Notre Rêve:

La Meilleure Entreprise Brassicole
Qui Réunit les Gens
pour un Monde Meilleur

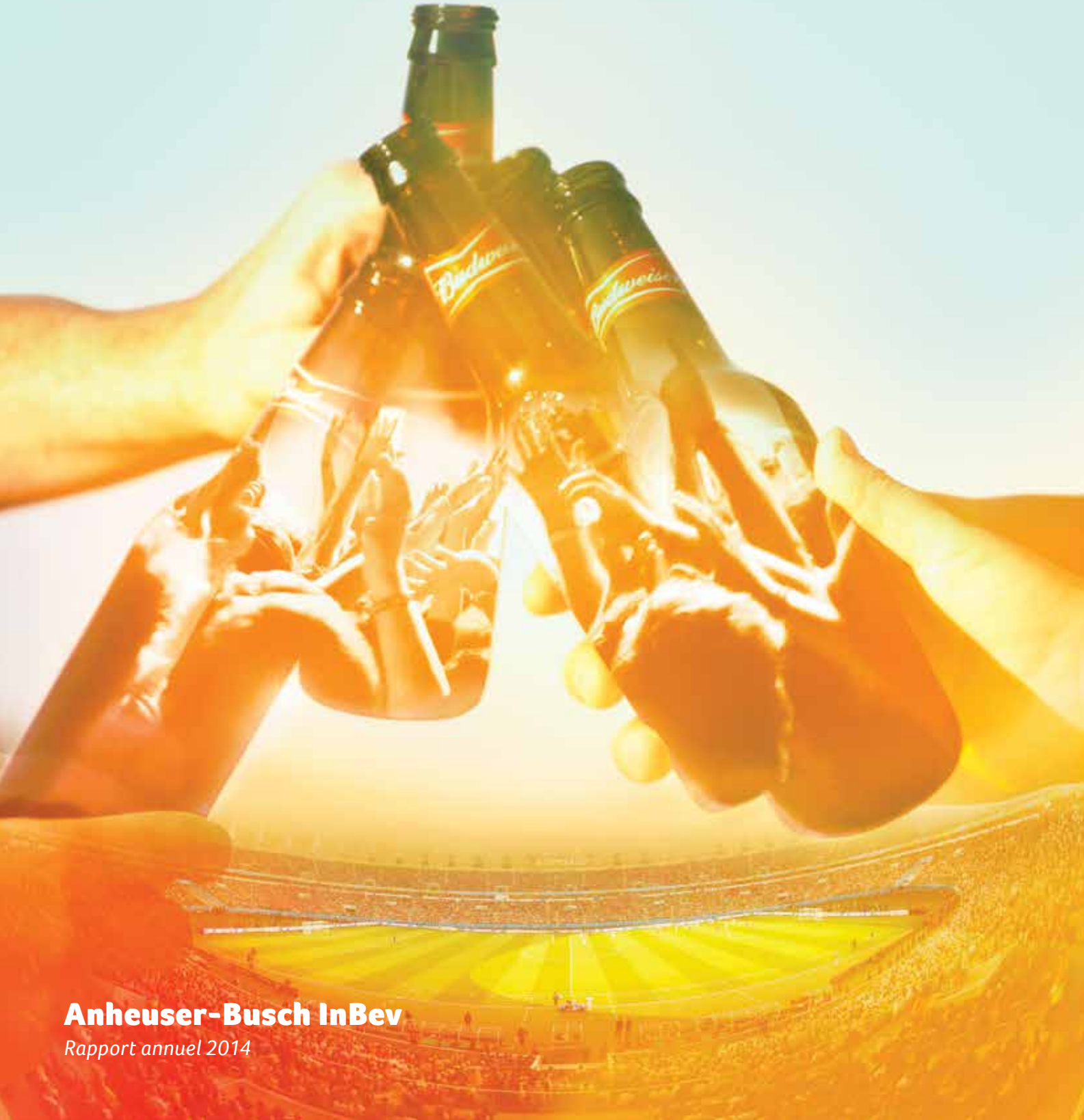

Anheuser-Busch InBev

Rapport annuel 2014

Contenu

1 *Notre manifeste*
2 *A nos Actionnaires*
6 *Solides fondements stratégiques*
20 *Plateformes axées sur la croissance*
36 *Rêve-Collaborateurs-Culture*
42 *Réunir les gens pour un Monde Meilleur*
49 *Rapport financier*
155 *Déclaration de gouvernance d'entreprise*

Ouvrez le dépliant pour un aperçu de notre performance financière

À propos d'Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev (Euronext : ABI, NYSE : BUD) est le brasseur numéro 1 au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. Notre entreprise compte environ 155 000 collaborateurs, présents dans 25 pays, et brasse un grand nombre des marques de bière les plus appréciées au monde. En 2014, AB InBev a généré des produits de 47,1 milliards d'USD.

Nous disposons d'un portefeuille de plus de 200 marques de bière, dont 16 « billion-dollar brands », ou marques représentant une valeur commerciale de plus d'1 milliard d'USD. Ce portefeuille diversifié comprend nos marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; des marques internationales comme Beck's®, Leffe® et Hoegaarden® ; et des championnes locales telles que Bud Light®, Skol®, Brahma®, Antarctica®, Quilmes®, Victoria®, Modelo Especial®, Michelob Ultra®, Harbin®, Sedrin®, Klinskoye®, Sibirskaya Korona®, Chernigivske®, Cass® et Jupiler®. Notre portefeuille solide et équilibré compte six des 10 marques de bière ayant le plus de valeur au monde*.

Le dévouement d'AB InBev à son héritage et à la qualité trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique ainsi que dans l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co, dont les origines remontent à 1852, à St. Louis aux États-Unis.

Nous sommes unis par notre Rêve d'être la **meilleure entreprise brassicole qui réunit les gens pour un Monde Meilleur.** Notre Rêve nous impose le respect de hautes exigences. Il nous pousse non seulement à faire des produits de la plus haute qualité et à atteindre des résultats exceptionnels, mais aussi à prôner la vocation unique de la bière qui est celle d'être le premier réseau social. Réunir les gens est le fondement de notre activité quotidienne, que nous recherchions l'excellence, que nous partagions de grandes expériences ou que nous fassions une différence positive dans les communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons.

*BrandZ™ Top 100 des marques mondiales ayant le plus de valeur en 2014

Contribution par région en termes d'EBITDA normalisé* — 2014

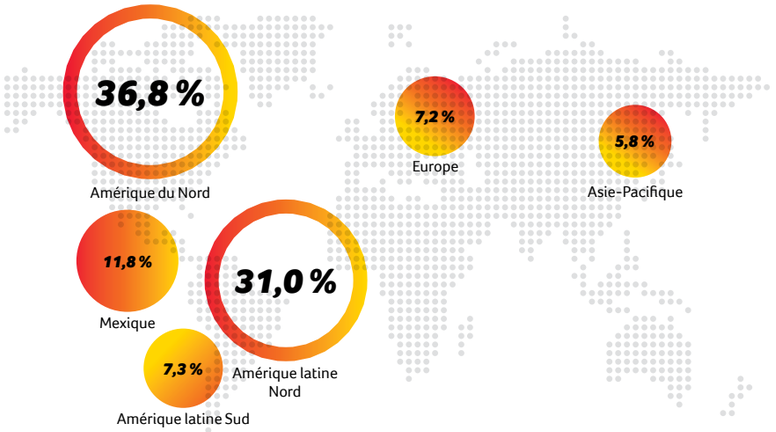

* Hors activités d'exportation et sociétés holding

EBITDA normalisé (en million d'USD)

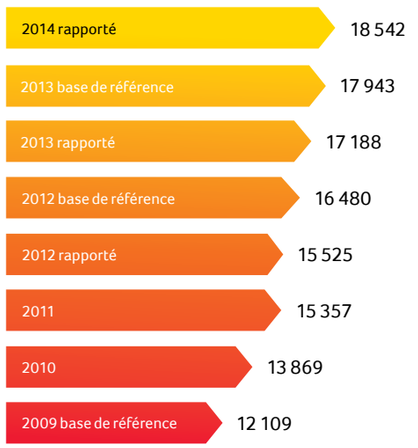

Contribution par région en termes de volumes* — 2014

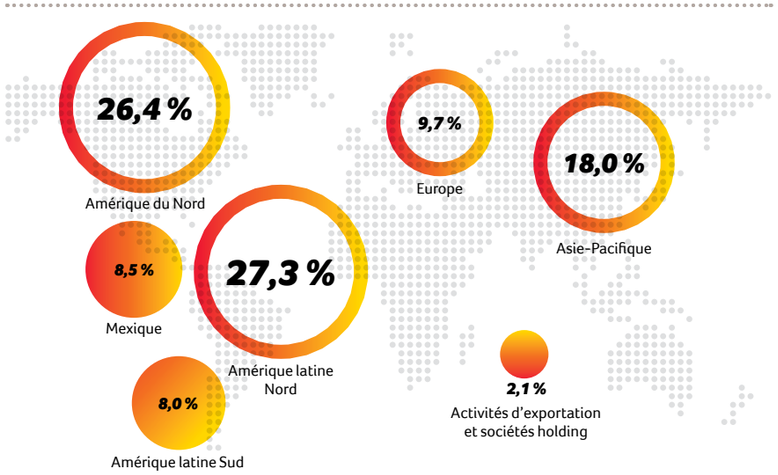

Produits (en million d'USD)

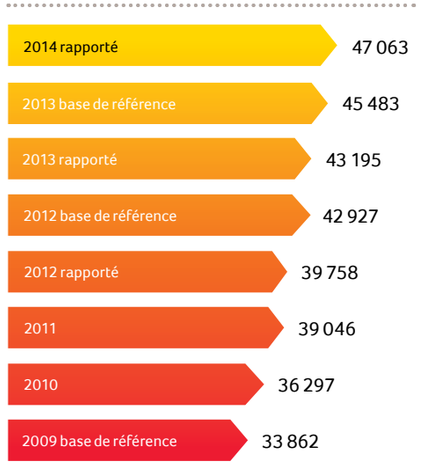

Les produits ont atteint 47 063 millions d'USD, soit une croissance organique de 5,9 % et les produits/hl ont augmenté de 5,3 %.

Le volume des marques prioritaires a augmenté de 2.2 % et représente 68 % de notre propre volume de bière.

L'EBITDA s'est accru de 6,6 % à 18 542 millions d'USD et la marge EBITDA a augmenté de 25 points de base pour atteindre 39,4 %.

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de capitaux propres a enregistré une hausse de 11,7 % en termes nominaux pour atteindre 8 865 millions d'USD et le BPA normalisé a progressé de 4,91 d'USD à 5,43 d'USD.

Le ratio endettement net/EBITDA était de 2,27 x.

En million d'USD sauf indication contraire	2009 base de référence[1]	2010	2011	2012 rapporté[2]	2012 base de référence[3]	2013 rapporté	2013 base de référence[4]	2014
Volumes (millions d'hl)	**391**	**399**	**399**	**403**	**431**	**425**	**446**	**459**
Produits	**33 862**	**36 297**	**39 046**	**39 758**	**42 927**	**43 195**	**45 483**	**47 063**
EBITDA normalisé	**12 109**	**13 869**	**15 357**	**15 525**	**16 480**	**17 188**	**17 943**	**18 542**
EBITDA	**–**	**13 685**	**15 112**	**15 493**	**16 590**	**23 428**	**–**	**18 465**
Bénéfice d'exploitation normalisé	**9 600**	**11 165**	**12 607**	**12 779**	**13 537**	**14 203**	**14 800**	**15 308**
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de capitaux propres d'Anheuser-Busch InBev	**–**	**5 040**	**6 449**	**7 201**	**7 271**	**7 936**	**–**	**8 865**
Bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres d'Anheuser-Busch InBev	**–**	**4 026**	**5 855**	**7 160**	**7 374**	**14 394**	**–**	**9 216**
Dette financière nette	**–**	**39 704**	**34 688**	**30 114**	**–**	**38 831**	**–**	**42 135**
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	**–**	**9 905**	**12 486**	**13 268**	**–**	**13 864**	**–**	**14 144**
Bénéfice normalisé par action (USD)	**–**	**3,17**	**4,04**	**4,50**	**–**	**4,91**	**–**	**5,43**
Dividende par action (USD)	**–**	**1,07**	**1,55**	**2,24**	**–**	**2,83**	**–**	**3,52**
Dividende par action (euros)	**–**	**0,80**	**1,20**	**1,70**	**–**	**2,05**	**–**	**3,00**
Pay out ratio (%)	**–**	**33,8**	**38,5**	**49,8**	**–**	**57,6**	**–**	**64,8**
Moyenne pondérée d'actions ordinaires (en millions d'actions)	**–**	**1 592**	**1 595**	**1 600**	**–**	**1 617**	**–**	**1 634**
Cours maximum de l'action (euros)	**–**	**46,3**	**47,4**	**71,1**	**–**	**79,6**	**–**	**94,89**
Cours minimum de l'action (euros)	**–**	**33,5**	**33,9**	**46,1**	**–**	**63,44**	**–**	**69,14**
Cours de l'action à la date de clôture (euros)	**–**	**42,8**	**47,3**	**65,7**	**–**	**77,26**	**–**	**93,86**
Capitalisation du marché (millions d'USD)	**–**	**91 097**	**98 315**	**138 716**	**–**	**171 142**	**–**	**183 167**
Capitalisation du marché (millions d'euros)	**–**	**68 176**	**75 983**	**105 209**	**–**	**124 097**	**–**	**150 867**

1. Vu la nature évolutive des cessions réalisées au cours de l'année 2009 en vue de refinancer la dette encourue pour financer l'opération avec Anheuser-Busch, nous présentons dans le présent rapport annuel les volumes et résultats consolidés de 2009 jusqu'à l'EBIT normalisé à titre de comparaison, en considérant que toutes les cessions ont été clôturées dès le 1er janvier 2009 et en rapportant certaines opérations intra-groupe dans les activités d'exportation et sociétés holding.
2. Chiffres 2012 sur une base rapportée, ajustés de façon à refléter l'impact de l'application rétroactive de la norme IAS 19 Avantages au personnel révisée.
3. Vu la nature évolutive de la transaction avec Grupo Modelo et afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, AB InBev a modifié son information par segment 2012 aux fins de la publication de nos résultats et du contrôle interne effectué par la direction. Cette présentation (appelée la « base de référence 2012 ») inclut, à des fins comparatives, les résultats de Grupo Modelo comme si le rapprochement avait eu lieu le 4 juin 2012. Suite au rapprochement, les opérations de Grupo Modelo sont rapportées dans les segments suivants en fonction de leur position géographique : les activités brassicoles et de conditionnement du Mexique sont incluses dans la nouvelle Zone Mexique ; l'activité espagnole, dans la Zone Europe; et l'activité d'exportation, dans le segment activités d'exportation et sociétés holding.
4. La base de référence 2013 inclut 12 mois d'activités de Grupo Modelo pour faciliter la compréhension de l'activité sous-jacente d'AB InBev. La base de référence 2013 reflète en outre la fusion des Zones Europe de l'Ouest et Europe centrale & de l'Est en une Zone Europe unique, ainsi qu'un certain nombre de modifications dans les rapports de gestion intra-Zone, entrées en vigueur le 1er janvier 2014.

La meilleure entreprise brassicole qui réunit les gens pour un Monde Meilleur

Nous sommes une entreprise de collaborateurs qui pensent et agissent comme des propriétaires.
Nous croyons qu'il faut tout donner pour obtenir ce que l'on veut.

Nous faisons tout pour être les meilleurs,
En poursuivant notre Rêve,
En investissant dans les personnes et dans le monde qui nous entoure.

Depuis des siècles nous réunissons les gens.
A travers le sport, la musique et la culture,
En créant des moments de plaisir au quotidien et de bonheur exceptionnel,
En saisissant chaque occasion d'offrir plus que ce qu'attendent les gens.

Pour toutes ces raisons, nous nous investissons dans le travail,
Des plantations au marché, en passant par la brasserie,
Fiers et responsables à chaque étape.
En ouvrant la voie à un meilleur avenir auquel nous sommes heureux de contribuer,
Et en savourant les bons moments qui nous réunissent.

Nous sommes AB InBev.
La meilleure entreprise brassicole
qui réunit les gens
pour un Monde Meilleur

À nos Actionnaires

Construire une entreprise qui résistera à l'épreuve du temps

L'année 2014 a de nouveau été marquée par une solide performance financière, avec d'excellents résultats commerciaux sur la plupart de nos principaux marchés et une poursuite de l'expansion de nos marques mondiales. Mais AB InBev n'a jamais mesuré sa réussite uniquement par ses résultats trimestriels ou même annuels. Nous sommes poussés par notre désir de bâtir une entreprise capable de résister à l'épreuve du temps et de créer de la valeur pour nos actionnaires, non seulement pour les 10 ou 20, mais pour les 100 prochaines années. Notre état d'esprit s'étend véritablement sur le long terme.

Au cours des 10 premières années qui ont suivi le rapprochement d'Interbrew et d'Ambev, nous avons construit de solides fondations. Nous avons développé le brasseur numéro 1 au niveau mondial, grâce à une croissance organique et à des rapprochements qui ont changé le secteur, notamment avec Anheuser-Busch en 2008 et Grupo Modelo en 2013. Nous avons également développé les marques de bière leaders sur le marché mondial, qui ont une nette préférence des consommateurs et un solide potentiel de croissance, et nous avons amené les produits nets par hectolitre au-dessus de l'inflation grâce à de bonnes pratiques de gestion des revenus et à une premiumisation de notre portefeuille. Ceci a entraîné une forte croissance des marges, des flux de trésorerie et du rendement total pour les actionnaires.

Toutefois, le propre de notre culture est de ne jamais se satisfaire pleinement de nos résultats ; nous cherchons toujours à nous améliorer. Nous développons nos activités dans un environnement en rapide mutation, où la volatilité et l'incertitude sont là pour durer et où les tendances et habitudes des consommateurs changent toujours plus vite. Il faut donc que nous soyons vifs et rapides pour anticiper les nouveaux goûts, demandes et comportements, en cultivant un esprit d'innovation même si nous nous classons parmi les cinq plus grandes sociétés de biens de consommation. Nous devons faire preuve d'inventivité pour satisfaire pleinement les consommateurs d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce nouvel environnement où les consommateurs sont en constante évolution, la rapidité est essentielle et nous devons agir avec un sens de l'urgence plus aigu que jamais. Nous ne pouvons pas adopter une attitude complaisante et nous devons éviter d'agir comme *l'acteur historique du secteur*. Nous devons par contre être dynamiques et flexibles et prendre des risques mesurés. Mais avant tout, il faut que nous nous rappelions ce qui nous a permis de nouer avec le succès : en étant un *challenger*, en agissant avec audace, rapidité et créativité.

C'est dans cet état d'esprit et animés par l'envie d'aller toujours plus loin, que nous avons fait évoluer notre Rêve et nous ambitionnons de construire la **Meilleure Entreprise Brassicole Qui Réunit les Gens pour un Monde Meilleur.**

Nous nous sommes posés une série de questions et nous avons fait de même avec les parties prenantes de notre entreprise. Que fait véritablement AB InBev ? Que représentons-nous ? Comment pouvons-nous faire une différence dans le monde dans lequel nous vivons et travaillons et changer les choses ?

En posant ces questions, il est devenu évident que ce que nous faisons réellement est **réunir les gens.** Nous avons l'opportunité et la capacité uniques de réunir les gens, via le sport, la musique et la culture, pour qu'ils savourent de grandes bières et partagent des expériences inoubliables grâce à notre portefeuille de marques très appréciées, notre portée internationale et notre engagement à apporter une différence dans nos communautés. Nous réunissons également nos collaborateurs à travers le monde, dans un effort commun pour réaliser notre Rêve.

Traduire notre Rêve en actes concrets

Aujourd'hui, les informations et choix dont disposent les consommateurs sont plus nombreux que jamais, leurs comportements, préférences et goûts évoluant constamment. Ceci étant la nouvelle norme, nous devons veiller à ce que nos marques restent pertinentes et fassent partie du quotidien des consommateurs. Pour relever ces défis, nous avons défini une stratégie claire que nous déployons à travers notre organisation.

Nous exploitons la connaissance profonde des consommateurs dans la perspective d'accroître notre part de marché dans l'ensemble du secteur des boissons alcoolisées, plutôt que de nous concentrer exclusivement sur les occasions de consommation de bière. Pour asseoir notre succès futur, nous devons séduire les consommateurs qui ont atteint l'âge légal pour consommer de l'alcool. Il faut que nos marques se rapprochent d'eux pour devenir leur premier choix. Nous devons également conduire la croissance dans le segment premium, ce qui nous forcera à placer la barre toujours plus haut. Nous voyons dans ce domaine une opportunité majeure pour notre portefeuille mondial et international.

Des études mondiales sur les consommateurs potentiels de nos produits et leurs préférences nous ont permis d'identifier plusieurs plateformes axées sur la croissance ou GDP (*Growth Driven Platforms*). Ces GDP constituent des opportunités distinctes pour nos marques, comme par exemple apprécier un bon repas, sortir le soir pour se détendre ou inviter des amis. Les informations glanées seront utilisées pour promouvoir nos initiatives commerciales et de marketing et notre programme d'innovation.

Réunir les gens grâce au portefeuille le plus solide et le plus polyvalent du secteur

Nous avons des bases solides. Nous croyons que notre portefeuille de marques est le plus solide du secteur, avec 16 marques générant chacune plus d'1 milliard d'USD en valeur de ventes au détail par an

Portefeuille solide

16 *marques représentant une valeur commerciale de plus d'1 milliard d'USD*

et davantage en perspective grâce au succès d'innovations comme les Ritas. Nos trois marques mondiales — Budweiser, Corona et Stella Artois — sont très complémentaires et nous offrent des opportunités de nous rapprocher de consommateurs très différents, à travers de multiples occasions et dans diverses zones géographiques. Nous nous félicitons du potentiel de croissance de ces trois marques. Corona, plus particulièrement, trouve sa place bien au-delà des occasions traditionnelles de consommation de bière.

Nos marques mondiales, ensemble avec nos marques internationales Beck's, Leffe et Hoegaarden, constituent un solide portefeuille premium international qui nous offre des possibilités en termes de pénétration de nouveaux marchés.

Notre portefeuille est étoffé de nos championnes locales, telles que Bud Light aux États-Unis, Harbin en Chine, Skol au Brésil, Jupiler en Belgique et Quilmes en Argentine. Ces marques leaders, qui ciblent les marchés locaux, sont au cœur de notre activité.

Stimuler la communication numérique

Le temps où les marques de bière ne pouvaient se développer que par le biais des médias traditionnels est révolu. Les consommateurs d'aujourd'hui attendent des marques qu'elles s'engagent auprès d'eux d'une façon plus différenciée et plus personnelle que par le passé. La génération du millénaire en particulier recherche des expériences et souhaite participer au développement des marques et le numérique joue un rôle majeur dans tout ceci.

Aujourd'hui, la génération du millénaire passe plus de temps sur les réseaux sociaux que sur n'importe quel autre canal d'information, ce qui explique pourquoi nous affectons de plus en plus de ressources marketing à l'activation numérique, avec un impact positif à la fois sur la santé de nos marques et sur notre part de marché. Notre ambition est d'être l'entreprise de biens de consommation la plus présente dans la communication numérique et avec des millions de *followers* de nos marques sur les réseaux sociaux qui interagissent avec notre contenu engageant, nous sommes sur la bonne voie.

La campagne révolutionnaire « Up For Whatever » de Bud Light est un bel exemple d'activation numérique innovante des plus efficaces. Cette campagne a présenté Bud Light comme *The Perfect Beer for Whatever Happens*, qu'il s'agisse d'un match de tennis de table contre Arnold Schwarzenegger ou de football électrique avec le légendaire entraîneur de football américain, Jimmy Johnson. Le point d'orgue de l'activation numérique de l'été 2014 fut un concours invitant les fans de Bud Light à envoyer leurs propres vidéos « Up For Whatever ». Près de 2 millions de consommateurs ont visionné le contenu numérique en rapport avec la campagne et nous avons reçu plus de 204 000 auditions vidéo, parmi lesquelles nous avons sélectionné 1 000 gagnants qui ont remporté un week-end Bud Light à Crested Butte, dans le Colorado, rebaptisée « Whatever, USA » pour l'occasion. Grâce à cette campagne largement saluée, nous croyons que

Impact de classe mondiale

34+ *milliards*

d'expositions à la marque Budweiser suite à nos activations dans le cadre de la Coupe du Monde de la FIFA™

Bud Light a accru sa part de marché aux États-Unis dans la catégorie premium light durant l'année écoulée.

De nombreux autres exemples illustrent l'engagement numérique de nos marques auprès des consommateurs : Stella Artois et sa vidéo de Rufus, l'aigle de Wimbledon, la diffusion en direct du festival de musique *Made in America* de Budweiser, ou encore la vidéo « Friends Are Waiting » qui soulignait l'importance de prévoir un moyen de rentrer de soirée en toute sécurité.

Remporter la Coupe du Monde de la FIFA™ 2014 numérique

La Coupe du Monde de la FIFA™ 2014 qui s'est tenue au Brésil nous a offert une merveilleuse occasion de réunir les gens et de faire connaître un grand nombre de nos marques. Elle s'est avérée être notre Coupe du Monde la plus réussie à ce jour, grâce notamment au rôle clé des activations numériques. Budweiser était la bière officielle de la compétition et 14 de nos championnes locales, liées au football, ont également donné de l'élan à notre sponsoring pour favoriser l'engagement auprès des consommateurs sur leurs marchés locaux.

Notre sponsoring a permis à l'ensemble de notre équipe d'élever le niveau de son jeu en lançant des activations 360° passionnantes et innovantes sur un grand nombre de nos marchés. Le slogan « Rise as One » a été imprimé sur des bouteilles Budweiser spéciales et nos collègues l'ont suivi à la lettre, en offrant une formidable expérience consommateur et en rapprochant nos marques de millions de fans. Qu'il s'agisse de consommateurs faisant la fête au Budweiser Hotel sur la plage de Copacabana, votant pour l'Homme du match sur les réseaux sociaux, supportant leur équipe nationale ou participant à l'un de nos nombreux programmes locaux, nous estimons que les consommateurs ont été confrontés plus de 34 milliards de fois avec la marque Budweiser, avant et après la compétition, grâce à nos activations, sans même compter nos autres marques.

Nous avons investi massivement dans ces campagnes. Les connaissances que nous avons acquises et la valeur de la marque que nous avons construite nous seront très précieuses pour pousser la future croissance des volumes et produits bien au-delà de la Coupe du Monde de la FIFA™ 2014.

Être leader via l'innovation

L'innovation continuera de jouer un rôle majeur dans le développement de nos marques, en répondant aux besoins changeants des consommateurs et en créant dans le futur de nouvelles occasions de consommation. Les innovations doivent être audacieuses et par conséquent, nous ne redoutons pas l'échec et apprenons de nos expériences. L'échec fait partie du processus de notre réussite et forge notre capacité à aboutir à des innovations qui changent la donne.

Aux États-Unis, la famille des Bud Light Lime Ritas, par exemple, a donné naissance à une toute nouvelle catégorie de boissons alcoolisées. Les Ritas plaisent aux consommateurs qui ne citeraient pas d'emblée la bière comme leur boisson alcoolisée préférée, en particulier les femmes. Nous nous attendons à ce que les Ritas nous permettent ainsi de conquérir de la part de consommation de boissons (« share of throat ») sur les catégories telles que les alcools forts, cocktails et prêts-à-boire. Le concept est extensible et des lancements auront lieu sur d'autres marchés si cela s'avère opportun.

En 2014, plusieurs innovations clés en matière de boissons ont vu le jour : Cubanisto, une bière premium aromatisée au rhum lancée au Royaume-Uni, en France et en Belgique ; MixxTail, un cocktail malté lancé en Argentine ; et Skol Beats Senses au Brésil, une extension aromatisée de la gamme Skol, à teneur plus élevée en alcool, pouvant se déguster avec des glaçons, ces trois dernières innovations étant destinées aux occasions nocturnes. Nous avons également créé Budweiser Brewmaster Reserve en Chine, une cuvée en édition limitée surmontée d'un bouchon de type champagne et destinée au canal super-premium en plein essor. Et d'autres vont suivre. Par exemple Oculto, une nouvelle bière aromatisée à la tequila, ainsi que MixxTail sont prévues d'arriver sur le marché des États-Unis début 2015.

L'innovation ne se limite pas aux nouveaux produits. Elle porte aussi sur les emballages. En 2014, par exemple, nous avons lancé deux nouveaux emballages marquants aux États-Unis : une nouvelle bouteille refermable en aluminium de 473 ml, conçue initialement pour Bud Light et la toute première canette de 740 ml. Le succès de ces deux emballages a dépassé nos attentes et nous les étendons actuellement à d'autres marques aux États-Unis.

Réunir les gens pour un Monde Meilleur

Exploiter notre capacité à réunir les gens à l'échelle mondiale et à œuvrer en faveur d'un Monde Meilleur est une part essentielle de notre Rêve.

Dans le cadre d'une nouvelle initiative majeure lancée en 2014, nous sommes membre fondateur d'une coalition de 10 grandes entreprises internationales issues de différents secteurs, baptisée *Together for Safer Roads* (TSR — ensemble, pour des routes plus sûres), qui se sont engagées à collaborer afin d'améliorer la sécurité routière. Selon les prévisions, les accidents de la route, actuellement la huitième cause de mortalité dans le monde et la première cause de mortalité chez les 15–29 ans, deviendraient la cinquième cause d'ici à 2030. Afin de mettre fin à cette progression et, au final, permettre de sauver des vies, les membres de TSR se sont rassemblés autour de trois grands axes : des routes, véhicules et systèmes plus sûrs ; une meilleure formation des conducteurs à la sécurité ; et l'application de données et de meilleures pratiques.

Nous avons également poursuivi nos activations fructueuses dans tous nos piliers Monde Meilleur, en mobilisant nos collègues, ainsi que nos clients, partenaires, pairs du secteur, autorités publiques, organisations non gouvernementales et autres parties prenantes pour produire un impact positif.

Formation à la vente responsable de boissons alcoolisées

1+ *million*

Promouvoir la consommation responsable. Il y a quatre ans, nous étions la première société de boissons alcoolisées à se fixer des objectifs ambitieux en matière de consommation responsable, consistant notamment à encourager les parents à aborder avec leurs enfants le sujet de la consommation d'alcool avant l'âge légal, à promouvoir le recours à des conducteurs désignés et à distribuer à grande échelle des outils de vérification d'identité. Nous sommes fiers d'avoir atteint la totalité de nos objectifs dans les temps, avant la fin de l'année 2014. Nous tenons en particulier à rendre hommage aux efforts de notre équipe qui a donné une formation à la vente responsable de boissons alcoolisées à plus d'un million de barmans, serveurs, commerçants et autres personnes qui vendent et servent des boissons alcoolisées sur nos marchés du monde entier.

Préserver l'environnement. Après avoir atteint ou dépassé nos objectifs environnementaux initiaux, nous nous sommes engagés en 2013 à atteindre un ensemble d'objectifs encore plus ambitieux d'ici à fin 2017. Ces derniers consistent notamment à diminuer davantage la consommation d'eau et d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les matériaux d'emballage, à adopter des mesures de protection des bassins versants à proximité de sites de production clés et à mener des initiatives visant à réduire les risques liés à l'eau dans les principales régions de culture d'orge. Pour la première fois, nous nous sommes également fixé un objectif de réduction des émissions de carbone dans le cadre de nos opérations logistiques via l'utilisation de carburants alternatifs, d'outils de conduite intelligente, de camions plus efficaces ainsi que par la collaboration avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

Faire la différence dans nos communautés. Nous avons continué à contribuer au bien-être de nos communautés à travers le monde. Parmi nos initiatives, nous avons fourni de l'eau potable d'urgence aux zones sévèrement touchées par des catastrophes naturelles, nous avons soutenu l'éducation via un éventail de programmes tels que la construction de « Hope Schools » en Chine et nous stimulons des activités de bénévolat impliquant plus de 61 000 collaborateurs de notre entreprise dans le monde entier.

Notre culture stimule notre performance

La plateforme Rêve-Collaborateurs-Culture est le pilier sur lequel nous avons bâti et continuons de bâtir notre entreprise.

Nous sommes inspirés par notre Rêve ambitieux d'être la **meilleure entreprise brassicole qui réunit les gens pour un Monde Meilleur**. Pour concrétiser notre Rêve, nous dépendons d'une équipe de collaborateurs talentueux et extrêmement motivés, qui s'appuie sur une culture fondée sur les principes d'*ownership*, de méritocratie et d'absence de formalisme.

Nous remercions nos consommateurs et clients pour leur fidélité sans faille, nos collaborateurs pour leur engagement et leur dévouement et nos actionnaires pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Nous sommes impatients de remplir nos engagements et de tout mettre en œuvre pour atteindre notre Rêve.

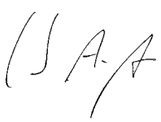

Carlos Brito
Chief Executive Officer

Kees J. Storm
Chairman of the Board

« Nous sommes poussés par notre désir de bâtir une entreprise capable de résister à l'épreuve du temps et de créer de la valeur pour nos actionnaires. »

MixxTail Mojito est un excellent exemple de notre vision qui s'étend au-delà de la catégorie de la bière pour répondre à un large éventail de goûts des consommateurs.

Via l'activation numérique, la campagne puissante de Bud Light « Up for Whatever » rejoint un plus grand nombre de consommateurs ayant l'âge légal pour consommer des boissons alcoolisées.

Avec les plateformes axées sur la croissance nous utilisons notre connaissance du consommateur afin de développer davantage d'occasions pour jouir de nos marques.

Solides fondements stratégiques

Inspirés par notre Rêve, motivés à le réaliser

Chez Anheuser-Busch InBev, nous partageons le Rêve puissant d'être la **meilleure entreprise brassicole qui réunit les gens pour un Monde Meilleur.** A travers les siècles, les continents et les cultures, aucune autre boisson n'a pu réunir les gens comme la bière. En tant que brasseur numéro 1 mondial et forts d'une histoire de près de 650 ans, nous nous engageons à maintenir et à nous fonder sur cet héritage, en nous efforçant sans cesse de réaliser notre Rêve. Notre Rêve signifie pour nous :

La Meilleure Entreprise Brassicole — Attirer et retenir les meilleurs collaborateurs et s'investir pour créer le meilleur portefeuille de marques uniquement à partir d'ingrédients de la plus haute qualité, combler les consommateurs dans le monde entier et atteindre une performance financière et une rentabilité exceptionnelles.

Réunir les Gens — Rapprocher les consommateurs de nos marques et entre eux, en leur permettant de partager des expériences avec des amis de longue date ou récents, de savourer de bons moments et d'explorer ce que la vie a à offrir.

Pour un Monde Meilleur — Reconnaître que nous devons tous collaborer pour renforcer les choix positifs de la société en matière de consommation responsable, de respect de l'environnement et d'engagement envers des communautés.

Nous assumons la responsabilité et sommes très fiers de nos efforts collectifs pour tenir les promesses de notre Rêve.

Un solide portefeuille de marques

Regroupant plus de 200 marques, le portefeuille d'AB InBev est le meilleur du secteur. Notre portefeuille comprend 16 marques avec une valeur de vente au détail estimée à plus d'1 milliard d'USD par marque. Six de nos marques — Bud Light, Budweiser, Stella Artois, Corona, Skol et Brahma — figurent parmi les dix marques de bière ayant le plus de valeur au monde dans le classement mondial BrandZ™ 2014.

Pour rapprocher nos marques des consommateurs du monde entier, nous consacrons la majorité de nos ressources et de nos efforts à celles qui ont le plus grand potentiel de croissance et de profit. Nous les appelons nos marques prioritaires :

- *Marques mondiales* — Budweiser, Corona et Stella Artois
- *Marques internationales* — Beck's, Hoegaarden et Leffe
- *Championnes locales* — les marques qui dominent leurs marchés respectifs

Marques mondiales

Budweiser
Surnommée « King of Beers », Budweiser fut créée par Adolphus Busch en 1876 et continue d'être brassée avec le même soin et les mêmes exigences de haute qualité. Celle qui a débuté, il y a 138 ans, comme un phénomène américain, est devenue aujourd'hui une marque mondiale. Conformément à sa recette originale, Budweiser est vieillie sur des copeaux de bois de hêtre pendant 21 jours, ce qui lui donne une saveur parfaitement équilibrée et un goût rafraîchissant, pur et tonifiant.

Corona
Corona est la marque leader au Mexique, la 5ème marque de bière ayant le plus de valeur au monde et la bière mexicaine la plus populaire au monde. Corona Extra fut brassée pour la première fois en 1925 à la Cervecería Modelo à Mexico au Mexique. Dix ans après son lancement, Corona est devenue la bière la plus vendue au Mexique et continue de représenter aujourd'hui la fierté mexicaine partout dans le monde.

Stella Artois
Emblème mondial de qualité et de sophistication, Stella Artois a un riche héritage qui remonte à 1366 et trouve ses origines dans la ville belge de Louvain. Ces quelque 650 années de sophistication et d'élégance se reflètent dans son verre calice emblématique et son rituel de service rigoureux en 9 étapes. Stella Artois est toujours brassée avec les meilleurs ingrédients naturels, dans le respect de la tradition du luxe artisanal.

Marques internationales

Beck's
Le numéro 1 mondial des bières allemandes, Beck's, est reconnu pour sa qualité sans concession. Depuis 1873, la marque mise sur l'innovation et l'esprit indépendant. Fidèle à sa recette originale, cela fait plus de 140 ans que cette bière est brassée de la même manière, avec quatre ingrédients naturels de base. Le houblon utilisé pour brasser la Beck's provient aujourd'hui encore de la région de Hallertau et chaque bouteille de Beck's est produite dans le respect des normes les plus strictes du *Reinheitsgebot* allemand (décret sur la pureté de la bière).

Leffe
Faisant rimer exception avec perfection, Leffe est la bière qui rend les moments uniques encore plus beaux. Le caractère riche en saveurs et corsé de la famille Leffe est la recette pour les meilleurs moments de la vie. La tradition de brassage unique de la Leffe est aujourd'hui partagée et appréciée par les consommateurs du monde entier.

Hoegaarden
Bière blanche belge authentique et unique, dont la tradition de brassage remonte à 1445, la Hoegaarden est tout à fait différente par nature. La Hoegaarden est brassée selon un processus unique et extrêmement complexe : après une fermentation haute en cuve, la bière est refermentée en bouteille, ce qui lui donne son aspect trouble caractéristique et son goût rafraîchissant.

Championnes locales

Bud Light est réputée pour sa grande buvabilité et sa saveur rafraîchissante, qui en ont fait la bière la plus vendue aux États-Unis et leader de la catégorie de bières premium light.

Michelob Ultra offre un équilibre parfait entre rafraîchissement vivifiant, légèreté et pureté ; elle s'adresse aux adeptes d'un mode de vie sain et actif.

Skol est la bière numéro 1 sur le marché brésilien et correspond à un style de vie sociable, innovant et convivial.

Brahma est née au Brésil en 1888. La marque incarne la sensibilité brésilienne, alliant un esprit dynamique et diligent et un don naturel pour la vie.

Antarctica est réputée pour sa qualité irréprochable, gage de moments agréables en bonne compagnie.

Quilmes est la bière de ceux qui savent apprécier le bonheur d'être ensemble — en Argentine et ailleurs. C'est la bière de prédilection des gens qui accordent une grande importance à la famille et à l'amitié, qui aiment s'amuser et partager.

Jupiler est la bière la plus populaire en Belgique et est particulièrement appréciée par les esprits courageux, sûrs d'eux et aventuriers.

Victoria est une pils ultra-premium et l'une des bières les plus populaires au Mexique. Les amateurs de la marque apprécient son corps moyen et sa douceur légèrement maltée. Brassée pour la première fois en 1865, Victoria est la marque de bière mexicaine la plus ancienne.

Modelo Especial est une bière de type pils à la saveur pleine, brassée à partir de malt d'orge à deux rangs de haute qualité, pour un goût équilibré légèrement sucré, un caractère subtilement houblonné et un fini tonifiant. Brassée depuis 1925, elle fut créée pour servir de « modèle » à toutes les bières mexicaines et représente la fierté et l'authenticité.

Klinskoye se distingue par son goût franc et sa douce amertume houblonnée et occupe une position de leader sur le marché brassicole russe.

Sibirskaya Korona (Siberian Crown) est devenue une marque premium nationale très connue en Russie. Elle est dotée d'une image évoquant la passion des Russes pour la bière à la saveur intense et substantielle.

Chernigivske est la bière qui symbolise la fierté nationale de l'Ukraine, la force, la confiance en soi, le respect et l'amitié sincère.

Harbin, issue de la plus ancienne brasserie du Nord de la Chine, utilise un mélange unique de houblon chinois « Qingdao Dahua » et de variétés de houblon européen, qui lui donnent son arôme nuancé et sa finale tonifiante.

Sedrin, originaire de la province chinoise de Fujian, est appréciée par les groupes d'amis qui partagent le goût de l'excellence.

Cass, la bière numéro 1 en Corée du Sud, offre un goût tonifiant et rafraîchissant et est brassée suivant un processus sans aucune pasteurisation.

« Nos marques prioritaires réunissent des consommateurs partout dans le monde. »

Nos marchés clés

Nos Zones/Marchés	*Volume de tous les produits pour l'exercice (000 hl)*	*Part de marché décembre 2014*	*Position de marché décembre 2014*	*Nombre de sites de production*	*Noms commerciaux*
AB InBev dans le monde	458 801	—	—	153[6]	Anheuser-Busch InBev, AB InBev
AB InBev bières	411 461	—	—	140[7]	
AB InBev non-bières	47 340	—	—	13	
Amérique du Nord					
USA	111 691	46.4%	No. 1	15	Anheuser-Busch Companies
Canada	9 459	42.1%	No. 1	6	Labatt Breweries of Canada
Mexique					
Mexique	38 800	57.8%	No. 1	7	Grupo Modelo
Amérique latine Nord					
Brésil	117 509	Bières: 68.2% Non-bières: 18.8%	Bières: No. 1 Non-bières: No. 2	30[8]	Ambev
Amérique latine Sud					
Argentine	23 727	Bières: 78.1%[4] Non-bières: 20.8%	Bières: No. 1 Non-bières: No. 2	9[9]	Cervecería y Maltería Quilmes
Europe					
Belgique	4 929	55.7%	No. 1	4	InBev Belgium
Allemagne[1]	7 945	8.6%	No. 2[5]	5	Anheuser-Busch InBev Deutschland
Royaume-Uni[2]	8 636	16.3%	No. 3	3	Anheuser-Busch InBev UK
Asie-Pacifique					
Chine	71 412	15.9%	No. 3	39	Anheuser-Busch InBev China
Corée du Sud[3]	10 775	60.4%	No. 1	3	Oriental Brewery Company

1 Allemagne : volumes y inclus la Suisse et l'Autriche
2 Royaume-Uni : volumes y inclus l'Irlande
3 Volumes OB inclus pour 9 mois, depuis l'acquisition au 1er avril 2014
4 Y inclus Corona
5 Part de marché basée sur des données pour le secteur de la grande distribution
6 Joint-ventures pas inclus

« Les volumes du secteur dans nos quatre principaux marchés représentent environ la moitié de la bière vendue dans le monde. »

Marques mondiales	*Marques internationales*	*Marques locales*	*Nos “Billion-Dollar Brands”*
Budweiser, Stella Artois	Beck’s, Hoegaarden, Leffe	Bass, Bud Light, Busch, Michelob, Natural light	
Budweiser, Corona, Stella Artois	Beck’s, Hoegaarden, Leffe	Alexander Keith’s, Bass, Bud Light, Kokanee, Labatt, Lucky, Lakeport, Oland	
Budweiser, Corona, Stella Artois	—	Barrilito, Estrella, Leon, Modelo, Montejo, Pacifico, Tropical, Victoria	
Budweiser, Corona, Stella Artois	Beck’s, Hoegaarden, Leffe	Antarctica, Bohemia, Brahma, Skol, Guaraná Antarctica, Pepsi[10]	
Budweiser, Corona, Stella Artois	—	Andes, Brahma, Norte, Patagonia, Quilmes, Pepsi[10], 7UP[10], H2OH!	
Budweiser, Corona, Stella Artois	Beck’s, Hoegaarden, Leffe	Belle-Vue, Jupiler, Vieux Temps	
—	Beck’s, Hoegaarden, Leffe	Diebels, Franziskaner, Haake-Beck, Hasseröder, Löwenbräu, Spaten, Gilde	
Budweiser, Corona, Stella Artois	Beck’s, Hoegaarden, Leffe	Bass, Boddingtons, Brahma, Whitbread, Mackeson	
Budweiser, Corona, Stella Artois	Beck’s, Hoegaarden, Leffe	Double Deer, Harbin, Jinling, Jinlongquan, KK, Sedrin, Shiliang	
Budweiser, Corona, Stella Artois	Beck’s, Hoegaarden, Leffe	Cass, Cass Light, Cafri, The Premier OB, Aleston	

7 Y inclus 17 sites de production mixte de bière et boissons non-alcoolisées
8 Y inclus 12 sites de production mixte de bière et boissons non-alcoolisées & 5 sites de production de boissons non-alcoolisées
9 Y inclus 2 sites de production mixte de bière et boissons non-alcoolisées & 4 sites de production de boissons non-alcoolisées
10 Produit sous licence ou embouteillé sous accord d’embouteillage exclusif

Un monde d'opportunités

Active dans 25 pays, AB InBev réunit les gens sur les marchés brassicoles les plus importants et les plus rentables du monde. Les volumes du secteur dans nos quatre principaux marchés, à savoir les États-Unis, le Brésil, le Mexique et la Chine, représentent environ la moitié de la bière vendue dans le monde. Nous affichons une exposition équilibrée entre les marchés établis et émergents, ce qui offre d'excellentes opportunités de croissance future. Notre vaste portée internationale nous donne accès au talent et à l'expérience de collaborateurs à travers six Zones géographiques — Amérique du Nord, Amérique latine Nord, Amérique latine Sud, Mexique, Europe et Asie-Pacifique — et nous offre la possibilité de partager des meilleures pratiques pour réaliser notre Rêve.

Amérique du Nord

Bud Light, Budweiser, Michelob Ultra, les Ritas et les marques haut de gamme ont affiché de bonnes performances en volume en Amérique du Nord.

De bonnes performances en volume ont été enregistrées par Bud Light, Budweiser, Michelob Ultra, la famille des Ritas et nos marques haut de gamme. En outre, des innovations d'emballage comme la canette de 740 ml et les bouteilles refermables en aluminium de 473 ml ont amélioré notre assortiment de marques. La campagne très réussie « Up For Whatever » a positionné Bud Light comme *The Perfect Beer for Whatever Happens*, mise en valeur par une publicité mettant en scène de nombreuses stars pendant le Super Bowl XLVIII, plus de 7,8 millions de followers sur les réseaux sociaux et un concours grâce auquel 1 000 fans de Bud Light ont pu vivre une expérience inoubliable dans le Colorado. Suite à cela, nous croyons que Bud Light a gagné de la part de marché dans la catégorie premium light. Citons parmi nos investissements dans l'innovation, le lancement de Montejo, notre bière authentique importée du Mexique, en Californie, au Texas, en Arizona et au Nouveau Mexique. La famille des Ritas s'est agrandie avec le lancement de Mang-O-Rita, Raz-Ber-Rita et Apple-Ahh-Rita et la campagne « Fiesta Forever ».

Au Canada, Budweiser a conservé sa première place en termes de part de marché. L'importante visibilité de Budweiser et ses liens avec la passion nationale du Canada pour le hockey ont été incarnés par un dirigeable éclairé de rouge qui a survolé plusieurs villes pour faire la promotion des matchs de hockey pendant les Jeux olympiques. L'EBITDA de l'Amérique du Nord a baissé de 1,2 % en 2014 et la marge EBITDA normalisée a atteint 42,4 %, pour une baisse de volume de 1,3 %.

Mexique

Corona continue de progresser au Mexique et Bud Light s'impose fortement.

La famille Corona, l'excellente performance de Bud Light qui se poursuit, ainsi qu'une nouvelle campagne consacrée à Victoria ont permis de stimuler la croissance au Mexique. Bud Light a été la marque à la croissance la plus rapide, en particulier au nord du pays. Nous nous sommes également attachés à rajeunir Modelo Especial et avons lancé la bière Modelo Amber à savourer pendant les repas. Victoria a bénéficié du lancement des canettes de 473 ml, événement marquant puisque cette marque n'avait jamais été proposée en canette auparavant. Nous avons investi dans le remodelage de la chaîne de commerce de détail Modelorama, en procédant notamment à une importante modernisation de 6 000 magasins franchisés afin qu'ils soient de meilleures vitrines pour nos produits. Dans l'optique de proposer aux consommateurs mexicains plus de marques du portefeuille d'AB InBev, nous y avons lancé Stella Artois et Bud Light Lime Lime-A-Rita. Le Mexique a fait un excellent travail en réalisant des synergies suite au rapprochement de Grupo Modelo et est en passe d'atteindre 1 milliard d'USD de synergies de coûts d'ici à fin 2016. Les volumes totaux ont augmenté de 1,6 % en 2014 et l'EBITDA de la Zone Mexique a progressé de 21,3 %, alors que la marge EBITDA normalisée a gagné 608 points de base jusqu'à 47,3 %, grâce notamment à une croissance des volumes et à des initiatives de gestion des revenus.

Amérique latine Nord

En Amérique latine Nord, l'élan se poursuit bien après la Coupe du Monde de la FIFA™.

Les activations passionnantes de la Coupe du Monde de la FIFA™ ont donné un puissant élan à nos marques traditionnelles et premium, non seulement durant la compétition mais aussi après. Au Brésil, malgré un environnement consommateur difficile, nous avons gagné 30 points de base de part de marché de bière, atteignant 68,2 %, avec une hausse de volume de 4,7 % pendant l'année. Budweiser a été un important moteur de croissance, en améliorant sa position sur le marché des bières internationales au Brésil. Brahma a profité de la Coupe du Monde de la FIFA™ avec une campagne mettant en évidence le lien de la marque avec l'esprit du football brésilien. Parmi les innovations de produit, Brahma 0,0% a conquis une solide part de marché dans le segment des bières sans alcool, alors que Skol Beats Extreme et la dernière nouveauté Skol Beats Senses viennent compléter avec succès l'offre sur le marché de la vie nocturne. Ailleurs dans la Zone, nous identifions des opportunités de croissance sur des marchés comme la République dominicaine, où notre portefeuille comprend de la bière, du rhum, des boissons maltées et des boissons non alcoolisées, et le Guatemala, où les bières mexicaines se vendent à des prix premium. L'EBITDA de l'Amérique latine Nord a gagné 6,4 % en 2014 avec une marge EBITDA normalisée en baisse de 216 points de base jusqu'à 51,0 %, les produits ayant augmenté de 10,9 %.

« Notre empreinte mondiale embrasse des marchés établis et émergents. »

Amérique latine Sud

L'Amérique latine Sud a été marquée par un rafraîchissement de la marque Quilmes et l'innovation MixxTail.

Des innovations en matière de développement de marque, une gestion des revenus et une maîtrise des coûts ont permis de compenser les conditions macro-économiques difficiles sur les marchés clés de la Zone Amérique latine Sud. Nous avons repositionné la marque Quilmes pour « inspirer des rencontres marquantes » et lancé des multi-packs à prix abordable, ce qui a conduit à un accueil favorable de la part des jeunes adultes. Nous avons continué d'enregistrer une performance positive en termes de part de marché en Bolivie et au Chili. Parmi les innovations, citons le lancement de MixxTail Mojito par Quilmes en Argentine, un événement clé dans le cadre de nos initiatives visant à gagner des parts de consommation de boissons. Les bouteilles consignées ont amélioré notre proposition de valeur et notre position concurrentielle au Paraguay (710 ml pour Brahma, Budweiser et Bud 66) et en Uruguay (1 litre pour Pilsen Soul). Corona a désormais rejoint notre portefeuille premium en Argentine, tandis que Budweiser et Löwenbrau ont été lancées au Pérou. Les produits ont augmenté de 17,9 % et l'EBITDA a augmenté de 17,1 %, alors que la marge EBITDA normalisée a baissé de 30 points de base à 45,6 % sur base organique.

Europe

Les marques prioritaires sont en tête sur les principaux marchés européens.

L'innovation, la premiumisation et une philosophie d'investissement visant à "gagner là où il le faut" ont aidé notre équipe européenne à faire face aux conditions macroéconomiques difficiles. Les performances de nos marques prioritaires en Europe de l'Ouest ont été systématiquement positives. Plusieurs marques prioritaires sont les préférées numéro 1 des adultes de l'âge légal pour consommer de l'alcool à 24 ans sur les principaux marchés européens : Jupiler en Belgique, Bud en Russie et Chernigivske en Ukraine. Au Royaume-Uni, Stella Artois est la marque préférée numéro 1 en général, tandis que Budweiser maintient la troisième position. Nos activations 360° menées autour de la Coupe du Monde de la FIFA™ ont permis de soutenir la dynamique en Europe, en particulier la bouteille édition spéciale « Rise as One » de Budweiser commercialisée au Royaume-Uni, en France, en Russie et en Ukraine.
Quant aux innovations, Bud a sorti des bouteilles de 75 cl en Russie et en Ukraine et Jupiler a lancé en Belgique les canettes striées *Cold Grip*. Cubanisto, une bière premium aromatisée au rhum, a été lancée au Royaume-Uni, en France et en Belgique. Stella Artois Cidre Raspberry a fait ses débuts au Royaume-Uni. Hoegaarden s'est offert une identité visuelle flambant neuve. En Russie, Bud NA est venue étoffer le marché de la bière sans alcool pendant la Coupe du Monde de la FIFA™. L'EBITDA de la Zone Europe a augmenté de 1,5 % et la marge EBITDA normalisée a gagné 39 points de base jusqu'à 27,6 %, tandis que les produits sont restés essentiellement stables au sein de la Zone.

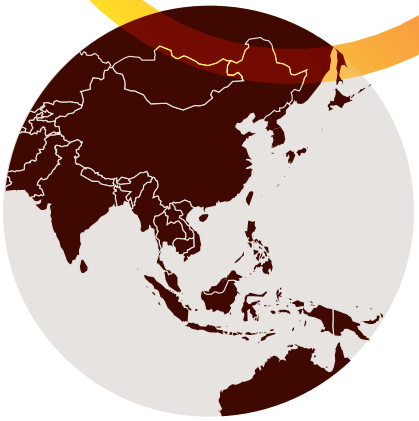

Asie-Pacifique

Proposer des marques premium aux consommateurs chinois de plus en plus aisés.

En Chine, les marques prioritaires Budweiser et Harbin ont présenté une bonne performance en volume, avec une croissance à deux chiffres pour Budweiser en particulier. Nous continuons à profiter de la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs chinois ainsi que de leurs préférences pour les produits haut de gamme. Simultanément, nous optimisons l'efficacité de nos sites de production et de nos processus. Début 2014, nous avons mené des initiatives marketing clés, notamment une fantastique campagne Budweiser dédiée au Nouvel An chinois, marquée par la visite en Chine des Clydesdales à l'occasion de l'Année du Cheval. Pour célébrer le début de l'année 2015, la marque a lancé la campagne « *Toast to Dreams* » avec des événements organisés dans 10 villes, dont le réveillon du Nouvel An. Harbin a bénéficié de nos activations autour de la Coupe du Monde de la FIFA™. Corona a rejoint notre portefeuille de marques pour la Chine en 2014 et sera un excellent atout pour notre gamme de marques premium. Nous avons renforcé notre présence en Chine en étendant l'empreinte de nos brasseries. Ailleurs en Asie-Pacifique, nous nous réjouissons des opportunités offertes par notre rachat d'Oriental Brewery en Corée du Sud début 2014 et de l'inauguration de notre première brasserie au Vietnam prévue en 2015. Les produits ont augmenté de 11,8 % en Asie-Pacifique, avec une croissance de l'EBITDA de 28,5 % et un accroissement de la marge EBITDA normalisée de 244 points de base jusqu'à 21,2 %.

Nos marques mondiales : Budweiser

Dans le monde entier, les gens se réunissent pour savourer l'expérience du goût parfaitement équilibré incarnée par Budweiser, marque symbole du rêve américain, de l'optimisme et de la fête. Brassée à l'origine pour être la première véritable marque de bière nationale aux États-Unis, Budweiser est aujourd'hui bien accueillie dans plus de 80 pays. D'une manière générale, le volume de Budweiser a augmenté de 5,9 % en 2014 et la consommation en dehors des États-Unis a représenté plus de 60 % du volume, avec une croissance particulièrement importante en Chine, au Brésil et au Royaume-Uni.

La position de Budweiser en tant que véritable marque de bière mondiale a été clairement symbolisée par notre sponsoring de la ***Coupe du Monde de la FIFA™*** 2014 au Brésil. Nos bouteilles édition spéciale limitée « *Rise as One* » en aluminium doré ont été distribuées dans plus de 40 pays et nous estimons à 34 milliards le nombre d'expositions à la marque Budweiser de supporters de football avant et pendant la compétition. L'élan gagné suite à notre sponsoring s'est poursuivi bien après les matchs de finale — Budweiser est devenue la bière premium internationale numéro 1 dans le portefeuille d'Ambev en 2014.

Des activations numériques, telles que notre populaire campagne publicitaire « Puppy Love » pour le Super Bowl, nous aident à nous connecter à un nombre record de consommateurs.

Les fans de Budweiser sont émotionnellement très attachés à la marque et ont donc répondu avec enthousiasme au ***spot publicitaire « Puppy Love »*** diffusé pendant le Super Bowl XLVIII. La publicité met en scène deux amis improbables — un chiot Labrador sable et l'un de nos emblématiques Clydesdales — qui se révèlent inséparables. A l'image de nos activations numériques intenses, la publicité a atteint de nombreux records, dont celui de la plus « virale » des publicités du Super Bowl, de la vidéo la plus populaire sur une période de 36 heures, du post Facebook le plus 'liké' pour une marque et a totalisé plus de 60 millions de vues sur YouTube.

Les valeurs américaines authentiques véhiculées par Budweiser lui offrent une forte résonance sur divers marchés à travers le monde. Elle est la ***bière premium numéro 1 en Chine***, après cinq années consécutives de croissance à deux chiffres des volumes et s'adresse au segment croissant des amateurs de bières premium.

La puissance de la marque a été symbolisée par une formidable publicité à l'occasion du Nouvel An chinois en 2014, dans laquelle une équipe de Clydesdales voyageait en Chine pour célébrer l'Année du Cheval avec une cérémonie d'accueil à la Muraille, une tournée dans cinq villes, des bouteilles commémoratives en aluminium et des milliers d'événements avec des dîners dans le thème de la marque. Dans le cadre de la campagne du Nouvel An chinois en 2015, nous avons organisé des événements ***Toast to Dreams*** dans 10 villes de Chine. Un ballon à vœux Budweiser géant, de 21 mètres de haut et de 18 mètres de large, a été lâché dans le ciel avec des milliers de lanternes célestes Budweiser lors du décompte de Nouvel An à Haixinsha (Guangzhou).

Dans le monde entier, Budweiser ***pénètre de nouveaux marchés*** et étend son rôle de marque mondiale premium leader sur d'autres marchés. Nous avons lancé Budweiser au Pérou, avec une bouteille consignée populaire, commercialisant ainsi la marque en un temps record avant la Coupe du Monde de la FIFA™. Les ventes de Budweiser au Royaume-Uni ont enregistré une hausse à deux chiffres en 2014. Et Budweiser se positionne solidement comme la marque numéro 1 au Canada.

Notre ***bouteille en aluminium*** a été étendue à Budweiser. Non seulement cette innovation offre une meilleure expérience de consommation (bière plus fraîche, bouteille refermable à bouchon dévissable), mais l'emballage visuellement caractéristique, d'un rouge intense et profond, attire également l'attention d'une nouvelle génération de fervents amateurs de Budweiser.

« Le succès de l'activation de la Coupe du Monde de la FIFA™ a fait de Budweiser une championne du monde. »

SUN SETS

Corona Extra

Corona Extra
Corona Extra

Corona
SUNSETS
A NEW MUSIC EXPERIENCE ON THE HORIZON
JULY 26 2014
MAMITAS BEACH CLUB
PLAYA DEL CARMEN

« Corona partage son esprit 'Find Your Beach' avec les consommateurs du monde entier. »

Nos marques mondiales : Corona

Corona Extra fut brassée pour la première fois en 1925 à la Cervecería Modelo de Mexico. Dix ans plus tard, elle devenait la bière la plus vendue au Mexique. Aujourd'hui, Corona est connue et appréciée dans le monde entier pour son esprit 'Find Your Beach' (trouve ta plage). Associée à la plage comme un lieu exotique de détente, à sa bouteille emblématique et au rituel du citron vert, la marque s'exporte dans plus de 100 pays. Corona arrive à la cinquième place du classement BrandZ™ 2014 des marques de bière ayant le plus de valeur au monde et occupe la première place pour l'Amérique latine. En 2014, le volume mondial de Corona a augmenté de 5,8 % hors États-Unis, avec une forte croissance continue au Mexique et un volume en hausse sur un nombre de marchés qui ne cesse d'augmenter.

Au Mexique, la ***Coupe du Monde de la FIFA™*** fut l'occasion d'organiser le plus grand événement promotionnel de l'histoire de Corona, permettant à 1 000 fans mexicains de gagner un voyage au Brésil pour assister à la compétition en choisissant des bouteilles spécialement codées. Au Mexique, le football est l'une des plateformes de prédilection de Corona et un outil clé pour se rapprocher des consommateurs, avec les activités estivales et la musique.

Le traditionnel ***festival de musique Corona Capital***, qui a lieu pendant l'été à Mexico, a attiré près de 170 000 fans de musique et de Corona venus écouter entre autres Weezer, Conor Oberst et The Ghost of a Saber Tooth Tiger.

Corona SunSets est une incroyable série de festivals de musique organisés sur des plages du monde entier, qui montre la capacité exceptionnelle de Corona à rapprocher les consommateurs du « son de la plage ». Corona SunSets a proposé les sons enivrants de la musique dance électro, très appréciée de la génération du millénaire, avec pour décor le coucher de soleil sur les plus célèbres plages du monde. En 2014, ce festival a fait escale dans des lieux tels que Playa Del Carmen et Acapulco (Mexique), les Îles de Toronto (Canada), Ibiza (Espagne) et Weston-Super-Mare (Royaume-Uni).

Protéger nos plages : telle est la mission de ***Corona SunRise–Save the Beach***, l'un des éléments majeurs de la plateforme mondiale de la marque. Corona s'est associée à une ONG environnementale leader, Blue Flag, en vue de mobiliser les communautés à s'engager, en encourageant le parrainage et la restauration de plages locales à travers le monde aux fins de préserver leur état naturel pour les générations futures.

Pour étendre la position de « tête de pont » de Corona à de nouveaux marchés, nous avons introduit la marque au Brésil et l'avons réintégrée dans notre portefeuille en Argentine, au Canada et en Chine en 2014. Corona demeure une solide favorite en Australie, au Chili et en Europe de l'Ouest. Pour le futur, nous voyons d'autres opportunités d'étendre la portée de Corona dans le monde, en particulier dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine.

Corona a établi des têtes de pont dans de nouveaux marchés, comme au Brésil, et a rejoint notre portefeuille en Argentine, au Canada et en Chine en 2014.

La marque Corona doit son ***lien étroit avec les consommateurs*** presque entièrement aux campagnes expérientielles, fondées sur un attrait commun pour la plage, la musique et le sport. Cette approche a été explicitée dans un « mode d'emploi » complet de la marque, élaboré par l'équipe Corona. Dans le cadre du déploiement de la marque Corona à l'échelle mondiale, ce mode d'emploi explique étape par étape comme développer concrètement la marque sur de nouveaux marchés. Nous apprenons également de l'expérience de Corona afin de créer des modes d'emploi similaires pour nos autres marques et accroître ainsi leur succès et leur potentiel de croissance.

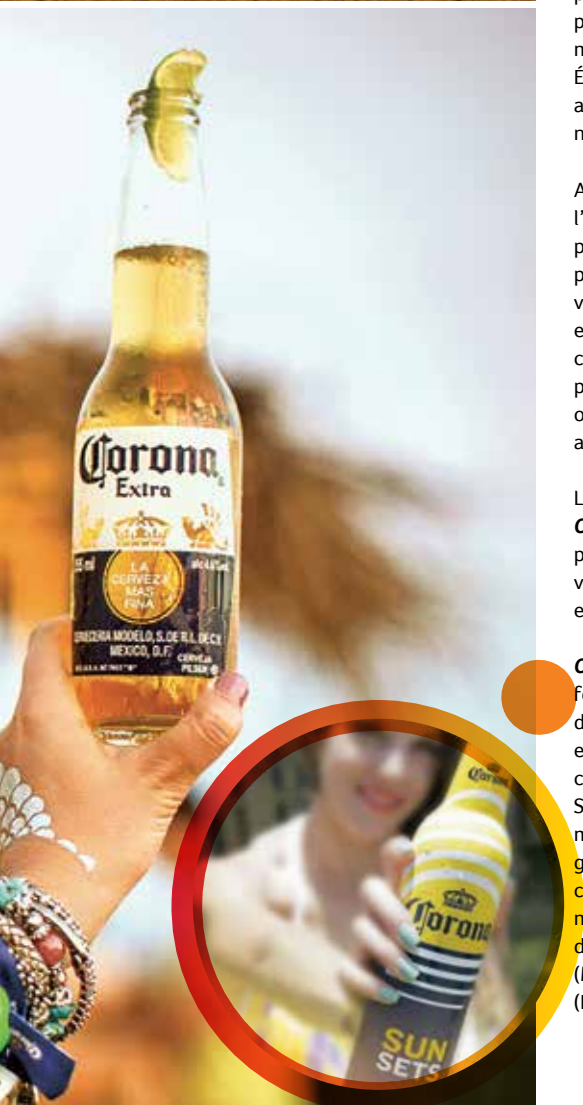

Stella Artois est si sophistiquée et caractéristique qu'elle a son propre rituel de service et son verre calice emblématique. Symbole de la tradition brassicole, de la qualité et de l'héritage belges, elle est dégustée dans 95 pays pour agrémenter événements élégants et dîners raffinés. Le volume de Stella Artois a augmenté de 2,5 % en 2014, avec des performances particulièrement fortes au Brésil, au Canada et aux États-Unis. La marque occupe la quatrième place du classement BrandZ™ 2014 des marques de bière ayant le plus de valeur au monde.

Au cours de l'année écoulée, l'esprit de perfection incarné par l'expérience Stella Artois a été mis en avant dans une campagne publicitaire consacrée aux ***World's Greatest Events***. Ciblant des manifestations uniques comme le *Festival de Cannes*, *Wimbledon*, *l'Open Championship* et *l'Abierto Argentino de Polo*, la campagne a diffusé le portrait de plusieurs figures héroïques prêtes à tout pour atteindre la perfection dans l'exercice de leur art.

La vidéo de ***Rufus, l'emblématique aigle de Wimbledon***, fut l'un des éléments les plus populaires de la campagne « perfectionists » de Stella Artois. Ce spot, mettant en scène Rufus protégeant avec vigilance les terrains de Wimbledon, illustrait parfaitement notre stratégie numérique et a totalisé près de 2 millions de vues sur YouTube, dont plus de la moitié via le référencement organique. La vidéo de Rufus est même entrée dans le YouTube Ads Leaderboard, se classant 7ème publicité la plus regardée sur la plateforme en juin 2014.

Stella Artois a été créée initialement pour la fête de Noël et notre ***campagne publicitaire des fêtes de fin d'année*** est une joyeuse tradition. Cette saison, la campagne « Give Beautifully » consistait en une série de courts métrages montrant le moment émouvant où d'heureux destinataires recevaient des cadeaux spéciaux (piano, caméra, etc.). Promue via le hashtag #givebeautifully, cette série a été filmée en Argentine, au Royaume-Uni et aux États-Unis et a pu être visionnée en ligne sur YouTube par des consommateurs dans le monde entier.

Associant notre tradition d'excellence au mode de vie numérique des consommateurs du millénaire, Stella Artois est devenue la ***première marque de bière à faire de la publicité sur Instagram***. Des images de Stella Artois ont été affichées dans des décors de fête à côté de divers mets délicats, dans le cadre de notre grande campagne « Give Beautifully ».

Stella Artois Cidre Raspberry a été lancée au Royaume-Uni, contribuant ainsi à nos efforts visant à gagner de la part de consommation dans de nouvelles catégories. Nous avons intégré la catégorie cidre en 2011 avec l'introduction de Stella Artois Cidre. Depuis, nous avons élargi la famille Stella Artois Cidre à trois saveurs : pomme, poire et framboise.

Stella Artois Cidre Raspberry est une nouvelle addition à notre populaire catégorie de cidre.

Notre ***expansion au Mexique*** nous a donné l'opportunité de lancer Stella Artois sur un nouveau marché et nous misons beaucoup sur le potentiel de croissance de la marque dans le segment super premium au Mexique.

Nos marques mondiales :

Stella Artois

« Stella Artois continue d'incarner l'esprit de la perfection. »

© 2014 Getty Images

« Comprendre quand et pourquoi les consommateurs se rassemblent est une recette de croissance. »

Plateformes axées sur la croissance

Les gens se réunissent de façons différentes, à des moments différents et pour des raisons différentes. Pour partager des expériences particulières. Pour profiter des joies d'un bon repas. Pour encourager leur équipe ou écouter leur groupe préféré. Pour décompresser après une longue journée. Pour recevoir famille et amis.

Nous pensons que notre croissance dépend de notre compréhension de ce qui réunit les gens et de la manière dont nous pouvons améliorer ces moments. Pour ce faire, nous recherchons sans cesse un éclairage pertinent sur le profil des consommateurs potentiels, les préférences de ceux qui sont les plus enclins à choisir nos marques, les raisons pour lesquelles ils se réunissent et les expériences qu'ils apprécient.

Sur base de ces connaissances, nous avons créé une structure de plateformes axées sur la croissance ou *Growth Driven Platforms* (GDP), qui représente les principales occasions d'achat et de consommation de nos produits. Nous alignons nos activités marketing, commerciales, de développement de produit et autres activités de développement de marque sur ces GDP. Et ce, afin de garantir que nous brassons des produits de qualité et offrons par là-même des moments agréables et des expériences exceptionnelles, pour toutes les occasions de rencontre.

Se réunir pour partager de bons moments afin de se détendre et décompresser, entretenir les amitiés ou en nouer de nouvelles, a toujours été un aspect important de l'attrait universel de la bière. Nous souhaitons que Budweiser, ainsi que les championnes locales comme Bud Light, Brahma, Harbin, Quilmes, Skol et Jupiler, soient présentes chaque fois que des amis se réunissent. Qu'ils écoutent de la musique, regardent un match ou simplement sortent ensemble, nos marques leur assurent de bons moments. Notre but est de nous rapprocher de la génération du millénaire dans le monde entier grâce à des expériences uniques que seules nos marques peuvent offrir, par le biais de nos plateformes de musique, partenariats sportifs et programmes pour les ambassadeurs de marques.

Aux États-Unis, le ***Budweiser Made in America Music Festival***, co-fondé par Jay Z, est un événement annuel retentissant. Des événements musicaux organisés dans 30 grandes villes ont précédé le festival, qui s'est tenu à Philadelphie et à Los Angeles et auquel ont participé des artistes comme Kanye West, Imagine Dragons, Kings of Leon et Iggy Azalea. L'édition 2014 de *Made in America* a attiré presque 175 000 spectateurs ; 700 000 autres personnes ont écouté les concerts diffusés en direct et 44 millions de consommateurs les ont suivis sur les réseaux sociaux.

Se détendre et créer des liens

La musique dance électro (EDM, electronic dance music) fait fureur dans le monde entier — et la Chine a réagi à cette tendance en créant le ***Budweiser Storm Electronic Music Festival***. L'édition 2014 du Festival a été décrite comme la « plus grande soirée EDM que la Chine n'ait jamais connue ». Elle a débuté par une énorme soirée de lancement à Shanghai. Des musiciens et DJ montants provenant des quatre coins de la Chine ont été encouragés à s'affronter pour participer aux spots du line-up du Festival. Pendant la durée de la campagne, Budweiser a organisé dans tout le pays plus de 500 soirées EDM *Made for Music*, permettant ainsi à des millions de consommateurs chinois de faire l'expérience de la musique et de notre marque.

Au terme d'une longue recherche à travers les États-Unis, **Bud Light** a choisi Crested Butte dans le Colorado pour accueillir ***Whatever, USA*** du 5 au 7 septembre et y organiser le week-end suprême de fun spontané ***#UpForWhatever***. Bud Light est connue pour investir des bateaux de croisière, métamorphoser des hôtels et offrir aux consommateurs #UpForWhatever des expériences que l'on ne vit qu'une fois, ce qui fut la plus grande aventure de *The Perfect Beer for Whatever Happens* à ce jour. Crested Butte a été transformée en Whatever, USA, une ville d'expériences uniques et inattendues pour 1 000 fans de Bud Light choisis pour participer à l'événement parmi les quelque 204 000 candidats qui ont créé et posté des vidéos sur www.UpForWhatever.com. Disposant de seulement 48 heures pour embarquer un ami et faire leurs bagages, les invités se sont vu offrir trois jours et deux nuits d'activités #UpForWhatever, d'aventures épiques et de concerts (17 en tout). 28 bars, restaurants et magasins de Crested Butte sont restés ouverts tout le week-end.

En Belgique, la ***Jupiler House of the Bull*** a mis le feu aux festivals d'été. Entre concerts de groupes connus et moins connus, Jupiler a offert à ses fans des soirées animées par les plus grands DJ. Jupiler a soutenu au total plus de 30 festivals durant tout l'été, notamment plusieurs des événements saisonniers majeurs du pays, ce qui fait d'elle la marque de bière numéro 1 des scènes de festival belges.

« La Coupe du Monde de la FIFA™ 2014 fut une merveilleuse vitrine pour nos marques. »

Rise as One :

Réunir les gens grâce à la Coupe du Monde de la FIFA™

Durant l'année écoulée, aucun événement n'a réuni autant de gens des différents pays que la Coupe du Monde de la FIFA™ 2014. Près de 3,5 millions de spectateurs ont assisté aux matchs. On estime à 1 milliard les personnes qui ont suivi leurs équipes favorites via 'Le Plus Grand Stade du Monde', la plateforme sociale, en ligne et mobile de la FIFA. Des milliards de personnes auraient également pris part à l'événement par le biais de la télévision et des médias numériques.

Rien de tel qu'une bonne bière pour célébrer la passion du football et enrichir le plaisir suscité par la Coupe du Monde ! Dans cet esprit, Budweiser a été fière d'être la bière officielle de la compétition, appelant des milliards de supporters à témoigner de leur amour pour le football en se levant comme un seul homme ('Rise as One'). Pour nous, la Coupe du Monde a été une incroyable opportunité de réunir les gens autour de leurs équipes préférées, d'un sport pour lequel ils se passionnent tous et de nos marques du monde entier.

En tant que bière officielle de la Coupe du Monde de la FIFA™ 2014, Budweiser a été très présente partout où des gens se sont réunis pour regarder les matchs. Un emballage unique, une bouteille édition limitée en aluminium doré arborant le trophée de la Coupe du Monde de la FIFA™, a été distribuée dans plus de 40 pays. A Times Square, au cœur de New York, célèbre pour ses enseignes lumineuses, Budweiser a illuminé la nuit pour encourager les supporters à se préparer pour les matchs.

Budweiser a créé une émission spéciale « Rise as One » et un contenu numérique grâce à des partenariats médias stratégiques. Les médias sociaux ont tenu les supporters informés, les incitant à voter pour *l'Homme du Match* présenté par Budweiser, ou à recevoir des tweets provenant d'événements en marge de la Coupe du Monde comme par exemple des concerts.

Sur la célèbre plage de Copacabana à Rio de Janeiro, le Budweiser Hotel a été le premier lieu de rassemblement pour des événements exclusifs liés à la Coupe du Monde. Des programmes spéciaux ont rapproché les mondes du sport et du divertissement, dont une série de concerts fabuleux, des soirées piscine sur les toits et des apparitions de légendes de la Coupe du Monde et de célébrités.

La Coupe du Monde de la FIFA™ fut une merveilleuse vitrine pour Budweiser et pour d'autres marques de notre portefeuille qui ont été sponsors locaux sur certains marchés, comme entre autres Brahma (Brésil), Harbin (Chine), Corona (Mexique), Quilmes (Argentine), Jupiler (Belgique et Pays-Bas), Siberian Crown (Russie), Cass (Corée), Hasseröder (Allemagne) et Beck's (Italie). Nous avons soutenu nos marques sponsors grâce à d'impressionnantes activations 360° sur nos marchés. Des millions de supporters ont pris part aux programmes sponsorisés par nos marques, soit en assistant aux événements dans les bars et autres lieux publics, soit en participant à des concours ou en suivant nos campagnes sur les réseaux sociaux.

Nous tenons spécialement à remercier tous les collaborateurs et partenaires commerciaux d'AB InBev, qui ont été plus nombreux que jamais à faire de notre participation à la Coupe du Monde un succès. Entre les collègues qui ont collaboré avec des fournisseurs dans les stades brésiliens pour garantir aux supporters une expérience rafraîchissante et ceux qui ont planifié et déployé nos campagnes dans le monde entier, l'équipe d'AB InBev a prouvé qu'elle est une véritable championne du monde.

Bud Light a sponsorisé une série de soirées de visionnage de la Coupe de Monde dans des centaines de bars et autres établissements horeca à travers les États-Unis, y compris la soirée de la finale de la Coupe du Monde de la FIFA™ à Las Vegas. Ces événements hautement populaires ont contribué à battre le record de visionnage d'un tournoi de Coupe du Monde de la FIFA™ aux États-Unis.

La campagne de Harbin en Chine a inclus une publicité télévisée spéciale, créée exclusivement pour la province de Hei Long Jiang, le berceau de la bière Harbin, ainsi que des canettes et bouteilles en édition spéciale. Le premier jour de match fut un « jour bleu » en l'honneur de la couleur de l'emballage caractéristique de la marque.

Corona a fait fort pour réunir ses fans autour de la Coupe du Monde de la FIFA™, en organisant une promotion permettant à 1 000 consommateurs mexicains de remporter un voyage gratuit au Brésil. La bande originale des spots publicitaires Corona diffusés à la télévision dans le cadre de la Coupe du Monde est également devenue l'hymne de l'équipe nationale du Mexique.

Quilmes a créé un bar mobile, le Bar Movil Quilmes, pour étancher la soif de supporters argentins de passage au Brésil. De retour en Argentine, les consommateurs ont pu profiter de canettes en édition limitée, de festivals pour les supporters, de fêtes dans les bars locaux et de bien d'autres événements. Nous avons installé 3 000 télévisions WiFi neuves dans des bars de Bolivie pour que l'expérience de matchs regardés entre amis soit encore plus agréable.

Jupiler a tourné une publicité télévisée avec l'équipe de football nationale belge et a distribué 800 000 drapeaux de supporter créés pour l'occasion — une campagne si unique que les médias locaux l'on baptisée « flagvertising ». La Belgian Sponsorship Association a décerné à Jupiler le premier prix dans la catégorie « Best Sponsoring Activation » pour la campagne « We Are Ready » ainsi que le trophée « Best of Belgium »; aux Excellence Awards de la European Sponsorship Association « We Are Ready » a remporté le bronze. La publicité télévisée dédiée aux Diables Rouges dans le cadre de la Coupe de Monde a été la 4ème vidéo la plus visionnée sur YouTube en Belgique en 2014. Elle faisait partie des nombreuses campagnes lancées par AB InBev dans la Zone Europe, ayant fait la promotion de sept marques différentes dans huit pays.

Brahma a rendu hommage à la passion du Brésil pour le football en lançant la Brahma Seleção Especial, une bière édition limitée brassée à partir d'orge semée sur le terrain du centre d'entraînement de Granja Comary. Avec le stade Maracanã de Rio de Janeiro, qui a accueilli son premier match de Coupe du Monde de la FIFA™ en 64 ans, Granja Comary est un symbole emblématique du football au Brésil.

Mets & saveurs

Nos consommateurs et en particulier la génération du millénaire se sont découvert une passion pour la gastronomie, comme en témoignent tous ces Instagrams culinaires. La cuisine est le rock 'n' roll d'aujourd'hui et les chefs sont les nouvelles rock stars. Parallèlement, on constate un intérêt renouvelé pour la bière comme accompagnement idéal des repas. Il n'est pas rare qu'une bière ou un cidre caractéristique et sophistiqué(e) soit plus approprié(e) qu'un verre de vin pour accompagner un bon plat. C'est pourquoi nous essayons de proposer une sélection de bières savoureuses et de qualité supérieure, qui subliment la saveur de certains mets, du repas informel au dîner raffiné.

Grâce à nos marques premium locales et internationales, ainsi qu'à notre nouveau portefeuille artisanal aux États-Unis, nous sommes extrêmement bien placés pour rendre chaque repas exceptionnel. Des marques en parfait accord avec les mets comme notre trio de bières belges Stella Artois, Leffe et Hoegaarden sont rejointes par des gammes plus récentes tout en saveurs et en découvertes, notamment Alexander Keith's, Goose Island et Shock Top.

Nous nous engageons à ***créer la meilleure expérience de bière*** possible. Nous avons dès lors soigneusement étendu notre portefeuille en incluant plus de bières artisanales, dont les qualités sont appréciées par de nombreux amateurs de bière. Durant l'année écoulée, nous avons fait l'acquisition de 10 Barrel Brewing Co., située à Bend en Oregon et de Blue Point Brewing Company, implantée à Long Island, dans l'état de New York et continué la collaboration avec les maîtres-brasseurs passionnés et gardé les techniques qui rendent ces brasseurs artisanaux si uniques. Utilisant la même approche qu'avec Goose Island Brewers, nous suivrons scrupuleusement leurs recettes et leurs processus de brassage, tout en permettant à plus de consommateurs de savourer ces bières exceptionnelles.

The Best of Belgium sur Tumblr propose des « food pairings » et des suggestions pour nos bières belges premium : Stella Artois, Hoegaarden et Leffe. Les gourmets peuvent apprendre, par exemple, que la Stella Artois se marie très bien avec les plats relevés de la cuisine thaï, asiatique et indienne, mais aussi que son amertume et son corps léger ressortent bien avec les sauces crémeuses et les fromages à pâte semi-molle. La Hoegaarden, qui doit sa saveur rafraîchissante notamment au zeste d'orange de Curaçao et à la pointe de coriandre, accompagne parfaitement les poissons blancs, ainsi que les traditionnelles moules belges, servies avec des frites allumettes et de la salade. La Leffe Blonde, qui est fruitée et légèrement épicée, s'accorde aussi bien avec les viandes qu'avec les desserts au chocolat.

Lancé au Royaume-Uni en 2014, ***Stella Artois Cidre Raspberry*** est le petit dernier de notre famille de cidres artisanaux premium. L'envie de proposer aux consommateurs un vaste choix de boissons est à l'origine de la création de Stella Artois Cidre il y a quelques années. Depuis, la marque s'est enrichie de nouvelles saveurs et a conquis de nouveaux amateurs.

Aux États-Unis, Stella Artois sponsorise un ***menu complet d'activations*** en partenariat avec le magazine *Food & Wine*. Des événements lifestyle mettant à l'honneur l'association de la marque avec des mets ont été organisés, comme par exemple le *Food & Wine* Classic à Aspen et des programmes phares au Beaver Creek Resort, au Pebble Beach Resorts et dans la plupart des quartiers orientés gastronomie de Los Angeles. Ces événements incluent des démonstrations de célèbres chefs, des dégustations et des réceptions et attirent un public qui apprécie les bonnes choses de la vie, dont la Stella Artois.

A Paris et Bruxelles, ***des 'food trucks' sponsorisés par Leffe*** invitent à découvrir des associations exceptionnelles de la Leffe avec des fromages raffinés et d'autres snacks. La Leffe a également revisité son packaging pour proposer des recettes directement sur le carton et la marque a créé du contenu pour stimuler les discussions gastronomiques sur de nombreuses plateformes de médias sociaux.

Déclarant que la ***"bière est le nouveau vin,"*** notre équipe du Royaume-Uni œuvre pour inciter les consommateurs à découvrir les associations possibles de la bière avec une grande variété de mets. Nous nous sommes associés avec un chef étoilé au Michelin, Kevin Love, pour récompenser des pubs et restaurants proposant la meilleure cuisine de brasserie gastronomique qui se marie très bien avec des bières comme la Leffe.

Au Mexique, la ***Negra Modelo*** est connue depuis longtemps comme « la crème des bières. » Avec sa couleur ambrée foncée et son épais col de mousse crémeux, la Negra Modelo offre une saveur équilibrée et un arôme délicat de malt foncé, de caramel et de houblon. Pouvant déjà se targuer d'être la bière brune la plus vendue au Mexique, la Negra Modelo est aussi présentée par notre équipe comme l'alliée idéal des repas.

Après une longue journée, les gens aiment se retrouver entre amis pour oublier la routine ; ils éprouvent le désir de se faire plaisir et de s'amuser. Nous essayons de donner le ton avec des produits à la saveur rafraîchissante qui sont les ingrédients clés de la vie sociale de nos consommateurs. Budweiser, Corona, Stella Artois et Bud Light font partie des marques qui conviennent parfaitement à ce moment de transition, de même que nos innovations comme la famille des Ritas, Stella Artois Cidre et Johnny Appleseed, qui peuvent être servies avec des glaçons ou mélangées à d'autres boissons, ou ont un profil de saveur plus sucré.

Le coucher du soleil marque la fin de la journée de travail et le début des moments de détente. Nous sponsorisons des festivals ***Corona SunSets*** sur des plages célèbres du monde entier pour rappeler Corona au bon souvenir des consommateurs quand ils ont quelque chose à fêter. Les festivals Corona SunSets mettent à l'honneur la vie à la plage, avec des concerts sur fond de coucher de soleil et donnent l'occasion à des DJ qui montent de créer leur « Sounds of the Beach ». En 2014, ce festival a fait escale dans des lieux tels que Playa Del Carmen et Acapulco (Mexique), les Îles de Toronto (Canada), Ibiza (Espagne) et Weston-Super-Mare (Royaume-Uni).

Le Brésil a lancé ***Skol Beats Senses*** fin 2014. Mystérieuse et pleine de caractère, cette boisson a été spécialement développée pour ceux qui sont en quête de nouvelles expériences dans l'univers de la nuit. Facile à boire, douce et à la saveur rafraîchissante, Skol Beats Senses est une boisson unique à base de bière qui se boit avec des glaçons, ce qui rend cette innovation encore plus exceptionnelle et polyvalente. Sa bouteille distinctive est en forme de 'S' et arbore une couleur bleue éclatante, qui a inspiré une publicité de lancement distinctive ayant pour décor un night-club sous-marin.

Quilmes a lancé ***MixxTail Mojito***, une nouveauté destinée aux consommateurs qui souhaitent apporter une fraîcheur différente au cocktail. MixxTail est une boisson prête-à-boire, également parfaite en cocktail. L'Argentine a été le premier marché à introduire la nouvelle marque. Dans le cadre d'une stratégie différenciée, l'équipe de vente et de marketing a placé le nouveau produit loin des rayons de bières traditionnelles dans les magasins et supermarchés et plus près des apéritifs. MixxTail rencontre un vif succès depuis son lancement et il se peut que d'autres marques à travers le monde adoptent des variantes de ce concept populaire.

« Fiesta Forever » est le thème d'une campagne populaire conçue pour notre famille des Ritas. Le spot publicitaire met en scène un homme distribuant des Ritas lors d'une garden party, au bureau, autour de la piscine et même à un couple qui regarde la télévision sur son canapé, tout en chantonnant « All Night Long » de Lionel Richie. La campagne véhicule l'idée que l'on peut à tout moment commencer sa propre « fiesta », simplement avec les Ritas.

Budweiser Brewmaster Reserve a été lancée en Chine durant l'année écoulée comme un produit unique destiné aux occasions de la vie nocturne et pour se tailler une solide position dans le segment super-premium. Notre maître-brasseur a créé une bière spéciale ambrée foncée et la Brewmaster Reserve est commercialisée en bouteilles numérotées fermées par un bouchon de type champagne pour souligner sa nature festive.

Casser la routine

S'offrir une agréable sortie

Nous avons intensifié nos efforts pour accroître la présence de nos marques dans les bars, clubs, restaurants et autres lieux de sortie. Nous lançons de nouveaux produits destinés uniquement à ces occasions spéciales et à créer des liens forts avec nos marques. En même temps, nous intensifions la collaboration entre nos équipes de gestion de marque et nos équipes de vente ainsi qu'avec nos clients professionnels pour apporter une nouvelle dynamique dans l'horeca.

Les consommateurs peuvent entamer le week-end sur une bonne note aux ***Fire Pit Fridays*** (vendredis au coin du feu), organisés chaque semaine au 'Biergarten' adjacent à notre brasserie de Fort Collins au Colorado. Le 'Biergarten', qui n'a ouvert que fin 2014, permet aux clients ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool de goûter nos produits et d'en apprendre plus sur l'art de brasser la bière grâce à nos ambassadeurs et à nos brasseurs. Les événements du vendredi, c'est aussi un agréable brasero, de la musique live et la possibilité de faire un don à la banque alimentaire locale.

Budweiser Brew House, qui a ouvert ses portes à Ballpark Village à St. Louis, au Missouri, est l'endroit idéal pour regarder un match des Cardinals ou autres, tout en goûtant la bière de l'une des 200 pompes à bière disponibles.

Pretzels et bière, c'est le mariage parfait ! Alors pourquoi ne pas créer une bière spéciale qui reproduit cette expérience gustative ? Nous l'avons fait au cours de l'année écoulée, avec le lancement de l'édition limitée Shock Top Twisted Pretzel Wheat. Shock Top a été l'un de nos lancements de marque les plus réussis, qui illustre bien la manière dont nous continuons à étendre la famille des marques pour étancher la soif de diversité des amateurs de bière.

Quelque 8 000 bars et restaurants des États-Unis possèdent des ***poignées de pompe à bière interactives*** pour Bud Light et Budweiser, qui clignotent et affichent des messages lorsque l'équipe locale marque. En tant que sponsor sportif majeur, nous avons identifié une opportunité d'offrir une expérience unique aux supporters et nous nous sommes associés à Sprint et Mesh Systems pour concevoir ces poignées. Basées sur la technologie sans fil et cloud, les poignées relient des milliers d'établissements horeca à l'action sur le terrain des stades de tout le pays. Nous étendrons ultérieurement le programme à d'autres établissements et à d'autres sports.

Pour améliorer l'expérience hors-domicile des consommateurs brésiliens, nous avons mis au point le concept ***« Nosso Bar »***, qui signifie « Notre bar » en portugais. Il s'agit principalement d'un modèle de bar attrayant doté d'équipements et d'aménagements plus sophistiqués, conçu pour inciter les propriétaires de bar à proposer un environnement amélioré et propice à la dégustation de nos marques. Nous avons proposé ce concept en franchise à un groupe de propriétaires d'établissements et comptons aujourd'hui plus de 1 000 « Nosso Bars ».

Cubanisto est une autre bière aromatisée créée pour être savourée lors de sorties en soirée. Lancées au Royaume-Uni, en France et en Belgique, Cubanisto est une bière premium aromatisée au rhum, offrant un goût frais d'agrumes, de zeste d'orange et de citron vert et un arôme de sucre de canne caramélisé. Evénements spéciaux organisés dans les bars ou expériences de consommateur secrètes que l'on ne dévoile que sur les réseaux sociaux : tel est l'esprit de Cubanisto.

Accueillir ses amis et sa famille, que ce soit pour regarder un match, célébrer une fête ou un événement particulier, ou simplement se réunir de manière informelle, c'est l'hospitalité par excellence. Nous lançons actuellement de nouveaux produits et emballages pour répondre aux besoins des consommateurs qui souhaitent vivre chez eux une expérience agréable. Pour stimuler la vente de nos marques pour la consommation à domicile, nous créons des multi-packs innovants, des présentoirs attrayants et de meilleurs réfrigérateurs pour le commerce de détail.

Pour rendre la période des fêtes encore plus festive, nous avons créé des ***casiers Budweiser édition limitée spéciale fêtes*** pour le marché des États-Unis. Ces casiers en bois faits main étaient des répliques exactes des casiers empilés sur le l'attelage du célèbre Clydesdale Budweiser. Chaque casier contenait des verres à pils et un pack de 18 bouteilles de Budweiser arborant des étiquettes datant de 1918 (la dernière étiquette Budweiser avant la Prohibition), 1933 (la première étiquette Budweiser après la Prohibition) et 1976 (marquant le 100e anniversaire de la marque). Nous avons également encouragé les consommateurs à partager leurs images Budweiser en utilisant le hashtag #HolidayBuds.

Un nouveau ***pack de 18 Mix-A-Rita*** a été lancé en 2014 pour inciter les consommateurs à faire entrer chez eux la saveur rafraîchissante caractéristique de notre famille Rita. Ce pack pratique contient un mix de quatre saveurs populaires, Bud Light Lime Lime-A-Rita, Straw-Ber-Rita, Raz-Ber-Rita et Mang-O-Rita, pour permettre aux consommateurs de créer et de tester leurs propres associations Mix-A-Rita.

Afin d'étendre le plaisir de savourer la bière chez soi, plusieurs de nos marques sont disponibles avec le ***système de tirage Draftmark***. Draftmark est un système domestique haut de gamme abordable, commercialisé actuellement sur 12 états des États-Unis, qui permet aux amateurs de bière de savourer une bonne bière pression provenant tout droit du réfrigérateur. Les variétés de bières pression actuellement

disponibles sont Budweiser, Shock Top Belgian White, Goose Island India Pale Ale, Goose Island Honker's Ale et Michelob AmberBock. A terme, d'autres marques et marchés viendront s'ajouter.

Les canettes ***Jupiler Cold Grip Ribbed***, introduites en Belgique durant l'année écoulée, ont remporté un franc succès auprès des consommateurs et des détaillants. Ces canettes créent la perception d'un verre à bière strié et donnent ainsi la même sensation que lorsqu'on savoure une bière fraîche dans son bar préféré.

En Allemagne, nous avons introduit le ***Beck's Cool Pack*** pour ceux qui organisent des fêtes chez eux. Ce pack pratique de huit bouteilles de 33 cl permet d'attirer l'attention des consommateurs sur la marque Beck's et d'accroître ainsi le volume.

Notre ***bouteille en aluminium*** innovante est parfaite pour savourer une bière bien fraîche chez soi. Désormais disponibles pour Bud Light, Budweiser, Shock Top et d'autres marques, les bouteilles en aluminium refroidissent plus vite et restent fraîches plus longtemps et sont en plus refermables grâce à leur bouchon dévissable. Et l'emballage festif aux couleurs vives égaie n'importe quelle fête privée.

Apporter le meilleur dans les foyers

« La réalisation de notre Rêve demande des collaborateurs talentueux et motivés, inspirés par une culture d' 'ownership'. »

Rêve
Collaborateurs
Culture

Depuis la combinaison d'Interbrew et Ambev il y a une dizaine d'années jusqu'à ce jour, nos accomplissements reposent sur une plateforme solide que nous avons baptisée *Rêve–Collaborateurs–Culture*. Cette plateforme est un grand atout pour l'entreprise et continuera de guider nos performances et notre évolution. L'essence de notre culture est traduite dans 10 Principes Directeurs, qui nous permettent d'assurer une performance constante et de collaborer pour concrétiser notre Rêve commun dans le monde entier.

Notre Rêve

1

*Notre Rêve commun nous stimule tous à travailler dans la même direction : être **la meilleure entreprise brassicole qui réunit les gens pour un Monde Meilleur.***

Tout commence par notre Rêve commun. Notre Rêve a évolué car nous avons compris que *réunir les gens* est au cœur de ce que nous sommes et ce que nous faisons. Nous sommes inspirés par notre Rêve de fonder une des plus grandes sociétés de biens de consommation au monde, mais aussi d'améliorer le monde qui nous entoure en promouvant la consommation responsable, la préservation de l'environnement et l'engagement au sein de nos communautés.

« Nos 10 Principes Directeurs montrent la voie à un Rêve commun dans le monde entier. »

2

Nos collaborateurs sont notre plus grande force. Des gens compétents qui évoluent au rythme de leurs talents et qui sont rémunérés en conséquence.

3

Nous recrutons, développons et retenons des collaborateurs qui peuvent faire mieux que nous. Nous serons évalués en fonction de la qualité de nos équipes.

Nos collaborateurs

Les collaborateurs d'AB InBev s'efforcent chaque jour de transformer notre Rêve en réalité. Nos 155 000 collègues à travers le monde sont notre plus précieux atout et notre principal avantage compétitif durable. C'est grâce à nos collaborateurs — et leur talent, leur dévouement, leur enthousiasme et leur détermination — que nous avons pu tenir nos engagements envers nos clients, nos actionnaires, nos communautés et nous-mêmes.

Nous engageons des gens ayant le potentiel de faire mieux que nous, nous garantissons que les managers utiliseront pleinement leur potentiel et nous les incitons à donner le meilleur d'eux-mêmes. Parallèlement, nous investissons beaucoup pour attirer les meilleurs éléments, développer leur potentiel et enrichir leurs opportunités grâce à une série de programmes et d'initiatives.

Nous n'avons jamais cessé de peaufiner et d'améliorer le recrutement de talents, les initiatives d'apprentissage et de développement pour constituer une réserve de talents, pour répondre aux besoins changeants d'un secteur en expansion et former la prochaine génération de managers.

Global Management Trainee (GMT) Program — Notre programme GMT continue d'attirer les meilleurs étudiants issus de prestigieuses universités du monde entier. Les « *trainees* » participent à une formation rémunérée très exigeante de 10 mois, alliant des cours classiques et des missions sur le terrain, avant d'occuper des postes à temps plein chez AB InBev. Le programme GMT nous aide à créer une équipe hautement qualifiée et complète qui intègre notre culture dès le premier jour. En 2014, nous avons engagé 147 « *trainees* » de 19 pays, parmi plus que 94 500 candidats — la promotion GMT la plus nombreuse à ce jour.

MBA Program — Notre programme MBA mondial attire des candidats qualifiés issus des meilleures écoles de commerce, telles que Harvard, Stanford, Chicago-Booth, MIT Sloan, Columbia, Wharton et Kellogg aux États-Unis ; la London Business School et IESE en Europe ; ou la CEIBS à Hong Kong. En 2014, nous avons sélectionné pour ce programme 21 MBA parmi 642 candidats.

AB InBev University — Chacune de nos Zones géographiques propose des programmes live ou en ligne via l'AB InBev University, avec un programme axé sur le leadership, la méthodologie et l'apprentissage fonctionnel. L'octroi de ceintures blanches, vertes et noires (*white, green & black belts*) est un aspect important de la partie méthodologie. L'année dernière, nous avons décerné à nos collaborateurs 123 « *green belts* » et sept « *black belts* », un record !

Efforts dans le domaine du marketing — Parmi les initiatives notables de l'année écoulée, nous avons intensifié nos efforts pour recruter, former et retenir des coéquipiers dotés de solides compétences en marketing. Nous avons ajouté à la formation marketing des composants des programmes GMT et MBA, en vue de consacrer une bonne partie du travail en classe au marketing. L'AB InBev University fournit un solide bagage en marketing. En outre, nous sommes en train d'évaluer les capacités des managers en place dans toutes les Zones pour identifier leurs affinités avec le marketing et leur potentiel dans ce domaine.

Programme d' « Owners » — Le sens des responsabilités étant ancré dans notre ADN, notre programme d' « *Owners* » reconnaît les efforts de nos collègues AB InBev qui appliquent nos 10 Principes et agissent comme des propriétaires. Des membres d'une équipe peuvent nominer un collègue et chaque année, nous sélectionnons les meilleurs « *owners* » qui méritent d'être mis à l'honneur au sein de l'entreprise.

Programmes d'excellence — Ces programmes spécifiques veulent aider les collaborateurs à acquérir et affiner leurs compétences pour atteindre l'excellence dans des fonctions telles que *Brewery Operations*, *Marketing*, *Sales*, *People*, *Finance*, *Corporate Affairs* et *Information & Business Services*.

Engagement — Nous mesurons et améliorons le niveau d'engagement de nos collaborateurs, qui est indispensable à notre réussite. Tous nos collaborateurs participent à un cycle annuel de communication et de feedback pour s'assurer qu'ils comprennent nos objectifs et s'impliquent pleinement pour les atteindre. Nous mesurons l'engagement des collaborateurs au moyen de sondages annuels, l'amélioration des scores d'engagement étant une responsabilité majeure de tous les managers.

Récompense de la performance — Nous utilisons des processus de pointe pour mesurer et évaluer la performance. Notre système de rémunération est basé sur des objectifs ambitieux, mais réalisables. Nous pensons qu'une prime est la récompense d'une excellente performance et non un droit et qu'un tel système doit attirer des collaborateurs qui apprécient un environnement stimulant et basé sur le mérite.

Notre culture

4 5 6

Nous ne sommes jamais pleinement satisfaits de nos résultats, qui sont le moteur de notre société. La détermination et la complaisance zéro garantissent un avantage concurrentiel durable.

Le consommateur est roi. Nous servons nos consommateurs en leur offrant des expériences de marques qui ont un sens dans leur vie, toujours selon une approche responsable.

Notre entreprise est composée d'employés agissant comme des owners qui prennent leurs résultats à cœur.

Une culture fondée sur des valeurs fortes unit nos collaborateurs. Nous sommes fiers d'avoir une culture qui ne tolère pas la satisfaction ou la complaisance, qui prône le sens de l' « *ownership* » et la responsabilité de chacun et qui incite nos collaborateurs à toujours faire mieux.

Placer le client au centre de tout ce que nous entreprenons est l'un des piliers de notre culture. Pour ce faire, nous visons à fournir d'excellentes marques, à brasser des produits d'une qualité remarquable et à offrir une expérience supérieure de façon responsable. Nous respectons la tradition du métier de brasseur, tout en utilisant les derniers médias et technologies pour nous rapprocher des consommateurs.

Dans notre culture, les membres de l'équipe pensent et agissent comme de véritables propriétaires : ils prennent leurs résultats à cœur, assument la responsabilité de leurs actes, prennent des décisions en pensant aux intérêts à long terme de l'entreprise et exécutent leurs missions avec sérieux, excellence et intégrité. Nous renforçons cette mentalité de chef d'entreprise en fixant des objectifs ambitieux mais réalisables et en nous assurant que tous les membres ont conscience de leur rôle dans l'atteinte de ces objectifs. Les programmes incitatifs offrent aux cadres dirigeants et à d'autres collaborateurs hyperperformants la possibilité de réinvestir leur prime dans nos actions et de recevoir de la société un montant correspondant. Mais notre culture d'*ownership* ne signifie pas seulement posséder des actions de l'entreprise ; cela veut aussi dire assumer des responsabilités concernant nos engagements envers les consommateurs, la création de valeur pour les actionnaires et la réalisation de notre Rêve.

Nous croyons en la simplicité : nous fondons nos décisions sur des accords clairs bien définis et sur le bon sens. Ceci exige de notre part un effort constant pour éradiquer la complexité et simplifier les processus qui font obstacle à la prise de décisions et à leur mise en œuvre.

La maîtrise des coûts est un autre pilier de notre culture. Nous nous efforçons de convertir des « moyens financiers non productifs » en « moyens financiers productifs » en réduisant les frais non essentiels pour investir dans nos marques, nos campagnes marketing, nos efforts de promotion des ventes, programmes commerciaux et autres facteurs qui contribuent à améliorer le chiffre d'affaires et les résultats financiers. Pour ce faire, nous devons surveiller et maîtriser nos coûts en permanence, tirer des leçons des initiatives fructueuses menées dans l'entreprise et adopter uniformément les meilleures pratiques promouvant l'efficacité et le rendement.

Nos dirigeants sont censés montrer l'exemple pour l'entreprise. Ils doivent atteindre des résultats, honorer leurs engagements et inspirer leur équipe à faire de même. Les dirigeants ne choisissent jamais la facilité et ne placent jamais leurs intérêts avant ceux de l'entreprise, des consommateurs, des actionnaires, du personnel et de la communauté.

Il n'y a pas de demi-mesures sur le chemin qui mène à notre Rêve. La sécurité de nos collaborateurs, la qualité de nos produits et l'unicité de l'expérience de nos

7

Nous pensons que le bon sens et la simplicité sont en général de meilleurs principes que la sophistication et la complexité inutiles.

consommateurs ne peuvent jamais être compromises. Nous visons d'excellents résultats, mais la manière dont nous y parvenons est aussi importante que les résultats proprement dits.

Sécurité — La chose la plus importante que nous puissions faire pour nos collègues et leurs familles est de garantir un environnement de travail sûr. L'année écoulée est marquée par de nets progrès dans le domaine de la sécurité ; en effet, le nombre d'accidents avec incapacité de travail a chuté de 47 % (missions de sous-traitants comprises). Ceci inclut une baisse significative de 54,5 % du nombre de blessures dans nos activités au Mexique. En outre, 309 sites ont enregistré zéro accident avec incapacité de travail au cours de l'année écoulée. Grâce à un système de rémunération fondé sur des objectifs de sécurité annuels, nos programmes d'excellence mondiaux et systèmes d'audit relient la performance sécuritaire et

8

Nous gérons nos coûts consciencieusement, afin de libérer des moyens qui soutiendront une croissance durable et rentable du chiffre d'affaires.

la mise en œuvre des programmes aux évaluations de performance annuelles des collaborateurs individuels, départements, sites, régions et Zones. Les exigences en matière de sécurité sont aussi ancrées dans chacun de nos programmes d'excellence.

Optimisation des processus de distribution — Depuis longtemps, nos activités d'approvisionnement ont pour clé de voûte le système Voyager Plant Optimization (VPO), qui vise à standardiser les procédures pour s'assurer que tous nos sites de production fonctionnent avec une sécurité et une efficacité optimales. Nous adoptons aujourd'hui une démarche semblable pour nos activités logistiques de la deuxième tranche via le programme Distribution Process Optimization (DPO), pour élargir les avantages de la sécurité et de l'efficacité à nos partenaires de la distribution.

Gouvernance d'entreprise et « compliance » — Nous menons nos activités aux quatre

9

Des dirigeants qui montrent eux-mêmes l'exemple sont au cœur de notre culture. Nous tenons nos engagements.

coins du monde en respectant les normes les plus sévères en matière d'éthique, de gouvernance d'entreprise et de transparence et en nous conformant à toutes les règles en vigueur. Le Conseil d'administration et les cadres supérieurs ont créé et toujours préservé un climat où l'éthique prime, grâce à un système efficace de contrôles internes, de suivi, d'évaluation des risques, d'audits et de formations. Cette année, nous avons par exemple mis à jour le Code de conduite de la société pour renforcer notre engagement à promouvoir l'éthique, l'intégrité et à œuvrer pour un Monde Meilleur. Les chapitres « *Anti-Trust* » et « *Anti-Corruption* » ont ainsi été amendés pour être mieux en adéquation avec le Code par rapport à nos normes strictes dans ces domaines et nous avons ajouté de nouveaux sujets aux chapitres « Environnement, Santé et Sécurité », « Droits de l'Homme » et « Consommation Responsable ». Nous considérons notre intégrité et notre réputation comme des atouts majeurs, à préserver en toute circonstance.

10

Nous ne nous contentons pas de demi-mesures. L'intégrité, l'ardeur au travail, la qualité et la responsabilité sont les fondements de notre entreprise.

« Jouer un rôle positif dans le monde — avec passion, créativité et engagement. »

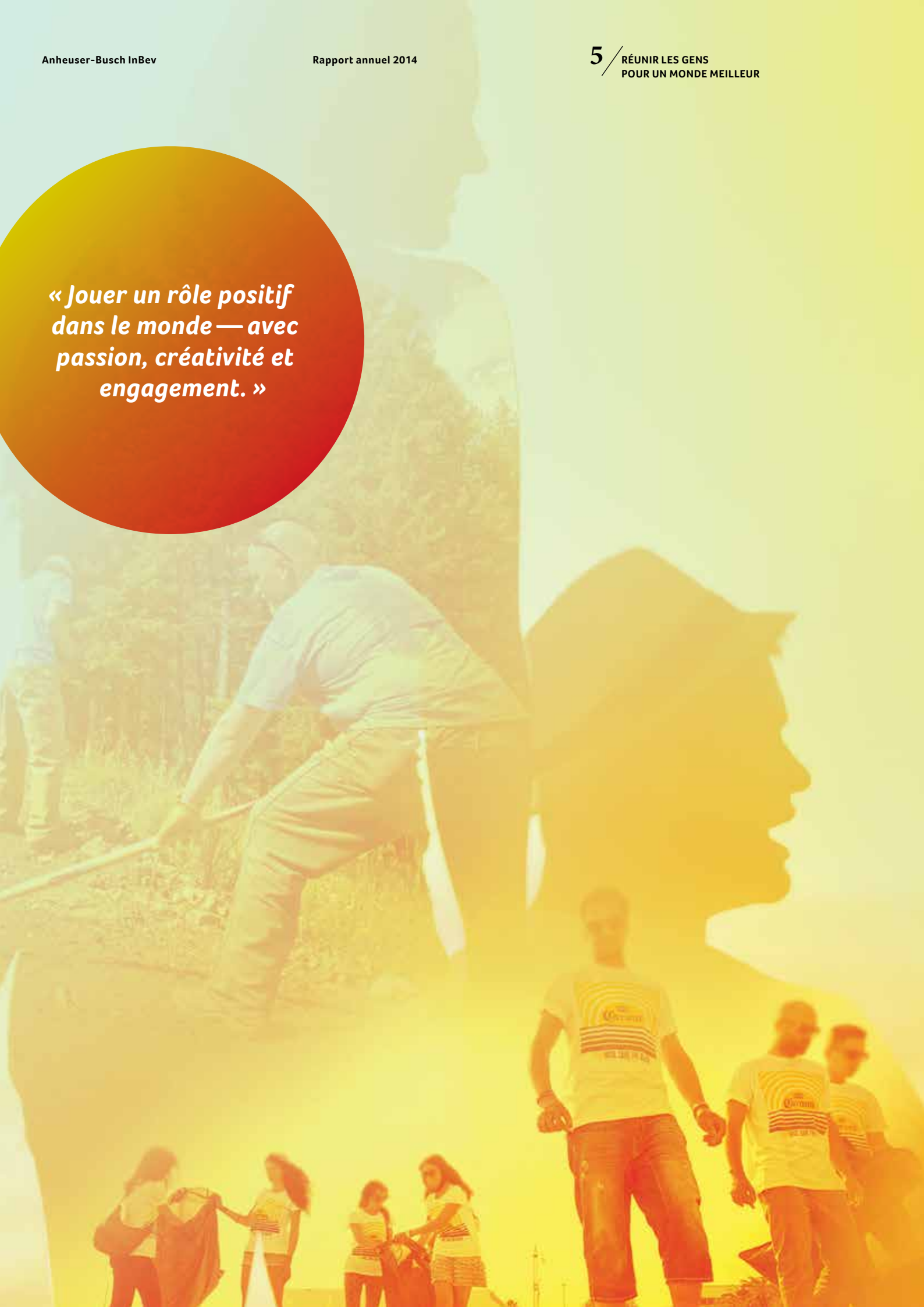

Le rôle d'AB InBev, en tant qu'entreprise internationale solide en plein essor, nous offre la possibilité — mais aussi la responsabilité — d'améliorer le monde dans lequel nous vivons et travaillons. Puisque nous brassons des produits et offrons des expériences qui rassemblent les gens, nous sommes les mieux placés pour réunir dans cet effort collaborateurs, consommateurs, partenaires et fournisseurs, autorités publiques, ONG, chercheurs et autres.

Nos efforts pour bâtir un Monde Meilleur reposent sur trois piliers : la promotion de la consommation responsable, la protection et la préservation de l'environnement, et l'implication des communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons. Nous avons progressé considérablement dans chacun de ces domaines au cours de l'année écoulée. Nous sommes honorés que nos efforts aient été reconnus par des organismes indépendants, ce qui nous a valu d'être classés parmi les leaders en responsabilité sociale au palmarès des sociétés de boissons les plus admirées (« *World's Most Admired* ») du magazine *Fortune*.

Réunir les gens pour un Monde Meilleur

Promouvoir la consommation responsable

En tant que premier brasseur mondial, nous nous engageons à promouvoir la consommation responsable de nos produits par des adultes ayant l'âge légal. Sur tous nos marchés, nous finançons des programmes pour promouvoir la consommation responsable, prévenir l'abus d'alcool, dissuader de consommer de l'alcool avant l'âge légal et sensibiliser aux dangers de l'alcool au volant.

En 2011, nous avons été la première entreprise de boissons alcoolisées à fixer une série d'ambitieux objectifs mondiaux de consommation responsable pour encourager des progrès significatifs et mesurables. Nous pouvons être fiers de nous être unis aux distributeurs, parents, groupes communautaires, détaillants, forces de l'ordre et bien d'autres, pour atteindre et souvent dépasser nos objectifs à l'échéance de fin 2014 :

Réalisé	Objectif
✓	Atteindre au moins 100 millions d'adultes avec des programmes développés par des experts pour aider les parents à aborder avec leurs enfants le sujet de la consommation d'alcool chez les mineurs.
✓	Fournir des outils de vérification d'identité et d'autres sources d'informations pédagogiques à au moins un demi-million de bars, clubs, restaurants et commerces de détail pour les aider à empêcher la vente d'alcool aux mineurs.
✓	Former à la vente responsable de boissons alcoolisées au moins un million de barmans, serveurs, détaillants et autres personnes qui servent et vendent de l'alcool.
✓	Atteindre au moins un demi-milliard de consommateurs ayant l'âge légal pour leur faire prendre conscience de l'importance de désigner un Bob ou de se faire raccompagner chez soi.
✓	Investir au moins 300 millions d'USD dans la publicité et les programmes visant à rappeler aux consommateurs l'importance de la consommation responsable et à les sensibiliser à ce sujet.
✓	Célébrer annuellement le "Global Be(er) Responsible Day" afin de promouvoir la consommation responsable auprès de nos employés, les clients et les consommateurs de détail.

Nous célébrons chaque année le ***Global Be(er) Responsible Day***, un événement que nous avons mis sur pied pour attirer l'attention du monde entier sur ce problème essentiel. Le Global Be(er) Responsible Day sert de tremplin à l'effort multinational de nos collègues, mais aussi des distributeurs, bars, détaillants, forces de l'ordre et groupes communautaires, pour promouvoir une consommation responsable.

Nos initiatives liées à la consommation responsable traduisent l'enthousiasme, l'engagement et la créativité des collaborateurs d'AB InBev aux quatre coins du monde, comme l'illustrent les exemples suivants.

Budweiser a fait sensation avec sa vidéo/publicité ***Friends Are Waiting*** diffusée aux États-Unis. Ce spot montre un homme qui décide de loger chez un ami après une soirée de sortie et de rentrer chez lui en toute sécurité le lendemain pour retrouver son meilleur ami… son fidèle Golden Retriever. La pub, diffusée sur les réseaux sociaux et à la télé durant la « *post-season* » de la Major League Baseball, a généré 20,7 millions de vues.

En collaboration avec le ***service de covoiturage Lyft et avec la participation des Clydesdales mondialement célèbres***, Budweiser a sponsorisé une app offrant des trajets gratuits pendant les fêtes pour s'assurer que les fêtards rentrent chez eux en toute sécurité.

Au Canada, notre équipe a créé une ***app pour smartphone personnalisée*** pour recueillir les promesses de service et de vente responsables et s'est associée à des organismes de formation dans chaque province pour garantir des efforts à grande échelle au niveau de la formation des serveurs.

True Love Needs a Designated Driver est un mini-film conçu par notre équipe chinoise, mettant en vedette la star du basketball Yao Ming et le célèbre acteur Lu Yi. Le film dénonce les dangers de la distraction et de l'alcool au volant et à la fin montre les deux hommes qui appellent leur 'Bob' — leur femme — pour rentrer chez eux sans risque. Parmi les autres activités en Chine, citons les gros efforts consentis pour former les serveurs et les vendeurs, qui ont permis de recueillir en 2014 plus de 700 000 engagements

signés en faveur d'une vente responsable de boissons alcoolisées.

La Corée du Sud a lancé notre guide ***Family Talk About Drinking*** destiné aux parents, cosigné par le Professeur Kim, Chang-Ock, célèbre présentateur TV et conseiller. L'équipe a également distribué des outils de vérification d'identité et d'autres informations sur la consommation responsable dans les bars et autres lieux de consommation. Depuis qu'elle a rejoint la famille AB InBev en avril 2014, l'équipe Oriental Brewery a participé à nos programmes de consommation responsable avec enthousiasme.

En Europe, nos campagnes de prévention contre l'alcool au volant comprenaient le programme ***Geklärt, wer fährt!*** (Vérifiez qui conduit) mené en Allemagne. Nous avons aussi fêté le Global Be(er) Responsible Day en Belgique, aux Pays-Bas et en France en diffusant un message sur la responsabilité à l'ouverture de la Bourse Euronext le 19 septembre. Partout en Europe, nos collègues se sont rendus sur le terrain pour former serveurs et vendeurs au service responsable dans le cadre d'une activité « *Feet on the Street* ».

Une publicité financée par Quilmes, ***Conductor Designado***, a atteint près de 9 millions de personnes en Argentine via la télévision, YouTube et d'autres médias. Par ailleurs, nos équipes d'Argentine, de Bolivie et du Paraguay célèbrent pendant toute une semaine le Global Be(er) Responsible Day, via entre autres des événements médiatiques et des initiatives impressionnantes pour sensibiliser les bars et autres lieux de consommation à s'associer à nos efforts.

Les équipes de football brésiliennes ont été invitées, pendant la Coupe du Monde de la FIFA™, à diffuser des messages promouvant la consommation responsable sur les pages de leurs supporters et pendant les matchs. Depuis 2011, nous avons offert 5 500 éthylotests à des villes comme São Paulo, Rio de Janeiro et Brasília. Nous avons poursuivi notre *Responsible Youth Program*, en partenariat avec des ONG à Rio de Janeiro et São Paulo, pour décourager la consommation chez les mineurs de communautés défavorisées en sensibilisant les jeunes, les mères et les commerçants.

En partenariat avec la Chambre de la Bière, la fédération des brasseurs mexicains, nous avons élargi la portée du *Global Be(er) Responsible Day*, qui se célèbre aujourd'hui dans tout le secteur. Un bel exemple de projet qui rassemble les gens dans un objectif commun, puisque plus de 32 000 volontaires du secteur mexicain de la bière (plus de la moitié étant des membres de notre équipe) ont visité 330 000 lieux de consommation pour diffuser des messages en faveur d'une consommation responsable.

Protéger notre environnement

On ne peut pas brasser de bière sans ingrédients naturels. Préserver nos terres, notre eau et autres ressources rares est la seule bonne façon d'agir — et constitue un investissement pour la qualité de nos marques aujourd'hui et demain. Nous nous efforçons d'utiliser les ressources naturelles en visant une efficacité maximale, nous investissons dans des projets et technologies qui économisent l'eau et l'énergie et réduisent nos déchets. Nous œuvrons aussi pour sensibiliser nos collaborateurs, les consommateurs et le grand public aux problèmes environnementaux.

Ayant atteint ou dépassé nos objectifs environnementaux initiaux en 2012, nous nous sommes engagés à atteindre une série d'objectifs encore plus ambitieux et à élargir nos efforts à notre chaîne d'approvisionnement mondiale.

Les ***objectifs environnementaux à atteindre d'ici 2017*** par AB InBev sont les suivants :

- Réduire le risque lié à l'eau et améliorer la gestion de l'eau dans 100 % de nos principales régions de culture d'orge en partenariat avec les parties prenantes locales.
- Prendre des mesures de protection des bassins versants dans 100 % de nos implantations situées dans des zones clés en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Chine, au Mexique, au Pérou et aux États-Unis, en partenariat avec les parties prenantes locales.
- Réduire la consommation d'eau mondiale à un chiffre exceptionnel de 3,2 hectolitres d'eau par hl de production, soit une économie d'eau correspondant à environ 5 400 piscines olympiques.
- Réduire de 10 % les émissions mondiales de gaz à effet de serre par hl produit, avec une réduction de 15 % par hl en Chine.
- Réduire de 10 % la consommation d'énergie mondiale par hl produit
- Réduire de 100 000 tonnes la quantité de matériaux d'emballage
- Atteindre une moyenne mondiale de 70 % d'achats de réfrigérateurs écologiques par an.
- Réduire de 15 % les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités logistiques par hl vendu, par rapport à notre niveau de référence de 2013 (un nouvel objectif récemment ajouté).

Pour atteindre nos objectifs liés à l'eau, nous avons adopté une ***stratégie d'ensemble pour la gestion de l'eau*** qui englobe une évaluation rigoureuse du risque lié à l'eau, la préservation de l'eau dans les usines, la gestion des eaux agricoles et la protection des bassins versants par la communauté. Par exemple, l'évaluation du risque lié à l'eau a été intégrée dans nos systèmes et procédures, y compris dans notre programme VPO. La préservation de l'eau sur nos sites a permis de réduire la consommation d'eau à 3,23 hl/hl en 2014. Dans nos principales régions de culture d'orge en Chine, au Mexique et aux États-Unis, nous mettons en place une série d'initiatives comme l'adoption de technologies permettant d'économiser l'eau, nous nous basons sur des données pour procéder à une sélection traditionnelle optimale de semences résistant mieux à la sécheresse et nous supportons des investissements importants dans des infrastructures pour l'eau.

Notre programme ***SmartBarley*** sème les graines d'une meilleure productivité et d'un avenir meilleur pour nos partenaires agriculteurs. Une base de données importante permet aux agriculteurs de comparer leur performance par rapport à celle de collègues des quatre coins du monde travaillant dans des conditions semblables. Ce qui peut mener à de meilleures pratiques concernant par exemple la variation, la rotation et la gestion des cultures — avec à la clé une amélioration de la qualité et de l'approvisionnement en orge, du rendement de l'exploitation agricole et des activités de préservation. Nous travaillons avec quelque 20 000 cultivateurs d'orge dans le monde. Par exemple, nous sommes en train d'optimiser les techniques d'irrigation pour l'orge dans la province chinoise de Gansu, en collaboration avec les institutions d'enseignement et autorités gouvernementales locales. Nous menons également, dans les régions mexicaines de Bajio et Altiplano, des projets pilotes dans le domaine de l'agriculture de conservation, visant à améliorer la santé du sol ainsi que le maintien de l'humidité dans le sol.

Pour ***la protection des bassins versants fragiles***, nous coopérons avec les communautés, ONG et gouvernements locaux dans des pays comme l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Chine, le Mexique, le Pérou et les États-Unis. A Cochabamba (Bolivie), par exemple, nous œuvrons pour améliorer l'approvisionnement local en eau, recycler nos eaux usées dans l'agriculture et réparer les infrastructures locales. A Jaguariúna (Brésil), nous travaillons en partenariat avec la municipalité locale, l'Entreprise brésilienne de recherche agronomique et d'élevage (EMBRAPA) et la célèbre ONG The Nature Conservancy pour restaurer et préserver le bassin d'eau qui alimente la région de São Paulo.

Outre nos efforts pour atteindre nos objectifs environnementaux, nous tâchons d'avoir un impact positif sur la planète à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement et toute l'année, à travers de nombreuses initiatives locales.

Nous sommes fiers que Chernigivske, notre championne locale en Ukraine, ait été retenue comme ***World's First Eco Beer*** par une agence de l'Union européenne, après analyse de ses ingrédients et modes de production.

En Belgique, nous utilisons des ***péniches*** pour transporter des bouteilles consignées vides entre nos brasseries de Leuven et Jupille, le transport fluvial consommant moins d'énergie que les camions.

Nous avons équipé tout notre parc de camions de Houston (Texas) de ***moteurs au gaz naturel comprimé***, ce qui devrait réduire de 2 000 tonnes les émissions annuelles de CO_2 (en fonction de la consommation). Il s'agit de notre première conversion de tout un parc automobile aux États-Unis.

Notre équipe d'Amérique latine Sud a marqué la ***Journée des économies d'énergie*** en s'adressant à 48 000 bars et autres lieux de consommation pour souligner l'importance d'économiser l'énergie et pour montrer comment nous pouvons y contribuer en fournissant des réfrigérateurs sobres en énergie.

Des sources d'énergie alternatives comme l'énergie solaire et la biomasse sont utilisées dans plusieurs brasseries en Chine.

Nous voulons avoir un impact positif sur les communautés dans lesquelles nous vivons et opérons. Chaque année, nous offrons une aide concrète pour construire des écoles et améliorer les lieux publics. Nous soutenons financièrement et via le bénévolat des organisations sans but lucratif. Nous aidons également les victimes de catastrophes naturelles grâce à des dons d'eau potable et par d'autres moyens d'assistance. De plus, nous contribuons à nos communautés par les emplois que nous créons, les salaires que nous versons, les recettes fiscales que nous générons et les investissements importants que nous faisons dans les activités locales.

Les efforts d'une communauté pour rendre hommage à un vétéran de retour au pays ont fait l'objet d'une publicité Budweiser diffusée pendant le Super Bowl XLVIII, intitulée ***« A Hero's Welcome ».*** Le spot montrait l'accueil réservé par la ville de Winter Park en Floride, au Lieutenant Chuck Nadd, qui a servi en Afghanistan comme pilote d'hélicoptère Black Hawk et comme *operations officer* à l'Armée. Lorsque le Lieutenant Nadd est rentré chez lui en janvier 2014, toute la ville s'était rassemblée pour lui offrir une parade traditionnelle, avec défilé, voitures anciennes, le club de motards *Veterans of Foreign Wars* et nos Clydesdales, qui l'ont conduit jusqu'à sa maman pour d'émouvantes retrouvailles. La publicité a récolté plus de 9 millions de vues sur YouTube et une campagne d'un an sur les réseaux sociaux avec le hashtag #Salute qui encourageait les consommateurs à rendre hommage aux soldats américains.

L'un des importants moyens de mettre nos ressources au service des communautés qui sont dans le besoin est d'utiliser nos installations pour produire ***de l'eau potable en cannettes*** pour les régions touchées par des catastrophes naturelles. 73 millions de canettes d'eau potable d'urgence ont été distribuées aux États-Unis depuis 1988.

Nous avons continué à ***soutenir des « Hope Schools »*** dans les communautés voisines de nos brasseries en Chine. Ces « *Hope Schools* » offrent un meilleur accès à l'éducation aux enfants de régions isolées économiquement défavorisées. A ce jour, les contributions d'AB InBev et de nos collègues ont permis la construction de 10 « *Hope Schools* ». Nous avons de surcroît aidé à créer des classes temporaires dans le comté de Min (Province de Gansu) frappé par un séisme et des salles de classe multimédia dans la « *Hope School* » de Yingkou, une ville de la Province de Liaoning. Nous sommes honorés que nos efforts aient été récompensés par le prix « *Outstanding Contribution Award* » décerné par la Fondation chinoise pour le développement de la jeunesse (CYDF). Nous nous réjouissons d'ouvrir davantage de « *Hope Schools* » au fur et à mesure de l'élargissement de notre présence en Chine.

Pour célébrer la ***Journée internationale des volontaires***, notre organisation Voluntarios Modelo a participé à plus de 200 projets au Mexique. Des bénévoles pouvaient s'engager et travailler pour la Croix Rouge mexicaine ou une des 100 autres ONG participantes du pays et œuvrer pour des causes communautaires, environnementales, éducatives et humanitaires. Cette année plus de 76 000 volontaires ont participé à cet effort unique.

Nous ***contribuons aussi aux opportunités économiques*** dans les communautés et les pays dans lesquels nous travaillons. Les salaires versés en 2014 représentaient un montant total d'environ 3,8 milliards d'USD. Les dépenses d'investissement mondiales ont totalisé 4,3 milliards d'USD, des investissements réalisés sur nos sites, dans notre réseau de distribution et dans nos systèmes ayant généré des emplois et une croissance économique locale. Les accises et impôts, qui permettent de soutenir les programmes gouvernementaux à travers le monde, ont totalisé environ 16 milliards d'USD. Et plus de 61 000 membres de notre équipe ont travaillé bénévolement dans leur communauté.

S'engager auprès de nos **communautés**

Rapport Financier

Contenu

50 *Rapport de gestion du conseil d'administration*
67 *Déclaration du Conseil d'administration*
68 *Rapport du commisaire*
71 *Comptes annuels consolidés*
148 *Information aux actionnaires*
150 *Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges*
152 *Glossaire*

Rapport de gestion du conseil d'administration

Anheuser-Bush InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation au New York Stock Exchange (NYSE : BUD). Elle est le brasseur leader au niveau mondial et l'un des cinq plus grands groupes de biens de consommation au monde. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années et notre portefeuille de plus de 200 marques de bière continue de tisser des liens forts avec les consommateurs. Il comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois®, les marques internationales Beck's®, Leffe® et Hoegaarden®, et les championnes locales Bud Light®, Skol®, Brahma®, Antarctica®, Quilmes®, Victoria®, Modelo Especial®, Michelob Ultra®, Harbin®, Sedrin®, Klinskoye®, Sibirskaya Korona®, Chernigivske®, Cass® et Jupiler®. Le dévouement d'AB InBev à l'héritage et à la qualité trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, dont les origines remontent à 1852, à St. Louis, aux Etats-Unis. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser Busch InBev emploie les forces collectives de ses quelque 155 000 collaborateurs basés dans 25 pays du monde entier. En 2014, AB InBev a réalisé des produits de 47,1 milliards d'USD. La société aspire à être la Meilleure Entreprise Brassicole qui Réunit les Gens pour un Monde Meilleur. Pour plus d'informations, visitez notre site www.ab-inbev.com.

Le rapport de gestion du Conseil d'administration qui suit doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités d'Anheuser-Busch InBev.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev » ou « l'entreprise ».

ACQUISITION D'ORIENTAL BREWERY

Le 1er avril 2014, AB InBev, KKR et Affinity ont annoncé la finalisation de l'acquisition par AB InBev d'Oriental Brewery (« OB »), le brasseur leader en Corée du Sud.

Par cette acquisition, OB réintègre le portefeuille d'AB InBev, après avoir été vendue par AB InBev en juillet 2009 suite au rapprochement d'InBev et d'Anheuser-Busch, pour aider l'entreprise à tenir son engagement de désendettement.

Une fois qu'OB aura pleinement réintégré AB InBev, l'entreprise prévoit de stimuler la croissance dans le segment premium en optimisant les portefeuilles combinés de marques de bière leaders et en réalisant des améliorations d'efficacité grâce au partage des meilleures pratiques. AB InBev envisage également d'exploiter sa plateforme mondiale afin d'élargir le marché d'exportation des marques OB.

La valeur d'entreprise pour cette transaction a été fixée à 5,8 milliards d'USD, et suite à un accord conclu avec KKR et Affinity en 2009, AB InBev a également reçu quelque 320 millions d'USD en numéraire à la clôture de cette transaction, sous réserve d'ajustements à la clôture conformément aux modalités de la transaction. Selon les estimations d'OB, son EBITDA (qui n'est pas établi sur la même base que l'EBITDA d'AB InBev) avoisinait en 2013 529 milliards de KRW, soit environ 500 millions d'USD convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'annonce.

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, les commentaires contenus dans ce rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. En d'autres termes, les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre secteurs, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

Compte tenu de la nature évolutive de l'opération avec Grupo Modelo finalisée le 4 juin 2013, et pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, l'entreprise présente dans ce rapport de gestion les volumes et résultats consolidés de l'année 2013 jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base de référence 2013, de sorte que ces chiffres sont inclus dans le calcul de la croissance interne. La base de référence 2013 inclut, à des fins comparatives, les résultats des activités de Grupo Modelo comme si le rapprochement avait eu lieu le 4 juin 2012. La base de référence 2013 présentée ci-après inclut par conséquent 12 mois du rapprochement avec Grupo Modelo.

La base de référence 2013 reflète également les mises à jour de l'information sectorielle 2013 aux fins de la publication de nos résultats et du contrôle interne effectué par la direction pour refléter les changements dans la présentation des Zones d'AB InBev en vigueur au 1er janvier 2014. Ces changements englobent la fusion des Zones Europe de l'Ouest et Europe centrale & de l'Est d'AB InBev en une Zone Europe unique, le transfert de la responsabilité des activités espagnoles de l'entreprise, passant des Activités d'exportation et Sociétés holding à la Zone Europe, et des exportations de Corona vers un certain nombre de pays européens, et enfin le transfert de la responsabilité de la gestion de Cuba vers la Zone Amérique latine Nord.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, BPA, taux d'imposition effectif) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de l'entreprise de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de l'entreprise, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans les produits et charges d'exploitation d'AB InBev, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Million d'USD	2014	%	2013 Rapporté	%	2013 Base de référence	%
Produits[1]	**47 063**	**100 %**	**43 195**	**100 %**	**45 483**	**100 %**
Coûts des ventes	(18 756)	40 %	(17 594)	41 %	(18 555)	41 %
Marge brute	**28 307**	**60 %**	**25 601**	**59 %**	**26 928**	**59 %**
Frais de distribution	(4 558)	10 %	(4 061)	9 %	(4 286)	9 %
Frais commerciaux et de marketing	(7 036)	15 %	(5 958)	14 %	(6 338)	14 %
Frais administratifs	(2 791)	6 %	(2 539)	6 %	(2 766)	6 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	1 386	3 %	1 160	3 %	1 262	3 %
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	**15 308**	**33 %**	**14 203**	**33 %**	**14 800**	**33 %**
Eléments non-récurrents	(197)	–	6 240	14 %		
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	**15 111**	**32 %**	**20 443**	**47 %**		
Amortissements et dépréciations	**3 354**	**7 %**	**2 985**	**7 %**	**3 179**	**7 %**
EBITDA normalisé	**18 542**	**39 %**	**17 188**	**40 %**	**17 943**	**39 %**
EBITDA	**18 465**	**39 %**	**23 428**	**54 %**		
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs d'actions d'AB InBev	**8 865**	**19 %**	**7 936**	**18 %**		
Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions d'AB InBev	**9 216**	**20 %**	**14 394**	**33 %**		

[1] Le chiffre d'affaires net des accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés à nos clients.

Million d'USD	2014	2013
Activités opérationnelles		
Bénéfice	11 302	16 518
Réévaluation de l'investissement initiale dans Grupo Modelo	–	(6 415)
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	7 029	7 135
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	**18 331**	**17 238**
Changement du fonds de roulement	815	866
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(458)	(653)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(4 574)	(4 193)
Dividendes reçus	30	606
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**14 144**	**13 864**
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(4 122)	(3 612)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(6 700)	(17 397)
Produits nets de cessions d'obligations à court terme	(187)	6 707
Produits nets de cessions des actifs détenus pour la vente	(65)	4 002
Autre	(78)	19
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	**(11 152)**	**(10 281)**
Activités de financement		
Dividendes payés	(7 400)	(6 253)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	3 223	4 458
Emissions d'actions de capital	83	73
Trésorerie perçue sur l'instrument d'actions différées	–	1 500
Autre (incluant charges financières nettes autres qu'intérêts)	239	563
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**(3 855)**	**341**
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(863)**	**3 924**

Performance financière

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment de chaque Zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2014 et 2013 au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance. Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, l'entreprise présente dans ce rapport de gestion les volumes et résultats consolidés de l'année 2013 jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base de référence 2013, de sorte que ces chiffres sont inclus dans le calcul de la croissance interne. Le bénéfice, le flux de trésorerie et le bilan sont présentés tels que rapportés en 2013.

Tant du point de vue comptable que du point de vue de gestion, AB InBev est structurée en sept segments d'activités, le septième représentant les Activités d'exportation et Sociétés Holding. A l'issue du rapprochement avec Grupo Modelo, les activités de cette dernière sont rapportées sur la base de leur présence géographique dans les segments suivants : les activités bières et emballage du Mexique sont rapportées dans la nouvelle Zone Mexique, les activités espagnoles sont rapportées dans la Zone Europe et les activités d'exportation sont rapportées sous le segment Activités d'exportation et Sociétés Holding. Les activités d'OB sont rapportées dans la Zone Asie-Pacifique depuis le 1er avril 2014 en tant qu'effet périmètre.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance d'AB InBev (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres de croissance interne.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2013 Base de référence	Scope[1]	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2014	% de croissance interne
Volumes totaux (milliers d'hls)	445 786	10 522	–	2 494	458 801	0,6 %
Produits	45 483	1 223	(2 307)	2 664	47 063	5,9 %
Coûts des ventes	(18 555)	(480)	820	(541)	(18 756)	(2,9) %
Marge brute	26 928	743	(1 487)	2 123	28 307	7,9 %
Frais de distribution	(4 286)	(155)	277	(394)	(4 558)	(9,1) %
Frais commerciaux et de marketing	(6 338)	(285)	285	(699)	(7 036)	(11,0) %
Frais administratifs	(2 766)	(74)	108	(59)	(2 791)	(2,1) %
Autres produits/charges d'exploitation	1 262	177	(65)	13	1 386	1,1 %
EBIT normalisé	14 800	406	(882)	984	15 308	6,7 %
EBITDA normalisé	17 943	469	(1 039)	1 169	18 542	6,6 %
Marge EBITDA normalisé	39,4 %				39,4 %	25 bps

En 2014, AB InBev a enregistré une croissance de l'EBITDA normalisé de 6,6 %, tandis que sa marge EBITDA normalisée a progressé de 25 points de base, atteignant 39,4 %.

Les volumes consolidés ont augmenté de 0,6 %, les volumes de nos propres bières affichant une hausse de 0,5 % et les volumes non-bières, une hausse de 1,3 %. Les volumes de nos marques prioritaires ont augmenté de 2,2 % pendant l'année 2014. Sur une base identique, les trois marques mondiales de l'entreprise – Budweiser, Corona et Stella Artois – ont gagné 5,4 %. Les marques prioritaires sont celles qui ont le plus grand potentiel de croissance dans chaque segment de consommateurs concerné et auxquelles AB InBev consacre la majeure partie de ses ressources marketing.

Les produits consolidés ont augmenté de 5,9 % pour atteindre 47 063 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 5,3 %. Sur une base géographique constante, c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans les pays affichant des produits par hectolitre plus faibles, les produits par hectolitre ont augmenté de 5,7 %.

Les Coûts des Ventes (CdV) consolidés ont augmenté de 2,9 %, soit 2,4 % par hectolitre. Sur une base géographique constante, les CdV par hectolitre ont augmenté de 3,9 %.

Volumes

Le tableau ci-dessous offre un aperçu de l'évolution des volumes par Zone. Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres de croissance interne. Les volumes incluent non seulement des marques qu'AB InBev possède ou détient sous licence, mais aussi des marques tierces que l'entreprise brasse en qualité de sous-traitant et des produits tiers qu'elle commercialise via son réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via l'activité d'exportation sont présentés séparément.

A partir du 1er avril 2014, AB InBev a cessé de rapporter les volumes vendus à Constellation Brands dans le cadre du contrat d'approvisionnement temporaire (CAT), car ces volumes ne font pas partie de la performance sous-jacente de ses activités. Les volumes de la base de référence des deuxième, troisième et quatrième trimestres 2013 relevant du CAT ont donc été considérés comme un effet périmètre négatif.

Milliers d'hectolitres	2013 Base de référence	Scope	Croissance interne	2014	% de croissance interne
Amérique du Nord	122 116	642	(1 608)	121 150	(1,3) %
Mexique	38 185	–	615	38 800	1,6 %
Amérique latine Nord	120 427	39	4 952	125 418	4,1 %
Amérique latine Sud	36 918	–	(91)	36 826	(0,2) %
Europe	47 030	60	(2 812)	44 278	(6,0) %
Asie-Pacifique	65 787	15 602	1 140	82 529	1,7 %
Activités d'Exportation et Sociétés Holding	15 323	(5 821)	297	9 800	3,1 %
AB InBev au niveau mondial	**445 786**	**10 522**	**2 494**	**458 801**	**0,6 %**

[1] Voir le glossaire

Les volumes totaux de l'**Amérique du Nord** ont reculé de 1,3 %. L'entreprise estime que ses volumes de livraison aux Etats-Unis ont chuté de 1,5 % et que ses ventes aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente ont diminué de 1,7 % au cours de l'année 2014 par rapport à 2013. Sur une base identique, l'entreprise estime qu'aux Etats-Unis, les ventes du secteur aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente ont diminué de 0,6 % par rapport à une baisse estimée de 1,8 % durant l'année 2013. L'entreprise estime que sa part de marché a reculé d'environ 50 points de base en 2014 par rapport à 2013, une baisse principalement imputable à Budweiser.

Au Canada, les volumes de bière ont chuté de 0,7 % durant l'année 2014 par rapport à la même période de l'année précédente, principalement à cause du temps très froid au premier trimestre 2014, en partie compensé par l'amélioration de la performance du secteur observée au quatrième trimestre 2014.

Les volumes totaux de la Zone **Mexique** ont augmenté de 1,6 %. L'entreprise estime que les volumes du secteur de la bière au Mexique ont augmenté de 2,6 %, principalement grâce à un renforcement de l'économie. Elle estime avoir perdu de la part de marché pendant l'année 2014, notamment en raison du mix régional. La croissance du secteur a été plus faible dans le centre du pays, où l'entreprise a une part de marché élevée, tandis que la croissance a été bien plus importante dans le nord, où notre part de marché est plus faible mais en progression, selon les estimations. Nos marques prioritaires au Mexique ont progressé de 5,6 % : la famille Corona a continué de réaliser de bons résultats, malgré des pénuries d'approvisionnement durant le premier semestre de l'année, et les volumes de Bud Light et de Victoria ont également augmenté en 2014 par rapport à la même période de l'année précédente.

Les volumes de la Zone **Amérique latine Nord** ont progressé de 4,1 %, les volumes de bières et de boissons non alcoolisées enregistrant une hausse de respectivement 4,7 % et 2,3 %. Au Brésil, les volumes de bière ont augmenté de 4,7 % et les volumes de boissons non alcoolisées, de 1,4 %. L'entreprise estime que les volumes du secteur de la bière ont augmenté d'environ 4,3 % durant l'année 2014, bénéficiant d'une excellente saison estivale et de la Coupe du Monde de la FIFA. L'entreprise estime que sa part de marché a gagné environ 30 points de base par rapport à l'année précédente, pour atteindre 68,2 %. Les marques premium ont continué de faire mieux que le reste du portefeuille de l'entreprise, grâce à une solide performance de Budweiser.

L'environnement consommateur reste difficile au Brésil, et nos stratégies de packs à prix spéciaux, d'emballage consigné et d'innovation restent des priorités commerciales.

Les volumes totaux de la Zone **Amérique latine Sud** ont diminué de 0,2 %, avec des volumes de bière stables et des volumes non-bières en baisse de 0,6 %. En Argentine, les volumes de bière ont diminué de 1,7 % pendant l'année 2014, avec une baisse de part de marché, d'après les estimations de l'entreprise, due à la pression concurrentielle.

En **Europe**, les volumes de nos propres bières ont diminué de 6,1 %, tandis que les volumes totaux ont chuté de 6,0 %, principalement en raison d'un secteur brassicole faible en Ukraine et en Russie, ainsi que d'une forte pression promotionnelle en Allemagne. Les baisses de volume enregistrées en Europe ont été partiellement compensées par des activations liées à la Coupe du Monde de la FIFA en Belgique, en Allemagne et au Royaume-Uni. Les volumes de nos propres bières étaient stables en Belgique, ont diminué de 3,4 % en Allemagne et ont augmenté de 1,5 % au Royaume-Uni.

Les volumes de la Zone **Asie-Pacifique** ont augmenté de 1,7 %. En Chine, l'entreprise estime que les volumes du secteur ont reculé d'environ 4 %, tandis que les volumes de l'entreprise ont augmenté de 1,6 %. Les marques prioritaires Budweiser, Harbin et Sedrin, qui représentent près de 73 % du portefeuille de l'entreprise, ont enregistré une croissance de 7,8 % au cours de l'année 2014. L'entreprise estime avoir gagné, sur une base interne, environ 90 points de base de part de marché en 2014, atteignant ainsi 15,9 %.

Activités opérationnelles par zone

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque zone géographique (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres de croissance interne.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2013 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2014	% de croissance interne
Volumes	445 786	10 522	–	2 494	458 801	0,6 %
Produits	45 483	1 223	(2 307)	2 664	47 063	5,9 %
Coûts des ventes	(18 555)	(480)	820	(541)	(18 756)	(2,9) %
Marge brute	26 928	743	(1 487)	2 123	28 307	7,9 %
Frais de distribution	(4 286)	(155)	277	(394)	(4 558)	(9,1) %
Frais commerciaux et de marketing	(6 338)	(285)	285	(699)	(7 036)	(11,0) %
Frais administratifs	(2 766)	(74)	108	(59)	(2 791)	(2,1) %
Autres produits/charges d'exploitation	1 262	177	(65)	13	1 386	1,1 %
EBIT normalisé	14 800	406	(882)	984	15 308	6,7 %
EBITDA normalisé	17 943	469	(1 039)	1 169	18 542	6,6 %
Marge EBITDA normalisé	39,4 %				39,4 %	25 bps

AMERIQUE DU NORD	2013 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2014	% de croissance interne
Volumes	122 116	642	–	(1 608)	121 150	(1,3) %
Produits	16 023	159	(123)	35	16 093	0,2 %
Coûts des ventes	(6 519)	(35)	28	135	(6 391)	2,1 %
Marge brute	9 504	123	(95)	170	9 702	1,8 %
Frais de distribution	(1 235)	(58)	22	(53)	(1 324)	(4,1) %
Frais commerciaux et de marketing	(1 908)	(27)	16	(217)	(2 136)	(11,2) %
Frais administratifs	(497)	(9)	4	28	(473)	5,6 %
Autres produits/charges d'exploitation	67	212	(1)	20	299	35,8 %
EBIT normalisé	5 932	242	(53)	(52)	6 068	(0,9) %
EBITDA normalisé	6 728	232	(57)	(82)	6 820	(1,2) %
Marge EBITDA normalisé	42,0 %				42,4 %	(60) bps

MEXIQUE	2013 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2014	% de croissance interne
Volumes	38 185	–	–	615	38 800	1,6 %
Produits	4 669	(166)	(140)	256	4 619	5,7 %
Coûts des ventes	(1 570)	95	42	59	(1 374)	4,0 %
Marge brute	3 099	(71)	(98)	315	3 245	10,4 %
Frais de distribution	(443)	15	14	(39)	(453)	(9,0) %
Frais commerciaux et de marketing	(844)	16	24	(4)	(808)	(0,5) %
Frais administratifs	(455)	(7)	13	18	(430)	4,0 %
Autres produits/charges d'exploitation	200	(27)	(7)	72	237	41,6 %
EBIT normalisé	1 557	(74)	(54)	362	1 791	24,4 %
EBITDA normalisé	1 940	(82)	(66)	395	2 186	21,3 %
Marge EBITDA normalisé	41,5 %				47,3 %	608 bps

AMÉRIQUE LATINE NORD	2013 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2014	% de croissance interne
Volumes	120 427	39	–	4 952	125 418	4,1 %
Produits	11 010	5	(948)	1 201	11 269	10,9 %
Coûts des ventes	(3 576)	(2)	306	(468)	(3 741)	(13,1) %
Marge brute	7 434	3	(641)	733	7 528	9,9 %
Frais de distribution	(1 351)	–	119	(172)	(1 404)	(12,7) %
Frais commerciaux et de marketing	(1 147)	–	104	(209)	(1 253)	(18,2) %
Frais administratifs	(591)	–	49	(39)	(581)	(6,5) %
Autres produits/charges d'exploitation	807	–	(61)	(57)	689	(7,1) %
EBIT normalisé	5 151	2	(431)	256	4 979	5,0 %
EBITDA normalisé	5 858	2	(494)	376	5 742	6,4 %
Marge EBITDA normalisé	53,2 %				51,0 %	(216) bps

AMÉRIQUE LATINE SUD	2013 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2014	% de croissance interne
Volumes	36 918	–	–	(91)	36 826	(0,2) %
Produits	3 269	–	(893)	586	2 961	17,9 %
Coûts des ventes	(1 185)	–	322	(218)	(1 081)	(18,4) %
Marge brute	2 084	–	(571)	368	1 881	17,6 %
Frais de distribution	(309)	–	104	(85)	(290)	(27,5) %
Frais commerciaux et de marketing	(346)	–	92	(61)	(315)	(17,8) %
Frais administratifs	(112)	–	31	(24)	(106)	(21,6) %
Autres produits/charges d'exploitation	(5)	–	(2)	13	5	–
EBIT normalisé	1 311	–	(346)	210	1 175	16,0 %
EBITDA normalisé	1 491	–	(394)	256	1 352	17,1 %
Marge EBITDA normalisé	45,6 %				45,6 %	(30) bps

EUROPE	2013 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2014	% de croissance interne
Volumes	47 030	60	–	(2 812)	44 278	(6,0) %
Produits	5 021	6	(166)	3	4 865	0,1 %
Coûts des ventes	(2 272)	(5)	98	99	(2 081)	4,3 %
Marge brute	2 749	1	(68)	102	2 784	3,7 %
Frais de distribution	(503)	(1)	16	10	(477)	2,0 %
Frais commerciaux et de marketing	(1 066)	(7)	49	(43)	(1 067)	(4,0) %
Frais administratifs	(364)	5	13	(16)	(362)	(4,4) %
Autres produits/charges d'exploitation	32	–	–	(4)	28	(12,7) %
EBIT normalisé	849	(2)	10	49	906	5,8 %
EBITDA normalisé	1 341	(1)	(18)	21	1 343	1,5 %
Marge EBITDA normalisé	26,7 %				27,6 %	39 bps

ASIE-PACIFIQUE	2013 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2014	% de croissance interne
Volumes	65 787	15 602	–	1 140	82 529	1,7 %
Produits	3 354	1 299	(8)	396	5 040	11,8 %
Coûts des ventes	(1 885)	(568)	5	(103)	(2 552)	(5,5) %
Marge brute	1 469	730	(3)	293	2 489	19,9 %
Frais de distribution	(302)	(111)	1	(22)	(434)	(7,2) %
Frais commerciaux et de marketing	(833)	(275)	2	(121)	(1 227)	(14,5) %
Frais administratifs	(317)	(59)	1	(25)	(400)	(7,9) %
Autres produits/charges d'exploitation	109	1	–	(20)	90	(18,7) %
EBIT normalisé	127	286	–	104	517	82,2 %
EBITDA normalisé	546	366	(1)	156	1 067	28,5 %
Marge EBITDA normalisé	16,3 %				21,2 %	244 bps

ACTIVITÉS D'EXPORTATION ET SOCIÉTÉS HOLDING	2013 Base de référence	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2014	% de croissance interne
Volumes	15 323	(5 821)	–	297	9 800	3,1 %
Produits	2 138	(79)	(29)	186	2 216	9,1 %
Coûts des ventes	(1 549)	36	19	(44)	(1 538)	(2,9) %
Marge brute	589	(43)	(10)	142	678	26,0 %
Frais de distribution	(143)	1	–	(34)	(175)	(23,7) %
Frais commerciaux et de marketing	(194)	9	(2)	(43)	(230)	(23,1) %
Frais administratifs	(430)	(5)	(3)	(2)	(440)	(0,4) %
Autres produits/charges d'exploitation	52	(9)	6	(10)	39	(20,1) %
EBIT normalisé	(126)	(48)	(9)	54	(128)	32,9 %
EBITDA normalisé	40	(48)	(8)	48	33	–

Produits

Les produits consolidés ont enregistré une croissance de 5,9 % pour atteindre 47 063 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 5,3 % et de 5,7 % sur une base géographique constante (c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans des pays affichant des produits par hectolitre plus faibles), grâce aux initiatives de gestion des revenus et aux améliorations du portefeuille de marques découlant des stratégies de premiumisation de l'entreprise.

Coûts des ventes

Les Coûts des Ventes (CdV) ont augmenté de 2,9 %, soit 2,4 % par hectolitre, principalement en raison d'une hausse de l'amortissement et des coûts d'emballage au Brésil, ainsi que des coûts des bouteilles supplémentaires au Mexique dus à une demande de Corona plus importante que prévue au niveau mondial, partiellement compensée par des économies d'approvisionnement et des gains d'efficacité. Sur une base géographique constante, les CdV par hectolitre ont augmenté de 3,9 %.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totales ont augmenté de 9,4 % en 2014 :

- Les **frais de distribution** ont grimpé de 9,1 % en 2014, principalement en raison de hausses des taux de fret aux Etats-Unis, d'une intensification des propres activités de distribution de l'entreprise au Brésil – qui est plus que compensée par la hausse des produits nets – de la croissance des marques premium de l'entreprise au Brésil, de la hausse des charges au Mexique ainsi que de la hausse des prix de carburant et des augmentations de salaire des travailleurs syndiqués en Amérique latine Sud.
- Les **frais commerciaux et de marketing** ont augmenté de 11,0 % en 2014, en raison du soutien accru des marques, innovations et activations commerciales de l'entreprise dans la plupart des Zones. La hausse des investissements comprend nos activations liées à la Coupe du Monde de la FIFA, surtout en Amérique latine Nord et Sud, au Mexique et en Europe, ainsi que les investissements dans des programmes de marketing associé éprouvés et la nouvelle campagne estivale Bud Light aux Etats-Unis.
- Les **frais administratifs** ont augmenté de 2,1 %.
- Les **autres revenus d'exploitation** ont atteint 1 386 millions d'USD en 2014 par rapport à 1 262 millions d'USD en 2013, grâce notamment aux revenus provenant de subventions de l'Etat et à un ajustement comptable favorable non-récurrent de 223 millions d'USD, résultant d'une réévaluation actuarielle d'engagements futurs au titre de nos programmes d'avantages liés aux soins de santé après le départ à la retraite aux Etats-Unis. Cet ajustement a été rapporté comme un changement dans le périmètre d'autres revenus d'exploitation, et n'a donc pas été inclus dans la croissance interne.

Bénéfice d'exploitation normalisé avant amortissements et dépréciations (EBITDA Normalisé)

L'EBITDA normalisé a augmenté de 3,3 % en termes nominaux et de 6,6 % en interne pour atteindre 18 542 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 39,4 %, soit une croissance interne de 25 points de base.

- L'EBITDA de l'Amérique du Nord a diminué de 1,2 % à 6 820 millions d'USD, avec une diminution de la marge de 60 points de base à 42,4 %, suite à une augmentation de l'investissement dans la croissance à long terme des marques de l'entreprise et à une hausse des frais de distribution due à des taux de fret accrus.
- L'EBITDA du Mexique enregistre une croissance de 21,3 % à 2 186 millions d'USD, avec une amélioration de la marge EBITDA de 608 points de base à 47,3 %, grâce notamment à la solide performance des produits, partiellement atténuée par des frais de distribution supplémentaires liés à une demande de Corona plus importante que prévue au niveau mondial.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Nord a augmenté de 6,4 % à 5 742 millions d'USD, avec une diminution de la marge de 216 points de base pour atteindre 51,0 %, en raison d'une solide performance des volumes et produits, partiellement atténuée par une hausse des investissements commerciaux et de marketing visant à soutenir nos activations liées à la Coupe du Monde de la FIFA. L'augmentation des frais de distribution a été essentiellement due à une expansion des propres activités de distribution de l'entreprise, largement compensée par la hausse des produits nets et la croissance des marques premium de l'entreprise.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Sud a progressé de 17,1 % à 1 352 millions d'USD, avec une diminution de la marge de 30 points de base pour atteindre 45,6 %, grâce notamment à une croissance des produits, partiellement atténuée par une inflation des coûts élevée.
- L'EBITDA de l'Europe a augmenté de 1,5 % à 1 343 millions d'USD avec une croissance de la marge de 39 points de base à 27,6 % grâce aux activations liées à la Coupe du Monde de la FIFA, partiellement atténuée par un secteur brassicole faible en Ukraine et en Russie.
- L'EBITDA de l'Asie-Pacifique a progressé de 28,5 % pour atteindre 1 067 millions d'USD, avec une croissance de la marge de 244 points de base à 21,2 %. Ce résultat a été favorisé par une solide croissance des volumes et produits et par une bonne gestion des coûts, en partie atténuée par une hausse des coûts des ventes et des frais de distribution liés à notre portefeuille de marques.
- Les activités Exportations et Sociétés Holding ont rapporté un EBITDA de 33 millions d'USD en 2014 (2013 : 40 millions d'USD).

Reconciliation entre l'EBITDA Normalisé et le benefice attribuable aux porteurs de capitaux propres

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs utilisés par AB InBev pour démontrer la performance sous-jacente de l'entreprise.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev : (i) intérêts minoritaires, (ii) impôt sur le résultat, (iii) quote-part dans les résultats des entreprises associées, (iv) coût financier net, (v) coût financier net non-récurrent, (vi) éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses) et (vii) amortissements et dépréciation.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et les définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé selon AB InBev peuvent différer de celles d'autres sociétés.

Million d'USD	Annexes	2014	2013 Rapporté
Bénéfice attribuable aux actionnaires d'AB InBev		**9 216**	**14 394**
Intérêts minoritaires		2 086	2 124
Bénéfice		**11 302**	**16 518**
Impôt sur le résultat	12	2 499	2 016
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(9)	(294)
Coûts financiers nets non récurrents	11	(509)	(283)
Coûts financiers nets	11	1 828	2 486
Eléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses)	8	197	(6 240)
Bénéfice d'exploitation (EBIT) avant éléments non-récurrents		**15 308**	**14 203**
Amortissements et dépréciations		3 234	2 985
EBITDA normalisé		**18 542**	**17 188**

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de l'entreprise de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non-récurrents se trouvent à la Note 8 *Eléments non-récurrents*.

Impact des devises étrangères

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur les états financiers d'AB InBev. Le tableau suivant présente le pourcentage de ses produits par devise pour les années se terminant les 31 décembre 2014 et 2013 :

	2014	2013 Base de référence
Dollar américain	32,4 %	33,5 %
Réal brésilien	22,1 %	22,5 %
Peso mexicain	11,9 %	12,2 %
Yuan chinois	8,2 %	7,3 %
Euro	6,6 %	6,5 %
Dollar canadien	4,2 %	4,3 %
Peso argentin	3,6 %	4,3 %
Won sud-coréen	2,4 %	–
Rouble russe	1,7 %	2,3 %
Autre	6,9 %	7,1 %

Le tableau suivant présente le pourcentage de son EBITDA normalisé par devise pour les périodes se terminant les 31 décembre 2014 et 2013 :

	2014	2013 Base de référence
Dollar américain	33,0 %	33,6 %
Réal brésilien	29,5 %	31,8 %
Peso mexicain	13,6 %	12,2 %
Dollar canadien	4,3 %	4,8 %
Peso argentin	4,1 %	4,9 %
Yuan chinois	3,9 %	3,0 %
Euro	3,2 %	3,2 %
Won sud-coréen	2,0 %	–
Rouble russe	0,5 %	0,8 %
Autre	5,9 %	5,7 %

En 2014, l'évolution des taux de change a eu un effet de conversion défavorable de (2 307) millions d'USD sur les produits d'AB InBev (2013 : impact défavorable de (1 373) millions d'USD), de (1 039) millions d'USD sur son EBITDA normalisé (2013 : impact défavorable de (753) millions d'USD) et de (882) millions d'USD sur son EBIT normalisé (2013 : impact défavorable de (682) millions d'USD).

Le bénéfice d'AB InBev (après impôts) a subi l'impact négatif de l'évolution des devises à hauteur de (534) millions d'USD (2013 : impact négatif de (389) millions d'USD), tandis que l'effet de conversion défavorable sur son BPA de base (bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev) était de (316) millions d'USD ou (0,19) USD par action (2013 : impact défavorable de (167) millions d'USD ou (0,10) USD par action).

L'impact de l'évolution des devises sur l'endettement net d'AB InBev s'élevait à (447) millions d'USD (baisse de l'endettement net) en 2014, comparé à 606 millions d'USD (hausse de l'endettement net) en 2013. L'impact de l'évolution des devises sur les capitaux propres attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev s'élevait à (4 374) millions d'USD (diminution des capitaux propres), comparé à un impact de (3 109) millions d'USD (diminution des capitaux propres) en 2013 sur une base rapportée.

Bénéfice

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev était de 8 865 millions d'USD (BPA normalisé 5,43 USD) en 2014, comparé à 7 936 millions d'USD (BPA normalisé 4,91 USD) en 2013 - voir Note 21 *Modifications des capitaux propres et du bénéfice par action* pour plus d'informations. Le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev pour 2014 était de 9 216 millions d'USD, comparé à 14 394 millions d'USD pour 2013, et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non-récurrents) :* 1 828 millions d'USD en 2014 par rapport à 2 486 millions d'USD en 2013. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution des charges d'intérêt, des gains de change rapportés dans d'autres résultats financiers et un ajustement favorable à la valeur de marché de 711 millions d'USD en 2014 lié à la couverture des programmes de paiement fondés sur des actions de l'entreprise, par rapport à des gains de 456 millions d'USD en 2013.
- *Revenus/(coûts) financiers nets non-récurrents :* 509 millions d'USD en 2014 par rapport à 283 millions d'USD en 2013. Les revenus financiers nets non-récurrents en 2014 résultent d'ajustements à la valeur de marché d'instruments dérivés conclus pour couvrir le système d'action différé émis lors d'une transaction liée au rapprochement avec Grupo Modelo. Le système d'action différé a été couvert à un prix moyen d'environ 68 euros par action. Les coûts financiers nets non-récurrents de 2013 incluent également (101) millions d'USD de commissions d'engagement et d'utilisation encourues pour la ligne de crédit 2012 contractée pour financer le rapprochement avec Grupo Modelo.
- *Quote-part dans le résultat des entreprises associées :* 9 millions d'USD en 2014 par rapport à 294 millions d'USD en 2013. En 2013, la quote-part dans le résultat des entreprises associées reflète l'investissement en capitaux de l'entreprise dans Grupo Modelo. Les résultats de Grupo Modelo ont été entièrement consolidés depuis le rapprochement de Grupo Modelo et de l'entreprise finalisé le 4 juin 2013.
- *Impôts sur le résultat :* 2 499 millions d'USD avec un taux d'imposition effectif de 18,1 % pour 2014, contre 2016 millions d'USD avec un taux d'imposition effectif de 11,1 % en 2013. L'augmentation du taux d'imposition effectif résulte principalement de la nature non-imposable du gain non-récurrent de 2013 lié à l'ajustement à la juste valeur de l'investissement initial dans Grupo Modelo, et de l'évolution du mix de bénéfices pays, dont l'impact dû au rapprochement avec Grupo Modelo et à l'acquisition d'OB. Sans tenir compte de l'effet des éléments non-récurrents, le taux d'imposition effectif normalisé était de 18,8 % en 2014 contre 16,6 % en 2013.
- *Bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires :* 2 086 millions d'USD en 2014, soit une baisse par rapport à 2 124 millions d'USD en 2013, avec une amélioration des résultats opérationnels d'AmBev atténuée par des effets de change.

Situation de liquidité et ressources financières

Flux de trésorerie

Million d'USD	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	14 144	13 864
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(11 152)	(10 281)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(3 855)	341
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(863)**	**3 924**

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Million d'USD	2014	2013
Bénéfice	11 302	16 518
Réévaluation de l'investissement initiale dans Grupo Modelo	–	(6 415)
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	7 029	7 135
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	**18 331**	**17 238**
Changement du fonds de roulement	815	866
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(458)	(653)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(4 574)	(4 193)
Dividendes reçus	30	606
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**14 144**	**13 864**

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles d'AB InBev a atteint 14 144 millions d'USD en 2014 contre 13 864 millions d'USD en 2013, ce qui s'explique principalement par la hausse des bénéfices suite au rapprochement avec Grupo Modelo, ainsi que par une solide gestion du fonds de roulement. Ces hausses ont été partiellement atténuées par une augmentation des intérêts et impôts versés, et une réduction des dividendes reçus due à la consolidation des résultats de Grupo Modelo suite au rapprochement en juin 2013.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Million d'USD	2014	2013
Dépenses d'investissement nettes	(4 122)	(3 612)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(6 700)	(17 397)
Produits nets de cessions d'obligations à court terme	(187)	6 707
Produits nets de cessions des actifs détenus pour la vente	(65)	4 002
Autre	(78)	19
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	**(11 152)**	**(10 281)**

Les liquidités nettes affectées aux activités d'investissement sont passées de 10 281 millions d'USD en 2013 à 11 152 millions d'USD en 2014. L'évolution de la trésorerie affectée aux activités d'investissement en 2014 reflète principalement l'acquisition d'OB. Voir également Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*. En 2013, le flux de trésorerie sortant affecté aux activités d'investissement inclut le rapprochement avec Grupo Modelo, compensé par les produits de la vente à Constellation Brands de la brasserie Piedras Negras et par les droits perpétuels sur les marques de Grupo Modelo distribuées aux États-Unis par Crown Imports.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev s'élevaient à 4 122 millions d'USD en 2014 et à 3 612 millions d'USD en 2013. Sur le total des dépenses d'investissement de 2014, environ 50 % ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, tandis que 40 % ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux. Environ 10 % ont été utilisés pour l'amélioration des capacités administratives et l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Million d'USD	2014	2013
Dividendes payés	(7 400)	(6 253)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	3 223	4 458
Emissions d'actions de capital	83	73
Trésorerie perçue sur l'instrument d'actions différées	–	1 500
Autre (incluant charges financières nettes autres qu'intérêts)	239	563
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**(3 855)**	**341**

Le flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement d'AB InBev s'élevait à 3 855 millions d'USD en 2014, par rapport à un flux de trésorerie entrant de 341 millions d'USD en 2013. Le flux de trésorerie provenant d'activités de financement en 2014 reflète le financement de l'acquisition d'OB et la hausse du montant des dividendes versés. En 2013, le flux de trésorerie entrant provenant d'activités de financement reflète le financement du rapprochement avec Grupo Modelo, ainsi que les produits en espèces provenant des systèmes d'action différés émis lors d'une transaction liée à ce rapprochement.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dans les titres d'emprunt d'AB InBev, moins les découverts bancaires, s'élevaient au 31 décembre 2014 à 8 617 millions d'USD. Au 31 décembre 2014, les liquidités totales de l'entreprise s'élevaient à 16 617 millions d'USD, dont 8,0 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 8 617 millions d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien que l'entreprise puisse emprunter de tels montants pour combler ses besoins en liquidité, elle compte essentiellement sur les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles pour financer ses activités permanentes.

Ressources en capitaux et capitaux propres

L'endettement net d'AB InBev est passé de 38 831 millions d'USD au 31 décembre 2013 à 42 135 millions d'USD au 31 décembre 2014.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de l'entreprise. L'entreprise pense que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par la direction d'AB InBev pour évaluer sa progression vers le désendettement.

Si l'on exclut les résultats opérationnels nets des dépenses d'investissement, l'endettement net a subi essentiellement l'impact de l'acquisition d'OB (5,5 milliards d'USD), des versements de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (7,4 milliards d'USD), du paiement d'intérêts et d'impôts (4,6 milliards d'USD) et des variations des taux de change (baisse de l'endettement net de 447 millions d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2014 est resté essentiellement stable à 2,27x, sur une base rapportée.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev au 31 décembre 2014 s'élevaient à 49 972 millions d'USD, par rapport à 50 365 millions d'USD au 31 décembre 2013. L'effet combiné de l'affaiblissement des taux de change à la clôture de l'euro, du real brésilien, du peso argentin, du peso mexicain, de la livre sterling, du rouble russe et du yuan chinois principalement a donné lieu à un ajustement des taux de change de (4 374) millions d'USD. De plus amples informations sur les mouvements de capitaux propres sont disponibles dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Des informations détaillées sur les emprunts portant intérêts, les programmes de remboursement et le risque de liquidités sont fournies dans la Note 22 *Emprunts portant intérêts* et la Note 27 *Risques résultant d'instruments financiers*.

Recherche et développement

En tant qu'entreprise particulièrement orientée vers l'innovation, AB InBev accorde une grande importance à la recherche et au développement. En 2014, AB InBev a investi 217 millions d'USD dans la recherche et le développement (2013 : 185 millions d'USD). Une partie de ces investissements a été consacrée aux études de marché, mais l'essentiel se rapporte à l'innovation dans le domaine de l'optimisation des processus et du développement des produits.

La recherche et le développement dans le domaine de l'optimisation des processus ciblent principalement l'augmentation de la capacité (désengorgement des usines et résolution des problèmes de volume, tout en minimisant les dépenses d'investissement), l'amélioration de la qualité et la gestion des coûts. Les processus, matériaux et/ou équipements nouvellement développés sont documentés et intégrés aux meilleures pratiques, puis partagés à travers les Zones de l'entreprise. Les projets en cours s'étendent du maltage à la mise en bouteilles de produits finis.

La recherche et le développement dans le domaine de l'innovation produits couvrent les innovations en matière de liquide, d'emballage et de tirage. L'innovation produits consiste en l'innovation de percée, l'innovation d'amélioration et la rénovation (c'est-à-dire la mise en œuvre d'une technologie existante). L'objectif principal du processus d'innovation est d'offrir aux consommateurs de meilleurs produits et expériences. Cela implique de lancer de nouveaux liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits de tirage offrant une meilleure performance pour le consommateur et en termes de résultats financiers, en augmentant la compétitivité d'AB InBev sur les marchés pertinents. Vu que les consommateurs comparent les produits et les expériences proposés parmi des catégories de boissons très diverses et vu l'offre croissante de boissons, les initiatives de recherche et développement d'AB InBev nécessitent également de comprendre les forces et faiblesses des autres catégories de boissons, de cibler des opportunités pour la bière et de développer des solutions (produits) pour les consommateurs qui répondent mieux à leurs besoins et améliorent les expériences. Cela requiert de comprendre les émotions et les attentes des consommateurs. L'expérience sensorielle, la premiumisation, la commodité, la durabilité et le design jouent tous un rôle clé dans les initiatives de recherche et développement d'AB InBev.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la recherche et du développement. AB InBev cherche à accroître continuellement ses connaissances en collaborant avec des universités et d'autres secteurs.

L'équipe de recherche et de développement d'AB InBev est informée chaque année des priorités de l'entreprise et des zones et approuve les concepts qui sont ensuite priorisés en vue de leur développement. Le lancement a lieu généralement l'année civile suivante, selon la complexité et la priorisation.

Le Global Innovation & Technology Center (« GITeC »), situé à Leuven, accueille les équipes de développement des emballages, des produits et des processus, ainsi que des infrastructures telles que des laboratoires, la brasserie expérimentale et le laboratoire central européen, qui comprend également la division Sensory Analysis. En plus de GITeC, AB InBev dispose également d'équipes de développement de produits, d'emballages et de processus dans chacune de ses six zones géographiques, qui se concentrent sur les besoins à court terme de ces régions.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent

exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Risques liés à AB InBev, à la bière et à l'industrie de la bière

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses bières, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière, et en particulier, sur la capacité d'AB InBev à développer ses activités.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs ou grossistes indépendants pour vendre les produits d'AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou de grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y-compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement les changements dans les prix des marchandises.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, investissements dans des sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière de AB InBev.

La concurrence sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourrait imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourrait empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Toute dilution des marques d'AB InBev résultant de la compétitivité pourrait également mener à une érosion significative de la rentabilité d'AB InBev. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (*craft beers*) produites par de petites brasseries.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou les opérations des tiers sous licence, ou en raison de violations ou des mises en cause de responsabilités en rapport avec ces règlementations. Par ailleurs, les inquiétudes du public par rapport à la consommation de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et toutes restrictions en résultant pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et des boissons alcoolisées et non-alcoolisées et créer une tendance à s'éloigner de la consommation de ces produits, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Les dispositions légales relatives à la concurrence, au contrôle des concentrations, toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter l'activité d'AB InBev ou les activités de ses filiales.

Ces dernières années, l'industrie des boissons alcoolisées, l'industrie alimentaire et l'industrie des boissons non alcoolisées ont fait l'objet d'une attention publique et politique accrue. Cette attention accrue résulte des préoccupations en matière de soins de santé liées à l'usage nocif d'alcool (en ce compris la conduite en état d'ivresse et la consommation d'alcool excessive, abusive et par des mineurs) ainsi que des préoccupations en matière de santé telles que le diabète et l'obésité liés à une surconsommation alimentaire et de boissons non alcoolisées (soft-drinks). Une contre-publicité relative aux produits et marques d'AB InBev, la publication d'études indiquant un risque important dans l'utilisation des produits d'AB InBev ou des changements dans la perception des consommateurs sur les produits d'AB InBev en général pourraient nuire à la vente et à la consommation de produits d'AB InBev et pourrait nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière.

L'évolution des préférences et des goûts des consommateurs peut avoir un effet négatif sur la demande de produits d'AB InBev. Les préférences et goûts des consommateurs peuvent changer de manière totalement imprévue. Si AB InBev n'anticipe pas ou ne répond pas de manière appropriée à l'évolution des préférences et goûts des consommateurs ou à l'évolution vers de nouvelles formes de média et de marketing, cela pourrait avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa santé financière.

L'industrie brassicole et le secteur des boissons peuvent subir des changements défavorables en termes de régime fiscal ; or, les taxes représentent une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers des catégories de boissons moins taxées. Le fait d'imposer des prix minimum constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et règlementations fiscales nouvelles ou modifiées, telles que le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS - Base Erosion Profit Shifting) actuellement mené par l'OCDE. Une augmentation des accises sur la bière ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'AB InBev ainsi que sur ses résultats d'exploitation.

La saisonnalité des cycles de consommation et de mauvaises conditions climatiques sur les marchés sur lesquels AB InBev exerce ses activités peuvent entraîner des fluctuations de la demande de produits AB InBev et donc avoir un impact négatif sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Le changement climatique, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. De plus, la raréfaction de l'eau, ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacités qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché de droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Etant donné qu'une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine, ses activités et ses participations sur ces marchés sont soumis aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'insurrection politique, l'interférence externe, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des règlementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et règlementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les règlementations du travail au niveau local, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Des événements économiques et politiques en Argentine sont susceptibles d'affecter les opérations d'AB InBev dans ce pays. En effet, l'instabilité politique, la fluctuation économique, les actions gouvernementales relatives à l'économie argentine, la dévaluation du peso argentin, l'inflation et les conditions macro-économiques détériorées en Argentine sont susceptibles d'avoir, et pourraient continuer à avoir, un effet significatif défavorable sur les opérations, la condition financière et les résultats d'AB InBev en Amérique latine Sud. Si la situation économique ou politique en Argentine se détériore, les opérations d'AB InBev en Amérique latine Sud pourraient être soumises à des restrictions supplémentaires en vertu d'un nouveau régime argentin relatif au change de devises, au rapatriement d'exportations ou à l'expropriation. Un tel régime pourrait avoir un effet préjudiciable sur la liquidité et les opérations d'AB InBev, ainsi que sur sa capacité à accéder à ces fonds depuis l'Argentine.

Les évènements politiques en Ukraine et les sanctions qui y sont associées et qui sont imposées par l'Union européenne et les Etats-Unis à la Russie et à la Crimée, peuvent avoir un effet préjudiciable sur les opérations d'AB InBev en Ukraine, en Russie et ailleurs dans la région. AB InBev détient et exploite des unités de production de bière en Ukraine et en Russie. La poursuite de l'instabilité politique, les dissensions civiles, la détérioration des conditions macroéconomiques, la dévaluation de la rouble russe et du hryvnia ukrainien et les menaces de conflit militaire ou les combats actuels dans la région peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les opérations d'AB InBev dans la région et sur les résultats du segment européen d'AB InBev et peuvent résulter en charges de dépréciation de goodwill ou d'autres immobilisations incorporelles.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contienne des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines couvertures d'assurance « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligé à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes, ou puisse être disponible tout court. AB InBev s'est fortement endettée en concluant plusieurs facilités de crédit senior (senior credit facilities) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers. La partie du bilan consolidé d'AB InBev représentée par de la dette restera significativement plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significativement défavorables sur AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettées. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris récemment l'importante volatilité des prix et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev pourrait limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à donner priorité à la réduction de son endettement. En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien que AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt et conclut également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en USD pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Les actions d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels et ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS) sont négociées en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans le taux de change entre le dollar américain et l'euro peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS) et celle de ses actions ordinaires, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers.

AB InBev peut ne pas être en mesure de mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises ou restructurations. AB InBev ne peut faire des acquisitions nouvelles que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. AB InBev peut ne pas être en mesure de mener à bien de telles transactions. Par ailleurs, de telles transactions peuvent nécessiter certains engagements, ce qui peut avoir un impact potentiel sur le profil de risque financier d'AB InBev. En outre, le prix qu'AB InBev paierait dans de futures acquisitions pourrait s'avérer trop élevé en raison de facteurs multiples.

Le rapprochement avec Grupo Modelo a exposé AB InBev à des risques liés à des coûts significatifs et à des difficultés potentielles liées à l'intégration de Grupo Modelo dans les opérations existantes d'AB InBev, et à l'extraction de synergies résultant de la transaction. Malgré l'importance des opportunités de croissance commerciale attendues, des économies de coûts estimées, et des bénéfices, synergies et autres avantages estimés dans le cadre du rapprochement avec Grupo Modelo, il n'y a aucune certitude que ces avantages et bénéfices se réaliseront, en temps voulus ou par après, dans le cadre du rapprochement avec Grupo Modelo. Toute défaillance, tout retard matériel ou tout coût inattendu dans le cadre du processus d'intégration pourrait dès lors avoir un effet significatif défavorable sur les opérations, les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

AB InBev a conclu une transaction avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec Grupo Modelo. Cette transaction comprend un contrat de services transitoire de trois ans visant à assurer une bonne transition de l'exploitation de la brasserie Piedras Negras, ainsi que certaines garanties de distribution en faveur de Constellation Brands, Inc. dans les cinquante états des Etats-Unis, le District de Columbia et Guam. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui, vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant de la transaction, elle pourrait encourir des amendes monétaires.

Si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels, pourraient devoir être supportées à l'avenir. De telles charges pourraient être significatives et avoir un effet néfaste sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison de ses activités à Cuba et du fait que Cuba soit identifié par les Etats-Unis comme un état commanditaire du terrorisme et est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des Etats-Unis. Si les investisseurs décidaient de liquider ou alors céder leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, la législation américaine, à savoir la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des États-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton soit actuellement suspendue, les plaintes s'accumulent en dépit de cette suspension et pourront être défendues si cette dernière est levée. Une action se prévalant de la Loi Helms-Burton a été signifiée à AB InBev. AB InBev ne peut actuellement pas exprimer de jugement quant à la validité de telles demandes ou quant au droit des demandeurs d'intenter de telles actions.

AB InBev peut ne pas être en mesure de recruter ou de retenir du personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber les activités d'AB InBev et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière d'AB InBev, de son bénéfice d'exploitation et sa position concurrentielle.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique soit en raison de différends concernant des conventions collectives du travail actuelles avec les syndicats et dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, soit en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement dans les unités d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolues, et y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information pour traiter, transmettre et archiver des informations électroniques. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour anticiper des ruptures potentielles dans le flux d'information, de telles ruptures pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie. De façon générale, des ruptures technologiques pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

L'activité d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectée par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques ou autres.

AB InBev a mis en place des assurances pour couvrir des risques divers et recourt également à l'auto-assurance dans certains cas. Si un sinistre non assuré (risques auto-assurés) ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

AB InBev est exposé au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à la crise économique et financière, ce qui pourrait résulter en une réduction du chiffre d'affaires et du bénéfice, car la consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité de marché observée récemment pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, à ses activités, résultats d'opérations, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans certains pays qui sont moins développés, ont moins de stabilité dans les systèmes juridiques et les marchés financiers, et sont potentiellement plus corrompus que les milieux d'affaires en Europe et aux Etats-Unis. Dès lors, ces pays présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et règlementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publiques étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anticorruption (*U.S. Foreign Corrupt Practices Act*) et la loi britannique anticorruption (*U.K. Bribery Act*)).

Le rapport de contrôle qui fait partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev est préparé par un commissaire qui n'est pas contrôlé par le US Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). L'absence de contrôle du PCAOB en Belgique empêche que le PCAOB puisse évaluer régulièrement les audits et effectuer des contrôle de qualité des commissaires actifs en Belgique, y compris du commissaire d'AB InBev. Par conséquent, les investisseurs aux Etats-Unis et ailleurs pourraient être privés des avantages de ces contrôles du PCAOB.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures et de litiges judiciaires, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 32 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés.

Risques provenant d'instruments financiers

L'annexe 27 des états financiers consolidés de 2014 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contient des informations détaillées sur l'exposition de l'entreprise aux risques financiers et sur ses politiques de gestion des risques.

Evènements survenus après la clôture

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 32 des états financiers consolidés *Evénements survenus après la clôture* pour de plus amples informations.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Pour les informations relatives à la Déclaration de gouvernance d'entreprise, nous vous prions de vous référer à la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* qui est partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev.

Déclaration du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'AB InBev SA/NV atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle du développement et de la performance des opérations et de la position de la société y compris les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Rapport du commisaire

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les déclarations complémentaires requises. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de situation financière au 31 décembre 2014, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Anheuser-Busch Inbev SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état consolidé de situation financière s'élève à USD 142.550 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de USD 11.302 millions.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que le conseil d'administration estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

PwC Bedrijfsrevisoren cvba, burgerlijke vennootschap met handelsvorm - PwC Reviseurs d'Entreprises scrl, société civile à forme commerciale - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Woluwe Garden, Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / RBS BE89 7205 4043 3185 - BIC ABNABEBR

pwc

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

pwc

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Sint-Stevens-Woluwe, le 25 février 2015

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Représenté par

Yves Vandenplas
Réviseur d'Entreprises

Comptes annuels consolidés

Compte de résultats consolidé

Pour la période se terminant le 31 décembre Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD	Annexes	2014	2013
Produits		**47 063**	**43 195**
Coûts des ventes		(18 756)	(17 594)
Marge brute		**28 307**	**25 601**
Frais de distribution		(4 558)	(4 061)
Frais commerciaux et de marketing		(7 036)	(5 958)
Frais administratifs		(2 791)	(2 539)
Autres produits/(charges) d'exploitation	7	1 386	1 160
Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents		**15 308**	**14 203**
Restructuration (pertes de valeur incluses)	8	(277)	(118)
Cession d'activités et vente d'actifs (pertes de valeur incluses)	8	157	30
Coûts des acquisitions encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	8	(77)	(82)
Ajustements de juste valeur	8	–	6 410
Bénéfice d'exploitation		**15 111**	**20 443**
Charges financières	11	(2 797)	(3 047)
Produits financiers	11	969	561
Charges financières non-récurrentes	8	509	283
Charges financières nettes		**(1 319)**	**(2 203)**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		9	294
Bénéfice avant impôts		**13 801**	**18 534**
Impôts sur le résultat	12	(2 499)	(2 016)
Bénéfice		**11 302**	**16 518**
Attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		9 216	14 394
Participations ne donnant pas le contrôle		2 086	2 124
Bénéfice de base par action	21	5,64	8,90
Bénéfice dilué par action	21	5,54	8,72
Bénéfice de base par action avant éléments non-récurrents[1]	21	5,43	4,91
Bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents[1]	21	5,32	4,81

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

[1]Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 21 *Modifications des capitaux propres et résultat par action* pour de plus amples informations.

Etat consolidé du résultat global

Pour la période se terminant le 31 décembre Million d'USD	2014	2013
Bénéfice	**11 302**	**16 518**
Autres éléments du résultat global : Éléments qui ne seront pas reclassés en perte et profit :		
gains/(pertes) actuariels	(491)	503
	(491)	503
Autres éléments du résultat global : Éléments qui pourraient être reclassés par la suite en perte et profit :		
Ecarts de conversion (bénéfices/(pertes))		
Ecarts de conversion des activités étrangères	(4 793)	(3 500)
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net	33	(66)
Couvertures des flux de trésorerie		
Comptabilisés sous les capitaux propres	314	579
Extraits des fonds propres et repris au compte de résultats	(190)	(36)
Quote-part des autres éléments de résultat global des sociétés mises en équivalence	–	(67)
	(4 636)	(3 090)
Total autres éléments du résultat global, nets d'impôt	**(5 127)**	**(2 587)**
Résultat global total	**6 175**	**13 931**
Attribuable aux :		
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 465	12 285
Participations ne donnant pas le contrôle	1 710	1 646

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat consolidé de situation financière

Pour la période se terminant le 31 décembre Million d'USD	Annexes	2014	2013
Actif			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	13	20 263	20 889
Goodwill	14	70 758	69 927
Immobilisations incorporelles	15	29 923	29 338
Participations dans les entreprises mises en équivalence		110	187
Placements	16	118	193
Actifs d'impôts différés	17	1 058	1 180
Avantages au personnel	23	10	10
Créances commerciales et autres créances	19	1 769	1 252
		124 009	**122 976**
Actifs courants			
Placements	16	301	123
Stocks	18	2 974	2 950
Impôts sur le résultat à récupérer		359	332
Créances commerciales et autres créances	19	6 449	5 362
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	8 357	9 839
Actifs détenus en vue de la vente		101	84
		18 541	**18 690**
Total de l'actif		**142 550**	**141 666**
Passif			
Capitaux propres			
Capital souscrit	21	1 736	1 735
Primes d'émission		17 620	17 608
Réserves		(4 558)	18
Résultats reportés		35 174	31 004
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev		**49 972**	**50 365**
Participations ne donnant pas le contrôle		4 285	4 943
		54 257	**55 308**
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	22	43 630	41 274
Avantages au personnel	23	3 050	2 862
Passifs d'impôts différés	17	12 701	12 841
Dettes commerciales et autres dettes	26	1 070	3 222
Provisions	25	634	532
		61 085	**60 731**
Dettes courantes			
Découverts bancaires	20	41	6
Emprunts portant intérêts	22	7 451	7 846
Impôts sur le résultat à payer		629	1 105
Dettes commerciales et autres dettes	26	18 922	16 474
Provisions	25	165	196
		27 208	**25 627**
Total des capitaux propres et des dettes		**142 550**	**141 666**

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

Million d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves pour paiement fondé sur des actions
Au 1er janvier 2013	**1 734**	**17 574**	**(1 000)**	**693**
Bénéfice	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres éléments du résultat global				
Ecarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	–	–	–	–
Couvertures des flux de trésorerie	–	–	–	–
Ecarts actuariels	–	–	–	–
Quote-part des autres éléments de résultat global des sociétés mises en équivalence	–	–	–	–
Résultat global total	**–**	**–**	**–**	**–**
Actions émises	1	34	–	–
Dividendes	–	–	–	–
Actions propres	–	–	126	–
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	192
Variations de périmètre et autres	–	–	–	–
Au 31 décembre 2013	**1 735**	**17 608**	**(874)**	**885**

Million d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves pour paiement fondé sur des actions
Au 1er janvier 2014	**1 735**	**17 608**	**(874)**	**885**
Bénéfice	**–**	**–**	**–**	**–**
Autres éléments du résultat global	**–**	**–**	**–**	**–**
Ecarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	–	–	–	–
Couvertures des flux de trésorerie	–	–	–	–
Ecarts actuariels	–	–	–	–
Résultat global total	**–**	**–**	**–**	**–**
Actions émises	1	12	–	–
Dividendes	–	–	–	–
Actions propres	–	–	55	–
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	195
Variations de périmètre et autres	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014	**1 736**	**17 620**	**(819)**	**1 080**

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

[1] Comme rapporté, ajusté afin de refléter les effets de l'application rétrospective de la norme IAS 19 *Avantages du personnel* (voir Note 3 *Résumé des principales méthodes comptables*).

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev[1]							
Ecarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecarts actuariels Gains/ (pertes)	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total	Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
2 147	**(79)**	**(1 434)**	**–**	**21 519**	**41 154**	**4 299**	**45 453**
–	**–**	**–**	**–**	**14 394**	**14 394**	**2 124**	**16 518**
(3 042)	–	–	–	–	(3 042)	(524)	(3 566)
–	534	–	–	–	534	9	543
–	–	466	–	–	466	37	503
(67)	–	–	–	–	(67)	–	(67)
(3 109)	**534**	**466**	**–**	**14 394**	**12 285**	**1 646**	**13 931**
–	–	–	1 500	–	1 535	–	1 535
–	–	–	(18)	(4 788)	(4 806)	(1 019)	(5 825)
–	–	–	–	–	126	–	126
–	–	–	–	–	192	23	215
–	–	–	–	(121)	(121)	(6)	(127)
(962)	**455**	**(968)**	**1 482**	**31 004**	**50 365**	**4 943**	**55 308**

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev							
Ecarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecarts actuariels Gains/ (pertes)	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total	Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
(962)	**455**	**(968)**	**1 482**	**31 004**	**50 365**	**4 943**	**55 308**
–	**–**	**–**	**–**	**9 216**	**9 216**	**2 086**	**11 302**
–	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
(4 374)	–	–	–	–	(4 374)	(386)	(4 760)
–	102	–	–	–	102	22	124
–	–	(479)	–	–	(479)	(12)	(491)
(4 374)	**102**	**(479)**	**–**	**9 216**	**4 465**	**1 710**	**6 175**
–	–	–	–	–	13	–	13
–	–	–	(75)	(5 244)	(5 319)	(2 296)	(7 615)
–	–	–	–	–	55	–	55
–	–	–	–	–	195	18	213
–	–	–	–	198	198	(90)	108
(5 336)	**557**	**(1 447)**	**1 407**	**35 174**	**49 972**	**4 285**	**54 257**

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

[1] Comme rapporté, ajusté afin de refléter les effets de l'application rétrospective de la norme IAS 19 *Avantages du personnel* (voir Note 3 *Résumé des principales méthodes comptables*).

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clôturé au 31 décembre Million d'USD	Annexes	2014	2013
Activités opérationnelles			
Bénéfice		11 302	16 518
Amortissements et dépréciations	10	3 353	2 985
Dépréciations créances, stocks et autres actifs		108	91
Dotations aux/(reprises de) provisions et avantages au personnel		(85)	109
Charges financières nettes	11	1 319	2 203
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		4	(25)
Perte/(bénéfice) lié(e) à la vente de filiales, associés et des actifs détenus pour la vente		(219)	(85)
Réévaluation de l'investissement initial dans Grupo Modelo	6	–	(6 415)
Paiement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	24	249	240
Impôts sur le résultat	12	2 499	2 016
Autres éléments non décaissé inclus dans le bénéfice		(190)	(105)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(9)	(294)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et utilisations des provisions		**18 331**	**17 238**
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(371)	(25)
Diminution/(augmentation) des stocks		(354)	(129)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		1 540	1 020
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(458)	(653)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		**18 688**	**17 451**
Intérêts payés		(2 476)	(2 214)
Intérêts reçus		273	297
Dividendes reçus		30	606
Impôts sur le résultat payés		(2 371)	(2 276)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		**14 144**	**13 864**
Activités d'investissement			
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		273	257
Produits de cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	6	426	42
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	6	(7 126)	(17 439)
Achats de participations ne donnant pas le contrôle	21	(92)	(99)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13/15	(4 395)	(3 869)
Produits de cessions des actifs détenus pour la vente		(65)	4 002
Produits nets/(investissements nets) dans des obligations à court terme	16	(187)	6 707
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs		15	(13)
Remboursement/(paiement) net des prêts consentis		(1)	131
Flux de trésorerie net provenant d'activités d'investissement		**(11 152)**	**(10 281)**
Activités de financement			
Emissions d'actions de capital	21	83	73
Emissions d'emprunts		18 382	22 464
Remboursement d'emprunts		(15 159)	(18 006)
Trésorerie perçue sur l'instrument d'actions différées		–	1 500
Coûts financiers nets autres qu'intérêts		239	563
Dividendes payés		(7 400)	(6 253)
Flux de tresorerie net provenant des activités de financement		**(3 855)**	**341**
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(863)**	**3 924**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		9 833	7 051
Effet de la variation des taux de change		(654)	(1 142)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	**20**	**8 316**	**9 833**

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

1 Présentation de l'entreprise
2 Déclaration de conformité
3 Résumé des principales méthodes comptables
4 Utilisation d'estimations et de jugements
5 Information sectorielle
6 Acquisitions et cessions de filiales
7 Autres produits/(charges) d'exploitation
8 Eléments non-récurrents
9 Charges salariales et autres avantages sociaux
10 Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature
11 Charges et produits financiers
12 Impôts sur le résultat
13 Immobilisations corporelles
14 Goodwill
15 Immobilisations incorporelles
16 Placements
17 Actifs et passifs d'impôts différés
18 Stocks
19 Créances commerciales et autres créances
20 Trésorerie et équivalents de trésorerie
21 Modifications des capitaux propres et résultat par action
22 Emprunts portant intérêts
23 Avantages au personnel
24 Paiements fondés sur des actions
25 Provisions
26 Dettes commerciales et autres dettes
27 Risques provenant d'instruments financiers
28 Contrats de location simple
29 Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie
30 Passifs éventuels
31 Parties liées
32 Evénements survenus après la date de clôture
33 Entreprises appartenant à AB InBev

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Louvain, en Belgique, avec une cotation au New York Stock Exchange (NYSE : BUD) au travers d'American Depositary Receipts. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. La bière, le réseau social d'origine, rassemble des gens depuis des milliers d'années et le portefeuille de la société, comptant plus de 200 marques, continue à forger des liens solides avec les consommateurs. Ceci inclut les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques internationales Beck's®, Leffe® et Hoegaarden® ; et les champions locaux Bud Light®, Skol®, Brahma®, Antartica®, Quilmes®, Victoria®, Modelo Especial®, Michelob Ultra®, Harbin®, Sedrin®, Klinskoye®, Sibirskaya Korona®, Chernigivske®, Cass® et Jupiler®. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'AB InBev trouvent leurs origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, avec des origines à St. Louis aux Etats-Unis, depuis 1852. Géographiquement diversifié avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, AB InBev emploie les forces collectives d'environ 155.000 collaborateurs basés dans 25 pays du monde entier. En 2014, AB InBev a réalisé des produits de 47,1 milliards d'USD. La société aspire à être *Le Meilleur Brasseur Rassemblant les Gens Pour un Monde Meilleur.*

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour la période se clôturant le 31 décembre 2014 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé « AB InBev » ou « l'entreprise ») et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées et des sociétés conjointement contrôlées.

Le conseil d'administration du 25 février 2015 a approuvé la publication des états financiers consolidés.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), et en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne en date du 31 décembre 2014 (collectivement « IFRS »). AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2014 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme, par l'entreprise et par ses filiales, à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

(A) Base de preparation et d'evaluation
Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Lorsque les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

(B) Monnaie fonctionnelle et de présentation
Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en USD et a été arrondie au million le plus proche. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

(C) Utilisation des estimations et des jugements
La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs qui semblent raisonnables selon les circonstances. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne découle pas d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

(D) Principes de consolidation
Les filiales sont des entités contrôlées par AB InBev. AB InBev contrôle une entité quand il est exposé à ou quand il a des droits sur des rendements variables de sa participation dans l'entité et qu'il a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Le contrôle est présumé, lorsqu'AB InBev détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré

que cette participation n'entraine pas le contrôle. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse d'exister. Le revenu global total des filiales est attribué aux détenteurs de la société et aux participations ne donnant pas le contrôle même en cas de solde déficitaire.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles AB InBev détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas lorsqu'AB InBev détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Une coentreprise est une entité dans laquelle AB InBev exerce un contrôle conjoint et a des droits sur une quote-part des actifs nets de la coentreprise, plutôt que des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence, à partir du moment où l'influence notable ou la coentreprise démarre jusqu'à la date où elle prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées ou des coentreprises excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro et les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements juridiques ou implicites d'AB InBev au nom de ses entreprises associées ou des coentreprises.

Lorsque AB InBev a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs en vertu d'un accord de partenariat, cela constitue une activité conjointe. AB InBev comptabilise sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges à partir du moment où l'activité conjointe démarre jusqu'à la date où elle se termine.

Les états financiers des filiales de la société, des coentreprises, des activités conjointes et des entreprises associées sont préparés sur la même période que la maison mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Dans le cas exceptionnel où les états financiers d'une filiale, d'une coentreprise, d'une activité commune ou d'une entreprise associée sont préparés à une date différente de celle d'AB InBev (par exemple : Modelo avant le regroupement d'AB InBev et Grupo Modelo), des retraitements sont effectués pour tenir compte des effets de transactions ou événements significatifs se produisant entre la date d'établissement de leurs états financiers et celle des états financiers d'AB InBev. Dans tous les cas, la différence entre la date d'établissement des états financiers des filiales, des coentreprises, des activités conjointes, des entreprises associées et celle d'AB InBev n'excède pas 3 mois.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés. Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des entités contrôlées en commun, des activités conjointes et des entreprises associées sont éliminés à hauteur des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, sous réserve qu'elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Une liste des principales filiales, entités contrôlées en commun, activités conjointes et entreprises associées du groupe est fournie en Note 33 *Entreprises appartenant à AB InBev.*

(E) Résumé des changements de méthodes comptables
Plusieurs nouvelles normes, amendements aux normes et nouvelles interprétations sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant le 1er janvier 2014 mais n'ont cependant pas été repris dans ces états financiers consolidés étant donné leur non applicabilité ou leur immatérialité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

(F) Monnaies étrangéres
Transactions en monnaies étrangères Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Conversion des résultats et de la situation financière des activités à l'étranger Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyper inflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de la clôture sont prises en autres éléments du résultat global (écart de conversion).

Dans les pays avec une économie hyper-inflationniste, la revalorisation en monnaie locale des actifs et passifs non-monétaires, des rubriques du compte de résultats ainsi que les rubriques des capitaux propres est faite en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. AB InBev n'a pas opéré dans des pays avec une économie hyper-inflationniste en 2013 et 2014.

Taux de change Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont :

	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
1 USD est égal à :	**2014**	**2013**	**2014**	**2013**
Peso argentin	8,552034	6,518027	8,119265	5,446585
Réal brésilien	2,656197	2,342604	2,348760	2,157419
Dollar canadien	1,158305	1,063810	1,099011	1,030040
Yuan chinois	6,206895	6,054043	6,165793	6,155014
Euro	0,823655	0,725111	0,747695	0,755485
Won sud-coréen	1 090,93	–	1 045,73	–
Peso mexicain	14,718112	13,084394	13,224411	12,836159
Livre sterling	0,641544	0,604525	0,605515	0,640409
Rouble russe	56,256744	32,729000	36,741769	31,859528
Hryvnia ukrainien	15,768560	7,993022	11,426006	7,993027

(G) Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement Les frais de recherche engagés dans le but de comprendre et d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques, sont comptabilisés en compte de résultats lorsque la charge est encourue.

Les frais de développement, relatifs aux activités de planification, de conception et d'amélioration du système de production ou de procédés nouveaux, sont repris à l'actif aux conditions que le produit ou le procédé soit réalisable techniquement et commercialement, que les avantages économiques soient probables, et que la société possède suffisamment de ressources pour réaliser son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir méthodes comptables P).

Les amortissements liés aux immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont pris en charge dans le coût des ventes si ceux-ci sont liés à la production, et dans les frais de ventes et marketing si ceux-ci sont liés aux activités commerciales.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible sont comptabilisés comme une partie du coût de cet actif.

Droits d'approvisionnement et de distribution Un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et un engagement du client d'acheter à AB InBev. Un droit de distribution est un droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire.

Les relations commerciales acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement reconnues à leur juste valeur comme droits d'approvisionnement, dans la mesure où elles proviennent de droits contractuels. Si les critères de comptabilisation IFRS ne sont pas remplis, ces relations sont englobées dans le goodwill.

Les droits de distribution acquis sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur au cas où ils ont été obtenus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

La charge d'amortissement liée aux droits d'approvisionnement et de distribution est incorporée dans les frais de ventes et marketing.

Marques Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou des compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Logiciels La valeur d'un logiciel acquis est évaluée à son coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les frais engendrés par le développement en interne d'un logiciel sont activés lorsque ces frais peuvent être considérés comme des frais de développement. Dans les autres cas, les frais sont pris directement en résultat.

Les amortissements liés aux logiciels sont incorporés au coût des ventes, frais de distribution, frais de ventes et marketing ou frais administratifs selon l'activité supportée par le logiciel.

Autres immobilisations incorporelles Les autres immobilisations incorporelles, acquises par l'entreprise, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent également les droits de sponsors multi-annuels acquis par l'entreprise. Ceux-ci sont initialement comptabilisés à la valeur actuelle des paiements futurs et par la suite évalués aux coûts diminués des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Dépenses ultérieures Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité limitée sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les licences, droits de brassage, droits d'approvisionnement et de distribution sont amortis sur la période d'octroi de ces droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée, sauf s'il existe un projet d'arrêt de la marque. L'arrêt d'une marque se matérialise soit par sa vente, soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev achète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise veut cesser d'exploiter la marque ou en arrêter la distribution. Les logiciels et coûts de développement technologique activés sont amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les marques sont considérées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée, et de ce fait, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir méthodes comptables P).

Plus et moins values de cession Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en autres produits et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues en compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'actif.

(H) Regroupements d'entreprises

L'entreprise applique la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition d'entreprises. Le coût d'une acquisition est évalué à la date de transfert comme la somme des justes valeurs des actifs, des passifs encourus, des capitaux propres émis. Les actifs et passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables repris ou supposés repris de la société acquise sont évalués séparément à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition calculé par rapport aux intérêts de l'entreprise dans la juste valeur des actifs nets identifiables découlant de l'acquisition, est comptabilisé en goodwill.

L'allocation de la juste valeur aux actifs identifiables acquis et aux dettes supposées est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement du management.

Les coûts d'acquisition sont passés en charge tel qu'engagés.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par AB InBev dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition ; tous gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultats.

(I) Goodwill

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent versé sur les intérêts d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, risque d'être déprécié (voir méthodes comptables P).

Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement à laquelle il se rapporte et est converti en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En ce qui concerne les entreprises associées et les joint-ventures, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées.

Si la part d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu dans le compte de résultats comme l'exige l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*.

Les dépenses relatives aux goodwill générés en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

(J) Immobilisations corporelles
Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur (voir méthodes comptables P). Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en service pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex : taxes non remboursables, frais de transport). Le coût d'un actif produit par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis. Les modes d'amortissement, la valeur résiduelle ainsi que de la durée d'utilité sont revues et ajustées chaque année si nécessaire.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif corporel sont incorporés au coût de l'actif.

Dépenses ultérieures L'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif bénéficieront à l'entreprise et que ce coût peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Amortissements Le montant amortissable est le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles, si elles ne sont pas immatérielles, sont revues annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité estimées correspondent aux durées attendues d'utilisation de l'actif par l'entreprise et peuvent varier suivant la zone géographique. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments industriels – Autres immeubles	20 - 33 ans
Matériel et outillage de fabrication :	
Matériel de fabrication	10 - 15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	5 - 7 ans
Emballages récupérables :	
Fûts	2 - 10 ans
Casiers	2 - 10 ans
Bouteilles	2 - 5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière séparée dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée.

Plus et moins values de cession Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en tant qu'autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues au compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considérée comme probable, que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'immobilisation corporelle.

(K) Comptabilisation des contrats de location
Lorsqu'un contrat de location transfère à l'entreprise la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, il est considéré comme étant un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif (emprunts portant intérêts) pour des montants égaux à la valeur la plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat de location. Les amortissements et tests de dépréciation pour les actifs loués amortissables sont les mêmes que pour les actifs amortissables que possède l'entreprise. (Voir méthodes comptables J et P).

Les loyers sont ventilés entre le solde de la dette et la charge financière de manière à faire ressortir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les locations d'actifs pour lesquelles tous les risques et les avantages inhérents à la propriété sont principalement transférés au bailleur, sont classifiées comme contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont pris en charge au compte de résultats sur toute la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Lorsqu'un contrat de location simple est résilié avant la fin de la durée de location, tout paiement exigé au titre de pénalités par le bailleur est comptabilisé comme une charge durant la période où le contrat prend fin.

(L) Placements
Tous les placements sont comptabilisés à leur date de transaction.

Placements en titres de capitaux propres Les placements dans des titres de capitaux propres sont des investissements pour lesquels AB InBev ne dispose pas de l'influence notable ou du contrôle. Ceci est généralement justifié par la détention de moins de 20 % des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés comme des actifs financiers destinés à la vente qui sont initialement valorisés à leur juste valeur sauf si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable auquel cas, ils sont évalués au coût. Les changements ultérieurs de la juste valeur, à l'exception de ceux relatifs à des pertes de valeur qui sont comptabilisées au compte de résultats, sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global.

Lors de la cession d'un tel investissement, le bénéfice ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) directement comme autres éléments du résultat global est comptabilisé(e) au compte de résultats.

Placements en titres d'emprunt Les placements dans les titres d'emprunt classés comme détenus à des fins de transaction ou comme destinés à la vente sont valorisés à leur juste valeur. Les bénéfices ou les pertes générés par une variation de la juste valeur de ces placements sont comptabilisés respectivement au compte de résultats ou directement en autres éléments du résultat global. La juste valeur de ces placements correspond à leur cotation acheteur publiée à la date de clôture. Les charges liées à la perte de valeur et les écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultats.

Les placements dans les titres d'emprunt classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

Les placements dans des titres d'emprunt dont l'échéance, à la date d'acquisition, est supérieure à 3 mois ou l'échéance restante est inférieure à un an, sont considérés généralement comme placements à court terme. Les placements avec une échéance supérieure à un an peuvent être classés à court terme sous réserve de leur nature hautement liquide et du fait que de tels placements représentent un placement en trésorerie qui est disponible pour des opérations courantes.

Autres placements Les autres placements de l'entreprise sont classés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou les pertes générées par une variation de la juste valeur de ces placements sont directement comptabilisés en autres éléments de résultat global. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultats.

(M) Stocks
Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production comprend le coût des matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une allocation des frais généraux de production fixes et variables basée sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Les stocks sont dépréciés au cas par cas si la valeur de réalisation nette anticipée devient inférieure à la valeur comptable des stocks. Le calcul de la valeur de réalisation nette prend en considération des caractéristiques spécifiques à chaque catégorie de stock, telles que la date d'expiration, la durée de vie restante ou les indicateurs de rotation lente.

(N) Créances commerciales et autres créances
Les créances commerciales et les autres créances sont comptabilisées au bilan à leur valeur nette comptable, diminuée d'une réduction de valeur le cas échéant. A la fin de l'exercice comptable, une estimation des créances douteuses est réalisée après une revue des créances échues.

Une réduction de valeur relative aux créances commerciales et autres créances est comptabilisée dès le moment où le recouvrement des créances devient incertain. Ces créances deviennent douteuses lorsqu'il apparaît évident que l'entreprise ne pourra recouvrir la totalité du montant selon les modalités initiales des créances. Des difficultés financières de la part du débiteur, la probabilité que le débiteur puisse faire aveu de faillite ou subir des procédures de redressement financier, le non-paiement ou le retard de paiement peuvent être des indicateurs d'irrécouvrabilité de la créance. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie attendus. Une réduction de valeur est comptabilisée au compte de résultats tout comme la reprise de réductions de valeur précédemment constituées.

(O) Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes de trésorerie et les dépôts à terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et facilement convertible en un montant de trésorerie. Ils sont comptabilisés pour leur valeur

faciale, qui représente approximativement leur juste valeur. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

(P) Perte de valeur
La valeur comptable des actifs financiers, des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de clôture afin d'identifier des indices de perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. De plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel au niveau du business unit (il s'agit d'un niveau inférieur au secteur). Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultats.

Calcul de la valeur recouvrable La valeur recouvrable des placements de l'entreprise en titres d'emprunt non cotés est estimée à partir de la valeur des flux futurs attendus de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt initial effectif des titres d'emprunt. En ce qui concerne les investissements en capitaux propres classés comme disponibles à la vente et les titres d'emprunt côtés, leur valeur recouvrable est leur juste valeur.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font partie, est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'appréciation courante par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Ces calculs sont corroborés par des évaluations à base de multiples, des prix d'actions cotées pour des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs disponibles sur la juste valeur.

Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont réparties tout d'abord en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Reprise des pertes de valeur Les actifs non financiers, autres que le goodwill et les investissements en capitaux propres classés comme disponibles à la vente, qui ont subi une perte de valeur, sont examinés pour une éventuelle reprise de la perte de valeur à chaque date de clôture. Une perte de valeur d'un actif peut être reprise dans la limite de la valeur nette comptable (déduction faite des amortissements) qu'il aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(Q) Capital
Achat d'actions propres Lorsqu'AB InBev rachète ses propres actions, la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisée en déduction des capitaux propres sur la ligne actions propres.

Dividendes Les dividendes sont reconnus dans les états financiers consolidés à la date à laquelle les dividendes sont déclarés à moins que des dividendes statutaires minimums soient requis par la législation locale ou par les statuts des filiales de l'entreprise. Dans de telles circonstances, les dividendes statutaires minimums sont comptabilisés en dettes.

Frais d'émission d'actions Les frais directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés nets d'impôts en diminution des capitaux propres.

(R) Provisions
Des provisions sont comptabilisées (i) lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque le montant de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risque spécifiques à la dette.

Restructuration Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a, ou commencé, ou été annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés. La provision inclut les avantages liés à des plans de prépension et de licenciement.

Contrats déficitaires Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. Une telle provision est évaluée à la valeur actualisée la plus faible entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant de la résiliation du contrat et le coût net attendu d'exécution du contrat.

Litiges et contentieux Une provision pour litiges et contentieux est comptabilisée quand il est plus probable qu'improbable que l'entreprise soit dans l'obligation de s'acquitter de paiements futurs en conséquence d'événements passés. Ces événements peuvent comprendre, sans toutefois

s'y limiter : certaines réclamations, certains procès et actions en justice initiés par une tierce partie ou initiés par AB InBev portant sur les lois de la concurrence, les violations de contrats de distribution et de contrats de licence, les questions environnementales, les litiges concernant le droit du travail, les réclamations des autorités fiscales et les questions liées aux litiges inhérents à l'industrie de l'alcool.

(S) Avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pensions, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi. L'entreprise gère à travers le monde un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions indépendants de la société. Ces régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées par les membres du personnel et par l'entreprise elle-même. Concernant les régimes de retraite à prestations définies, le financement tient compte des recommandations d'actuaires indépendants. AB InBev a des régimes de retraite financés et non financés.

a) Régimes à cotisations définies Les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge au compte de résultats quand elles sont encourues. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans lequel AB InBev verse une cotisation fixe à un fonds. AB InBev n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer aux employés les avantages correspondant aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures.

b) Régimes à prestations définies Un régime à prestations définies est un régime qui n'est pas un régime de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur base des recommandations d'actuaires qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants comptabilisés en compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût (produit) net financier, le coût des services passés et les effets de toutes réductions ou liquidations de régime. Les coûts des services passés sont comptabilisés au plus tôt lorsque la modification/réduction intervient ou lorsque l'entreprise comptabilise les coûts de restructuration ou de cessation d'emplois liés. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les réajustements, comprenant des gains et pertes actuariels, l'effet du plafond d'actif (hors intérêts nets) et le rendement sur les actifs du plan (hors intérêts nets) sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence. Les ajustements ne sont pas reclassés dans le résultat dans les périodes ultérieures.

Quand le montant calculé au titre d'un régime à prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise cet actif de retraite dans la mesure où les avantages économiques sont disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

Autres obligations postérieures à l'emploi Certaines filiales d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant des méthodes comptables similaires à celles des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charge au plus tôt lorsque la société est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite et lorsque la société reconnait les coûts d'une restructuration. Les indemnités de fin de contrat pour des départs volontaires sont comptabilisées si l'entreprise a fait une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et que le nombre attendu de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de manière fiable.

Bonus Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur l'atteinte d'objectifs individualisés et prédéfinis par l'entreprise. Le montant estimé des bonus est comptabilisé en charge au cours de la période où le bonus est acquis. Dans le cas où les bonus sont réglés en actions de l'entreprise, ils sont comptabilisés comme paiements fondés sur des actions.

(T) Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. La juste valeur des options sur actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle de valorisation d'option qui est le plus approprié pour l'option en question. Sur base du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des options. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés des montants encaissés.

(U) Emprunts portant intérêts
Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures ».

(V) Dettes commerciales et autres dettes
Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement reconnues à leur juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(W) Impôt sur le résultat
L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultats sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact de l'impôt est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer au titre des années antérieures.

Selon l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont comptabilisés en appliquant la méthode dite du report variable. Ceci signifie qu'un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables au bilan. Selon cette méthode une provision pour impôts différés est également constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. IAS 12 précise qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé i) lors de la comptabilisation initiale d'un goodwill, ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'elles ne seront probablement pas inversées dans un avenir prévisible. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

L'entreprise comptabilise des actifs d'impôt différé, y compris des actifs au titre du report des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'elle dégagera un bénéfice imposable futur sur lequel pourra être imputé ces actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

Les litiges fiscaux sont comptabilisés au bilan sous la rubrique des provisions (voir méthodes comptables R).

(X) Produits
Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à l'entreprise et que le produit peut être évalué de manière fiable.

Marchandises vendues Les produits liés à la vente de boissons et d'emballages sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et qu'aucune incertitude significative ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises et que l'entreprise ne soit plus impliquée dans la gestion des marchandises. Les produits liés à la vente de marchandises sont reconnus à la juste valeur des rétributions reçues ou à recevoir, net des ristournes et autres avantages comme des remises commerciales, rabais pour volume, remises pour paiements anticipés et taxes d'accise.

Produits de location et royalties Les produits de location sont comptabilisés en autres produits d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée de la location. Les produits des royalties provenant de l'utilisation par des tiers des ressources de l'entreprise sont comptabilisés en autres produits d'exploitation sur base d'un prorata en tenant compte des clauses contractuelles.

Subventions publiques Les subventions publiques sont comptabilisées initialement au bilan en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à la subvention. Les subventions qui compensent des frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement en autres produits d'exploitation sur la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour l'acquisition d'actif sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question conformément à IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*.

Produits financiers Les produits financiers regroupent les intérêts reçus ou à recevoir sur les placements, les dividendes reçus, les gains de change, les pertes sur des couvertures de change venant compenser des gains de change, les gains réalisés sur des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits relatifs aux actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis (en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à leur encaissement.

Dividendes reçus Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

(Y) Charges

Charges financières Les charges financières regroupent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change, les gains sur des instruments de couverture de change venant compenser des pertes de change, les résultats relatifs aux instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges relatives aux instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges relatives aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Tous les intérêts courus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance des emprunts portant intérêts, du fait des frais de transactions et des ajustements de juste valeur, est comptabilisée dans le compte de résultats (en accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier et sur base d'un taux d'intérêt effectif (voir méthodes comptables U). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de contrats de location financement sont également reconnus en compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont comptabilisés en charge pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés en charge l'année où les frais sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir méthodes comptables G).

Couts d'approvisionnement, de réception et de stockage Les coûts d'approvisionnement et de réception sont incorporés au coût des ventes, tout comme les coûts de stockage et de gestion des matières premières et autres matériaux d'emballages. Les coûts de stockage de produits finis dans la brasserie ainsi que les coûts encourus pour le stockage dans les centres de distribution sont incorporés aux frais de distribution.

(Z) Instruments dérivés financiers

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt, des prix des actions et des prix des matières premières sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et par conséquent l'entreprise ne détient pas ou n'émet pas de tels instruments à de telles fins. Les instruments financiers dérivés qui sont des couvertures économiques mais qui ne respectent pas les critères stricts de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – règles de comptabilité de couverture*, sont toutefois comptabilisés comme des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un élément d'actif ou payé pour transférer une dette lors d'une transaction ordonnée entre intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des instruments financiers dérivés est, soit le prix du marché, soit calculée à partir de modèles de valorisation prenant en compte les taux actuels du marché. Ces modèles de valorisation prennent également en compte le risque de crédit actuel des contreparties.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture. Selon que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net est appliquée ou pas, tout gain ou perte est comptabilisé(e) directement soit dans les autres éléments du résultat global, soit en compte de résultats.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie, de juste valeur ou d'investissement net est appliquée à toutes les couvertures qui satisfont aux conditions requises de comptabilité de couverture à savoir quand la documentation de couverture exigée existe et quand la relation de couverture est considérée comme effective.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre les variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, le risque de change d'un engagement ferme ou d'une transaction hautement probable, la part efficace du bénéfice ou de la perte réalisée sur un instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (réserves pour opérations de couverture). Lorsque l'engagement ferme ou la transaction prévue en monnaie étrangère conduit à la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, le bénéfice ou la perte cumulé(e) est sorti de la rubrique autres éléments du résultat global et est inclus

dans le coût initial de l'actif ou du passif. Lorsque la couverture concerne des actifs ou passifs financiers, le bénéfice ou la perte cumulé(e) sur l'instrument de couverture est reclassé(e) des autres éléments du résultat global vers le compte de résultats dans la même période que celle au cours de laquelle le risque couvert a affecté le compte de résultats (ex : lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée). La part non efficace du bénéfice ou de la perte est comptabilisée directement en compte de résultats.

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le bénéfice ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassé(e) que lorsque la transaction couverte se réalise en conformité avec la politique ci-dessus. Si la transaction couverte n'est plus probable, le bénéfice ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) immédiatement dans le compte de résultats.

Comptabilité de couverture de juste valeur Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) en compte de résultats. L'élément couvert est également reconnu à sa juste valeur tenant compte du risque qui a été couvert, avec tout bénéfice ou perte comptabilisé(e) en compte de résultats.

Comptabilité de couverture d'un investissement net Lorsqu'un passif en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion), alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultats.

Les placements dans des instruments de capitaux propres ou les instruments dérivés relatifs à ces placements et devant être réglés par la remise d'un tel instrument, sont valorisés à leur coût quand de tels instruments de capitaux propres n'ont pas de prix coté sur un marché actif et que d'autres méthodes d'estimation raisonnable de la juste valeur sont clairement inappropriées ou inexploitables.

Compensation des actifs dérivés avec les passifs dérivés Un actif dérivé et un passif dérivé sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière si, et seulement si, l'entreprise a juridiquement le droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(AA) Information sectorielle
Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la direction.

Le format de présentation des secteurs opérationnels d'AB InBev est géographique parce que les risques de l'entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'AB InBev opère dans différentes régions géographiques. L'organisation de la direction de l'entreprise et le reporting interne à destination du conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Un secteur géographique est un composant distinct de l'entreprise qui s'est engagé à fournir des produits ou des services dans un environnement économique particulier, qui est soumis à des risques et des rendements différents de ceux des autres secteurs. En accord avec IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, les secteurs géographiques d'AB InBev servant de base à l'information sectorielle sont l'Amérique du Nord, le Mexique, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, l'Europe, l'Asie-Pacifique et les Activités d'Exportation et les sociétés Holding. Les actifs de l'entreprise sont essentiellement localisés dans les mêmes régions géographiques que leurs consommateurs.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable. Les actifs non alloués comprennent les emprunts accordés portant intérêts, les titres de placement, les actifs d'impôt différé, les impôts à récupérer sur le résultat, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les instruments dérivés classés à l'actif. Les passifs non alloués comprennent les capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle, les emprunts reçus portant intérêts, les passifs d'impôt différé, les découverts bancaires, les impôts sur le résultat à payer ainsi que les instruments dérivés classés au passif.

Les dépenses d'investissements sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

(BB) Éléments non-récurrents
Les éléments non-récurrents sont des éléments qui selon l'appréciation du management doivent être présentés de manière distincte du fait de leur taille ou leur incidence. De tels éléments sont présentés séparément dans le compte de résultats consolidé et présenté dans les notes annexes aux états financiers. Les transactions pouvant donner lieu à des éléments non-récurrents sont principalement liées aux restructurations, aux dépréciations pour perte de valeur, aux plus ou moins-values de cession d'investissements et du remboursement accéléré de certaines facilités de crédit.

(CC) Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente
Une activité abandonnée est un composant de l'entreprise qui a été cédé ou est classé comme détenu en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

AB InBev classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable peut être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si toutes les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe d'actifs destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs et de passifs directement liés destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, dans une transaction unique. Juste avant le classement en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou tous les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés) en conformité avec la norme IFRS applicable. Dès lors, à partir du classement initial comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur constatées lors du classement initial comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées dans le compte de résultats. Le même principe est appliqué pour les bénéfices et pertes liés à des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

(DD) IFRS émis récemment
Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été résumées ci-après. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés.

IFRS 9 Instruments financiers :
IFRS 9 *Instruments financiers* est la norme comptable publiée parmi un vaste projet visant à remplacer IAS 39. IFRS 9 introduit une approche logique pour classer les actifs financiers basée sur les caractéristiques de flux de trésorerie et le *business model* dans lequel l'actif est détenu ; elle définit un nouveau modèle de perte de valeur basé sur les pertes attendues, exigeant une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. Elle introduit un modèle de comptabilité de couverture profondément réformé, avec des annexes plus détaillées relatives à la gestion du risque. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, alignant le traitement comptable avec les activités de gestion des risques. IFRS 9 supprime également la volatilité dans le compte de résultats qui était causé par des changements dans le risque de crédit des passifs désignés à la juste valeur. IFRS 9 sera d'application pour les périodes commençant au ou après le 1er janvier 2018. L'application anticipée est permise.

IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients :
Le principe de base de la nouvelle norme consiste pour les entreprises à reconnaître les produits du transfert de biens ou de services aux clients, pour des montants qui reflètent la prise en compte des contreparties (c'est-à-dire, le paiement) auxquelles l'entreprise considère qu'elle a droit en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme se traduira également par une annexe plus étendue sur les revenus, fournira des indications pour les transactions qui n'étaient pas traitées de façon complète (par exemple, les produits de services et les modifications de contrats) et améliorera les indications pour le traitement comptable des contrats à éléments multiples. IFRS 15 est en vigueur pour les états financiers annuels de la période commençant au ou après le 1er janvier 2017. L'application anticipée est permise.

Autres normes, interprétations et amendements aux normes Un certain nombre d'autres amendements aux normes est effectif pour les exercices commençant après le 1er janvier 2014, et n'ont pas été repris ci-dessus du fait de leur immatérialité ou leur non-applicabilité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

4. Utilisations d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacune de ces méthodes comptables significatives reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les méthodes comptables suivantes reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats : regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages du personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et le modèle d'évaluation des options, et fait des hypothèses en se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes des régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

La société est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôt sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, de par leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. L'hypothèse d'une résolution favorable de ces affaires est prise en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, cela aura une incidence sur les actifs et passifs d'impôts courants et différés qui sera reconnu au cours de la période de résolution.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les notes ci-après.

Dans la préparation de ces états financiers consolidés, les décisions importantes prises par la direction pour appliquer les méthodes comptables de la société et les principales sources d'estimation d'incertitude sont les mêmes que celles qui s'appliquaient pour les états financiers consolidés de la période se terminant le 31 décembre 2013, sauf pour l'évaluation des actifs individuels acquis et des passifs assumés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de OB. La société est en train de finaliser l'allocation du prix d'acquisition aux actifs individuels acquis et aux passifs assumés en accord avec la norme IFRS 3. Suite à l'acquisition de OB, AB InBev consolide entièrement OB dans les états financiers audités d'AB InBev à partir du 1er avril 2014. Les détails sont fournis dans la Note 6 – *Acquisitions et cessions de filiales* de ces états financiers consolidés audités. De plus, au 1er janvier 2014, la société a cessé d'intégrer proportionnellement certaines activités au Canada et a utilisé la méthode de la mise en équivalence à partir de cette date, sans un impact matériel sur les états financiers consolidés d'AB InBev.

5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur sept zones distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, le management d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. Ces mesures sont comparées au résultat sectoriel dans les tableaux présentés (les chiffres ne peuvent être additionnés dû aux arrondis).

Compte tenu de la nature évolutive de l'opération avec Grupo Modelo clôturée le 4 juin 2013, et pour faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, AB InBev a mis à jour son information sectorielle 2013 à des fins de communication de résultats et d'examen interne de la direction. Cette présentation (dénommé « Base de référence 2013 ») comprend, à titre de comparaison, les résultats de l'entreprise Grupo Modelo comme si le regroupement avait eu lieu le 4 juin 2012. Par conséquent, la base de référence 2013 présenté ci-dessous comprend 12 mois de la combinaison Grupo Modelo.

La base de référence 2013 reflète en outre les mises à jour de l'information sectorielle 2013 à des fins de communication de résultats et d'examen interne de la direction pour tenir compte des changements de présentation de Zones d'AB InBev en vigueur au 1er janvier 2014. Les modifications comprennent la combinaison de la zone Europe occidentale et de la zone Europe centrale et orientale en une seule zone Europe, le transfert de responsabilité des activités espagnoles de la société du segment Activités d'Exportation et Sociétés Holding vers la zone Europe, l'exportation de Corona vers un certain nombre de pays européens et le transfert de la responsabilité de gestion de Cuba vers la zone Amérique latine Nord.

Les opérations de Grupo Modelo sont rapportées selon leur présence géographique dans les secteurs suivants : la bière et les opérations de conditionnement mexicaines sont rapportées dans la zone Mexique, l'activité d'exportation est présentée dans le secteur des activités d'Exportation et Sociétés Holding et les ventes des marques de Modelo par des filiales d'AB InBev sont rapportées dans les zones respectives où ces sociétés opèrent. L'activité d'Oriental Brewery (« OB ») est rapportée dans la zone Asie-Pacifique depuis le 1er avril 2014.

[Cette page est non imprimée intentionnellement.]

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl), pour la marge EBITDA normalisée (en %) et pour les équivalents temps pleins (ETP en unité).

INFORMATION SECTORIELLE (BASE DE REFERENCE 2013) – NON AUDITE

	Amérique du Nord		Mexique		Amérique latine Nord	
	2014	2013 Base de reference	2014	2013 Base de reference	2014	2013 Base de reference
Volume	**121**	**122**	**39**	**38**	**125**	**120**
Produits	**16 093**	**16 023**	**4 619**	**4 669**	**11 269**	**11 010**
Coûts des ventes	(6 391)	(6 519)	(1 374)	(1 570)	(3 741)	(3 576)
Frais de distribution	(1 324)	(1 235)	(453)	(443)	(1 404)	(1 351)
Frais commerciaux et de marketing	(2 136)	(1 908)	(808)	(844)	(1 253)	(1 147)
Frais administratifs	(473)	(497)	(430)	(455)	(581)	(591)
Autres produits/(charges) d'exploitation	299	67	237	200	689	807
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	**6 068**	**5 932**	**1 791**	**1 557**	**4 979**	**5 151**
Amortissements et pertes de valeur	(752)	(796)	(395)	(383)	(763)	(707)
EBITDA normalisé	**6 820**	**6 728**	**2 186**	**1 940**	**5 742**	**5 858**
Marge EBITDA (normalisé) en %	**42,4 %**	**42,0 %**	**47,3 %**	**41,5 %**	**51,0 %**	**53,2 %**

INFORMATION SECTORIELLE (2013 RAPPORTE)

	Amérique du Nord		Mexique		Amérique latine Nord	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Volume	**121**	**122**	**39**	**22**	**125**	**120**
Produits	**16 093**	**16 023**	**4 619**	**2 769**	**11 269**	**11 010**
Coûts des ventes	(6 391)	(6 519)	(1 374)	(869)	(3 741)	(3 576)
Frais de distribution	(1 324)	(1 235)	(453)	(232)	(1 404)	(1 351)
Frais commerciaux et de marketing	(2 136)	(1 908)	(808)	(484)	(1 253)	(1 147)
Frais administratifs	(473)	(497)	(430)	(234)	(581)	(592)
Autres produits/(charges) d'exploitation	299	67	237	104	689	807
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	**6 068**	**5 932**	**1 791**	**1 054**	**4 979**	**5 151**
Eléments non-récurrents (voir note 8)	(5)	(5)	(105)	(54)	(21)	(6)
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	**6 063**	**5 927**	**1 685**	**1 000**	**4 957**	**5 145**
Charges financières nettes	(403)	(494)	(1 371)	(1 059)	(414)	(418)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	6	278	(2)	11	5	5
Bénéfice avant impôts	**5 666**	**5 710**	**312**	**(47)**	**4 548**	**4 732**
Impôts sur le résultat	(1 402)	(1 216)	(362)	(112)	(360)	(397)
Bénéfice	**4 264**	**4 495**	**(49)**	**(159)**	**4 188**	**4 335**
EBITDA normalisé	6 820	6 728	2 186	1 281	5 742	5 858
Eléments non-récurrents (pertes de valeur incluses)	(5)	(5)	(105)	(54)	(21)	(6)
Amortissements et pertes de valeur	(752)	(796)	(395)	(226)	(764)	(707)
Charges financières nettes	(403)	(494)	(1 371)	(1 059)	(414)	(418)
Part du résultat des entreprises associées	6	278	(2)	11	5	5
Charges d'impôt sur le résultat	(1 402)	(1 216)	(362)	(112)	(360)	(397)
Bénéfice	**4 264**	**4 495**	**(49)**	**(159)**	**4 188**	**4 335**
Marge EBITDA (normalisé) en %	42,4 %	42,0 %	47,3 %	46,3 %	51,0 %	53,2 %
Actifs sectoriels	63 921	64 639	28 918	30 259	16 538	17 541
Eliminations intersectorielles						
Actifs non alloués						
Total de l'actif						
Passifs sectoriels	6 321	6 690	5 513	3 653	6 778	5 783
Eliminations intersectorielles						
Passifs non alloués						
Total du passif						
Dépenses brutes d'investissement	542	588	439	202	1 464	1 415
Dotations aux/(reprises de) provisions	90	8	16	(1)	139	188
ETP	15 348	16 852	30 927	34 203	38 381	38 338

Amérique latine Sud		Europe		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Effet d'acquisition		Consolidé	
2014	2013 Base de reference	2014	2013 Base de reference	2014	2013 Base de reference	2014	2013 Base de reference	2014	2013 rapproche-ment avec le rapporté	2014	2013 Rapporté
37	**37**	**44**	**47**	**83**	**66**	**10**	**15**		**(20)**	**459**	**426**
2 961	**3 269**	**4 865**	**5 021**	**5 040**	**3 354**	**2 216**	**2 138**		**(2 288)**	**47 063**	**43 195**
(1 081)	(1 185)	(2 081)	(2 272)	(2 552)	(1 885)	(1 538)	(1 549)		961	(18 756)	(17 594)
(290)	(309)	(477)	(503)	(434)	(302)	(175)	(143)		225	(4 558)	(4 061)
(315)	(346)	(1 067)	(1 066)	(1 227)	(833)	(230)	(194)		380	(7 036)	(5 958)
(106)	(112)	(362)	(364)	(400)	(317)	(440)	(430)		227	(2 791)	(2 539)
5	(5)	28	32	90	109	39	52		(102)	1 386	1 160
1 175	**1 311**	**906**	**849**	**517**	**127**	**(128)**	**(126)**		**(598)**	**15 308**	**14 203**
(177)	(180)	(437)	(492)	(550)	(419)	(161)	(166)		158	(3 234)	(2 985)
1 352	**1 491**	**1 343**	**1 341**	**1 067**	**546**	**33**	**40**		**(755)**	**18 542**	**17 188**
45,6 %	**45,6 %**	**27,6 %**	**26,7 %**	**21,2 %**	**16,3 %**					**39,4 %**	**39,8 %**

Amérique latine Sud		Europe		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Consolidé	
2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
37	**37**	**44**	**46**	**83**	**66**	**10**	**12**	**459**	**426**
2 961	**3 269**	**4 865**	**4 932**	**5 040**	**3 354**	**2 216**	**1 839**	**47 063**	**43 195**
(1 081)	(1 185)	(2 081)	(2 238)	(2 552)	(1 885)	(1 538)	(1 323)	(18 756)	(17 594)
(290)	(309)	(477)	(497)	(434)	(302)	(175)	(135)	(4 558)	(4 061)
(315)	(346)	(1 067)	(1 049)	(1 227)	(833)	(230)	(191)	(7 036)	(5 958)
(106)	(112)	(362)	(359)	(400)	(317)	(440)	(429)	(2 791)	(2 539)
5	(5)	28	30	90	109	39	48	1 386	1 160
1 175	**1 311**	**906**	**819**	**517**	**127**	**(128)**	**(191)**	**15 308**	**14 203**
(12)	(5)	(132)	(37)	(85)	(26)	165	6 372	(197)	6 240
1 163	**1 306**	**774**	**782**	**432**	**101**	**37**	**6 181**	**15 111**	**20 443**
(230)	(317)	(704)	(672)	(24)	8	1 826	749	(1 319)	(2 203)
–	–	–	–	–	–	–	–	9	294
933	**989**	**70**	**111**	**408**	**109**	**1 864**	**6 930**	**13 801**	**18 534**
(311)	(457)	(71)	37	(142)	(53)	148	181	(2 499)	(2 016)
622	**532**	**(1)**	**148**	**266**	**56**	**2 012**	**7 112**	**11 302**	**16 518**
1 352	1 491	1 343	1 311	1 067	546	33	(25)	18 542	17 188
(12)	(5)	(132)	(37)	(85)	(26)	165	6 372	(197)	6 240
(177)	(180)	(437)	(491)	(550)	(419)	(161)	(165)	(3 234)	(2 985)
(230)	(317)	(704)	(672)	(24)	8	1 826	749	(1 319)	(2 203)
–	–	–	–	–	–	–	–	9	294
(311)	(457)	(71)	37	(142)	(53)	148	181	(2 499)	(2 016)
622	**532**	**(1)**	**148**	**266**	**56**	**2 012**	**7 112**	**11 302**	**16 518**
45,6 %	45,6 %	27,6 %	26,6 %	21,2 %	16,3 %	–	–	39,4 %	39,8 %
3 508	3 483	7 210	8 359	13 921	6 246	5 728	4 242	139 743	134 769
								(8 338)	(5 171)
								11 145	12 068
								142 550	**141 666**
1 465	1 228	4 842	4 812	4 018	2 996	2 958	3 133	31 894	28 293
								(8 338)	(5 171)
								118 994	118 544
								142 550	**141 666**
385	299	445	434	987	817	80	84	4 342	3 839
7	1	15	31	34	11	(2)	(19)	300	219
10 872	10 482	13 865	15 096	42 727	37 680	1 910	1 936	154 029	154 587

Les produits nets de l'activité brassicole s'élèvent à 43 116m d'USD et les produits nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élèvent à 3 947m d'USD.

Les produits nets attribuables aux clients externes d'AB InBev dans son marché domestique (la Belgique) et les actifs non courants sur ce même marché représentaient respectivement 896m d'USD et 1 176m d'USD.

6. Acquisitions et cessions de filiales

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions sur l'état de la situation financière et les flux de trésorerie d'AB InBev au 31 décembre 2014 et 2013 :

Million d'USD	Acquisitions 2014	Acquisitions 2013	Cessions 2014	Cessions 2013
Actifs non-courants				
Immobilisations corporelles	947	4 818	–	–
Immobilisations incorporelles	1 255	5 068	–	–
Investissements dans des filiales	–	44	–	–
Investissements dans des entreprises associées	–	75	–	–
Placements	–	19	–	–
Créances commerciales et autres créances	47	65	–	–
Actifs d'impôts différés	56	14	–	–
Actifs courants				
Stocks	113	605	–	–
Impôts sur le résultat à récupérer	–	1	–	–
Créances commerciales et autres créances	323	676	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	257	2 674	–	–
Actifs détenus en vue de la vente	–	5 385	(365)	–
Participation ne donnant pas le contrôle	**–**	**(11)**	**–**	**–**
Dettes non-courantes				
Emprunts portant intérêts	(513)	–	–	–
Dettes commerciales et autres dettes	(187)	(566)	–	–
Avantages au personnel	(31)	(256)	–	–
Provisions	–	(21)	–	–
Passifs d'impôts différés	(306)	(1 157)	–	–
Dettes courantes				
Découverts bancaires	(3)	–	–	–
Emprunts portant intérêts	(96)	(68)	–	–
Impôts sur le résultat à payer	(107)	(1 502)	–	–
Dettes commerciales et autres dettes	(853)	(1 258)	–	–
Provisions	–	(17)	–	–
Actifs et passifs nets identifiables	**902**	**14 588**	**(365)**	**–**
Goodwill sur les acquisitions	5 307	19 988	–	–
Perte/gain sur cession	–	–	(196)	(42)
Juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue	–	(12 946)	–	–
Augmentation de l'actionnariat	–	(11)	–	–
Contreparties à payer	–	(1 509)	52	–
Trésorerie nette sortie relative à des acquisitions d'exercices précédents	1 021	3	–	–
Contreparties payées/(reçues) en trésorerie	**7 226**	**20 113**	**(509)**	**(42)**
Trésorerie (acquise)/cédée	(254)	(2 674)	24	–
Flux nets de trésorerie sortants/(entrants)	**6 976**	**17 439**	**(485)**	**(42)**

Acquisitions 2014
Les transactions suivantes ont eu lieu en 2014 :

Acquisition d'oriental brewery

Le 1er avril 2014, AB InBev a finalisé l'acquisition de OB, le brasseur leader en Corée du Sud. Par cet accord, OB, qui avait été vendue en juillet 2009 afin d'alléger le niveau d'endettement de la société suite au regroupement d'InBev et d'Anheuser-Busch, réintègre donc le portefeuille d'AB InBev.

La valeur de l'entreprise dans cette transaction a été fixée, sous réserve d'ajustements à la clôture conformément aux modalités de la transaction, à 5,8 milliards d'USD. Par ailleurs, suite à un accord conclu en 2009, AB InBev a reçu quelque 320 millions d'USD en espèces à la clôture de la transaction.

AB InBev a financé les transactions au travers de l'émission d'obligations au cours du premier semestre de 2014.

Les coûts de transaction pour le regroupement s'élèvent à quelque 0,1 milliard d'USD et ont été rapportés en 2014, dès qu'ils ont été engagés, dans les frais non-récurrents.

La société est en train de finaliser l'affectation du prix d'acquisition aux actifs individuels acquis et aux passifs pris en charge en conformité avec la norme IFRS 3. L'affectation provisoire du prix d'achat, incluse dans le bilan et détaillée dans le tableau ci-dessous, est basée sur les meilleures estimations actuelles de la direction d'AB InBev en concertation avec des tiers indépendants. L'achèvement de l'affectation du prix d'achat pourrait entraîner d'autres ajustements de la valeur comptable des actifs et passifs d'OB et la détermination de tout montant résiduel qui sera attribué au goodwill.

Le tableau suivant présente l'affectation provisoire du prix d'achat de l'activité de OB :

Million d'USD	Avant affectation du prix d'achat	Affectation du prix d'achat	Après affectation du prix d'achat
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	729	5	734
Goodwill	1 128	(1 128)	–
Immobilisations incorporelles	313	797	1 110
Créances commerciales et autres créances	47	–	47
Actifs courants			
Stocks	95	–	95
Créances commerciales et autres créances	272	(2)	270
Trésorerie et équivalents de trésorerie	245	–	245
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	(499)	–	(499)
Avantages au personnel	(27)	(4)	(31)
Passifs d'impôts différés	(92)	(192)	(284)
Dettes courantes			
Emprunts portant intérêts	(7)	–	(7)
Impôts sur le résultat à payer	(94)	–	(94)
Dettes commerciales et autres dettes	(523)	(165)	(688)
Actifs et passifs nets identifiables	**1 587**	**(689)**	**898**
Goodwill sur les acquisitions			4 298
Actifs nets acquis			**5 196**
Contrepartie en espèces (valeur de l'entreprise moins la dette nette)			5 519
Trésorerie et équivalents de trésorerie reçus dans la transaction			(323)
Contrepartie nette totale de l'achat payée en espèces			**5 196**
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			(245)
Flux net de trésorerie sortant			**4 951**

La transaction a donné lieu à un goodwill provisoire de 4,3 milliards d'USD qui est principalement alloué à l'activité sud-coréenne. Les facteurs qui ont contribué à la comptabilisation du goodwill comprennent l'acquisition de main-d'œuvre et la prévision d'une meilleure efficacité grâce au partage de bonnes pratiques. Le goodwill survient également en raison de la comptabilisation des passifs d'impôts différés relatifs aux ajustements provisoires de juste valeur sur les immobilisations incorporelles acquises. Aucun des goodwill comptabilisé n'est déductible à des fins fiscales.

La valorisation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des avantages au personnel et autres actifs et passifs est basée sur les meilleures estimations actuelles de la direction d'AB InBev, en concertation avec des tiers indépendants.

La plupart de la valorisation des immobilisations incorporelles se rapporte à des marques ayant une durée de vie indéterminée. La valorisation des marques à durée de vie indéterminée est basée sur une série de facteurs incluant l'histoire de la marque, le plan d'exploitation et les pays dans lesquels les marques sont vendues. Les actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée comprennent principalement la famille de marque Cass et ont été valorisés à une juste valeur totale de 1,1 milliard d'USD.

Un passif d'impôts différés a été comptabilisé sur la plupart des ajustements de juste valeur en tenant compte d'un taux d'imposition de 24,2 %.

Depuis le 1er avril 2014, date de finalisation de la transaction, OB a contribué pour 1 142m d'USD au chiffre d'affaires et pour 206m d'USD au profit d'AB InBev. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier 2014, les revenus cumulés non audités d'AB InBev, son résultat opérationnel et son bénéfice auraient été supérieurs respectivement de 318m d'USD, 99m d'USD et 70m d'USD. Les résultats cumulés non audités ne comprennent pas toutes les économies de coûts prévues ou autres effets de l'intégration d'OB. Par conséquent, ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui auraient pu être obtenus si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier 2014 ou des résultats futurs.

Autres acquisitions en 2014 En 2014, AB InBev a finalisé l'acquisition de Siping Ginsber Draft Beer Co., Ltd (« Ginsber »), qui détient la marque Ginsber, et a finalisé la transaction d'acquisition de trois brasseries en Chine. Le prix d'achat total de ces acquisitions a été d'environ 868m d'USD. Ces acquisitions ont eu un impact négligeable sur le bénéfice de 2014. AB InBev est en train de finaliser l'affectation du prix d'acquisition aux actifs individuels acquis et aux passifs pris en charge en conformité avec la norme IFRS 3.

En 2014, AB InBev a aussi fait l'acquisition de la brasserie Blue Point (Long Island), de 10 Barel Brewing dans le nord-ouest des Etats-Unis et de deux grossistes au Kentucky et en Oregon. Ces acquisitions ont eu un impact négligeable sur le bénéfice de 2014. AB InBev est en train de finaliser l'affectation du prix d'acquisition aux actifs individuels acquis et aux passifs pris en charge en conformité avec la norme IFRS 3.

En 2014, AB InBev a acheté 1 046m d'USD d'actions de Grupo Modelo via un trust créé le 4 juin 2013 qui est chargé de racheter les actions restantes détenues par les actionnaires de Grupo Modelo durant 25 mois. Au 31 décembre 2014, AB InBev possède environ 99 % des actions en circulation de Grupo Modelo.

En 2014, AB InBev a versé 1m d'USD aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch (3m d'USD en 2013). En outre, 3m d'USD ont été remis aux états des Etats-Unis au travers d'un processus de déshérence par lequel les états deviennent détenteurs de montants non réclamés après une période de temps spécifiée par la loi de l'état. En date du 31 décembre 2014, 4m d'USD restent à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits. Ce montant à payer est reconnu comme paiement différé sur les acquisitions.

Acquisitions 2013
Les opérations suivantes se sont déroulées en 2013 :

Regroupement avec Grupo Modelo

Le 4 juin 2013, AB InBev a finalisé le regroupement avec Modelo conformément à l'accord de transaction entre AB InBev et Grupo Modelo S.A.B de CV annoncé le 29 juin 2012.

L'acquisition a été finalisée au travers d'une série d'étapes qui ont simplifié la structure organisationnelle de Grupo Modelo et qui ont été suivies par une offre publique d'achat en espèces sur toutes les actions de Grupo Modelo en circulation, qu'AB InBev ne possédait pas encore à ce moment-là, à un prix de 9,15 USD par action, dans une transaction évaluée à 20,1 milliards d'USD. Au 4 juin 2013 et suite au règlement de l'offre, AB InBev possédait environ 95 % des actions en circulation de Grupo Modelo. Le 4 juin 2013, AB InBev a créé et financé un Trust qui est chargé de racheter à un prix de 9,15 USD par action les actions restantes durant 25 mois, période durant laquelle les actions de Grupo Modelo seront encore cotées sur la bourse mexicaine. Au 31 décembre 2014, AB InBev détenait environ 99 % des actions en circulation de Grupo Modelo et 0,5 milliard d'USD a été versé au Trust et est présenté dans ces états financiers audités comme encaisse affectée. AB InBev a comptabilisé une dette pour les actions de Grupo Modelo qu'il n'a pas acquises au 31 décembre 2014 (voir aussi Note 20 *Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements en obligations à court terme* et Note 26 *Dettes commerciales et autres dettes*).

La transaction a donné lieu à un goodwill de 19,6 milliards d'USD affecté essentiellement à l'activité mexicaine. La majorité de valorisation des actifs incorporels est liée aux marques à durée de vie indéterminée. Il s'agit principalement des familles de marque Corona, Modelo et Victoria, valorisées à une juste valeur totale de 4,5 milliards d'USD.

Un passif d'impôts différés a été comptabilisé sur la plupart des ajustements de juste valeur en tenant compte d'un taux d'imposition de 30 %.

Le 7 juin 2013, dans une opération liée au regroupement d'AB InBev et Grupo Modelo, Grupo Modelo a vendu ses activités américaines à Constellation Brands, Inc. (« Constellation »). La transaction comprenait la vente de 50 % de la participation de Grupo Modelo dans Crown Imports pour un montant total de 1,845 milliard d'USD et la vente de la brasserie de Piedras Negras appartenant à Grupo Modelo et des licences perpétuelles des marques de Grupo Modelo distribuées par Crown aux Etats-Unis pour 2,9 milliards d'USD, sous réserve d'un ajustement postérieur à la clôture estimé à 558m d'USD et récupéré en 2014. Ces actifs ont été reconnus dans le bilan d'ouverture comme actifs destinés à la vente à leur valeur de réalisation nette après impôts.

AB InBev et Constellation ont conclu un contrat de service de trois ans afin d'assurer une transition en douceur de l'exploitation de la brasserie de Piedras Negras. Dans le cadre des accords d'acquisition, un contrat temporaire de fourniture a également été négocié. Celui-ci permet à Constellation d'acheter du stock d'AB InBev pour un terme initial de trois ans à un prix déterminé pendant que la brasserie de Piedras Negras acquière la capacité nécessaire pour répondre à 100 pourcent de la demande américaine. Dans le cadre du bilan d'ouverture, AB InBev a comptabilisé un passif pour les remises accordées d'avance liées à l'accord de fourniture temporaire. Ce passif est amorti dans le compte de résultats consolidé en fonction des volumes vendus à Constellation.

Autres acquisitions de 2013 Le 27 avril 2013, AB InBev a finalisé le rachat de quatre brasseries en Chine avec une capacité totale approximative de 9m d'hectolitres. Le prix d'achat total était d'environ 439m d'USD.

Au cours de 2013, Ambev a acquis différents distributeurs au Brésil pour un montant de 47m d'USD ainsi qu'une participation supplémentaire de 0,92 % dans Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND ») pour un montant total de 22 m d'USD, dans le cadre de l'opération de 2012 dans laquelle Ambev a acquis une participation majoritaire dans CND.

En 2013, AB InBev a versé 3,0m d'USD aux anciens actionnaires de Anheuser-Busch (14m d'USD en 2012). Au 31 décembre 2013, un montant de 8m d'USD restait à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'avaient pas encore fait valoir leurs droits. Ce montant à payer a été comptabilisé comme paiement différé sur les acquisitions.

Cessions 2014
En 2014, AB InBev a encaissé 197m d'USD provenant de la vente des activités d'Europe centrale à CVC Capital Partners réalisée lors d'exercices précédents.

En 2014, AB InBev a vendu son investissement dans la société Comercio y Distribución Modelo (« Extra ») et AB InBev a complété la vente de son usine de fabrication de verre et d'autres actifs situés à Piedras Negras, Coahuila, Mexico, aux sociétés affiliées de Constellation Brands Inc. Le résultat de cette vente a été inclus dans les éléments non-récurrents – voir note 8 *Eléments non-récurrents*.

Cessions 2013
En 2013, AB InBev a encaissé 42m d'USD provenant de la vente des activités d'Europe centrale à CVC Capital Partners réalisée lors d'exercices précédents.

7. Autres produits/(charges) d'exploitation

Million d'USD	2014	2013
Subventions de l'état	697	614
Produits provenant des licences	123	125
(Dotations aux)/reprises de provisions	(10)	(31)
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et actifs détenus en vue de la vente	5	32
Produits nets de location et autres produits d'exploitation	573	420
	1 387	**1 160**
Frais de recherche encourus	217	185

Les subventions de l'état sont principalement liées aux avantages fiscaux accordés par certains états brésiliens et certaines provinces chinoises, suite aux opérations et développements menés par l'entreprise dans ces régions.

Les produits nets de location et autres produits d'exploitation ont augmenté de 420m d'USD en 2013 à 573m d'USD en 2014. Cette augmentation résulte principalement d'un ajustement positif ponctuel de 223m d'USD suite à une réévaluation actuarielle des passifs futurs en vertu des régimes de frais médicaux postérieurs à l'emploi aux Etats-Unis.

En 2014, la société a pris en charge 217m d'USD de frais de recherche contre 185m d'USD en 2013. Une partie de ces frais concerne des études de marché, mais la majorité est relative à des innovations liées à l'optimisation des procédés concernant les capacités, le développement de nouveaux produits et des initiatives en matière de conditionnement.

8. Éléments non récurrents

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non-récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et les a, par conséquent, exclus de la mesure de la performance du secteur auquel ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non-récurrents inclus dans le compte de résultats sont les suivants :

Million d'USD	2014	2013
Charges de restructuration (pertes de valeur incluses)	(277)	(118)
Ajustement de juste valeur	–	6 410
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	(77)	(82)
Cession d'activités et vente d'actifs (pertes de valeur incluses)	157	30
Impact sur le résultat d'exploitation	**(197)**	**6 240**
Charges financières non-récurrentes	509	283
Charges d'impôts non-récurrentes	25	(70)
Part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents	14	5
Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev	**351**	**6 458**

Les charges de restructuration non-récurrentes pour l'exercice 2014 s'élèvent à (277)m d'USD. Ces charges sont principalement relatives à l'intégration de Grupo Modelo, aux adaptations organisationnelles en Asie-Pacifique et en Europe, ainsi qu'à la fermeture des brasseries Angarsk et Perm en Russie. Ces changements visent à éliminer les chevauchements ou doubles emplois dans les processus en prenant en compte l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles font suite à une série de décisions visant à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Fin décembre 2014, les coûts d'acquisition des regroupements d'entreprises s'élèvent à (77)m d'USD et sont principalement liés aux frais engagés pour l'acquisition d'OB finalisée le 1er avril 2014 – voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs (pertes de valeur incluses) représentaient, au 31 décembre 2014, un gain net de 157m d'USD, principalement attribuable aux recettes supplémentaires provenant de la vente des activités d'Europe Centrale à CVC Capital Partners et la vente d'Extra et de l'usine de fabrication de verre située à Piedras Negras, Coahuila, Mexico – voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Les charges de restructuration non récurrentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'élevaient à (118)m d'USD. Ces charges sont principalement liées à l'intégration de Grupo Modelo, l'intégration de Cervecería Nacional Dominicana S.A. et aux adaptations organisationnelles en Chine, en Europe, en Amérique du Nord et en Américaine Latine Sud.

Les ajustements de juste valeur comptabilisés en 2013 pour un total de 6 410m d'USD, sont principalement liés aux 6 415m d'USD de l'impact non-récurrent, sans effet sur la trésorerie, de la réévaluation de l'investissement initial détenu dans Grupo Modelo et du recyclage au compte de résultats consolidé des montants liés aux investissements, précédemment comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global conformément avec la norme IFRS 3.

Les frais d'acquisition des regroupements d'entreprises s'élèvent à (82)m d'USD au 31 décembre 2013 et sont relatifs au regroupement avec Grupo Modelo et à l'acquisition de quatre brasseries en Chine le 27 avril 2013. – voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Le gain net de 30m d'USD sur les cessions d'activités et ventes d'actifs (pertes de valeur incluses) en 2013, est principalement attribuable aux recettes supplémentaires provenant de la vente des activités d'Europe centrale à CVC Capital Partners.

L'entreprise a également obtenu des produits financiers non récurrents pour un montant total de 509m d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : 283m d'USD) – voir Note 11 *Charges et produits financiers*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. Les éléments non-récurrents au 31 décembre 2014 ont eu pour effet de diminuer de 25m d'USD le montant de l'impôt sur le résultat (31 décembre 2013 : (70)m d'USD en augmentation de l'impôt).

La part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents s'élève à 14m d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : 5m d'USD).

9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Million d'USD	2014	2013
Salaires et appointements	(3 844)	(4 137)
Cotisations à la sécurité sociale	(663)	(722)
Autres frais salariaux	(682)	(807)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	206	(141)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(251)	(243)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(145)	(117)
	(5 379)	**(6 167)**
Nombre d'équivalents temps plein en fin d'année (ETP)	154 029	154 587

Le nombre d'équivalents temps plein peut être présenté comme suite :

	2014	2013
AB InBev SA (maison mère)	185	184
Autres filiales	153 844	152 441
Sociétés consolidées proportionnellement	–	1 962
	154 029	**154 587**

La société a cessé d'intégrer proportionnellement certaines opérations, à partir du 1er janvier 2014 – voir aussi Note 4 *Utilisation d'estimations et de jugements*.

La Note 5 *Information sectorielle* contient la répartition des ETP par secteur géographique.

10. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats 2014 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	2 258	12	–
Frais de distribution	127	1	–
Frais commerciaux et de marketing	292	189	–
Frais administratifs	170	180	–
Autres charges/(produits) d'exploitation	–	5	–
Eléments non-récurrents	119	–	–
	2 967	**388**	**–**

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultat 2013 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	2 123	10	–
Frais de distribution	117	1	–
Frais commerciaux et de marketing	253	194	–
Frais administratifs	146	132	–
Autres produits/(charges) d'exploitation	2	7	–
Eléments non-récurrents	–	–	–
	2 641	**344**	**–**

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sur les immobilisations corporelles incluaient en 2014 une réaffectation de coût complet de 4m d'USD des dépréciations et amortissements vers les coûts des marchandises vendues. En 2013, cette réaffectation était de 4m d'USD.

11. Charges et produits financiers

Comptabilisés en compte de résultats

Charges financières

Million d'USD	2014	2013
Charges d'intérêt	(2 008)	(2 043)
Activation des coûts d'emprunts	39	38
Intérêts nets sur la dette nette pour prestations définies	(124)	(156)
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(364)	(360)
Pertes de change nettes (net des impacts des instruments dérivés de change)	–	(295)
Imposition des transactions financières	(36)	(47)
Autres charges financières, y compris les frais bancaires	(304)	(184)
	(2 797)	**(3 047)**
Charges financières non-récurrentes	–	(101)
	(2 797)	**(3 148)**

Les charges financières, hors éléments non-récurrents, diminuent de 250m d'USD par rapport à l'exercice précédent, suite principalement à un niveau moindre de pertes nettes de change.

Les coûts d'emprunts activés concernent les charges d'intérêts directement attribuables à l'acquisition et à la construction d'actifs éligibles, principalement au Brésil et en Chine. Les intérêts ont été activés à un taux d'emprunt variant de 6 % à 8 %.

Suite à l'acquisition de la participation résiduelle dans Grupo Modelo, AB InBev a comptabilisé une charge non récurrente de 101m d'USD en 2013 composée principalement de frais d'utilisation et de la reconnaissance accélérée des charges liées à la ligne de crédit 2012. Ces frais faisaient suite au remboursement en juin 2013 et à la résiliation anticipée de l'accord de la ligne de crédit 2012.

Les charges d'intérêts sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêts d'AB InBev - voir également la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Produits financiers

Million d'USD	2014	2013
Produits d'intérêts	335	286
Gains de change nets (nets des impacts des instruments dérivés de change)	319	–
Gains nets sur des instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de couverture	275	186
Autres produits financiers	40	89
	969	**561**
Produit financier non récurrent	509	384
	1 478	**945**

Les produits financiers, autre que non-récurrents, ont augmenté principalement grâce aux gains nets de change sur les fonds détenus en dollar US au Mexique et à la valorisation à la valeur de marché de certains instruments dérivés liés à la couverture des plans de paiements fondés sur des actions, qui ont atteint des gains nets de 711m d'USD en 2014 (2013 : gains de 456m d'USD). Cette hausse a été partiellement compensée par des coûts d'opérations de couverture de change. Voir aussi Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Le produit financier net non récurrent de 509m d'USD provient d'ajustements de valeur de marché des instruments dérivés conclus pour couvrir l'instrument d'actions différées émises dans une transaction liée au regroupement avec Grupo Modelo (2013 : 384m d'USD de produits). Au 31 décembre 2014, 100 % de l'instrument d'actions différées a été couvert à un prix moyen d'environ 68 euros par action. Voir aussi Note 21 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*.

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

Les produits d'intérêts proviennent des actifs financiers suivants :

Million d'USD	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	227	209
Placements en titres détenus à des fins de transaction	33	21
Prêts aux clients	1	2
Autres prêts et créances	74	54
	335	**286**

Les produits financiers sur les autres prêts et créances comprennent des intérêts courus sur les dépôts de trésorerie donnés en garantie dans le cadre de certaines procédures judiciaires en attente de résolution.

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux de change d'AB InBev, voir la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultat s'analysent comme suit :

Million d'USD	2014	2013
Charges d'impôts courants		
Exercice en cours	(2 332)	(2 130)
Compléments/(reprises) de provisions des exercices précédents	18	132
	(2 314)	**(1 998)**
(Charges)/produits d'impôts différés		
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	(293)	(174)
(Utilisation)/comptabilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes des exercices précédents	96	153
Comptabilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	12	3
	(185)	**(18)**
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	**(2 499)**	**(2 016)**

Le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux moyen d'impôts peut être résumé de la manière suivante :

Million d'USD	2014	2013[1]
Bénéfice avant impôts	13 801	18 534
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées	9	294
Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées	**13 792**	**18 240**
Ajustements de la base taxable		
Événements ponctuels liés au regroupement avec Grupo Modelo	–	(6 577)
Revenus de sources étrangères	(523)	(679)
Incitants gouvernementaux	(701)	(638)
Dividendes taxables intra-groupe	331	135
Charges non déductibles fiscalement	1 186	801
Autres revenus non imposables	(530)	(649)
	13 555	**10 633**
Taux moyen d'imposition nominal	**31,6 %**	**33,3 %**
Impôts au taux moyen d'imposition nominal	(4 288)	(3 545)
Ajustements des charges d'impôts		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment	93	16
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales des années précédentes	12	3
Réduction de valeur d'actifs d'impôt différé sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	(151)	(74)
(Compléments)/ reprises de provisions des exercices précédents	18	132
Déductions des intérêts sur les capitaux propres	971	610
Déductions du goodwill	113	264
Autres déductions fiscales	1 006	746
Changement des taux d'imposition	46	116
Précomptes	(436)	(425)
Autres ajustements d'impôts	117	141
	(2 499)	**(2 016)**
Taux d'impôt effectif	**18,1 %**	**11,1 %**

La charge totale d'impôts sur le résultat s'élève à 2 499m d'USD en 2014 contre 2 016m d'USD en 2013. Le taux d'impôts effectif a augmenté de 11,1 % à 18,1 % entre 2013 et 2014. Cette augmentation du taux d'impôt effectif est due principalement à la nature non imposable en 2013 des gains exceptionnels liés à l'ajustement de la juste valeur de l'investissement initialement détenu dans Grupo Modelo, à un changement du mix de bénéfices des pays, ainsi qu'à l'impact résultant du regroupement avec Grupo Modelo et OB.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le revenu et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir, à l'exception du profit ponctuel réalisé en 2013 relatif à Grupo Modelo, ainsi que du goodwill fiscalement déductible au Brésil qui viendra à expiration en 2017. L'entreprise ne bénéficie pas de taux d'imposition significativement faible dans une juridiction particulière.

Le taux d'impôt effectif normalisé en 2014 est de 18,8 % (2013 : 16,6 %). Le taux d'impôt effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'impôt effectif. La méthode de détermination du taux d'impôt effectif normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'impôt effectif normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

Les impôts sur le résultat comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

Million d'USD	2014	2013
Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices		
Impôts sur les réajustements des avantages postérieurs à l'emploi	308	(289)
Impôts sur couvertures de flux de trésorerie	(34)	(12)
Impôts sur couvertures d'investissement net	58	8

[1] reclassé pour correspondre à la présentation de 2014.

13. Immobilisations corporelles

Millions d'USD	2014 Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier et agencements	En construction	Total	2013 Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	**9 968**	**22 414**	**3 660**	**2 065**	**38 107**	**33 108**
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(821)	(2 143)	(477)	(179)	(3 620)	(1 359)
Acquisitions	222	1 161	339	2 088	3 810	3 523
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	532	363	25	30	950	4 818
Cessions	(123)	(761)	(287)	(17)	(1 188)	(1 697)
Cessions via la vente de filiales	(108)	(153)	(158)	–	(419)	–
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements[1]	318	1 589	236	(2 299)	(156)	(286)
Solde au terme de l'exercice	**9 988**	**22 471**	**3 338**	**1 688**	**37 485**	**38 107**
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	**(2 824)**	**(11 947)**	**(2 444)**	**(3)**	**(17 218)**	**(16 647)**
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	305	1 278	327	5	1 915	549
Cessions	34	631	253	–	918	1 470
Cessions via la vente de filiales	4	22	93	–	119	–
Amortissements	(376)	(2 018)	(414)	–	(2 808)	(2 567)
Pertes de valeur	(58)	(92)	(1)	(12)	(163)	(70)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements[1]	88	(113)	40	1	16	47
Solde au terme de l'exercice	**(2 826)**	**(12 240)**	**(2 147)**	**(9)**	**(17 222)**	**(17 218)**
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2013	**7 144**	**10 467**	**1 216**	**2 062**	**20 889**	**20 889**
Au 31 décembre 2014	**7 162**	**10 231**	**1 191**	**1 679**	**20 263**	**–**

La valeur comptable des immobilisations corporelles nanties s'élève à 37m d'USD.

Au 31 décembre 2014, les engagements contractuels relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 647m d'USD contre 591m d'USD au 31 décembre 2013. Cette augmentation résulte de projets en Amérique du Nord et au Mexique principalement.

Actifs lies à des contrats de location

L'entreprise loue des terrains et des constructions ainsi que des équipements dans le cadre de contrats de location-financement. La valeur comptable des terrains et constructions détenus en contrats de location-financement au 31 décembre 2014 s'élève à 151m d'USD (31 décembre 2013 : 155m d'USD).

[1] Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions et à la présentation séparée au bilan d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.*

14. Goodwill

Million d'USD	2014	2013
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	**69 933**	**51 773**
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(4 403)	(1 799)
Achats de participations ne donnant pas le contrôle	(5)	(29)
Cessions via la vente de filiales	(60)	–
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	5 300	19 988
Solde au terme de l'exercice	**70 765**	**69 933**
Amortissements et dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	**(7)**	**(7)**
Dépréciations	–	–
Solde au terme de l'exercice	**(7)**	**(7)**
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre 2013	**69 927**	**69 927**
Au 31 décembre 2014	**70 758**	**–**

Le goodwill a augmenté de 69 927m d'USD à fin décembre 2013 à 70 758m USD à fin décembre 2014.

Les acquisitions par voie de regroupements d'entreprises de l'année en cours reflètent principalement l'acquisition d'OB en Corée du Sud et l'acquisition de Ginsber et de trois brasseries en Chine – voir Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Les cessions via la vente de filiales sont liées à la vente de l'usine de fabrication de verre au Mexique – voir Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

En 2013, le regroupement avec Grupo Modelo s'est traduit par la comptabilisation d'un goodwill de 19 592m d'USD et l'acquisition de quatre brasseries en Chine, de différents distributeurs au Brésil et d'un grossiste aux Etats-Unis ont conduit à la comptabilisation d'un goodwill de 380m d'USD.

La valeur comptable du goodwill a été allouée au niveau des différentes business units comme suit :

Million d'USD Unités d'activités	2014	2013
Etats-Unis	32 718	32 654
Mexique	17 100	19 171
Brésil	6 764	7 669
Corée du Sud	4 031	–
Chine	3 031	2 317
Canada	1 786	1 945
Allemagne/Italie/Suisse/Autriche	1 352	1 535
République Dominicaine	1 040	1 037
Argentine et autres pays hispanophones d'Amérique latine	1 031	1 181
Exportation globale/ Espagne/République Tchèque	679	731
Royaume-Uni/Irlande	588	624
Russie/Ukraine	547	960
Belgique/Pays-Bas/France/Luxembourg	91	103
	70 758	**69 927**

AB InBev a finalisé son test annuel de perte de valeur sur les goodwill et a conclu, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'entreprise ne peut prédire si un événement pouvant conduire à des pertes de valeur va survenir, quand il va survenir ou comment il va influencer les valeurs d'actif. AB InBev considère que l'ensemble de ses estimations sont raisonnables : qu'elles sont cohérentes avec le reporting interne et qu'elles reflètent les meilleures estimations faites par le management. Toutefois, il existe des incertitudes inhérentes que le management ne peut contrôler. Au cours de son évaluation, l'entreprise a réalisé des analyses de sensibilité aux hypothèses clés, dont notamment le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance à l'infini, en particulier pour les Etats-Unis, le Brésil et le Mexique, pays qui montrent le goodwill le plus élevé, ainsi que pour la Russie et l'Ukraine en raison de leur instabilité politique continue et la détérioration des conditions macroéconomiques. Bien qu'un changement dans les estimations faites puisse avoir un impact significatif sur le calcul de la

juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance, sur base de l'analyse de sensibilité réalisée, de changement des hypothèses clés pouvant ramener la valeur recouvrable de l'une des business units à un niveau significativement inférieur à sa valeur comptable.

Le test de dépréciation du goodwill repose sur un certain nombre de jugements critiques, d'estimations et d'hypothèses. Le goodwill, représentant environ 50 % du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2014, est testé au niveau des business units (c.à.d. un niveau en dessous des secteurs). Le niveau du business unit est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. À chaque fois que se produit un regroupement d'entreprises, le goodwill est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des business units d'AB InBev qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

La méthodologie du test de dépréciation utilisée par AB InBev est conforme à la norme IAS 36, dans laquelle une juste valeur diminuée des coûts de vente et une valeur d'utilité sont prises en compte. Elle consiste à appliquer une approche de flux de trésorerie libres actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour ses principales business units et celles montrant un haut coefficient de capital investi sur EBITDA, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour ses autres business units.

En général, les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans les calculs des flux de trésorerie libres actualisés sont les suivants :

- La première année du modèle repose sur les meilleures estimations du management des prévisions des flux de trésorerie libres pour l'année en cours ;
- De la deuxième à la quatrième année du modèle, les flux de trésorerie libres sont basés sur le plan stratégique d'AB InBev, tel qu'approuvé par le management. Ce plan stratégique est préparé par pays et repose sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant les fonds de roulement ;
- Pour les six années suivantes du modèle, les données du plan stratégique sont extrapolées à partir d'hypothèses simplifiées, comme des volumes et frais variables par hectolitre constants et des frais fixes liés à l'inflation, telles qu'obtenues de sources externes ;
- Les flux de trésorerie, après les dix premières années, sont extrapolés en utilisant des indices de prix à la consommation annuels (IPC) attendus à long terme, tirés de sources externes, afin de calculer la valeur terminale, qui fait par ailleurs l'objet de tests de sensibilité. Pour les trois principales unités génératrices de trésorerie, le taux de croissance à l'infini utilisé est compris entre 0,0 % et 2,0 % pour les Etats-Unis ; entre 0,0 % et 3,2 % pour le Brésil et entre 0,0 % et 2,5 % pour le Mexique ;
- Les projections sont réalisées dans la monnaie fonctionnelle du business unit et sont actualisées au coût moyen pondéré du capital (WACC), ce paramètre faisant l'objet de tests de sensibilité. Pour le test de dépréciation du goodwill de 2014, le coût moyen pondéré du capital, ramené en valeur nominale USD, varie principalement entre 6 % et 22 %. Pour les trois principales business units génératrices de trésorerie, le WACC utilisé en valeur nominale USD se situe entre 6 % et 8 % pour les Etats-Unis, entre 9 % et 11 % pour le Brésil et entre 8 % et 10 % pour le Mexique ;
- Sur la base de données historiques, le coût de vente est considéré égal à 2 % de la valeur de l'entité.

Les calculs mentionnés ci-dessus sont confirmés par des évaluations sur la base de multiples, le cours des actions cotées pour les filiales dont les titres sont négociés en bourse ou encore d'autres indicateurs de la juste valeur (i.e. des transactions récentes des pairs sur le marché).

Bien qu'AB InBev considère que ses jugements, hypothèses et estimations soient appropriées, la prise en compte d'hypothèses et de conditions de marché ou macro-économiques différentes conduiraient à des résultats réels différents.

15. Immobilisations incorporelles

	2014					2013
Millions d'USD	Marques	Droits de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	**26 491**	**2 782**	**1 340**	**518**	**31 131**	**25 868**
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(656)	(172)	(165)	(33)	(1 026)	(240)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	1 170	46	5	35	1 256	5 068
Autres acquisitions et dépenses	5	298	155	74	532	543
Cessions via la vente de filiales	–	(8)	(1)	(1)	(10)	–
Cessions	(1)	(31)	–	(5)	(37)	(286)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	26	(78)	92	(6)	34	178
Solde au terme de l'exercice	**27 035**	**2 838**	**1 425**	**582**	**31 880**	**31 131**
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	**–**	**(830)**	**(902)**	**(61)**	**(1 793)**	**(1 497)**
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	–	75	115	4	194	16
Amortissements	–	(194)	(177)	(13)	(384)	(334)
Réduction de valeur	–	–	–	(4)	(4)	(10)
Cessions via la vente de filiales	–	–	1	–	1	–
Cessions	–	26	–	3	29	52
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif	–	(9)	8	1	–	(20)
Solde au terme de l'exercice	**–**	**(932)**	**(955)**	**(70)**	**(1 957)**	**(1 793)**
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2013	**26 491**	**1 952**	**438**	**457**	**29 338**	**29 338**
Au 31 décembre 2014	**27 035**	**1 906**	**470**	**512**	**29 923**	**–**

Les acquisitions par voie de regroupements d'entreprises de l'année en cours reflètent principalement l'acquisition de OB qui a abouti à la comptabilisation de marques à durée de vie indéterminée pour un montant de 1 104m d'USD et d'autres immobilisations incorporelles.

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses en actifs incorporels commerciaux représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage sur plusieurs années et autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent certaines marques et les droits de distribution qu'AB InBev a achetés pour ses propres produits. Ils sont soumis à des tests de dépréciation lors du quatrième trimestre de l'année ou dès qu'un événement déclenche une perte de valeur. Au 31 décembre 2014, la valeur comptable des actifs incorporels s'établit à 29 923m d'USD (31 décembre 2013 : 29 338m d'USD) dont 28 159m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (31 décembre 2013 : 27 593m d'USD) et 1 764m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée (31 décembre 2013 : 1 745m d'USD).

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée se répartit comme suit par pays :

Millions d'USD Pays	2014	2013
États-Unis	21 468	21 414
Mexique	4 091	4 608
Corée du Sud	1 035	–
Chine	417	330
République Dominicaine	386	399
Paraguay	186	187
Bolivie	171	171
Argentine	169	220
Royaume-Uni	107	111
Uruguay	41	47
Canada	35	38
Chili	21	24
Allemagne	17	19
Russie	15	25
	28 159	**27 593**

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée ont fait l'objet d'un test de dépréciation utilisant la même méthodologie et les mêmes hypothèses que celles mentionnées dans la Note 14 *Goodwill*. Sur base des hypothèses décrites dans cette note, AB InBev a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. Bien qu'un changement dans les estimations faites puisse avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance de changements probables des hypothèses clés pouvant ramener la valeur recouvrable à un niveau inférieur à la valeur comptable de l'une des business units.

16. Placements

Millions d'USD	2014	2013
Placements non-courants		
Titres dans des entreprises non-cotées en bourse – disponibles à la vente	97	170
Titres d'emprunt détenus jusqu'à l'échéance	21	23
	118	**193**
Placements courants		
Titres d'emprunt détenus à des fins de transaction	301	123
	301	**123**

Au 31 décembre 2014, les titres d'emprunt courants de 301m d'USD représentaient principalement des placements en titres d'emprunt en réal du gouvernement brésilien. Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créances à court terme visent essentiellement à faciliter la liquidité et la préservation du capital.

Les titres détenus disponible à la vente sont principalement constitués d'investissements dans des entreprises non cotées en bourse et sont évalués à leur coût d'acquisition car leur juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable.

17. Actifs Et Passifs D'impôts Différés

Le montant des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie de différence temporelle peut être détaillé comme suit :

	2014		
Millions d'USD	**Actifs**	**Passifs**	**Net**
Immobilisations corporelles	457	(2 765)	(2 308)
Immobilisations incorporelles	264	(9 891)	(9 627)
Goodwill	29	(13)	16
Stocks	140	(102)	38
Participations détenues dans des entreprises associées	–	(837)	(837)
Créances commerciales et autres créances	51	(98)	(47)
Emprunts et prêts portant intérêts	163	(585)	(422)
Avantages au personnel	899	(51)	848
Provisions	368	(40)	328
Dérivés	50	(6)	44
Autres éléments	585	(651)	(66)
Pertes reportées	390	–	390
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	**3 396**	**(15 039)**	**(11 643)**
Compensation par entité imposable	**(2 338)**	**2 338**	**–**
Impôts différés nets actifs/(passifs)	**1 058**	**(12 701)**	**(11 643)**

	2013		
Millions d'USD	**Actifs**	**Passifs**	**Net**
Immobilisations corporelles	490	(2 879)	(2 389)
Immobilisations incorporelles	234	(9 812)	(9 578)
Goodwill	37	(18)	19
Stocks	101	(91)	10
Participations détenues dans des entreprises associées	–	(1 280)	(1 280)
Créances commerciales et autres créances	81	(47)	34
Emprunts et prêts portant intérêts	90	(517)	(427)
Avantages au personnel	885	(35)	850
Provisions	286	(24)	262
Dérivés	57	(10)	47
Autres éléments	1 060	(663)	397
Pertes reportées	394	–	394
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	**3 715**	**(15 376)**	**(11 661)**
Compensation par entité imposable	**(2 535)**	**2 535**	**–**
Impôts différés nets actifs/(passifs)	**1 180**	**(12 841)**	**(11 661)**

La variation de l'impôt net différé tel que présenté dans les états financiers consolidés peut être détaillée comme suit :

Millions d'USD	**2014**	**2013**
Solde au 1 janvier	**(11 661)**	**(10 361)**
Comptabilisées en compte de résultats ;	(147)	(18)
Comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	308	(293)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	(250)	(1 143)
Autres mouvements et effet des variations de taux de change	107	154
Solde au 31 décembre	**(11 643)**	**(11 661)**

La plupart des différences temporelles sont relatives à l'ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée et des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Le renversement de ces différences temporelles n'est pas anticipé au cours des 12 prochains mois.

Au 31 décembre 2014, un passif d'impôt différé de 283m d'USD (2013 : 41m d'USD) relatif à l'investissement dans certaines filiales n'a pas été comptabilisé car la direction estime que ce passif ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les pertes fiscales reportées et les différences temporelles déductibles sur lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé s'élèvent à 2 397m d'USD (2013 : 2 282m d'USD). 1 023m d'USD de ces pertes fiscales et de ces différences temporelles déductibles n'ont pas de date d'expiration, 86m d'USD, 87m d'USD et 94m d'USD expirent dans respectivement 1, 2 et 3 ans, tandis que 1 107m d'USD ont une date d'expiration de plus de 3 ans. Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales et différences temporaires déductibles. L'entreprise n'a pas actuellement de planning fiscal en place afin d'utiliser ces pertes fiscales et différences temporaires déductibles.

18. Stocks

Millions d'USD	2014	2013
Acomptes versés	86	78
Matières premières et fournitures	1 723	1 717
En-cours de production	315	326
Produits finis	795	761
Marchandises achetées et détenues pour la revente	55	68
	2 974	**2 950**
Stocks autres que les en-cours de production		
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	107	29
Valeur comptable nette des stocks soumis à garanties	–	–

Le coût des stocks pris en charge en 2014 s'élevant à 18 756m d'USD, est présenté dans la rubrique coût des ventes (2013 : 17 594m d'USD).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en 2014 s'élèvent à 70m d'USD (2013 : 59m d'USD).

19. Créances commerciales et autres créances

Créances commerciales et autres créances non-courantes

Millions d'USD	2014	2013
Dépôts de trésorerie en garantie	229	240
Prêts consentis aux clients	40	65
Paiements différés des cessions d'activités	26	37
Impôts à récupérer, autre que l'impôt sur le résultat	167	198
Dérivés	507	120
Créances commerciales et autres créances	800	592
	1 769	**1 252**

Pour les dépôts de trésorerie donnés en garantie voir la Note 29 *Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie.*

Créances commerciales et autres créances courantes

Millions d'USD	2014	2013
Créances commerciales et produits acquis	3 363	2 935
Intérêts à recevoir	63	38
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	505	429
Dérivés	1 737	607
Prêts consentis aux clients	52	50
Charges à reporter	554	616
Autres créances	175	687
	6 449	**5 362**

La juste valeur des créances commerciales et autres créances, dérivés exclus, est égale à leur valeur comptable étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif.

La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients se décompose de la manière suivante pour respectivement 2014 et 2013 :

			Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
	Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	Dont : jamais dépréciés ni échues à la date de clôture	Echues - moins de 30 jours	Echues - entre 30 et 59 jours	Echues - entre 60 et 89 jours	Echues – plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	3 363	3 164	152	28	19	–
Prêts consentis aux clients	92	89	1	1	1	–
Intérêts à recevoir	63	63	–	–	–	–
Autres créances	175	175	–	–	–	–
	3 694	**3 492**	**153**	**29**	**20**	**–**

			Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
	Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	Dont : jamais dépréciés ni échues à la date de clôture	Echues - moins de 30 jours	Echues - entre 30 et 59 jours	Echues - entre 60 et 89 jours	Echues – plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	2 935	2 738	139	24	11	23
Prêts consentis aux clients	115	105	–	1	1	8
Intérêts à recevoir	38	38	–	–	–	–
Autres créances	687	687	–	–	–	–
	3 775	**3 568**	**139**	**25**	**12**	**31**

Conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*, la part long terme des prêts consentis aux clients est également présentée ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales ou quand AB InBev possède des garanties suffisantes. Les dépréciations des créances commerciales et autres créances comptabilisées en 2014 s'élèvent à 39m d'USD (2013 : 85m d'USD).

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts est détaillée dans la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Million d'USD	2014	2013
Dépôts en banque à court terme	5 804	7 109
Bons du trésor américain	800	–
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	1 753	2 730
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**8 357**	**9 839**
Découverts bancaires	**(41)**	**(6)**
	8 316	**9 833**

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2014 inclut une encaisse affectée d'un montant de 462m d'USD. Cette encaisse comprend 458m d'USD déposés auprès d'un Trust établi et financé le 4 juin 2013, après la clôture du regroupement d'AB InBev et de Grupo Modelo. Le Trust achètera les actions des actionnaires de Grupo Modelo à un prix de 9,15 USD par action sur une période de 25 mois. AB InBev a comptabilisé une dette pour les actions de Grupo Modelo qu'il ne détient pas au 31 décembre 2014 – voir aussi Note 26 *Dettes commerciales et autres dettes*.

L'encaisse affectée comprend également 4m d'USD pour le montant restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits du regroupement Anheuser-Busch de 2008 (la dette y afférant est reconnue comme un paiement différé sur les acquisitions).

21. Modification des capitaux propres et résultat par action

Situation du capital

Les tableaux ci-dessous résument les modifications des capitaux propres et les actions propres durant l'année :

	Capital souscrit	
Capital souscrit	**Millions d'actions**	**Millions d'USD**
Au terme de l'exercice précédent	1 608	1 735
Variations au cours de l'exercice	–	1
	1 608	**1 736**

	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres
Actions propres	**Millions d'actions**	**Millions d'USD**	**Millions d'USD**
Au terme de l'exercice précédent	1,6	(97)	(777)
Variations au cours de l'exercice	(0,7)	34	21
	0,9	**(63)**	**(756)**

Au 31 décembre 2014, la totalité du capital émis, équivalent à 1 736m d'USD, se compose de 1 608 242 156 actions sans désignation de valeur nominale, dont 462 932 373 d'actions nominatives, et 1 145 309 783 d'actions dématérialisées. Depuis l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014, tous les droits de souscription en circulation ont été convertis en option sur les actions existantes, suite à l'approbation des actionnaires. Par conséquent, il n'y a plus de droit de souscription en circulation.

Le total du capital autorisé non émis s'élève à 45m d'USD (37m euro).

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev, leurs droits de vote sont suspendus.

La structure de l'actionnariat établie à partir des déclarations faites à la société conformément à la loi belge du 2 mai 2007 sur la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées est présentée dans la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* du rapport annuel d'AB InBev.

Modification des droits de détention

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 10, l'acquisition d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Au cours de l'année 2014, AB InBev a acquis des participations ne donnant pas de contrôle, dans les filiales pour un montant total décaissé de 88m d'USD. Ces filiales étant préalablement déjà entièrement consolidées, l'achat des titres n'a pas eu d'impact sur le bénéfice d'AB InBev, mais a réduit la part des participations ne donnant pas le contrôle et a donc affecté le bénéfice attribuable aux détenteurs de titres de capital d'AB InBev.

Rapport conformément à l'article 624 du code belge des sociétés - rachat d'actions propres

Au cours de l'année 2014, AB InBev n'a acheté aucune action propre.

Au cours de l'année 2014, l'entreprise a effectué les opérations de ventes suivantes :

- 34 903 actions ont été vendues aux cadres supérieurs d'Ambev qui ont été transférés vers AB InBev. La vente a eu lieu conformément à un programme d'échange d'actions à un prix réduit de 16,66 % par rapport au prix du marché, afin d'encourager la mobilité des membres de la direction ;
- 228 200 actions ont été accordées aux cadres du groupe conformément à la politique de rémunération des cadres de l'entreprise ;
- Enfin, 473 930 actions ont été vendues, à la suite de l'exercice d'options attribuées aux salariés du groupe.

Au terme de l'exercice, la société détenait encore 882 230 actions propres, dont 356 336 sont directement détenues par AB InBev.

Le pair comptable des actions est de 0,77 euro. En conséquence, les actions qui ont été vendues au cours de l'exercice 2014 représentent 689 021 d'USD (567 515 euros) du capital souscrit et les actions que la société détient encore à la fin de l'année 2014 représentent 824 759 d'USD (679 317 euros) du capital souscrit.

Dividendes
Le 30 octobre 2014, le conseil d'administration a approuvé le versement d'un acompte sur dividende de 1,00 euro par action, ou environ 1 636m d'euros. Cet acompte sur dividende a été payé le 14 novembre 2014. Le 25 février 2015, en plus de l'acompte sur dividende versé le 14 novembre 2014, le conseil d'administration a proposé un dividende de 2,00 euros par action, ou environ 3 279m d'euros, reflétant un dividende total pour l'exercice 2014 de 3,00 euros par action, ou environ 4 915m d'euros.

Conformément à la norme IAS 10 *Événements postérieurs à la date de clôture,* le dividende de février 2015 n'a pas été enregistré dans les états financiers de 2014.

Le 30 octobre 2013, un acompte sur dividende de 0,60 euro par action, ou environ 963m d'euros, a été approuvé par le conseil d'administration. Ce dividende a été versé le 18 novembre 2013. Le 30 avril 2014, en plus de l'acompte sur dividende versé le 18 novembre 2013, un dividende de 1,45 euro par action, ou environ 2 322m d'euros, a été approuvé par le conseil d'administration, reflétant un paiement total du dividende pour l'exercice 2013 de 2,05 euros par action ou environ 3 285m d'euros. Ce dividende a été versé le 8 mai 2014.

Le 24 avril 2013, un dividende de 1,70 euro par action, soit environ 2 725m d'euros a été approuvé à l'assemblée générale des actionnaires. Ce dividende a été payé le 2 mai 2013.

Réserve de conversion
Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture efficace d'un investissement net conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.*

Réserve de couverture
Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats - voir également la Note 27 *Risques provenant des instruments financiers.*

Transferts des filiales
Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions liées au contrôle de change dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capital sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à une retenue à la source. Cette retenue à la source, lorsqu'elle existe, ne dépasse généralement pas 10 %.

Instrument d'actions differées
Dans une opération liée au regroupement avec Grupo Modelo, certains actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, sur remise de leurs actions Grupo Modelo, à acquérir 23 076 923 actions AB InBev qui leur seront livrées dans les 5 ans pour un montant d'environ 1,5 milliard d'USD. Le montant a été payé le 5 juin 2013. En attendant la livraison des actions AB InBev, AB InBev paiera un coupon sur chaque action AB InBev non encore livrée, de sorte que les détenteurs de l'instrument d'actions différées seront dédommagés des dividendes après impôts qu'ils auraient reçus si les actions AB InBev étaient en leur possession au moment de l'enregistrement du dividende.

L'instrument d'actions différées est classé comme instrument de capitaux propres, conformément à la norme IAS 32, étant donné que le nombre d'actions et la contrepartie reçue sont fixés. Le coupon compensant l'équivalent du dividende est comptabilisé en fonds propres. Le 14 novembre 2014, la société a versé un coupon de 1,00 euro par action, soit environ 31m d'USD. Le 30 avril 2014, la société a versé un coupon de 1,45 euro par action, soit environ 44m d'USD.

AB InBev a inclus le nombre moyen pondéré d'actions promis via les instruments d'actions différées au 5 juin 2013 dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action.

Programme d'emprunt d'actions
Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 13 millions de ses propres actions ordinaires. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende.

Au 31 décembre 2014, 10 millions de titres empruntés ont été utilisés pour remplir les engagements des plans d'option sur actions.

Bénéfice par action

Le calcul du bénéfice de base par action est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 9 216m d'USD (2013 : 14 394m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) en circulation pendant l'année, calculé comme suit :

Millions d'actions	2014	2013
Actions ordinaires émises au 1er janvier, moins les actions propres	1 607	1 602
Impact des actions émises et programme de rachat d'actions	–	2
Impact du programme d'emprunt d'actions	4	–
Effet des actions non livrées de l'instrument d'actions différées	23	13
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	**1 634**	**1 617**

Le calcul du résultat dilué par action est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 9 216m d'USD (2013 : 14 394m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) pendant l'année, calculée comme suit :

Millions d'actions	2014	2013
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	1 607	1 604
Impact du programme d'emprunt d'actions	4	–
Effet des actions non livrées de l'instrument d'actions différées	23	13
Impact des options d'achat d'actions, warrants et actions restreintes	31	33
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées au 31 décembre	**1 665**	**1 650**

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non-récurrents est basé sur le bénéfice après impôts et hors éléments non-récurrents, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non-récurrents attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Millions d'USD	2014	2013
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 865	7 936
Eléments non-récurrents, après impôts, attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir Note 8)	(158)	6 175
Coût de financement non-récurrent, après impôts, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir Note 8)	509	283
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	**9 216**	**14 394**

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du résultat par action (BPA) :

Millions d'USD	2014	2013
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	9 216	14 394
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en millions d'actions)	1 634	1 617
Bénéfice de base par action	**5,64**	**8,90**
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 865	7 936
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en millions d'actions)	1 634	1 617
BPA hors éléments non-récurrents	**5,43**	**4,91**
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	9 216	14 394
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées et en millions d'actions)	1 665	1 650
Bénéfice dilué par action	**5,54**	**8,72**
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 865	7 936
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées en millions d'actions)	1 665	1 650
BPA hors éléments non-récurrents, dilué	**5,32**	**4,81**

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. 8,5m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 31 décembre 2014.

22. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Emprunts non-courants

Millions d'USD	2014	2013
Emprunts bancaires garantis	169	192
Emprunts bancaires non garantis	260	349
Obligations émises non garanties	43 014	40 526
Autres emprunts non garantis	57	75
Dettes de contrats de location-financement	130	132
	43 630	**41 274**

Emprunts courants

Millions d'USD	2014	2013
Emprunts bancaires garantis	117	94
Billets de trésorerie	2 211	2 065
Emprunts bancaires non garantis	560	345
Obligations émises non garanties	4 535	5 327
Autres emprunts non garantis	25	12
Dettes de contrats de location-financement	3	3
	7 451	**7 846**

La dette financière courante et non courante d'AB InBev s'élève à 51,1 milliards d'USD au 31 décembre 2014, contre 49,1 milliards d'USD au 31 décembre 2013.

En lien avec l'annonce faite le 27 janvier 2014 de l'acquisition d'OB, Anheuser-Busch InBev Finance Inc., une filiale d'AB InBev, a émis des obligations pour un montant total de 5,25 milliards d'USD, composé de 1,2 milliard d'USD en obligations à taux fixe avec échéance en 2017, de 0,3 milliard d'USD en obligations à taux variable avec échéance en 2017, de 1,25 milliard d'USD en obligations à taux fixe avec échéance en 2019, de 0,25 milliard d'USD en obligations à taux variable avec échéance en 2019, de 1,4 milliard d'USD en obligations à taux fixe avec échéance en 2024 et de 0,85 milliard d'USD en obligations à taux fixe avec échéance en 2044. Le taux d'intérêt annuel des obligations à taux fixe est de 1,125 % pour les obligations de 2017, 2,150 % pour celles de 2019, 3,700 % pour celles de 2024 et de 4,625 % pour celles de 2044. Le taux d'intérêt annuel des obligations à taux variable est de 19 points de base au-dessus du LIBOR à 3 mois pour les obligations 2017 et 40 points de base au-dessus du LIBOR à 3 mois pour celles de 2019.

En plus de ce qui précède, AB InBev a émis, le 30 mars 2014, des obligations pour un montant total de 2,5 milliards d'euros, composé de 850m d'euros en obligations à taux variable avec échéance en 2018 et taux d'intérêt annuel de 38 points de base au-dessus du EURIBOR à 3 mois, 650m d'euros en obligations à taux fixe avec échéance en 2021 et taux d'intérêt annuel de 1,95 % et 1,0 milliard d'euros en obligations à taux fixe avec échéance en 2026 et taux d'intérêt annuel de 2,70 %. Le produit découlant de cette émission a été utilisé à des fins générales de l'entreprise.

Au 31 décembre 2014, aucun montant n'a été prélevé sur les 8,0 milliards d'USD de la ligne de crédit Senior 2010.

Les billets de trésorerie s'élèvent à 2,2 milliards d'USD en date du 31 décembre 2014 et concernent un programme en USD et en euros avec une émission totale autorisée de respectivement 3,0 milliards d'USD et 1,0 milliard d'euros.

AB InBev est en conformité avec toutes les clauses restrictives en matière de dette au 31 décembre 2014. La ligne de crédit Senior 2010 ne comprend pas de clauses financières restrictives.

Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2014 Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	286	117	72	28	41	28
Billets de trésorerie	2 211	2 211	–	–	–	–
Emprunts bancaires non garantis	820	560	138	63	59	–
Obligations émises non garanties	47 549	4 535	2 383	6 682	10 240	23 709
Autres emprunts non garantis	82	25	14	10	13	20
Dettes de contrats de location-financement	133	3	4	4	14	108
	51 081	**7 451**	**2 611**	**6 787**	**10 367**	**23 865**

Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2013 Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	286	94	81	46	30	35
Billets de trésorerie	2 065	2 065	–	–	–	–
Emprunts bancaires non garantis	694	345	170	142	37	–
Obligations émises non garanties	45 853	5 327	4 587	2 465	8 677	24 797
Autres emprunts non garantis	87	12	22	15	10	28
Dettes de contrats de location-financement	135	3	3	4	7	118
	49 120	**7 846**	**4 863**	**2 672**	**8 761**	**24 978**

Dettes de location financement Millions d'USD	2014 Paiements	2014 Intérêts	2014 Principal	2013 Paiements	2013 Intérêts	2013 Principal
Moins d'un an	14	11	3	14	11	3
Entre un an et deux ans	13	10	3	14	11	3
Entre deux ans et trois ans	14	10	4	13	10	3
Entre trois ans et cinq ans	33	19	14	28	20	8
Plus de 5 ans	168	59	109	186	68	118
	242	**109**	**133**	**255**	**120**	**135**

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentés des découverts bancaires et diminués des titres d'emprunts et de la trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour apprécier les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. La société estime que la dette nette est un indicateur pertinent pour les investisseurs dans la mesure où elle est l'une des principales mesures utilisées par le management d'AB InBev pour apprécier ses progrès dans la réduction de l'endettement.

La dette nette d'AB InBev est passée de 38,8 milliards d'USD au 31 décembre 2013, à 42,1 milliards d'USD au 31 décembre 2014. Outre les résultats d'exploitation nets des investissements, l'endettement net est affecté principalement par l'acquisition de OB (5,5 milliards d'USD), le paiement des dividendes aux actionnaires de AB InBev et Ambev (7,4 milliards d'USD), le paiement des intérêts et des impôts (4,6 milliards d'USD) et l'impact des fluctuations des taux de change des monnaies étrangères (447m d'USD de diminution de l'endettement net). – Voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

Millions d'USD	2014	2013
Emprunts non-courants	43 630	41 274
Emprunts courants	7 451	7 846
	51 081	**49 120**
Découverts bancaires	41	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8 357)	(9 839)
Prêts portants intérêts consentis (inclus dans les créances client et autres débiteurs)	(308)	(310)
Titres d'emprunt (inclus dans les placements)	(322)	(146)
Dette nette	**42 135**	**38 831**

23. Avantages au personnel

AB InBev a mis en place différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à travers le monde, tels que des régimes de retraite à cotisations définies ou à prestations définies, et d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme. Conformément à IAS 19 *Avantages du personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régime de retraite à cotisations définies, soit en régime de retraite à prestations définies.

Régime de retraite à cotisations définies
Dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, AB InBev n'a plus d'autre obligation. Les paiements réguliers effectués constituent des charges comptabilisées au cours de l'année où ils sont dus. En 2014, les cotisations versées dans le cadre de régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 145m d'USD, contre 117m d'USD en 2013.

Régime de retraite à prestations définies
En 2014, l'entreprise participe à 63 régimes à prestations définies, dont 49 concernent des régimes de retraite et 14 sont relatifs à des régimes de frais médicaux. La plupart des régimes génèrent des avantages proportionnels aux salaires et aux années de services rendus. Les régimes belges, brésiliens, dominicains, néerlandais, canadiens, sud-coréens, mexicains, anglais et américains sont partiellement financés. Lorsque les plans sont financés, les actifs sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et aux pratiques en vigueur dans chaque pays. Les régimes relatifs aux frais médicaux au Canada, aux États-Unis et au Brésil, procurent une assistance médicale aux employés et leur famille après la retraite. De nombreux régimes de retraite à prestations définies ne sont pas accessibles aux nouveaux entrants.

La valeur actuelle des obligations financées comprend une dette de 210m d'USD relative à deux plans médicaux au Brésil, pour lesquels les avantages sont délivrés via la Fundação Antônio Helena Zerrener (« FAHZ »). La FAHZ est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et éducative pour les employés actuels ou retraités d'Ambev. Au 31 décembre 2014, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par la FAHZ sont complètement compensées par les actifs existants dans le fonds. La dette nette comptabilisée au bilan est donc nulle.

Le passif net au titre des avantages du personnel s'élève à 3 039m d'USD au 31 décembre 2014 contre 2 852m d'USD au 31 décembre 2013. En 2014, la juste valeur des actifs du plan a diminué de 603m d'USD et les obligations des régimes à prestations définies ont diminué de 488m d'USD. L'augmentation du passif net des avantages du personnel s'explique principalement par des variations défavorables des taux d'actualisation (principalement dans la zone Euro, au Mexique, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada) et des changements dans les hypothèses de mortalité aux Etats-Unis, partiellement compensés par des rendements d'actifs positifs et des gains sur les modifications aux régimes de retraite et de frais médicaux aux Etats-Unis.

Le passif net de l'entreprise au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des régimes conférant des avantages à long terme se décompose comme suit au 31 décembre :

Millions d'USD	2014	2013
Valeur actualisée des obligations financées	(7 776)	(7 939)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	5 773	6 376
Valeur actualisée des obligations nettes pour des régimes de retraite financés	**(2 003)**	**(1 563)**
Valeur actualisée des obligations non financées	(809)	(1 134)
Valeur actualisée de l'obligation nette	**(2 812)**	**(2 697)**
Actif non comptabilisé	(171)	(137)
Passif net	**(2 983)**	**(2 834)**
Autres régimes d'avantages au personnel à long terme	(57)	(18)
Total avantages au personnel	**(3 039)**	**(2 852)**
Montants des avantages au personnel figurant au bilan :		
Passifs	(3 049)	(2 862)
Actifs	10	10
Passif net	**(3 039)**	**(2 852)**

Les changements de la valeur actuelle des obligations au titre de régimes à prestations définies se présentent comme suit :

Millions d'USD	2014	2013
Obligations au titre des prestations définies au 1er janvier	**(9 073)**	**(9 055)**
Coût des services rendus au cours de la période	(74)	(105)
Charge d'intérêts	(438)	(428)
Gain/(perte) sur services passés non acquis	334	63
(Perte) et gain sur réductions	–	88
(Perte) et gain sur liquidations	176	–
Prestations servies	896	498
Contribution des bénéficiaires	(4)	(4)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	(78)	(942)
Écarts actuariels/ (pertes) et gains – Hypothèses démographiques	(210)	(110)
Écarts actuariels/ (pertes) et gains – Hypothèses financières	(962)	729
Ajustements basés sur l'expérience propre	(40)	33
Différences de change	445	160
Transfert et autres mouvements	443	–
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	**(8 585)**	**(9 073)**

Les transferts et autres mouvements sont relatifs au fait que la société a cessé d'intégrer proportionnellement certaines opérations, à partir du 1er janvier 2014 – voir aussi Note 4 *Utilisation d'estimations et de jugements*.

Comme lors de la dernière date d'évaluation, la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies est composée d'environ 2,3 milliards d'USD liés aux salariés actifs, 1,5 milliard d'USD liés aux personnes bénéficiant de droits acquis différés et 4,8 milliards d'USD liés à des personnes à la retraite.

Les changements de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

Millions d'USD	2014	2013
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1er janvier	**6 376**	**5 704**
Revenus d'intérêt	328	299
Coûts administratifs	(24)	(23)
Rendement des actifs du régime hors revenus d'intérêt	418	159
Cotisations par AB InBev	326	324
Cotisations par participants	4	4
Prestations servies nettes des couts administratifs	(896)	(498)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	51	694
Actifs distribués sur liquidations	(82)	–
Différences de change	(338)	(141)
Transfert et autres mouvements	(392)	(146)
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	**5 773**	**6 376**

Le rendement réel des actifs du régime s'est traduit par un gain de respectivement 746m d'USD en 2014 et 458m d'USD en 2013. Cette augmentation s'explique principalement par des rendements de marché plus élevés, particulièrement au Brésil, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Les acquisitions par voies de regroupement d'entreprises en 2014 découlent du regroupement avec OB.

Les transfert et autres mouvements sont relatifs au fait que la société a cessé d'intégrer proportionnellement certaines opérations, à partir du 1er janvier 2014 – voir aussi Note 4 *Utilisation d'estimations et de jugements.*

Les changements dans le plafonnement de l'actif sont les suivants :

Millions d'USD	2014	2013
Impact du surplus non recouvrable au 1 janvier	**(136)**	**(307)**
Charge d'intérêt	(12)	(27)
Variation du plafond de l'actif hors montants repris dans la charge d'intérêt	(22)	197
Impact du surplus non recouvrable au 31 décembre	**(171)**	**(136)**

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se détaillent de la manière suivante :

Millions d'USD	2014	2013
Coût des services rendus au cours de la période	(74)	(105)
Coûts administratifs	(24)	(23)
Coût des services passés	334	63
Gains/(pertes) sur réductions ou liquidations	94	88
Revenu sur les opérations	**330**	**23**
Coût financier	(124)	(156)
Charge totale sur l'avantage au personnel	**206**	**(132)**

La charge comptabilisée au titre des avantages au personnel se répartit dans les rubriques suivantes du compte de résultats :

Millions d'USD	2014	2013
Coûts des ventes	(1)	(56)
Frais de distribution	(9)	(3)
Frais commerciaux et de marketing	(14)	(8)
Frais administratifs	(24)	9
Autres produits/(charges) opérationnels	284	2
Eléments non-récurrents	85	80
Coût financier	(115)	(156)
	206	**(132)**

Au cours de 2014, la société a mis en place certains régimes de retraite et de frais médicaux postérieurs à l'emploi, principalement aux Etats-Unis.

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à la date de clôture se résument comme suit :

	2014					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	4,1 %	4,1 %	6,5 %	10,8 %	3,8 %	4,4 %
Inflation	–	2,0 %	3,5 %	4,5 %	3,0 %	2,7 %
Taux prévu des augmentations salariales	2,0 %	1,0 %	4,7 %	5,8 %	–	3,6 %
Taux prévu des augmentations des pensions	–	–	3,5 %	–	2,8 %	2,7 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,9 %-5,0 %	4,5 %	–	8,2 %	–	7,7 %-5,8 %
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	85	86	82	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	89	85	88	89	88

	2013					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	4,9 %	4,9 %	7,8 %	11,3 %	4,6 %	5,4 %
Inflation	–	2,0 %	3,5 %	4,5 %	3,4 %	2,7 %
Taux prévu des augmentations salariales	2,0 %	1,3 %	4,7 %	7,7 %	3,4 %	3,3 %
Taux prévu des augmentations des pensions	–	–	3,5 %	–	3,1 %	2,7 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	8,1 %-5,0 %	4,2 %-4,5 %	–	8,2 %	–	7,6 %-5,8 %
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	83	85	83	85	87	84
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	85	87	83	88	89	87

Au travers de ses régimes de retraite à prestations définies et ses régimes postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé, la société est exposée à un certain nombre de risques dont les plus importants sont détaillés ci-dessous :

Volatilite des actifs

Les passifs du régime sont calculés en utilisant un taux d'actualisation fixé par référence aux rendements des obligations d'entreprises de première catégorie. Si le rendement réel des actifs du régime est inférieur, les obligations nettes au titre des régimes à prestations définies pourraient augmenter. La plupart des plans financés de l'entreprise sont investis de manière significative en actions qui devraient donner des rendements supérieurs à ceux des obligations de société sur le long terme mais qui génèrent une volatilité plus importante et un risque plus élevé

à court terme. Lorsque les plans arrivent à échéance, l'entreprise réduit généralement le niveau de risque de placement en investissant davantage dans des actifs qui correspondent mieux aux échéances des dettes. Toutefois, l'entreprise estime qu'en raison du caractère long terme des passifs du régime, un niveau d'investissement continu en actions constitue une stratégie efficace de gestion des plans.

Changements des rendements obligataires
Une baisse des rendements des obligations augmentera les passifs du régime mais cet effet sera en partie compensé par une augmentation de la valeur des obligations détenues dans les plans.

Risque d'inflation
Certaines des obligations de retraite de l'entreprise, principalement au Royaume-Uni, étant liées à l'inflation, une croissance de celle-ci impliquera une augmentation des dettes. Les actifs des plans ne sont, quant à eux, en général pas ou peu corrélés à l'inflation. En conséquence en cas de croissance de l'inflation, les dettes nettes de pension de l'entreprise augmenteraient.

Espérance de vie
La majorité des plans offre des avantages aux membres jusqu'au décès. Dès lors, toute augmentation de l'espérance de vie se traduira par une croissance des dettes des plans.

En cas de plans financés, l'entreprise veille à ce que les positions d'investissement soient gérées dans un cadre de gestion actif /passif (GAP) qui a été développé pour réaliser des investissements à long terme en phase avec les obligations découlant des régimes de retraite. Dans ce cadre, l'objectif GAP de la société est de faire correspondre les actifs avec les obligations de retraite en investissant dans des titres long terme à taux fixe avec des échéances qui correspondent à celles des versements de prestations dans la devise appropriée. L'entreprise contrôle activement la façon dont la durée et le rendement attendu des investissements correspondent aux sorties de fonds prévues découlant de l'obligation de retraite. L'entreprise n'a pas modifié par rapport aux périodes précédentes les processus utilisés pour gérer les risques.

L'échéance moyenne pondérée des dettes au titre des prestations définies est de 14,3 ans (2013 : 13,9 ans).

La sensibilité par rapport aux principales hypothèses pondérées montre les impacts suivants sur les obligations au titre de prestations définies :

	2014		
Millions d'USD	Changement dans les hypothèses	Hausse dans les hypothèses	Baisse dans les hypothèses
Taux d'actualisation	0,50 %	(556)	613
Augmentations salariales futures	0,50 %	28	(26)
Taux d'évolution des coûts médicaux	1,00 %	49	(43)
Longévité	Un an	214	(207)

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques dans les hypothèses individuelles, toute autre hypothèse restant constante : les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultané sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire. En conséquence, l'information ci-dessus ne constitue pas nécessairement une représentation fiable des résultats futurs.

La juste valeur des actifs des plans au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

	2014			2013		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Obligations d'état	29 %	–	29 %	27 %	–	27 %
Obligations d'entreprises	26 %	–	26 %	27 %	–	27 %
Instruments de fonds propres	36 %	–	36 %	40 %	–	40 %
Bien immobilier	–	3 %	3 %	–	3 %	3 %
Contrats d'assurance et autres	5 %	1 %	6 %	3 %	–	3 %
	96 %	**4 %**	**100 %**	**97 %**	**3 %**	**100 %**

En 2015, AB InBev s'attend à payer 250m d'USD au titre de versements à ses régimes financés d'avantages postérieurs à l'emploi et 68m d'USD de prestations pour ses plans de prestations définies non financés et ses plans médicaux postérieurs à l'emploi.

24. Paiements fondés sur des actions[1]

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'Ambev. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions, le plan d'intéressement fondé sur des actions (« Share-Based Compensation Plan »), mis en place en 2006 et amendé depuis 2010, le plan à long terme d'intéressement warrant (« Plan Warrant LTI »), mis en place en 1999, et remplacé en 2014 par un plan à long terme d'intéressement d'options sur actions pour dirigeants (« Plan Stock-option LTI pour Dirigeants »), et un plan à long terme d'intéressement d'options sur actions pour cadres mis en place en 2009 (« Plan Stock-option LTI pour Cadres »). Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull, modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent pas influencer la juste valeur de l'option.

Les paiements fondés sur des actions se sont traduits par une charge totale de 251m d'USD pour l'année 2014 (y compris la charge au titre des rémunérations variables réglées en actions), contre 243m d'USD pour l'année 2013.

AB InBev programmes de paiement fondés sur des actions

Share-Based Compensation Plan
Depuis le 1er janvier 2010, la structure du plan de compensation fondé sur des actions a été modifiée pour certains dirigeants, y compris les membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs du siège social. Depuis le 1er janvier 2011, la nouvelle structure du plan s'applique à tous les autres cadres supérieurs. Selon ce plan, les membres du comité exécutif et les autres cadres supérieurs recevront leur bonus en espèces, mais ils auront la possibilité d'en investir tout ou une partie dans des actions AB InBev (les « actions bonus ») qui seront acquises après une période de 5 ans. Cet investissement volontaire conduit à une décote de 10 % sur le prix de marché des actions. L'entreprise va aussi accorder à cet investissement volontaire trois actions correspondantes pour chaque action bonus volontairement investie, dans la limite d'un pourcentage du bonus alloué à chaque participant. Le pourcentage de la rémunération variable qui peut donner lieu à des actions complémentaires dépend du niveau du cadre. La correspondance en action est basée sur le montant brut de la rémunération variable investie. Les actions à prix réduit et les actions correspondantes sont accordées sous la forme d'actions restreintes qui sont acquises après une période de cinq ans. De plus, les détenteurs d'actions restreintes peuvent prétendre recevoir d'AB InBev des actions restreintes supplémentaires égales aux dividendes déclarés après que les actions restreintes aient été accordées.

En 2014, AB InBev a émis 0,9m d'actions correspondantes restreintes en rapport avec les bonus de 2013 accordés aux employés et au management de la société. Ces actions restreintes correspondantes sont évaluées au prix de l'action à leur date d'attribution et représentent une juste valeur approximative de 90m d'USD. Ces actions seront acquises après une période de 5 ans. En 2013, AB InBev a émis, en accord avec le « Share-Based Compensation Plan », 0,8m d'actions restreintes correspondantes avec une juste valeur approximative de 78m d'USD, en rapport avec les bonus 2012.

Plan Warrant LTI remplacé par le Plan Stock-option LTI pour Dirigeants
Avant 2014, l'entreprise émettait régulièrement des warrants, ou droits de souscription pour de nouvelles actions émises, dans le cadre du Plan Warrant LTI en faveur des dirigeants et, jusqu'en 2006, en faveur des membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs. Chaque warrant LTI donnait droit à son détenteur de souscrire à une nouvelle action émise. Le prix d'exercice des warrants LTI est égal au prix moyen des actions de l'entreprise sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles pendant les 30 jours précédents la date d'émission. Les warrants LTI accordés avant 2007 (excepté ceux de l'année 2003) ont une durée de 10 ans et depuis 2007 (ainsi qu'en 2003) ont une durée de 5 ans. Les warrants LTI sont sujets à une période d'acquisition des droits s'étalant de un à trois ans. La déchéance d'un warrant survient dans certaines circonstances lorsque le détenteur met fin à son contrat de travail. A l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI en circulation dans le cadre du Plan Warrant LTI ont été convertis en options sur actions LTI, c'est-à-dire en un droit d'acquérir des actions ordinaires existantes de Anheuser-Busch InBev SA/NV au lieu de détenir un droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes les autres modalités et conditions du plan Warrant LTI existantes restent inchangées.

Depuis 2007, les membres du comité exécutif et d'autres employés ne sont plus éligibles à recevoir des warrants dans le cadre du Plan Warrant LTI, mais reçoivent plutôt une portion de leur rémunération sous la forme d'actions et d'options accordées dans le cadre du « Share-Based Compensation Plan » et du Plan stock-option LTI pour Cadres.

Depuis 2014, les dirigeants ne sont plus éligibles à recevoir des warrants dans le cadre du Plan Warrant LTI. Le 30 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de remplacer le Plan Warrant LTI par un Plan stock-option LTI pour Dirigeants. Par conséquent, les indemnités pour les dirigeants consistent en options sur actions LTI au lieu de warrants LTI (c'est-à-dire le droit d'acquérir des actions existantes au lieu du droit de souscrire à des actions nouvellement émises). Les plans sont décidés annuellement à l'assemblée générale, à titre discrétionnaire, sur la base de recommandations du Comité de Rémunération. Les options sur actions LTI ont un prix d'exercice égal au prix du marché au moment de l'attribution, et une durée de vie de maximum 10 ans. La période d'exercice des options commence après 5 ans et les options sont acquises après une période de 5 ans. Les options non acquises sont sujettes à des règles particulières de renonciation dans le cas où le mandat de dirigeant n'est pas renouvelé à son terme ou est résilié avant son terme, suite à un manquement aux obligations du dirigeant.

AB InBev a accordé 0,2m d'options aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2014, ayant une juste valeur d'environ 4m d'USD. En 2013, 0,2m de warrants représentant une juste valeur d'environ 3m d'USD avaient été accordés dans le cadre de ce plan.

[1] Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période.

Plan Stock-option LTI pour Cadres

Depuis le 1er juillet 2009, les cadres seniors ont droit à un plan d'intéressement à long-terme devant être réglé en options LTI (ou, à l'avenir, par des instruments similaires fondés sur des actions), selon l'appréciation du management de la performance de l'employé et de son potentiel.

En décembre 2014, AB InBev a émis 4,4m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 101m d'USD dont 1,3m d'options sont relatives à des American Depositary Shares (ADS's) et 3,1m d'options à des actions AB InBev. En décembre 2013, AB InBev a émis 4,1m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 93m d'USD dont 1,2m d'options sont relatives à des American Depositary Shares (ADS's) et 2,9m d'options à des actions AB InBev.

Autres plans

Depuis 2010, AB InBev a mis en place trois programmes spécifiques d'actions restreintes à long terme. Un premier programme permet d'offrir des unités d'actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, dont l'attribution est laissée à la discrétion de l'administrateur délégué, par exemple pour compenser l'affectation de certains expatriés dans des pays où les conditions de vie sont difficiles. Les unités d'actions restreintes sont acquises après cinq années et en cas de cessation du service avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2014, 0,1m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 2m d'USD ont été accordées à un nombre limité d'employés en vertu de ce programme. En 2013, 0,4m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 36m d'USD ont été accordées en vertu de ce programme.

Un second programme permet l'offre exceptionnelle d'actions restreintes à certains employés, à la discrétion du Comité de Rémunération d'AB InBev, en tant que prime de rétention à long terme pour les employés clés de la société. Les employés éligibles au titre de ce programme reçoivent 2 séries d'unités d'actions restreintes, la première moitié des actions restreintes sera acquise après cinq ans, la seconde moitié après 10 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En décembre 2014, 0,2m d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 21m d'USD ont été attribuées à un nombre limité d'employés en vertu de ce programme. En décembre 2013, 0,4m d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 34m d'USD ont été attribuées en vertu de ce programme.

Un troisième programme permet à certains employés d'acheter des actions de la société à un prix réduit afin de retenir sur le long terme (i) les employés à haut potentiel de l'entreprise qui sont à un niveau de management intermédiaire (« People bet share purchase program ») ou (ii) les nouveaux employés engagés. L'investissement volontaire dans des actions de la société conduit à l'octroi de 3 actions pour chaque action investie. La décote et les actions accordées prennent la forme d'actions restreintes acquises après 5 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition finale, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2014, les employés de l'entreprise ont acheté des actions pour l'équivalent de 0,5m d'USD dans le cadre de ce programme (2013 : pour l'équivalent de 0,5m d'USD).

Afin de rester cohérent au niveau des avantages accordés aux cadres supérieurs et d'encourager la mobilité des cadres supérieurs au niveau international, un programme d'échange d'option a été mis en place par lequel des options dont les droits ne sont pas encore acquis peuvent être échangées contre des actions restreintes qui restent bloquées jusqu'au 31 décembre 2023. En 2014, 0,5m d'options dont les droits n'avaient pas encore été acquis furent échangées contre 0,5m d'actions restreintes. En 2013, 0,6m d'options dont les droits n'avaient pas encore été acquis furent échangées contre 0,5m d'actions restreintes. Comme alternative à ce programme, le Comité de rémunération a aussi approuvé le déblocage anticipé des conditions d'acquisition de droits pour 0,5m d'options dont les droits n'avaient pas encore été acquis. Les actions résultant de cet exercice anticipé d'options devront être bloquées jusqu'au 31 décembre 2023. Etant donné que la période d'acquisition des droits de ces options a changé, une charge accélérée a été comptabilisée suite à cette modification. De plus, certaines options accordées ont été modifiées et la clause de protection du dividende de ces options a été annulée et compensée par l'émission de nouvelles options additionnelles. En 2014, 0,1m de nouvelles options ont été émises, représentant la valeur économique de la clause de protection du dividende (2013 : 0,6m de nouvelles options). Etant donné qu'il n'y a pas eu de changement entre la juste valeur de l'attribution d'origine juste avant la modification et la juste valeur de l'attribution modifiée, aucune charge complémentaire n'a été comptabilisée.

Pour plus d'informations sur les paiements fondés sur des actions attribués les années précédentes, voir la Note 24 *Paiements fondés sur des actions* des états financiers consolidés de 2013.

La moyenne pondérée de la juste valeur des options et les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation d'options d'AB InBev pour l'attribution des options et warrants de l'année 2014 décrits plus haut se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire[1]	2014	2013	2012
Juste valeur des options et warrants sur action attribuées	20,70	21,74	19,57
Cours de l'action	113,29	103,06	86,87
Prix d'exercice	113,29	103,05	86,83
Volatilité attendue	24 %	24 %	25 %
Dividendes attendus	3,00 %	2,92 %	2,50 %
Taux d'intérêt sans risque	1,23 %	2,06 %	1,73 %

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée à partir des données historiques des 2 531 derniers jours. Afin de déterminer la volatilité attendue, AB InBev exclut la volatilité mesurée durant la période du 15 juillet 2008 au 30 avril 2009, suite aux conditions de marché extrêmes observées durant cette période. Le modèle binomial Hull prend pour hypothèse que tous les employés exerceraient leurs options immédiatement si le prix de l'action d'AB InBev était 2,5 fois supérieur au prix d'exercice. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une durée de vie attendue unique de l'option.

[1] Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

Le nombre total d'options et de warrants AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d'actions et warrants	2014	2013	2012
Options et warrants en circulation au 1er janvier	52,5	53,3	54,4
Options et warrants émis au cours de l'exercice	4,5	4,8	4,5
Options et warrants exercés au cours de l'exercice	(10,0)	(4,2)	(3,3)
Options et warrants annulés au cours de l'exercice	(1,4)	(1,4)	(2,3)
Options et warrants en circulation au 31 décembre	**45,6**	**52,5**	**53,3**

La fourchette des prix d'exercice des options et warrants en circulation se situe entre 10,32 euros (12,53 USD) et 96,36 euros (116,99 USD), alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 7,34 ans.

Des 45,6m d'options et warrants en circulation, 10,8m sont exerçables au 31 décembre 2014.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options et warrants d'AB InBev est comme suit :

Montants en USD[1]	2014	2013	2012
Options et warrants en circulation au 1er janvier	45,38	38,31	32,98
Attribuées pendant la période	113,29	103,05	87,94
Exercées pendant la période	24,40	41,07	31,85
Annulées pendant la période	45,75	45,18	32,82
En circulation à la fin de la période	51,35	45,38	38,31
Exerçables à fin décembre	36,21	57,28	40,65

Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options sur actions et des warrants en 2014 était de 83,54 euros (101,42 USD).

Le nombre total d'actions restreintes d'AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d'actions restreintes	2014	2013	2012
Actions restreintes en circulation au 1er janvier	4,7	3,3	2,3
Actions restreintes émises au cours de l'exercice	1,3	1,6	1,1
Actions restreintes exercées au cours de l'exercice	–	–	–
Actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(0,2)	(0,2)	(0,1)
Actions restreintes en circulation à la fin de la période	**5,8**	**4,7**	**3,3**

Plan de compensation ambev basés sur des actions

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan substantiellement similaire au « Share-Based Compensation Plan », selon lequel les bonus accordés aux employés et au management sont en partie versés sous forme d'actions. Selon le plan de compensation fondé sur des actions modifié en 2010, Ambev a émis en mars 2014, 5,2m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 38m d'USD. En mars 2013, Ambev a émis 4,3m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 35m d'USD.

Depuis 2010, les cadres supérieurs sont éligibles à un plan d'intéressement discrétionnaire à long terme payable en options Ambev LTI (ou dans le futur, en instruments similaires basés sur des actions), selon l'évaluation faite par le management de la performance et du potentiel des employés. En 2014, Ambev a accordé 16,8m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 37m d'USD. En 2013, Ambev a accordé 12,8m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 36m d'USD.

Afin d'encourager la mobilité du management, les caractéristiques de certaines options Ambev accordées ont été modifiées et la clause de protection du dividende de ces options a été annulée et remplacée par l'émission de 0,2m d'options en 2014 représentant la valeur économique de la clause de protection du dividende. En 2013, 0,2m d'options ont été émises, représentant la valeur économique de la clause de protection du dividende. Etant donné qu'il n'y a pas eu de changement entre la juste valeur de l'attribution d'origine juste avant la modification et la juste valeur de l'attribution modifiée juste après la modification, aucune charge complémentaire n'a été comptabilisée.

[1] Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

La juste valeur pondérée des options et les hypothèses retenues dans le modèle binominal d'évaluation des options utilisé dans le cadre d'attributions d'options d'Ambev en 2014 se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire[1]	2014	2013	2012[2]
Juste valeur des options sur action attribuées	1,96	2,61	2,73
Cours de l'action	6,00	7,30	8,34
Prix d'exercice	6,00	7,30	8,34
Volatilité attendue	32 %	33 %	33 %
Dividendes attendus	0,00 % - 5,00 %	0,00 % – 5,00 %	0,00 % – 5,00 %
Taux d'intérêt sans risque	2,20 % - 12,40 %[3]	1,90 % – 12,60 %[3]	2,10 % – 11,20 %[3]

Le nombre d'options Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'options	2014	2013	2012[2]
Options en circulation au 1er janvier	147,7	143,9	147,8
Options émises au cours de l'exercice	17,0	13,1	15,5
Options exercées au cours de l'exercice	(34,8)	(7,2)	(12,5)
Options annulées au cours de l'exercice	(3,8)	(2,1)	(6,9)
Options en circulation à fin décembre	**126,1**	**147,7**	**143,9**

Suite à la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2013, effective au 11 novembre 2013, chaque action ordinaire émise par Ambev a été divisée en cinq, sans aucune modification du montant du capital d'actions d'Ambev. Suite à la division des actions Ambev avec un facteur de 5, le prix d'exercice et le nombre d'options ont été ajustés afin de préserver les droits des détenteurs d'options existantes.

La fourchette de prix d'exercice des options en circulation est comprise entre 1,06 réal brésilien (0,40 USD) et 19,14 réaux brésiliens (7,21 USD) alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle est de 6,87 ans.

Parmi les 126,1m d'options en circulation, 35,9m d'options sont acquises au 31 décembre 2014.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options Ambev se présente comme suit :

Montants en USD[1]	2014	2013	2012
Options en circulation au 1er janvier	2,69	3,54	3,18
Attribuées pendant la période	6,03	7,27	8,39
Exercées pendant la période	1,45	1,15	1,38
Annulées pendant la période	4,25	3,46	1,37
En circulation à la fin de la période	3,79	2,69	3,54
Exerçables à fin décembre	1,11	1,42	1,85

Pour les options sur actions exercées au cours de 2014, le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 16,12 réaux brésiliens (6,07 USD).

Le nombre d'unités d'actions restreintes Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'actions restreintes	2014	2013	2012[2]
Actions restreintes en circulation au 1er janvier	15,6	11,5	8,0
Actions restreintes émises au cours de l'exercice	5,2	4,3	5,0
Actions restreintes exercées au cours de l'exercice	(2,3)	–	–
Actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(1,0)	(0,2)	(1,5)
Actions restreintes en circulation à la fin de la période	**17,5**	**15,6**	**11,5**

[1] Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

[2] Les montants ont été ajustés en fonction du split d'Ambev du 11 novembre 2013.

[3] Les taux d'intérêts sans risque moyens pondérés se réfèrent respectivement aux ADR attribués et aux options d'achat d'actions.

En 2014, un nombre limité d'actionnaires d'Ambev faisant partie des cadres supérieurs d'AB InBev s'est vu offrir l'opportunité d'échanger des actions d'Ambev contre un nombre total de 0,6m d'actions AB InBev (0,1m actions AB InBev en 2013) avec une décote de 16,7 % à condition qu'ils restent en service pour une période additionnelle de cinq ans. La juste valeur de la transaction s'élève à approximativement 12m d'USD (2,2m d'USD en 2013) et est prise en charge sur la période de cinq ans de service. Les justes valeurs des actions d'Ambev et d'AB InBev ont été calculées sur base du prix de marché.

25. Provisions

Million d'USD	Restructuration	Litiges	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2014	**177**	**535**	**16**	**728**
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	(10)	(40)	(2)	(52)
Provisions constituées	65	327	1	393
Provisions utilisées	(56)	(130)	(1)	(187)
Provisions reprises	(11)	(79)	(3)	(93)
Autres mouvements	1	10	(1)	10
Solde au 31 décembre 2014	**166**	**623**	**10**	**799**

Les provisions pour restructuration s'expliquent principalement par le réalignement des structures - voir aussi Note 8 *Eléments non récurrents*. Les provisions pour litiges concernent principalement différents litiges relatifs à des taxes directes et indirectes et des plaintes d'anciens employés.

Les provisions devraient être réglées selon l'échéancier suivant :

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Restructuration					
Réorganisation	**166**	**60**	**10**	**83**	**13**
Litiges					
Impôt sur le résultat et impôts indirects	356	43	247	53	13
Main-d'œuvre	83	25	19	36	3
Commercial	47	26	14	4	3
Autres litiges	137	9	95	32	1
	623	**103**	**375**	**125**	**20**
Autres passifs éventuels					
Contrats déficitaires	1	–	–	1	–
Garanties données	3	–	1	2	–
Autres passifs éventuels	6	2	1	3	–
	10	**2**	**2**	**6**	**–**
Total provisions	**799**	**165**	**387**	**214**	**33**

Depuis le 1er janvier 2005, AB InBev est soumis au régime des émissions de gaz à effet de serre en vigueur dans l'Union européenne. Les quotas d'émission acquis sont comptabilisés au coût en immobilisations incorporelles. Une provision est comptabilisée dès lors que le nombre de quotas nécessaires pour couvrir les émissions de CO_2 est supérieur au nombre de quotas alloués. Cette provision est évaluée en fonction de la dépense nécessaire estimée pour couvrir l'obligation. Au 31 décembre 2014, les quotas d'émissions alloués couvraient les émissions de CO_2. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée.

26. Dettes commerciales et autres dettes

Dettes commerciales et autres dettes non-courantes

Millions d'USD	2014	2013
Taxes indirectes à payer	230	369
Dettes commerciales	305	381
Garanties reçues en numéraire	11	12
Considération différée sur les acquisitions	138	1 801
Instruments financiers dérivés	64	159
Autres dettes	322	500
	1 070	**3 222**

Dettes commerciales et autres dettes courantes

Millions d'USD	2014	2013
Dettes commerciales et charges à imputer	10 913	9 834
Dettes salariales et sociales	1 030	1 173
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat	1 849	1 689
Intérêts à payer	850	888
Emballages consignés	715	682
Garanties reçues en numéraire	64	71
Instruments financiers dérivés	1 013	630
Dividendes à payer	518	384
Produits à reporter	53	38
Considération différée sur les acquisitions	1 640	861
Autres dettes	277	224
	18 922	**16 474**

Le paiement différé sur acquisitions est principalement composé de 1,2 milliard d'USD pour l'option de vente reprise dans l'accord des actionnaires entre Ambev et E.León Jimenes S.A. (« ELJ »), qui pourrait entraîner pour Ambev l'acquisition d'actions supplémentaires de catégorie B de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »). L'option de vente accordée à ELJ est exerçable à compter de la première année suivant la transaction. La valorisation de cette option est basée sur l'EBITDA des opérations consolidées en République Dominicaine.

Le paiement différé sur acquisitions est également composé de 0,5 milliard d'USD de passif pour les actions de Grupo Modelo que la société n'a pas encore acquises en date du 31 décembre 2014. Le 3 juin 2013, AB InBev a créé et financé un Trust qui est chargé de racheter à un prix de 9,15 USD par action les actions restantes durant 25 mois.

Les dérivés sont principalement liés à la valorisation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêts, des contrats de change à terme et des contrats de marchandises à terme conclus pour couvrir le risque opérationnel de l'entreprise (voir également la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*).

27. Risques provenant d'instruments financiers

AB InBev est exposé de par son activité à une variété de risques financiers : risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt sur la juste valeur, le risque d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur les matières premières et le risque sur actions), le risque de crédit et de liquidité. L'objectif de l'entreprise est de comprendre d'une part chacun de ces risques individuellement, et d'autre part les interconnections qui existent entre eux. L'entreprise définit ensuite ses stratégies, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers, afin de gérer l'impact économique de ces risques sur les performances de l'entreprise.

Certaines de ces stratégies de gestion des risques conduisent à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés par l'entreprise sont des contrats de taux en devises étrangères, des contrats de change à terme (« futures ») négociés sur un marché des monnaies étrangères et d'options, des swaps de taux d'intérêts, de contrats à termes de taux d'intérêt et de taux de change (CCIRS), des contrats à terme « futures » de taux d'intérêt, des swaps sur les matières premières, des contrats à terme (« futures ») négociés sur les marchés des matières premières et des swaps d'actions. La politique interne d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Le tableau suivant fournit un aperçu de la date d'échéance des instruments financiers dérivés existants en fin d'année par maturité. Les montants présentés dans ce tableau sont les montants notionnels.

	2014					2013				
Millions d'USD	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Monnaies étrangères										
Contrats de change à terme	7 554	47	–	–	–	7 530	4	–	–	–
Contrats de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	1 822	–	–	–	–	927	–	–	–	–
Autres dérivés sur devises	–	–	–	–	–	415	–	–	–	–
Taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt	350	–	113	2 250	787	11 800	350	–	128	–
Swaps de taux d'intérêt et de change	1 023	–	1 789	2 373	1 197	683	1 096	–	2 841	827
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des taux d'intérêt	–	139	113	151	–	–	137	13	–	–
Matières premières										
Swaps d'aluminium	1 422	48	–	–	–	1 383	327	–	–	–
Autres dérivés des matières premières	1 374	194	–	–	–	992	293	–	–	–
Fonds propres										
Instruments de capital	4 854	838	–	–	–	4 947	716	–	–	–

A. Risque De Change

AB InBev encourt un risque de change concernant les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les licences, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la filiale. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de change sont des contrats de change, des contrats négociés sur un marché de change à terme (« futures ») et les swaps de taux d'intérêts et de devise (CCIRS).

Risque de change sur les activités opérationnelles

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change concernant des engagements fermes et des transactions prévues, la politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais généraux, administratifs et de vente) sur la période de prévision telle que déterminée par la politique de gestion des risques financiers. Les transactions opérationnelles certaines sont couvertes sans limite de temps. Les transactions non opérationnelles (telles que les acquisitions et cessions de filiales) sont couvertes dès qu'elles sont certaines.

Le tableau ci-après donne une indication par couple de devises des principales positions en devises de l'entreprise aussi bien concernant les engagements fermes que les transactions prévisibles. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que l'entreprise a une position longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la première monnaie du couple de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie du couple de monnaies. La deuxième monnaie du couple représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
Millions d'USD	Exposition totale	Total Dérivés	Position ouverte	Exposition totale	Total Dérivés[1]	Position ouverte
Euro/Réal brésilien	(64)	64	–	(38)	38	–
Euro/Dollar canadien	(51)	51	–	(39)	39	–
Euro/Couronne tchèque	(3)	(9)	(12)	(3)	(10)	(13)
Euro/Forint hongrois	(4)	(13)	(17)	(4)	(14)	(18)
Euro/peso mexicain	(104)	104	–	138	(138)	–
Euro/Livre sterling	(94)	225	131	(161)	259	98
Euro/Rouble russe	(102)	127	25	(97)	97	–
Euro/Hryvnia ukrainien	(72)	–	(72)	(94)	68	(26)
Euro/Dollar américain	–	127	127	–	–	–
Livre sterling/Euro	(49)	11	(38)	(53)	33	(20)
Dollar américain/Peso argentin	(345)	345	–	(282)	282	–
Dollar américain/Boliviano bolivien	(72)	72	–	(52)	52	–
Dollar américain/Réal brésilien	(1 389)	1 389	–	(1 680)	1 680	–
Dollar américain/Dollar canadien	(271)	271	–	(184)	184	–
Dollar américain/Peso chilien	(140)	140	–	(68)	68	–
Dollar américain/Euro	(145)	120	(25)	101	(147)	(46)
Dollar américain/Peso mexicain	(1 182)	5 795	4 613	(694)	5 316	4 622
Dollar américain/Guarani paraguayen	(84)	84	–	(48)	48	–
Dollar américain/Nouveau sol péruvien	(46)	46	–	(57)	57	–
Dollar américain/Livre sterling	(25)	14	(11)	(31)	27	(4)
Dollar américain/Rouble russe	(135)	81	(54)	(75)	121	46
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	(44)	–	(44)	(35)	70	35
Dollar américain/Peso uruguayen	(37)	37	–	(29)	29	–

La position ouverte de dollar américain/peso mexicain est principalement liée aux fonds en dollar américain détenu au Mexique.

Une analyse plus détaillée de l'impact des positions ouvertes est présentée ci-dessous dans la partie *Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères.*

Conformément aux règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues hautement probables, sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

Risque de change des emprunts intra-groupe

Des contrats dérivés ont été contractés en 2012, 2013 et 2014 afin de couvrir le risque de change des emprunts contractés entre les entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente. Au 31 décembre 2014, des emprunts avec des sociétés liées en Russie ont été couverts en USD pour un montant de 3 300m de roubles russes (5 900m de roubles russes en 2013).

[1] Reclassé pour correspondre à la présentation de 2014.

Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères
AB InBev conclut des opérations de couverture pour atténuer les risques liés à ses investissements dans des activités à l'étranger. Ces stratégies sont désignées comme des couvertures d'investissements nets et incluent à la fois les instruments financiers dérivés et non dérivés.

Au 31 décembre 2014, le montant des instruments financiers dérivés et non dérivés au titre de la couverture d'investissement net s'élève à 7 012m d'équivalent USD (7 866m d'USD en 2013) dans les sociétés Holding et environ 2 889m d'équivalent USD (2 500m d'USD en 2013) au niveau d'Ambev. Ces dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est principalement libellée en peso argentin, réal brésilien, boliviano bolivien, dollar canadien, peso chilien, peso dominicain, euro, peso mexicain, livre sterling, rouble russe, won sud-coréen et dollar américain.

Risque de change des dettes libellées en monnaies étrangères
La politique d'AB InBev est de maintenir, dans la mesure du possible, la dette de ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, une couverture est mise en place à moins que son coût ne soit supérieur à ses avantages. Les décisions concernant les taux d'intérêt et la répartition des devises pour les dettes et la trésorerie sont prises au niveau global et prennent en compte l'approche globale de gestion des risques.

Une description de la couverture du risque devise des instruments de dette émis dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale est donnée ci-dessous dans la section du *Risque de Taux d'Intérêts*.

Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères
Risque transactionnel de change La plupart des instruments financiers monétaires non dérivés d'AB InBev sont soit libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la devise fonctionnelle au moyen de dérivés. Cependant, la société a des positions ouvertes dans certains pays pour lesquelles les couvertures sont limitées par le manque de liquidité du marché local empêchant la société d'avoir une couverture à un coût raisonnable. Le risque transactionnel de change provient principalement de positions ouvertes en couronne tchèque, en forint hongrois, en peso mexicain, en livre sterling, en rouble russe et en hryvnia ukrainien par rapport à l'USD et à l'euro. AB InBev a estimé le changement raisonnable possible du cours de change sur la base du taux de volatilité moyen des couples de devises suivantes :

	2014		
	Taux de clôture 31 décembre 2014	Taux de clôture possible[1]	Volatilité des taux en %
Livre sterling/Euro	1,28	1,21 – 1,36	5,76 %
Euro/Couronne tchèque	27,73	27,11 – 28,36	2,26 %
Euro/Forint hongrois	315,56	294,18 – 336,93	6,77 %
Euro/Rouble russe	68,30	49,11 – 87,5	28,10 %
Euro/Hryvnia ukrainien	19,14	13,61 – 24,68	28,90 %
Dollar américain/Euro	0,82	0,77 – 0,87	6,14 %
Dollar américain/Peso mexicain	14,72	13,69 – 15,75	7,00 %
Dollar américain /Livre sterling	0,64	0,61 – 0,68	5,59 %
Dollar américain/Rouble russe	56,26	41,27 – 71,25	26,65 %
Dollar américain/Ukrainian hryvnia	15,77	11,27 – 20,27	28,54 %

	2013		
	Taux de clôture 31 décembre 2013	Taux de clôture possible[2]	Volatilité des taux en %
Livre sterling/Euro	1,20	1,12 – 1,28	6,96 %
Euro/Couronne tchèque	27,43	25,67 – 29,18	6,39 %
Euro/Forint hongrois	297,00	274,46 – 319,54	7,59 %
Euro/Ukrainian hryvnia	11,02	10,18 – 11,87	7,64 %
Dollar américain/Euro	0,73	0,67 – 0,78	7,09 %
Dollar américain /peso Mexicain	13,08	11,67 – 14,5	10,80 %
Dollar américain/Rouble russe	32,73	30,29 – 35,17	7,45 %
Dollar américain/Ukrainian hryvnia	7,99	7,78 – 8,21	2,72 %

[1] L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2014.
[2] L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2013.

Si la couronne tchèque, le forint hongrois, le peso mexicain, la livre sterling, le rouble russe et le hryvnia ukrainien s'étaient affaiblis/renforcés en 2014 en tenant compte des changements estimés ci-dessus face à l'euro ou l'USD, toute autre variable restant constante, l'impact sur le résultat consolidé de 2014 avant impôts aurait été d'environ 103m d'USD (19m d'USD en 2013) supérieur/inférieur.

De plus, l'analyse de sensibilité[1] d'AB InBev sur les taux de change réalisée sur l'ensemble de ses positions dérivées au 31 décembre 2014 montre un impact positif/négatif avant impôt sur les réserves de 446m d'USD (427m d'USD en 2013).

Résultats nets de change

Le résultat de change reconnu sur les positions couvertes et non couvertes ainsi que sur les instruments dérivés de couverture y afférents peut être résumé comme suit, par type de relation de couverture :

Millions d'USD	2014	2013
Couvertures de juste valeur – éléments couverts	–	–
Couvertures de juste valeur – instruments de couverture	–	(2)
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(60)	2
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	53	(1)
Eléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	–	(122)
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	11	125
Autres résultats - hors couverture	315	(297)
	319	**(295)**

B. Risque de taux d'intérêt

L'entreprise a une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions de marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

Couvertures de juste valeur

Couvertures de l'obligation en livre sterling (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling) En juin 2009, la société a émis une obligation en livre sterling pour une valeur de 750m de livres sterling. Le taux d'intérêt de cette obligation à échéance juin 2017 s'élève à 6,50 %.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change fixe livre sterling/variable euro pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de cette obligation.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme une couverture de juste valeur.

Couvertures des obligations à taux fixe en USD (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD) En mai 2009, la société a émis une série d'obligations à taux fixe pour un montant total de 1,0 milliard d'USD. Le taux d'intérêt de ces obligations venant à échéance en novembre 2019 s'élève à 6,875 %.

En mars 2010, la société a émis une série d'obligations à taux fixe pour un montant total de 1,0 milliard d'USD. Le taux d'intérêt de ces obligations venant à échéance en avril 2020 s'élève à 5,00 %.

La société a conclu plusieurs swaps de taux d'intérêt fixe/taux d'intérêt variable en USD afin de gérer et réduire l'impact des variations de taux d'intérêt en USD sur la juste valeur de ces obligations.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme couverture de juste valeur.

Couvertures des obligations d'Ambev (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en réal brésilien) En juillet 2007, Ambev a émis des obligations en réal brésilien (« Bond 17 ») avec un taux d'intérêt de 9,5 %, qui est remboursable semestriellement et viennent à échéance en juillet 2017.

Ambev a conclu un swap taux d'intérêt fixe/taux d'intérêt variable afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur une telle obligation. Ces instruments dérivés ont été désignés comme une couverture de juste valeur.

[1] L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2014.

Couvertures des obligations à taux fixe en USD (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD) En janvier 2014, la société a émis une série d'obligations à taux fixe pour un montant total de 1,25 milliard d'USD, avec un taux d'intérêt de 2,15 % et venant à échéance en février 2019.

La société a conclu différents swaps de taux d'intérêt fixe/variable en USD afin de gérer et réduire l'impact des variations de taux d'intérêt en USD de ces obligations.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme une couverture de juste valeur.

Couvertures des flux de trésorerie

Le risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les emprunts en USD A la suite du refinancement et du remboursement des lignes de crédit senior 2008 et 2010, des swaps de taux d'intérêts qui avaient été qualifiés de couverture du financement de l'acquisition d'Anheuser-Busch ne couvraient plus aucun sous-jacent du fait du remboursement d'une partie de ces lignes de crédit. Afin de neutraliser le risque de taux d'intérêt, ces dérivés ne couvrant plus de sous-jacent ont été compensés par d'autres instruments.

Au 31 décembre 2014 et 2013, il n'y avait plus de position ouverte servant à couvrir l'exposition d'intérêt sur le solde ouvert de la ligne de crédit senior 2010 et les swaps de taux d'intérêt restants sont venus à échéance durant l'exercice 2014.

Couvertures des obligations en dollar canadien (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en dollar canadien) En janvier 2013, la société a émis une série d'obligations pour un montant total de 1,2 milliard de dollar canadien. Ces obligations portent intérêt à 2,375 % avec une échéance en janvier 2018, ou portent intérêt à 3,375 % avec une échéance en janvier 2023.

La société a conclu différents swaps de taux d'intérêt et de change fixe dollar canadien/variable euro afin de gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en dollar canadien et du taux d'intérêt de ces obligations.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures des obligations en livre sterling (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling) En septembre 2013, la société a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 500m de livres sterling. Le taux d'intérêt de ces obligations à échéance septembre 2025 s'élève à 4,00 % par an.

La société a conclu différents swaps de taux d'intérêt et de change fixe livre sterling/variable euro pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de cette obligation.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures économiques

Couverture d'obligations en franc suisse (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en franc suisse) En mai 2009, la société a émis des obligations en franc suisse pour une valeur de 600m de francs suisses. Ces obligations sont arrivées à échéance en juin 2014.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change franc suisse fixe/euro variable pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en franc suisse et du taux d'intérêt de ces obligations.

Ces instruments dérivés étaient considérés et comptabilisés comme des couvertures de juste valeur en 2009. En 2010, bien que ces dérivés soient toujours considérés comme des couvertures économiques, la désignation comptable de couverture a été interrompue.

Au 31 décembre 2014, il n'y avait plus de solde résiduel et de positions ouvertes liés à ces obligations en franc suisse.

Couverture de titres de dette négociables (risque de taux d'intérêt en réal brésilien) Au cours de 2014, Ambev a investi dans des titres de dettes d'état en réal brésilien très liquides. Ces instruments à taux fixe sont inclus dans la catégorie « détenus à des fins de transaction ».

La société a aussi conclu des contrats à terme de taux d'intérêt afin de compenser le risque de taux d'intérêt en réal brésilien de ces obligations d'état. Aucune comptabilité de couverture n'a été désignée puisque ces deux instruments sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières productives d'intérêts à la date de clôture ainsi que la répartition par devises dans lesquelles les emprunts sont libellés :

31 décembre 2014	Avant couverture		Après couverture	
Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Réal brésilien	7,24 %	438	8,74 %	668
Euro	0,36 %	1 328	2,70 %	2 844
Rouble russe	–	–	8,96 %	94
Dollar américain	0,98 %	745	2,62 %	3 539
Autres	11,12 %	26	11,12 %	26
		2 537		**7 171**
Taux fixe				
Peso argentin	23,69 %	37	23,69 %	37
Réal brésilien	7,99 %	595	7,96 %	457
Dollar canadien	3,14 %	1 548	3,22 %	1 161
Peso dominicain	10,38 %	23	10,38 %	23
Euro	3,02 %	10 246	2,90 %	12 822
Livre sterling	6,71 %	2 816	9,34 %	888
Won sud-coréen	–	–	2,26 %	500
Dollar américain	4,02 %	33 312	4,13 %	28 055
Autres	7,18 %	8	7,18 %	8
		48 585		**43 951**

31 décembre 2013	Avant couverture		Après couverture	
Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Réal brésilien	7,17 %	535	8,16 %	862
Dollar canadien	0,98 %	6	0,98 %	6
Peso dominicain	8,07 %	12	8,07 %	12
Euro	4,40 %	69	5,70 %	2 406
Rouble russe	–	–	6,10 %	184
Dollar américain	0,81 %	1 229	0,77 %	899
		1 851		**4 369**
Taux fixe				
Réal brésilien	7,93 %	611	7,55 %	492
Dollar canadien	3,14 %	1 682	3,22 %	1 263
Yuan chinois	7,11 %	7	7,11 %	7
Peso dominicain	13,00 %	20	13,00 %	20
Euro	3,61 %	10 055	3,59 %	10 928
Livre sterling	5,69 %	3 031	9,75 %	890
Franc suisse	4,51 %	673	–	–
Dollar américain	4,21 %	31 195	4,18 %	31 156
		47 274		**44 756**

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 41m d'USD.

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 7 171m d'USD ou 14,03 % des passifs financiers productifs d'intérêts sont à taux d'intérêt variable. L'entreprise estime que la variation raisonnable possible des taux d'intérêt de marché applicable à sa dette à taux variable après couverture se présente de la manière suivante :

	2014		
	Taux d'intérêt 31 December 2014[1]	Taux moyen possible[2]	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	11,11 %	10,25 % - 11,97 %	7,72 %
Euro	0,08 %	0,04 % - 0,11 %	43,74 %
Rouble russe	23,77 %	11,93 % - 35,61 %	49,79 %
Dollar américain	0,26 %	0,23 % - 0,28 %	9,16 %

	2013		
	Taux d'intérêt 31 December 2013[1]	Taux moyen possible[2]	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	9,44 %	8,17 %–10,7 %	13,41 %
Dollar canadien	1,28 %	1,27 %–1,28 %	0,60 %
Peso dominicain	6,25 %	3,61 %–8,89 %	42,16 %
Euro	0,29 %	0,24 %–0,33 %	16,02 %
Rouble russe	7,15 %	6,68 %–7,62 %	6,61 %
Dollar américain	0,25 %	0,23 %–0,26 %	7,29 %

Si AB InBev applique l'augmentation/la diminution possible des taux d'intérêt de marché mentionnés ci-dessus sur sa dette à taux d'intérêt variable au 31 décembre 2014, toute autre variable restant constante par ailleurs, les charges d'intérêts de 2014 auraient été plus élevées/moins élevées de 19m d'USD (2013 : 13m d'USD). Cet effet serait compensé par une augmentation/diminution de 70m d'USD des produits d'intérêt sur les actifs financiers d'AB InBev productifs d'intérêts (2013 : 82m d'USD).

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts comptabilisées sur les passifs financiers couverts et non couverts ainsi que les charges d'intérêts nettes relatives aux instruments dérivés de couvertures sont détaillées ci-dessous :

Millions d'USD	2014	2013
Passifs financiers au coût amorti – non couverts	(2 236)	(2 066)
Couverture de juste valeur – éléments couverts	(97)	(106)
Couverture de juste valeur – instruments de couverture	42	21
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(35)	–
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	10	(5)
Couvertures nettes d'investissement - instruments de couverture (composante intérêt)	192	94
Eléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(9)	(24)
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	125	43
	(2 008)	**(2 043)**

C. Risque lié aux prix des matières premières

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise dès lors des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de minimiser son exposition à la volatilité du prix des matières premières. L'entreprise est principalement exposée aux risques liés aux matières premières suivantes : aluminium, charbon, orge, grains de maïs, sirop de maïs, carton ondulé, mazout, verres, houblon, étiquettes, malt, gaz naturel, jus d'orange, riz, acier et blé. Au 31 décembre 2014, la société dispose des instruments dérivés non dénoués sur les matières premières suivantes (montant notionnel) : swaps d'aluminium pour 1 470m d'USD (2013 : 1 710m d'USD), swaps de gaz naturel et dérivés d'énergie pour 330m d'USD (2013 : 330m d'USD), contrats à terme négociés sur le marchés futures du sucre de 83m d'USD (2013 : 147m d'USD), swaps de maïs pour 285m d'USD (2013 : 332m d'USD), contrats à terme négociés sur le marché du blé pour 648m d'USD (2013 : 390m d'USD), swaps de riz pour 76m d'USD (2013 : 70m d'USD) et des dérivés de plastique pour 146m d'USD (2013 : 16m d'USD). D'un point de vue comptable, ces couvertures ont été désignées comme des couvertures de flux de trésorerie.

[1] Taux interbancaire offert ; applicable à 3 mois au 31/12/2014 et au 31/12/2013.

[2] L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant des données journalières de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013. Pour la dette variable en réal brésilien, le taux d'intérêt de marché estimé est composé du certificat de dépôt interbancaire (« CDI ») et du taux d'intérêt long terme (« TJLP »). En ce qui concerne les autres taux d'intérêt du marché, l'analyse de l'entreprise est basée sur le taux interbancaire à 3 mois applicable pour les monnaies concernées (par exemple EURIBOR 3M, LIBOR 3M).

Analyse de sensibilité aux prix des matières premières
La variation du prix des matières premières sur les expositions liées aux dérivés d'AB InBev n'aurait pas eu d'impact significatif sur les profits 2014, dans la mesure où ces dérivés matières premières sont désignés comme entrant dans une comptabilité de couverture.

Le tableau ci-dessous montre l'impact estimé, sur les réserves, de variations du prix des matières premières, pour lesquelles AB InBev a des expositions significatives au 31 décembre 2014 liées à ces dérivés.

	2014		
		Impact avant impôt sur capitaux propres	
Millions d'USD	Volatilité des prix en %[1]	Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	15,81 %	197	(197)
Sucre	26,74 %	53	(53)
Blé	26,57 %	57	(57)
Énergie	22,48 %	67	(67)
Riz	16,72 %	13	(13)
Maïs	22,30 %	59	(59)

	2013		
		Impact avant impôt sur capitaux propres	
Millions d'USD	Volatilité des prix en %[2]	Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	16,89 %	244	(244)
Sucre	18,23 %	27	(27)
Blé	19,73 %	1	(1)
Énergie	13,77 %	46	(46)
Riz	18,19 %	11	(11)
Maïs	37,72 %	93	(93)

D. Risque de prix des actions
AB InBev a contracté une série de contrats dérivés pour couvrir le risque émanant des différents programmes de paiements fondés sur des actions. Le but de ces dérivés est principalement de couvrir efficacement le risque d'une hausse du prix des actions AB InBev impactant de manière négative les flux de trésorerie futurs au titre des paiements fondés sur des actions. Par ailleurs, AB InBev a conclu une série de contrats dérivés pour couvrir l'instrument d'actions différées lié à l'acquisition de Modelo (voir aussi Note 11 *Charges et produits financiers* et Note 21 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*). La plupart de ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture. Par conséquent, ils n'ont pas été associés à une relation de couverture.

Au 31 décembre 2014, un risque équivalent à 56,7m d'actions d'AB InBev a été couvert, générant un produit de 1 220m d'USD comptabilisé au compte de résultats de la période, dont 711m d'USD liés aux programmes de paiement fondés sur des actions de la société et 509m d'USD liés à l'opération avec Modelo (voir aussi Note 11 *Charges et produits financiers*).

En 2012, 2013 et 2014, AB InBev a réinitialisé avec les contreparties certains contrats dérivés au prix du marché, entraînant ainsi un encaissement de 675m d'USD, 515m d'USD et 155m d'USD respectivement en 2012, 2013 et 2014, et une diminution du risque de contrepartie.

Analyse de sensibilité du prix des actions
L'analyse de sensibilité menée sur le programme de couverture des paiements fondés sur des actions, en prenant l'hypothèse d'une volatilité[1] raisonnable et possible du prix des actions d'AB InBev égale à 18,29 % (2013 : 23,47 %), toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, met en évidence un impact positif/négatif sur le bénéfice 2014 avant impôt de 1 183m d'USD (2013 : 1 272m d'USD).

E. Risque de crédit
Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

[1] L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2014.
[2] L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2013.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers par l'application de règles minimum à respecter quant au risque de crédit à la contrepartie, par la diversification des contreparties, en travaillant avec des plafonds convenus pour les contreparties et en mettant des limites d'échéances aux actifs financiers. L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec toutes les institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 31 décembre 2014 sont limités.

AB InBev a établi des notes minimum en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notées « investment grade ». L'entreprise surveille de près les expositions de crédit de la contrepartie et revoit immédiatement l'estimation en cas de diminution du niveau. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'entreprise. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de :

	2014			2013		
Millions d'USD	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Détenus à des fins de transaction	301	–	301	123	–	123
Détenus en vue de la vente	108	(11)	97	183	(13)	170
Détenus jusqu'à la date d'échéance	21	–	21	23	–	23
Créances commerciales	3 488	(260)	3 228	3 052	(249)	2 803
Dépôts de trésorerie en garantie	229	–	229	240	–	240
Prêts aux clients	121	(30)	91	198	(84)	114
Autres créances	2 281	(128)	2 153	2 885	(162)	2 723
Actifs financiers dérivés	2 244	–	2 244	727	–	727
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 357	–	8 357	9 839	–	9 839
	17 150	**(429)**	**16 721**	**17 270**	**(508)**	**16 762**

Au 31 décembre 2014, il n'existait pas de concentration significative de risques de crédit avec une seule contrepartie et aucun client ne représentait à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2014.

Dépréciation

La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit par classe d'actif financier :

	2014					
Million d'USD	Détenus en vue de la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Total
Solde au 1er janvier	(13)	(249)	(84)	(162)	–	(508)
Charges de dépréciation	(1)	(37)	(1)	–	–	(39)
Dé-comptabilisation	2	28	38	15	–	83
Conversion des monnaies étrangères et autres	1	(2)	17	19	–	35
Solde au 31 décembre	**(11)**	**(260)**	**(30)**	**(128)**	**–**	**(429)**

	2013					
Million d'USD	Détenus en vue de la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Total
Solde au 1er janvier	(48)	(246)	(100)	(134)	–	(528)
Charges de dépréciation	(69)	(53)	–	(1)	–	(123)
Dé-comptabilisation	104	41	19	2	–	204
Conversion des monnaies étrangères	–	9	(3)	(29)	–	(23)
Solde au 31 décembre	**(13)**	**(249)**	**(84)**	**(162)**	**–**	**(508)**

F. Risque de liquidité

Les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été historiquement les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et l'émission d'actions. Les besoins de trésorerie significatifs de la société reprennent :

- le service de la dette ;
- les dépenses d'investissement ;
- les investissements dans des sociétés ;
- l'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles la société détient des parts de capital ;
- les programmes de rachat d'actions ; et
- la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. La société a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les actifs et passifs financiers dérivés :

	2014						
Millions d'USD	Valeur comptable[1]	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	(286)	(313)	(124)	(82)	(32)	(46)	(29)
Billets de trésorerie	(2 211)	(2 214)	(2 214)	–	–	–	–
Emprunts bancaires non garantis	(820)	(889)	(590)	(168)	(69)	(62)	–
Obligations émises non garanties	(47 549)	(66 851)	(5 715)	(4 212)	(8 339)	(13 154)	(35 431)
Autres emprunts non garantis	(82)	(175)	(35)	(21)	(18)	(22)	(79)
Dettes de contrats de location-financement	(133)	(244)	(14)	(14)	(14)	(34)	(168)
Découverts bancaires	(41)	(41)	(41)	–	–	–	–
Dettes commerciales et autres dettes	(18 909)	(19 151)	(17 908)	(356)	(215)	(163)	(509)
	(70 031)	**(89 878)**	**(26 641)**	**(4 853)**	**(8 687)**	**(13 481)**	**(36 216)**
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt	33	33	47	21	(11)	(24)	–
Dérivés de change des monnaies étrangères	(277)	(281)	(281)	–	–	–	–
Swaps de taux d'intérêt et de change	319	384	83	41	103	116	41
Dérivés des matières premières	(166)	(169)	(171)	2	–	–	–
propres	1 258	1 246	1 028	218	–	–	–
	1 167	**1 213**	**706**	**282**	**92**	**92**	**41**
Dont : liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	(45)	(47)	(46)	2	41	(43)	(1)

[1] La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

Millions d'USD	2013 Valeur comptable[1]	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	(286)	(312)	(104)	(86)	(50)	(34)	(38)
Billets de trésorerie	(2 065)	(2 066)	(2 066)	–	–	–	–
Emprunts bancaires non garantis	(694)	(774)	(374)	(206)	(156)	(38)	–
Obligations émises non garanties	(45 853)	(65 215)	(6 590)	(6 391)	(4 138)	(11 758)	(36 338)
Autres emprunts garantis	(87)	(160)	(20)	(27)	(19)	(16)	(78)
Autres emprunts non garantis	(135)	(256)	(14)	(13)	(14)	(28)	(187)
Dettes de contrats de location-financement	(6)	(6)	(6)	–	–	–	–
Dettes commerciales et autres dettes	(18 891)	(19 121)	(15 841)	(1 806)	(271)	(260)	(943)
	(68 017)	**(87 910)**	**(25 015)**	**(8 529)**	**(4 648)**	**(12 134)**	**(37 584)**
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt	(36)	(36)	(30)	1	–	(7)	–
Dérivés de change des monnaies étrangères	(64)	(74)	(74)	–	–	–	–
Swaps de taux d'intérêt et de change	(61)	76	15	4	3	10	44
Dérivés des matières premières	(149)	(147)	(154)	7	–	–	–
Dérivés des instruments de capitaux propres	248	248	210	38	–	–	–
	(62)	**67**	**(33)**	**50**	**3**	**3**	**44**
Dont : liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	(66)	26	(61)	4	7	32	44

G. Gestion du capital

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital. L'objectif principal de la structure de capital est de maximiser la valeur pour les actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques. La politique en matière de structure du capital d'AB InBev et le cadre de cette politique consiste à optimiser la valeur pour l'actionnaire à travers la distribution de flux de trésorerie des filiales vers l'entreprise, tout en maintenant une notation « Investment Grade » et en minimisant les investissements présentant des rendements en dessous du coût moyen pondéré du capital d'AB InBev. Excepté les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent aux filiales d'AB InBev dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. Lors de l'analyse de la structure de capital d'AB InBev, la société utilise la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans ses comptes établis en conformité avec les normes IFRS.

H. Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un élément d'actif ou payé pour transférer une dette lors d'une transaction ordonnée entre intervenants du marché à la date d'évaluation. Conformément à IAS 39, tous les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est, soit le prix de marché, soit calculée à partir de modèles de valorisation prenant en compte les taux actuels du marché.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement les montants estimés qu'AB InBev recevrait lors de la conclusion de contrats favorables ou qu'elle devrait payer pour mettre fin à des contrats défavorables à la date de clôture du bilan, et tient de ce fait compte des bénéfices et pertes non réalisés sur les contrats en cours.

[1] La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan :

	Actifs		Passifs		Net	
Millions d'USD	**2014**	**2013**	**2014**	**2013**	**2014**	**2013**
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme	420	200	(652)	(322)	(232)	(122)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	72	36	(117)	(29)	(45)	7
Autres dérivés sur devises	–	51	–	–	–	51
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	41	39	(8)	(75)	33	(36)
Swaps de taux d'intérêt et de change	379	100	(60)	(161)	319	(61)
Matières premières						
Swaps d'aluminium	17	11	(53)	(100)	(36)	(89)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre	2	1	(27)	(22)	(25)	(21)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du blé	47	14	(16)	(19)	31	(5)
Autres dérivés des matières premières	8	27	(144)	(61)	(136)	(34)
Fonds propres						
Instruments de capital	1 258	248	–	–	1 258	248
	2 244	**727**	**(1 077)**	**(789)**	**1 167**	**(62)**

Le tableau suivant reprend la valeur comptable des dettes financières productives d'intérêts à taux fixe et leur juste valeur. La juste valeur a été déterminée en utilisant la méthode habituelle de flux de trésorerie actualisés basée sur les conditions de marché existant à la date de clôture. Par conséquent, la juste valeur des dettes financières à taux d'intérêt fixe est classée au niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur comme indiqué dans la norme IFRS 13 – *Evaluation de la juste valeur*. Les dettes financières productives d'intérêts à taux variable et toutes les dettes commerciales et autres dettes ainsi que toutes les créances commerciales et autres créances, incluant des instruments financiers dérivés, ont été exclus de l'analyse étant donné que leur valeur comptable semble être une approximation raisonnable de leur juste valeur :

Dettes financières porteuses d'intérêt Millions d'USD	**2014 Valeur comptable[1]**	**2013 Juste valeur**	**2014 Valeur comptable[1]**	**2013 Juste valeur**
Taux fixe				
Peso argentin	(37)	(37)	–	–
Réal brésilien	(595)	(591)	(611)	(624)
Dollar canadien	(1 548)	(1 580)	(1 682)	(1 685)
Peso dominicain	(23)	(23)	(20)	(20)
Euro	(10 246)	(11 373)	(10 055)	(10 577)
Livre sterling	(2 816)	(3 534)	(3 031)	(3 615)
Franc suisse	–	–	(673)	(687)
Dollar américain	(33 312)	(37 646)	(31 195)	(35 028)
Autres	(8)	(8)	(7)	(7)
	(48 585)	**(54 792)**	**(47 274)**	**(52 243)**

Le tableau suivant, requis par la norme IFRS 13 – *Evaluation de la juste valeur*, présente un classement des évaluations à la juste valeur des instruments financiers après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, selon des niveaux 1 à 3 qui traduisent le degré selon lequel cette juste valeur est observable :

- Niveau 1 : évaluation de la juste valeur à partir des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation de la juste valeur à partir de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : évaluation de la juste valeur à partir de techniques d'évaluation pour lesquelles le niveau significatif de données le plus bas pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

[1] La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

Hiérarchie de juste valeur 2014 Millions d'USD	Cours des titres (non- ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	301	–	–
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	37	1 352	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	11	369	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	140	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	34	301	–
	383	**2 162**	**–**
Passifs financiers			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur	–	–	1 268
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	65	459	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	89	336	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	18	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	19	91	–
	173	**904**	**1 268**

Hiérarchie de juste valeur 2013 Millions d'USD	Cours des titres (non- ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	123	–	–
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	27	412	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	100	119	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	25	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	–	44	–
	250	**600**	**–**
Passifs financiers			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur	–	–	1 111
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	16	392	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	69	216	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	68	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	13	15	–
	98	**691**	**1 111**

Instruments dérivés

La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (par exemple les contrats de change à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (par exemple la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées. Celles-ci se basent sur des informations de marché de base provenant de sources fiables d'informations financières.

Passifs financiers non dérivés

Dans le cadre de l'accord des actionnaires entre Ambev et E. León Jimenez S.A., suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), une option de vente et d'achat en place peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. Au 31 décembre 2014, l'option de vente a été évaluée à 1 239m d'USD (2013 : 1 076m d'USD) et reconnue comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3. L'écart s'explique principalement par la désactualisation et les frais de change ainsi que par des pertes de juste valeur. Aucune valeur n'a été attribuée à l'option d'achat. La juste valeur des passifs financiers non dérivés est calculée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées (c'est à dire la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie au taux de marché). Celles-ci se basent sur des informations de marché provenant de sources fiables d'informations financières. Comme l'option de vente peut être exercée dans le court terme, une part de la dette est présentée comme passif courant.

Les justes valeurs déterminées par référence aux prix fournis par des sources fiables d'informations financières sont vérifiées de manière périodique par rapport à d'autres sources.

I. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers suivants sont soumis à des compensations, des accords de compensation globale exécutoires et des accords similaires :

	2014					
	Montants compensés			Montants non compensés		Net
Millions d'USD	Montants Bruts	Montants compensés	Montants Net présenté	Montants faisant l'objet d'un accord de compensation	Garanties en trésorerie	
Actif d'instruments financiers dérivés	2 244	–	2 244	(922)	(293)	1 029
Passif d'instruments financiers dérivés	(1 077)	–	(1 077)	922	19	(136)

	2013					
	Montants compensés			Montants non compensés		Net
Millions d'USD	Montants Bruts	Montants compensés	Montants Net présenté	Montants faisant l'objet d'un accord de compensation	Garanties en trésorerie	
Actif d'instruments financiers dérivés	727	–	727	(601)	–	126
Passif d'instruments financiers dérivés	(789)	–	(789)	601	21	(167)

Pour les actifs et passifs financiers soumis à des accords de compensation globale exécutoire ou accords similaires, chaque accord entre la société et la contrepartie permet le règlement net des actifs et des passifs financiers concernés lorsque les deux parties choisissent de le faire sur une base nette. En l'absence d'un tel choix, les actifs et passifs financiers seront réglés sur une base brute. Cependant, chaque partie de l'accord de compensation globale aura l'option de régler tous les montants sur une base nette en cas de défaut de l'autre partie.

28. Contrats de location simple

Les créances et dettes au titre des contrats de location simples se présentent comme suit :

	2014					
	Pub leases		Autres Contrats de Location Simple			Obligations nettes de contrats de location simple
Millions d'USD	Preneur	Sous-location	Preneur	Sous-location	Bailleur	
Echéant dans l'année	(121)	83	(107)	36	3	(106)
A plus d'un an et deux ans au plus	(118)	79	(89)	28	2	(98)
A plus de deux ans et trois ans au plus	(115)	75	(70)	24	3	(83)
A plus de trois ans et cinq ans au plus	(214)	140	(90)	34	4	(126)
A plus de cinq ans	(704)	186	(118)	21	15	(600)
	(1 272)	**563**	**(474)**	**143**	**27**	**(1 013)**

	2013					
	Pub leases		Autres Contrats de Location Simple			Obligations nettes de contrats de location simple
Millions d'USD	Preneur	Sous-location	Preneur	Sous-location	Bailleur	
Echéant dans l'année	(121)	94	(152)	40	3	(136)
A plus d'un an et deux ans au plus	(117)	90	(116)	31	3	(109)
A plus de deux ans et trois ans au plus	(113)	85	(86)	27	3	(84)
A plus de trois ans et cinq ans au plus	(209)	158	(123)	38	6	(130)
A plus de cinq ans	(826)	210	(164)	22	7	(751)
	(1 386)	**637**	**(641)**	**158**	**22**	**(1 210)**

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. Ces locations simples venant à échéance en novembre 2034 représentent une obligation non actualisée s'élevant à 1 272m d'USD. Les débits de boissons loués à Cofinimmo sont sous-loués pour des périodes restantes en moyenne de 6 à 8 ans, ce qui représente un droit non actualisé d'une valeur de 563m d'USD. Ces locations sont reconductibles après leur échéance. L'impact de telles reconductions de contrat de location n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus.

De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux sous forme de contrats de location simple. La durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans, avec une option permettant de renouveler le contrat après sa date d'échéance. Cela représente une obligation non actualisée s'élevant à 474m d'USD. Les paiements au titre des contrats de location simples

sont indexés chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucune location simple ne comprend de loyers conditionnels. Dans cette catégorie, AB InBev a également sous-loué une partie des biens loués, ce qui représente un droit non actualisé de 143m d'USD.

Au 31 décembre 2014, une charge de 276m d'USD a été comptabilisée au compte de résultats au titre des locations simples (2013 : 255m d'USD), alors que des revenus de sous-location pour 148m d'USD ont été reconnus au compte de résultats (2013 : 141m d'USD).

L'entreprise loue également une partie de ses propres biens sous le régime de locations simples. Au 31 décembre 2014, un produit de 23m d'USD a été comptabilisé dans le compte de résultats au titre des locations simples en tant que bailleur (2013 : 7m d'USD).

29. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'USD	2014	2013
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	641	559
Nantissements et garanties financières reçues pour propres créances et prêts aux clients	193	57
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	647	591
Engagements contractuels de reprise de prêts aux clients	13	26
Autres engagements	1 801	1 021

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 641m d'USD au 31 décembre 2014 contiennent 198m d'USD de garanties données sous forme de trésorerie. Ces dépôts en espèces sont généralement liés à des litiges au Brésil : conformément aux lois et règlementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles. En ce qui concerne les procès en cours, AB InBev a constitué les provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi Note 25 *Provisions*. Au bilan, les garanties constituées sous forme de trésorerie sont présentées en autres créances – voir Note 19 *Créances commerciales et autres créances*. La partie restante des instruments de garantie pour engagements propres (443m d'USD) contient des nantissements sur des installations en faveur des autorités gérant les taxes indirectes dont le montant est déterminé en fonction du niveau des impôts indirects mensuels, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur des immobilisations corporelles pour des prêts en cours. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

De manière à minimiser le risque de crédit d'AB InBev sur les créances et les prêts aux clients, des garanties et autres collatéraux ont été obtenus pour un montant total de 193m d'USD au 31 décembre 2014. Ces garanties reposent sur des biens immobiliers et des titres de dette tandis que des garanties financières ont été obtenues auprès de banques et d'autres tiers.

AB InBev a pris des engagements d'achat de biens, installations et équipements pour un montant de 647m USD au 31 décembre 2014.

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des prêts accordés par des banques à des clients pour leur montant nominal si ces derniers ne respectent pas leurs propres engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 13m d'USD au 31 décembre 2014.

Les autres engagements de 1 801m d'USD au 31 décembre 2014 comprennent principalement des garanties données au fonds de pension, des cautions locatives et d'autres garanties.

Au 31 décembre 2014, les engagements suivants liés aux fusions et acquisitions existaient dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo :

- Dans une opération liée au regroupement d'AB InBev et Grupo Modelo, certains actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, sur remise de leurs actions Grupo Modelo, à acquérir 23 076 923 actions AB InBev qui seront livrées dans les 5 ans pour un montant d'environ 1,5 milliard d'USD. Le montant a été payé le 5 juin 2013. En attendant la livraison des actions AB InBev, AB InBev paiera un coupon sur chaque action AB InBev non encore livrée, de sorte que les détenteurs de l'instrument d'actions différées seront dédommagés des dividendes après impôts qu'ils auraient reçus si les actions AB InBev étaient en leur possession avant la date d'enregistrement du dividende.
- Le 7 juin 2013, dans une opération liée au regroupement d'AB InBev et Grupo Modelo, AB InBev et Constellation ont conclu un contrat de service de trois ans en vertu duquel Grupo Modelo, ou ses filiales, fourniront des services de manière temporaire à Constellation afin d'assurer une transition en douceur de l'exploitation de la brasserie de Piedras Negras. AB InBev et Constellation ont également conclu un contrat temporaire de fourniture pour une période initiale de trois ans. Celui-ci permet à Constellation d'acheter du stock à Grupo Modelo, ou ses filiales, à un prix déterminé jusqu'au moment où la brasserie de Piedras Negras atteindra la capacité nécessaire pour servir 100 pourcents de la demande américaine.

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 13 millions de ses propres actions ordinaires. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera reporté en capitaux propres en tant que dividende. Au 31 décembre 2014, 10 millions de titres empruntés ont été utilisés pour remplir les engagements des plans d'option sur actions.

30. Passifs éventuels[1]

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable. C'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces poursuites légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitude, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous.

Questions fiscales d'Ambev
Au 31 décembre 2014, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes :

Millions d'USD	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Impôts sur le revenu et cotisations sociales	4 874	4 352
Taxes sur la valeur ajoutée et accises	2 127	1 625
Autres taxes	115	155
	7 116	**6 132**

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous :

Impôt sur le revenu et cotisation sociale
Pendant le premier trimestre 2005, certaines filiales d'Ambev ont été soumises à un certain nombre d'avis d'imposition par les administrations fiscales brésiliennes relatifs aux résultats de ses filiales étrangères. En décembre 2008, le tribunal administratif a rendu son jugement pour un de ces avis d'imposition relatif aux revenus des filiales étrangères d'Ambev. Cette décision était partiellement favorable à Ambev, et en lien avec la partie restante, Ambev a fait appel de la décision et attend le jugement final. En septembre 2011, le tribunal administratif a rendu une décision favorable à Ambev en ce qui concerne un autre cas d'enrôlement d'impôt relatif aux résultats étrangers. En décembre 2013, Ambev a reçu un autre avis d'imposition lié aux bénéfices de ses filiales étrangères. Au 31 décembre 2014, la direction d'Ambev estime qu'elle s'expose à un risque possible d'environ 4,2 milliards de réaux brésiliens (1,6 milliard d'USD), par conséquent elle n'a enregistré aucune provision pour un tel montant, et à une perte probable d'environ 35m de réaux brésiliens (13m d'USD).

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. En novembre 2014, la cour administrative inférieure a rendu son jugement et Ambev attend sa publication. Comme la décision était partiellement favorable, Ambev introduira un recours en appel auprès de la cour administrative supérieure dès la publication du jugement. Ambev estime la perte possible liée à cet avis d'imposition à approximativement 4,3 milliards de réaux brésiliens (1,6 milliard d'USD) en date du 31 décembre 2014. Ambev n'a pas enregistré de provision en ce sens. Dans l'éventualité où ces montants seraient imputés à Ambev, Anheuser-Busch InBev SA/NV remboursera à Ambev le montant proportionnel au bénéfice reçu par Anheuser-Busch InBev SA/NV suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

En octobre 2013, Ambev a également reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de QUINSA S.A. dans Ambev. Ambev a déposé son dossier de défense en novembre 2013. En décembre 2014, Ambev a introduit un recours en appel contre la décision administrative défavorable rendue en première instance en novembre 2014. Au 31 décembre 2014, la direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles lié à cet avis à environ 1,2 milliard de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre de notifications des autorités brésiliennes de l'impôt fédéral concernant l'application de pertes fiscales en relation avec des fusions de sociétés. Après une décision par le CARF et un appel connexe présentés par les autorités fiscales sur un de ces avis, Ambev estime l'exposition totale des pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 419 m de réaux brésiliens (158 m d'USD) au 31 décembre 2014.

En décembre 2014, Ambev a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. La défense a été présentée le 27 janvier 2015. Ambev estime le montant total des pertes possibles en relation avec cet avis d'imposition à environ 1,2 milliard de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD) au 31 décembre 2014. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Taxes sur la valeur ajoutée et accises
Au Brésil, les produits fabriqués dans la zone franche de Manaus et destinés à la consommation au Brésil sont exonérés de la taxe d'accise IPI. Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de biens exemptés y étant fabriqués. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne relatif à l'annulation de ces

[1] Les montants ont été convertis en USD sur base du cours de clôture de la période.

crédits d'impôt présumés et à d'autres crédits IPI, qui sont en discussion. Ambev estime le montant total des pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 917m de réaux brésiliens (345m d'USD) au 31 décembre 2014. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En 2014, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne relatifs à des taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées et au sujet desquels la décision de la Chambre haute de la Cour administrative est toujours en suspens. La direction d'Ambev estime les pertes possibles liées à ces avis à un montant d'environ 510 m de réaux brésiliens (192 m d'USD) au 31 décembre 2014. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matiére. Le 7 janvier 2015, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition dans ce dossier pour un montant de 568m de réaux brésiliens (214m d'USD) qui est également considéré comme une perte possible.

Actuellement Ambev conteste des avis d'imposition des Etats de Sao Paulo, Rio de Janeiro et Minas Gerais, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt résultant d'incitants fiscaux qu'Ambev a reçus dans d'autres Etats.En août 2014, Ambev a reçu d'autres avis d'imposition relatifs au même cas. La direction d'Ambev estime les pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 1,0 milliard de réaux brésiliens (390m d'USD) au 31 décembre 2014. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Ambev a lancé une procédure judiciaire contre l'État de Rio de Janeiro en vue d'éviter la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) que cet état tente d'imposer sur les rabais accordés de manière inconditionnelle par Ambev entre janvier 1996 et février 1998. Ces procédures sont actuellement pendantes devant la Cour supérieur de Justice et la Cour suprême du Brésil. En novembre 2013, Ambev a reçu un avis d'imposition semblable de l'État de Pará. Au 31 décembre 2014, la direction d'Ambev estime le risque total lié à ce cas à un montant d'environ 820 m réaux brésiliens (309 m d'USD) dont 704m de réaux brésiliens (265m d'USD) sont considérés comme pertes possibles et pour lesquelles Ambev n'a donc pas enregistré de provision, et dont environ 116m de réaux brésiliens (44m d'USD) sont considérés comme perte probable.

Autres matières fiscales
En 2014 Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a reçu des autorités fiscales fédérales des États-Unis (IRS) un avis d'imposition net de 0,3 milliard d'USD impliquant principalement certaines transactions entre sociétés liées, pour les déclarations d'impôt sur le revenu des années 2008 et 2009. Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a déposé une protestation à l'IRS et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Warrants
Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 172 831 575 actions serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 413m réaux brésiliens (176m d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et entend défendre vigoureusement son cas.

En matière de concurrence
Le 22 juillet 2009, CADE, l'autorité de la concurrence au Brésil, a émis son jugement dans la Procédure Administrative No. 08012.003805/2004-1. Cette procédure a été intentée en 2004 suite à une plainte introduite par Schincariol (une brasserie d'Amérique du Sud et producteur de boissons basé au Brésil) et vise principalement à enquêter sur le comportement d'Ambev dans le marché et plus particulièrement sur notre programme de fidélisation de la clientèle appelé « Tô Contigo », lequel est semblable aux programmes de fidélisation en matière de vols aériens (« frequent flyer ») et autres programmes de « miles ». Au cours de son enquête, le Secrétariat du Droit Économique du Ministère de la Justice (le « SDE ») a conclu que le programme devrait être considéré comme étant anticoncurrentiel si certains ajustements n'étaient pas apportés. Ces ajustements ont déjà été incorporés en grande partie dans la version actuelle du Programme. L'avis du SDE ne comportait aucune menace d'amende et recommandait que les autres accusations soient déboutées. Suite à l'avis du SDE, la procédure a été renvoyée au CADE, lequel a émis un jugement qui, entre autres, imposait une amende de 353m de réaux brésiliens (151m d'USD). Ambev est d'avis que la décision n'est pas fondée et a interjeté appel auprès de la Cour fédérale laquelle a ordonné la suspension de l'amende moyennant constitution d'une garantie. Ambev a déjà remis une lettre de garantie bancaire (lettre de crédit) à cette fin. Selon l'avis de la direction de Ambev, une perte est possible (mais non probable), raison pour laquelle Ambev n'a pas acté de provisions dans ses états financiers. La perte éventuelle devrait être limitée à l'amende mentionnée ci-dessus (celle-ci étant de 490m de réaux brésiliens (209m d'USD) au 31 décembre 2013, reflétant les intérêts courus) et aux honoraires légaux supplémentaires qui y sont liés. Ambev est également impliquée dans d'autres procédures administratives devant CADE et SDE visant à enquêter sur certains comportements dont aucun ne viole, selon AB InBev, les règles et règlements de concurrence applicables.

En août 2011, le Bureau du Cartel Fédéral Allemand (Bundeskartellamt) a initié une enquête à l'encontre de plusieurs brasseries et détaillants en Allemagne faisant suite à des allégations portant sur la concentration verticale des prix par les brasseries vis-à-vis de leurs partenaires commerciaux en Allemagne. En fonction des résultats de cette enquête, la société pourrait devoir faire face à des amendes. La société prend les mesures appropriées au niveau des procédures en cours mais n'a jusqu'à maintenant enregistré aucune provision pour une amende potentielle étant donné qu'à l'heure actuelle, la direction de AB InBev ne sait pas si elle devra faire face à une telle amende ; et n'est de toute manière pas capable à ce stade de réaliser une estimation fiable du montant. De plus, la société n'est actuellement pas en mesure d'estimer de manière vraisemblable la date de résolution de ces investigations.

Le 12 décembre 2014, des plaignants au Canada ont entamé une procédure judiciaire contre le Liquor Control Board of Ontario, Brewers Retail Inc. (The Beer Store) et les propriétaires de Brewers Retail Inc. (Molson Coors Canada, Sleeman Breweries Ltd.et Labatt Breweries of Canada L.P.). L'action qui a été initiée devant la Cour de justice supérieure de l'Ontario conformément au Ontario Class Proceedings Act, vise entre autres à obtenir : une declaration selon laquelle les défendeurs ont secrètement collaboré et convenu entre eux de l'attribution de ventes, de territoires, de clients ou de marchés pour la fourniture de bière vendue en Ontario depuis le 1 juin 2009, et une déclaration selon laquelle les propriétaires de Brewers Retail Inc. ont secrètement collaboré et convenu entre eux de déterminer, d'augmenter et/ou de maintenir les prix imposés aux détenteurs de licences pour la vente de bière en Ontario et les commissions appliquées par The Beer Store aux autres brasseurs concurrents qui souhaitaient vendre leur produits par The Beer Store. Les demandeurs visent à obtenir un dédommagement n'excédant pas 1,4 milliard de dollar canadien (1,2 milliard d'USD) et un dédommagement punitif, exemplatif et aggravé de 5 m de dollar canadien. La société estime qu'il existe de solides arguments de défense et n'a dès lors acté aucune provision pour ce cas.

Litiges 2009 relatifs a certaines dispositions des régimes de pension

Le 1er décembre 2009, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Richard F. Angevine contre AB InBev et al. Le demandeur entend représenter un groupement de salariés de Busch Entertainment Corporation, cédée le 1er décembre 2009, et de quatre usines de Metal Container Corporation cédées le 1er octobre 2009. Il entend également représenter un groupement de salariés de toute autre filiale d'Anheuser-Busch Companies, Inc (ABC), cédée le 1er octobre 2009. L'action porte essentiellement sur le fait que ce groupement serait en droit d'obtenir une majoration des indemnités de retraite en vertu des articles 4.3 et 19.11 (f) du Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (le « Plan »). Plus spécifiquement, le demandeur prétend que les cessions en question ont abouti à une « résiliation involontaire » de son contrat d'emploi avec « ABC et ses divisions et filiales d'exploitation » et ce endéans les trois ans après le rapprochement ABC/InBev intervenu le 18 novembre 2008, ce qui engendrerait prétendument une majoration des indemnités de retraite en vertu du Plan. Le demandeur prétend que, en omettant de lui fournir ainsi qu'aux autres membres du groupe ces indemnités majorées, AB InBev et al. ont manqué à leurs obligations fiduciaires prévues à l'ERISA. L'action vise à obtenir des dommages-intérêts et la couverture des frais de procédure. Le 16 juillet 2010 la Cour a estimé que l'action visant à établir une violation des obligations fiduciaires et à obtenir des dommages-intérêts, n'était pas fondée. La Cour a également estimé que R. Angevine n'a pas utilisé toutes les possibilités de recours administratifs, ce qu'il aurait dû faire avant d'entamer une action en justice. R Angevine a interjeté appel contre cette décision auprès de la Cour d'appel pour le huitième circuit. Le 22 juillet 2011, la Cour d'Appel a confirmé la décision du tribunal inférieur. Aucun nouvel appel n'a été interjeté.

Le 15 septembre 2010, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Sud de l'Ohio, dans une action intitulée Rusby Adams et al contre AB InBev et al. L'action a été intentée par quatre employés des usines de Metal Container Corporation (« MCC ») situées à Columbus – Ohio, Gainesville – Floride, et Ft Atkinson – Wisconsin, qui ont été cédées le 1er octobre 2009. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs entendent représenter un groupement de participants au Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (le « Plan ») qui étaient employés par des filiales d'Anheuser-Busch Companies Inc. qui ont été cédées durant la période allant du 18 novembre 2008 jusqu'au 17 novembre 2011. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs prétendent (i) avoir droit aux avantages prévus par la section 19.11 (f) du Plan ; (ii) et que la non-attribution de ces avantages constitue une violation des obligations fiduciaires. AB InBev estimait disposer des éléments de défense contre ces revendications et a introduit une requête visant à déclarer l'action non-fondée (motion to dismiss). Le 25 avril 2011, la Cour a rejeté les réclamations concernant les obligations fiduciaires. La seule revendication en suspens concerne les avantages prévus par la section 19.11(f). Le 28 mars 2012, la Cour a confirmé qu'un recours collectif composé d'anciens employés des activités MCC cédées peut être intenté. Le 9 janvier 2013, la Cour a reçu la requête d'AB InBev pour jugement sur le dossier administratif. La partie adverse a fait appel de cette décision le 5 février 2013. Le 11 juillet 2014, la Cour d'appel pour le sixième circuit a cassé le jugement du tribunal inférieur et a renvoyé l'affaire pour jugement contre AB InBev. Le 16 septembre 2014, la requête d'AB InBev pour réentendre l'affaire a été refusée. Un ordre et jugement final a ensuite été rendu le 24 décembre 2014 par le District Court, ordonnant que les avantages de retraite majorés prévus par la section 19.11 (f) du Plan soient accordés aux membres du groupement. AB InBev estime que le montant total des avantages de retraite majorés s'élève à environ 8m d'USD. Les demandeurs préparent actuellement la soumission de leurs frais de procédure.

Le 10 janvier 2012, un recours collectif affirmant des revendications semblables à celles affirmées dans la poursuite intentée par Angevine a été déposé devant la Cour fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Nancy Anderson et al. contre Anheuser-Busch Companies Pension Plan et al. Contrairement à l'affaire Angevine, les demandeurs allèguent un épuisement de tous les recours administratifs. La société a déposé une requête en rejet le 9 octobre 2012. Alors que la requête était toujours en cours, le tribunal a admis de modifier l'affaire en y adjoignant 4 nouveaux demandeurs le 19 novembre 2012. AB InBev a introduit une requête en rejet (*motion to dismiss*) le 17 décembre 2012. Alors que la requête en rejet était en cours, le 11 mars 2013, le tribunal a joint l'affaire avec l'affaire Knowlton (cf ci-dessous) qui avait été transférée de Californie au Missouri.

Le 10 octobre 2012, une autre plainte en recours collectif a été intentée contre Anheuser-Busch Companies, LLC, Anheuser-Busch Companies Pension Plan, Anheuser-Busch Companies Pension Plan Appeals Committee et Anheuser-Busch Companies Pension Plans Administrative Committee, par Brian Knowlton, un employé de l'entreprise cédée, Busch Entertainment Corporation ("BEC"). Cette plainte, déposée à la Cour fédérale du district sud de Californie, a été modifiée le 12 octobre 2012. Comme pour les autres procès, cette plainte affirme que les employés de tous les actifs cédés ont droit à des bénéfices de retraite majorés en vertu de l'article 19.11 (f) du Plan. Cependant, il exclut spécifiquement les installations cédées de Metal Container Corporation qui ont été inclus dans le recours collectif Adams. Le 6 novembre 2012, les demandeurs ont déposé une motion demandant au tribunal de transférer l'affaire Anderson en Californie afin de la joindre à l'affaire Knowlton. La société a déposé une requête en rejet/motion afin de transférer l'affaire au Missouri le 12 novembre 2012. Le 30 janvier 2013, la Cour a accordé la motion

de transfert. Comme indiqué ci-dessus, le 11 Mars 2013, l'affaire Knowlton a donc été jointe à l'affaire Anderson dans le Missouri. Le 19 avril 2013, une plainte consolidée a été déposée et une requête en rejet a été introduite le 10 mai 2013. Le 30 octobre 2013, le tribunal a rejeté la violation des plaintes fiduciaires et une réponse a été déposée le 13 novembre 2013. Le 19 novembre 2013, les demandeurs ont modifié un chef de la plainte consolidée. Le 16 mai 2014, le tribunal a accordé une certification d'action collective. Le groupe est composé d'employés de l'entreprise cédée, BEC. Le 10 novembre 2014, les demandeurs ont soumis une requête pour jugement basée sur la décision de la cour d'appel du Sixth Circuit dans le dossier Adams.

31. Parties liees

Transactions Avec les Administrateurs et les Membres de L'executive Board Management (Dirigeants Principaux)
Les membres du comité exécutif d'AB InBev bénéficient, en plus des avantages à court terme (principalement des salaires), d'avantages postérieurs à l'emploi. En particulier, les membres du comité exécutif bénéficient des régimes de retraite de leur pays respectif – voir aussi Note 23 *Avantages au personnel*. Enfin, les dirigeants clés bénéficient également du plan d'option d'achat d'actions, du programme d'actions restreintes et/ou d'échange d'actions (se référer à la Note 24 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et des membres du comité exécutif (« Executive board Management ») comptabilisée dans le compte de résultats peut être détaillée de la manière suivante :

	2014		2013	
Millions d'USD	**Administrateurs**	**Executive Board Management**	**Administrateurs**	**Executive Board Management**
Avantages au personnel à court terme	2	21	2	22
Avantages postérieurs à l'emploi	–	2	–	2
Avantages au personnel à long terme	–	1	–	–
Paiements fondés sur des actions	3	73	3	66
	5	**97**	**5**	**90**

La rémunération des administrateurs repose principalement sur des jetons de présence. Au cours de 2014, AB InBev a acheté, via une filiale de Grupo Modelo, des technologies de l'information et des services d'infrastructures d'une société dans laquelle un des membres du conseil d'administration a une influence significative au 31 décembre 2014, pour un montant d'environ 9m d'USD. AB InBev a aussi vendu des biens immobiliers d'une société associée non consolidée et non lucrative de Grupo Modelo à un de ses membres du conseil d'administration pour un montant d'environ 28m d'USD. Ce prix correspond à la moyenne de deux rapports d'évaluation d'experts indépendants. A l'exception des transactions mentionnées ci-dessus, les dirigeants clés n'ont pas été impliqués dans des transactions avec AB InBev et n'avaient pas de créances significatives envers la société.

Entités contrôlées conjointement
Les intérêts significatifs dans des entités contrôlées conjointement concernent deux entités au Brésil, deux en Chine, une au Mexique et une au Royaume-Uni. Aucune de ces entités contrôlées conjointement n'est significative pour la société. Les montants cumulés des intérêts d'AB InBev se présentent comme suit :

Millions d'USD	**2014**	**2013**
Actifs non-courants	2	101
Actifs courants	4	57
Dettes non-courantes	–	67
Dettes courantes	5	115
Résultat d'exploitation	6	24
Bénéfice attribuable aux porteurs de titres d'AB InBev	3	11

La société a cessé d'intégrer proportionnellement certaines opérations, à partir du 1er janvier 2014 – voir aussi Note 4 *Utilisation d'estimations et de jugements*.

Transactions avec les entreprises associées
Les transactions avec les entreprises associées d'AB InBev se détaillent comme suit :

Millions d'USD	**2014**	**2013**
Marge brute	(92)	31
Actifs courants	2	6
Dettes courantes	11	32

Transactions avec les régimes de retraite
Les transactions d'AB InBev avec les régimes de retraite comprennent principalement des autres revenus pour respectivement 12m d'USD provenant de régimes de retraite américains et 5m d'USD de régimes de retraite brésiliens.

Transactions avec les entités gouvernementales
Aucune transaction matérielle entre AB InBev et des entités gouvernementales n'existe.

32. Événements survenus après la date de clôture

Programme de rachat d'action
Le conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'actions pour un montant d'un milliard d'US dollars. Ce programme sera mis en œuvre dans le courant de l'année 2015. L'intention actuelle de la société est d'utiliser les actions acquises pour remplir ses divers engagements d'attribution d'actions selon le plan d'actionnariat. Le programme sera exécuté conformément aux pouvoirs conférés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 2014.

Activites d'AB InBev en Inde
En février 2015 AB InBev a annoncé avoir conclu un accord avec RJ Corp Limited, selon lequel AB InBev sortira de la coentreprise indienne avec RJ Corp Limited. Les employés et les opérations de la coentreprise seront transférés vers Crown Beers India Private Limited, une filiale à 100 % d'AB InBev. Au cours de ce même mois, AB InBev s'est retiré de la coentreprise indienne. Après la période de transition prévue jusqu'à la moitié de 2015, AB InBev opérera sur base indépendante en Inde via Crown Beers India Private Limited.

33. Entreprises appartenant à AB InBev

Les principales filiales d'AB InBev sont reprises ci-dessous. La liste complète des participations du groupe est disponible auprès d'AB InBev NV, Brouwerijplein 1, B-3000 Louvain (Belgique). Le nombre total des entreprises consolidées (par intégration globale, par intégration proportionnelle et par mise en équivalence) est de 439.

Liste des principales filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale

Nom et adresse	% D'actionnariat (intérêt économique) 31 Décembre 2014
Argentine	
CERVECERIA Y MALTERIA QUILMES SAICA y G - Charcas 5160 - Buenos Aires	61,84
Belgique	
AB InBev NV – Grote Markt 1 - 1000 - Brussel	Entité consolidante
BRASSERIE DE L'ABBAYE DE LEFFE S.A. - Place de l'Abbaye 1 - 5500 - Dinant	98,54
BROUWERIJ VAN HOEGAARDEN N.V. - Stoopkensstraat 46 - 3320 - Hoegaarden	100,00
COBREW N.V. - Brouwerijplein 1 - 3000 - Leuven	100,00
INBEV BELGIUM N.V. - Industrielaan 21 - 1070 - Brussel	100,00
Bolivie	
CERVECERIA BOLIVIANA NACIONAL S.A. - Av. Montes 400 and Chuquisaca Street - La Paz	61,84
Brésil	
CIA DE BEBIDAS DAS AMERICAS - AMBEV BRASIL - Rua Dr. Renato Paes de Barros, 1017, 4° Andar (parte), cj. 44 e 42 - Itaim Bibi, Sao Paulo	61,84
Canada	
LABATT BREWING COMPANY LIMITED - 207 Queen's Quay West, Suite 299 - M5J 1A7 - Toronto	61,84
Chili	
CERVECERIA CHILE S.A. - Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9600 - Quilicura	61,84
Chine	
ANHEUSER-BUSCH INBEV (WUHAN) BREWING COMPANY LIMITED - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area, Wuhan, Hubei Province	97,06
ANHEUSER-BUSCH INBEV HARBIN BREWERY COMPANY LIMITED - 20 Youfang Street - Xiangfang District - Harbin, Heilongjiang Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (ZHOUSHAN) BREWERY Co., Ltd. - No.1 Linggang Yi Road, Linggang industrial area, Dinghai District - Zhou Shan	100,00
INBEV BAISHA (HUNAN) BREWERY CO LTD - No. 304 Shao Shan Zhong Lu - Changsha	100,00
INBEV DOUBLE DEER GROUP CO LTD - 419 Wu Tian Street - Wenzhou	55,00
INBEV JINLONGQUAN (HUBEI) BREWERY CO LTD - 89 Chang Ning Street - Jingmen	60,00
INBEV JINLONGQUAN (XIAOGAN) BREWERY CO LTD - No. 198 Chengzhan Street - Xiaogan	60,00
INBEV KK (NINGBO) BREWERY CO LTD - Jinjiang Zhen, 315000 - Ningbo	100,00
INBEV SEDRIN BREWERY Co, Ltd - No.2 factory Xialin Cun, Chen Xiang district, PuTian City, Fujian Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (TAIZHOU) BREWERY CO., LTD. - 159, Qi Xia Dong Road - Cheng Guan, Tiantai County	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (NINGBO) BREWERY CO., LTD. - JinJiang Zhen,- 315000 - Ningbo, Zhejiang Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (NANJING) BREWERY CO., LTD.- Qi Li Qiao, Jiang Pu district, -211800- Nanjing	100,00
Siping Ginsber Draft Beer Co Ltd-XianMaQuan area,TieDong district,ShiPing city, JiLin province,Hebei, China	100,00
JIANGSHU BIG BOSS CO.,LTD. No. 666 Zhaoxia road, High technical develop District, Nantong city	100,00
YANCHENG BIG BOSS CO.,LTD. West Shou of South huan road, Gongyeyuan district, Dazhong town, Dafeng city	100,00
SUZHOU BIG BOSS CO.,LTD. No. 12 East Jiaotong Road, Lili town, Wujiang District, Suzhou city	100,00

Nom et adresse	% D'actionnariat (intérêt économique) 31 Décembre 2014
République Tchéque	
Pivovar Samson a.s. - V parku 2326/18, Chodov, 148 00 Praha 4, Česká republika	100,00
République Dominicaine	
CND - Cervecería Nacional Dominicana, Autopista 30 de Mayo, Distrito Nacional, RD	34.01
Equateur	
COMPAÑIA CERVECERA AMBEV ECUADOR S.A. - Km 14.5 Via a Daule S/N y Av. Las Iguanas, Guayaquil	61,84
France	
AB - INBEV FRANCE S.A.S. 38 Allée Vauban 59110 La Madeleine	100,00
Allemagne	
BRAUEREI BECK GmbH & CO. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100,00
BRAUEREI DIEBELS GmbH & CO.KG - Brauerei-Diebels-Strasse 1 - 47661 - Issum	100,00
BRAUERGILDE HANNOVER AG - Hildesheimer Strasse 132 - 30173 - Hannover	100,00
HAAKE-BECK BRAUEREI GmbH & Co. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	99,96
HASSERÖDER BRAUEREI GmbH - Auerhahnring 1 - 38855 - Wernigerode	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV GERMANY HOLDING GmbH - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100,00
SPATEN - FRANZISKANER - BRÄU GmbH - Marsstrasse 46 + 48 - 80335 - München	100,00
Grand-Duché de Luxembourg	
BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL - DIEKIRCH - 1, Rue de la Brasserie - L-9214 - Diekirch	95,82
Inde	
CROWN BEERS INDIA LIMITED - #8-2-684/A, ROAD NO. 12 - BANJARA HILLS, HYDERABAD 500034 - ANDHRA PRADESH	100,00
Corée du sud	
ORIENTAL BREWERY CO., LTD - 151, Hyeondogongdan-ro, Seowon-gu Cheongju-si, Chungcheongbuk-do, Korea	100,00
Mexique	
GRUPO MODELO, S.A.B. DE C.V. – JAVIER BARROS SIERRA 555 PISO 3 ZEDEC ED PLAZA SANTA FE DISTRITO FEDERAL C.P. 01210	98,87
Paraguay	
CERVECERIA PARAGUAYA S.A. – Ruta Villeta KM30 - Ypané	61,84
Pérou	
COMPANIA CERVECERA AMBEV PERU SAC - Av Los Laureles Mza a lote 4 (Mirador 12 Carretera R. Priale) Lima - Luringancho	61,84
Russie	
OAO SUN INBEV - 28 Moscovskaya Street, Moscow region - 141600 - Klin	99,95
Pays-Bas	
INBEV NEDERLAND N.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	100,00
INTERBREW INTERNATIONAL B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	100,00
Ukraine	
PJSC SUN InBev Ukraine - 30V Fizkultury St - 03680 - Kyiv	98,29
Etats-Unis	
ANHEUSER-BUSCH COMPANIES, LLC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH INTERNATIONAL, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH PACKAGING GROUP, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00

Nom et adresse	% D'actionnariat (intérêt économique) 31 Décembre 2014
Royaume Uni	
BASS BEERS WORLDWIDE LIMITED - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS - Luton	100,00
INBEV UK LTD - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS - Luton	100,00
Uruguay	
CERVECERIA Y MALTERIA PAYSSANDU S.A. - Rambla Baltasar Brum, 2933 - 11800 - Payssandu	61,84
Vietnam	
ANHEUSER-BUSCH INBEV VIETNAM BREWERY COMPANY LIMITED/No.2 VSIP II-A, Street no. 28, Vietnam - Singapore II-A Industrial Park, Tan Uyen District, Binh Duong Province, Vietnam	100,00

Information aux actionnaires

Résultats, dividendes, action et cours de l'action

	2014	2013	2012	2011	2010
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (USD par action)	8,66	8,53	8,29	7,83	6,22
Bénéfice normalisé par action hors goodwill (USD par action)	5,43	4,91	4,50	4,04	3,17
Dividende (euro par action)	3,00	2,05	1,70	1,20	0,80
Cours maximum de l'action (euro par action)	94,89	79,60	71,05	47,35	46,33
Cours minimum de l'action (euro par action)	69,14	63,44	46,10	33,85	33,50
Cours à la date de clôture de l'action (euro par action)	93,86	77,26	65,74	47,31	42,80
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (million actions)	1 634	1 617	1 600	1 595	1 592
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées (million actions)	1 665	1 650	1 628	1 614	1 611
Volume négocié des actions (million actions)	397	423	486	652	588

Informations sur les frais des commissaires aux comptes et frais liés

Le commissaire est la Société de Réviseurs d'entreprises, PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises, représenté par Monsieur Yves Vandenplas, réviseur d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à l'audit des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de l'entreprise.

Les honoraires relatifs aux services prestés en 2014 par PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises s'élèvent à 2 551k d'USD (2013 : 3 743k d'USD), dont 1 786k d'USD (2013 : 1 864k d'USD) pour le contrôle annuel des états financiers, 171k d'USD (2013 : 1 386k d'USD) pour des services de nature fiscale, 397k d'USD (2013 : 407k d'USD) pour des missions directement liées à la mission d'audit et 197k d'USD (2013 : 86k d'USD) pour les autres missions. Les missions directement liées à la mission d'audit concernent principalement des services rendus dans le cadre de droits et obligations émis, distribution d'acompte sur dividende, certification de la consommation responsable et augmentation de capital. Les services de nature fiscale sont relatifs à la gestion des expatriés et les autres services concernent principalement les services dans le cadre des programmes Better World. Tous ces services ont été pré-approuvés par le comité d'audit.

Les honoraires relatifs à des services rendus par d'autres bureaux du réseau de PricewaterhouseCoopers en 2014 s'élèvent à 17 935k d'USD (2013 : 18 006k d'USD), dont 12 912k d'USD (2013 : 11 804k d'USD) concernent l'audit des comptes annuels, 3 754k d'USD (2013 : 5 154k d'USD) des services de nature fiscale, 167k d'USD (2013 : 1 030k d'USD) des missions directement liées à la mission d'audit et 1 102k d'USD (2013 : 18k d'USD) pour les autres missions.

Calendrier financier

Publication des résultats de l'exercice 2014	26 février 2015
Rapport annuel 2014 disponible sur www.ab-inbev.com	26 février 2015
Assemblée générale des actionnaires	29 avril 2015
Dividende : date ex-coupon	4 mai 2015
Publication des résultats du premier trimestre	6 mai 2015
Publication des résultats du deuxième trimestre	30 juillet 2015
Publication des résultats du troisième trimestre	30 octobre 2015

Contact investisseurs

Media
Marianne Amssoms
Tel : +1-212-573-9281
E-mail : marianne.amssoms@ab-inbev.com

Karen Couck
Tel : +1-212-573-9283
E-mail : karen.couck@ab-inbev.com

Kathleen Van Boxelaer
Tel : + 32-16-27-68-23
E-mail : kathleen.vanboxelaer@ab-inbev.com

Investors
Graham Staley
Tel : +1-212-573-4365
E-mail : graham.staley@ab-inbev.com

Heiko Vulsieck
Tel : +32-16-27-68-88
E-mail : heiko.vulsieck@ab-inbev.com

Christina Caspersen
Tel : +1-212-573-4376
E-mail : christina.caspersen@ab-inbev.com

Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez : AB InBev SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Etant donné qu'AB InBev SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev SA. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014.

Le rapport de contrôle du commissaire est émis sans réserve, et certifie que les comptes annuels non-consolidés d'AB InBev SA préparés conformément aux normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014, donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'AB InBev SA conformément à toutes les dispositions légales et règlementaires qui les régissent.

Bilan non consolidé abrégé

Millions d'EUR	2014	2013
Actif		
Actifs non-circulants		
Immobilisations incorporelles	195	197
Immobilisations corporelles	87	104
Immobilisations financières	55 805	50 268
	56 087	**50 569**
Actifs circulants	**10 905**	**10 410**
Total de l'actif	**66 992**	**60 979**
Passif		
Capitaux propres		
Capital souscrit	1 239	1 238
Primes d'émission	13 186	13 178
Réserve légale	124	124
Réserves indisponibles	279	38
Réserves disponibles	242	483
Bénéfice reporté	20 941	24 084
	36 011	**39 145**
Provisions et impôts différés	**325**	**166**
Dettes à long terme	**20 242**	**12 925**
Dettes à court terme	**10 414**	**8 743**
Total du passif	**66 992**	**60 979**

Compte de résultats non consolidé abrégé

Millions d'EUR	2014	2013
Produits d'exploitation	850	806
Charges d'exploitation	(634)	(474)
Résultat d'exploitation	**216**	**332**
Résultat financier	2 086	1 417
Charges de dépréciation d'actif financier	(628)	
Résultat de l'exercice à affecter	**1 674**	**1 749**

Glossaire

Taux moyen d'imposition nonimal
Le taux moyen d'imposition nominal est basé sur les taux d'imposition statutaires sur les bénéfices en vigueur dans les différents pays.

Bénéfice dilué par action
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires.

Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, ajusté de l'effet des stock-options.

EBIT
Bénéfice d'exploitation.

EBITDA
Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

Bénéfice par action
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires.

Capitaux investis
Ils se composent des immobilisations corporelles, des goodwill, des immobilisations incorporelles, des investissements dans les entreprises associées et des titres de capitaux propres, du fonds de roulement, des provisions, des avantages au personnel et des impôts différés.

Frais de marketing
Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de « sponsoring », les événements, les enquêtes et les études de marché.

Dépenses nettes d'investissement
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, diminuées des revenus des cessions.

Dette financière nette
Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme augmentés des découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie.

Eléments non-récurrents
Tous les frais ou les revenus qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise.

Normalisé
Le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action, taux effectif d'impôt) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. AB InBev est convaincue qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable d'AB InBev. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

Bénéfice dilué normalisé par action
Bénéfice dilué par action, corrigé des éléments non-récurrents.

EBIT normalisé
Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

EBITDA normalisé
Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, corrigé des éléments non-récurrents.

Taux effectif d'impôt normalise
Taux effectif d'impôt corrigé des éléments non récurrents.

Bénéfice normalisé par action
Bénéfice par action, corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice normalisé
Bénéfice corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice d'exploitation normalisé
Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

Pay out ratio
Dividende brut par action multiplié par le nombre estimé d'actions ordinaires en circulation à la date d'enregistrement, divisé par le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

Réajustements des avantages postérieurs à l'emploi
Composé des gains et pertes actuariels, de l'effet du plafond de l'actif (hors intérêts nets) et du rendement des régimes d'actifs (hors intérêts nets).

Produits
Produits bruts moins les droits d'accises et ristournes.

Frais commerciaux
Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

Périmètre
Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères et du périmètre. Un périmètre représente l'impact d'acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réductions et les modifications apportées aux estimations comptables ainsi que d'autres hypothèses d'une année à l\autre que le management ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

Nombre moyen d'actions ordinaires
Nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur temps moyen.

Besoin en fonds de roulement
Comprend les stocks, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes.

[Cette page est non imprimée intentionnellement.]

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Contenu

156 Introduction
158 Le Conseil d'administration
161 Le Chief Executive Officer et L'Executive Board of Management
161 Contrôle interne et systèmes de gestion des risques
163 Structure de l'actionnariat
165 Eléments devant être communiqués conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007
170 Rapport de rémunération

1. Introduction

1.1. Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009

Les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev sont inscrites dans sa Charte de gouvernance d'entreprise, disponible sur www.ab-inbev.com/Corporate_governance. Cette Charte fait l'objet d'une mise à jour régulière.

En vertu de son statut de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Anheuser-Busch InBev se conforme aux principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise, publié en mars 2009 (www.corporategovernancecommittee.be).

Afin de refléter la structure spécifique de l'actionnariat d'Anheuser-Busch InBev ainsi que la nature internationale de ses activités, le Conseil d'administration a toutefois adopté certaines règles qui s'écartent du Code belge de gouvernance d'entreprise. En résumé, ces règles sont les suivantes :

Principe 5.3./1 (Annexe D) du Code : « Le Conseil d'administration constitue un Comité de Nomination composé majoritairement d'administrateurs non-exécutifs indépendants » : Le Conseil d'administration nomme le président et les membres du Comité de Nomination parmi les administrateurs, dont au moins un membre parmi les administrateurs indépendants. Etant donné que le comité se compose exclusivement d'administrateurs non-exécutifs qui sont indépendants de la direction et libres de tout lien professionnel susceptible de gêner sensiblement l'exercice de leur jugement indépendant, le Conseil d'administration considère que la composition de ce comité répond à l'objectif du Code.

Principe 7.7. du Code : « Les administrateurs non-exécutifs ne reçoivent ni rémunérations liées aux performances, telles que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni avantages en nature ou avantages liés aux plans de pension » : La rémunération des membres du Conseil est composée d'une indemnité fixe et d'un nombre fixe de stock options, ce qui est simple, transparent et facilement compréhensible par les actionnaires.

Le programme d'intéressement à long terme sous forme d'options développé par la société s'écarte du Code belge de gouvernance d'entreprise en ce qu'il prévoit des paiements basés sur actions en faveur d'administrateurs non-exécutifs. Le Conseil est d'avis que le mode de rémunération de la société basé sur actions est conforme aux pratiques de rémunération des administrateurs dans les sociétés du même secteur au niveau mondial. La réussite de la société, en termes de stratégie et de développement durable, au cours de ces 10 dernières années démontre que la rémunération des administrateurs, qui comprend un nombre fixe de stock options, permet de préserver l'indépendance des membres du Conseil dans leur rôle de direction et de contrôle de la société, et que les intérêts des administrateurs restent entièrement alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires. En particulier, l'allongement du délai d'étalement pour l'acquisition définitive des options sur une période de 5 ans (au lieu de 3 ans) d'application à partir de 2014 devrait favoriser un engagement durable et à long terme dans la poursuite des meilleurs intérêts de la société.

Il convient également de remarquer que les options ne sont susceptibles d'être octroyées que sur recommandation du Comité de Rémunération. Une telle recommandation doit ensuite recevoir l'aval du Conseil puis celui des actionnaires réunis en assemblée générale.

Principe 7.13. du Code : « Les plans prévoyant de rémunérer les managers exécutifs par l'attribution d'actions, d'options sur actions ou de tout autre droit d'acquérir des actions sont subordonnés à l'approbation préalable des actionnaires par une résolution prise à l'assemblée générale. Cette approbation a trait au plan proprement dit et non à l'octroi individuel des droits sur actions prévus par ledit plan » : En vue de maintenir la cohérence dans le système des avantages accordés aux membres du management et à encourager leur mobilité internationale, un Programme d'Echange d'Options a été approuvé par l'assemblée générale du 27 avril 2010. Conformément au Programme d'Echange les options non définitivement acquises peuvent être échangées contres des actions restreintes. Vu que les options qui pouvaient être échangées en vertu du programme ont été définitivement acquises le 1er janvier 2014, le programme a été étendu à certaines options qui seront définitivement acquises le 1er janvier 2019. Le Conseil d'administration a également approuvé comme variante au programme, la dispense anticipée des conditions de vesting de certaines options qui n'étaient pas encore acquises définitivement à condition que les actions résultant de l'exercice des options restent immobilisées jusqu'au 31 décembre 2023. Ces variantes au Programme d'Echange initial n'ont pas été soumises à l'approbation préalable de l'assemblée générale, parce que le Conseil d'administration considère qu'elles restent totalement cohérentes par rapport au programme initial et étaient nécessaires pour permettre la relocalisation stratégique des membres du management sans tarder.

1.2. Cotation à la Bourse de New York

Suite à la cotation à la Bourse de New York d'*American depositary shares* ('ADS') représentant des actions ordinaires d'Anheuser-Busch InBev, les règles de gouvernance d'entreprise de la Bourse de New York relatives aux émetteurs privés étrangers sont devenues applicables à la société. Anheuser-Busch InBev est également enregistrée aux États-Unis conformément à la loi américaine *Securities and Exchange* de 1934, telle que modifiée. Par conséquent, elle est également assujettie à la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002 ainsi qu'à certaines règles de droit américain relatives à la gouvernance d'entreprise.

1.3. Initiatives spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise

1.3.1. Favoriser la conduite éthique Le Conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev encourage la direction à promouvoir, à préserver et à adhérer aux normes les plus élevées de comportement éthique et de transparence. Pour cette raison, des règles éthiques ont été établies et sont renforcées par les codes et politiques internes d'Anheuser-Busch InBev. Ceci incite l'ensemble des employés à adopter une conduite éthique en affaires.

Le Code de conduite d'Anheuser-Busch InBev fixe les normes éthiques auxquelles tous les employés sont tenus de se conformer. Il impose aux employés de respecter l'ensemble des lois, de révéler tout conflit d'intérêts pertinent, d'agir à chaque instant dans l'intérêt de la société et de mener toute activité dans un esprit d'honnêteté et d'éthique. Le Code de conduite régit également la confidentialité des informations, fixe les limites d'acceptation de cadeaux ou de divertissements et définit l'utilisation adéquate des biens de la société. Le Code de conduite est complété par une politique globale de lutte contre la corruption (*Global Anti-Corruption Policy*) définissant les responsabilités et les comportements attendus des employés. Il énonce clairement qu'il est strictement interdit aux employés d'Anheuser-Busch InBev de, directement ou indirectement, offrir, promettre, autoriser ou donner quelque valeur que ce soit à tout individu, dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés ou d'influencer des marchés ou des prises de décisions gouvernementales dans le cadre des activités commerciales d'Anheuser-Busch InBev.

En vertu de cet engagement à l'intégrité, Anheuser-Busch InBev a instauré un système d'alerte interne au moyen d'une ligne d'assistance (*Compliance Helpline*) permettant aux employés de rapporter, de manière simple, sécurisée, confidentielle et anonyme s'ils le souhaitent, toute activité violant le Code de conduite sur la base d'une politique aux contours clairs et de la législation en vigueur.

1.3.2. Prouver l'engagement d'Anheuser-Busch InBev en matière de communication avec ses actionnaires Anheuser-Busch InBev s'est engagée à créer de la valeur pour ses actionnaires. A cet égard, la société les encourage à s'impliquer activement au sein de la société. Afin d'appuyer cet objectif, elle fournit des informations de qualité, en temps utile, grâce à une série d'outils de communication. Parmi ces derniers figurent les rapports annuels, semestriels et trimestriels, le Global Citizenship Report, les annonces des résultats financiers, les séances d'information ainsi qu'une section du site web d'Anheuser-Busch InBev dédiée aux investisseurs.

Anheuser-Busch InBev reconnaît qu'un engagement à la transparence crée un climat de confiance avec les actionnaires et le public en général. La société a adopté un Disclosure Manual afin de concrétiser son engagement à respecter les meilleures pratiques en matière de transparence. Ce manuel entend garantir le caractère exhaustif, cohérent et régulier des communications relatives aux activités de la société.

1.3.3. Promouvoir les droits des actionnaires Avant l'assemblée annuelle des actionnaires, ces derniers sont invités à soumettre les questions qu'ils souhaitent adresser au Président ou au CEO afin qu'elles soient abordées au cours de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires ainsi que tous les documents qui s'y rapportent sont également publiés sur le site web d'Anheuser-Busch InBev au plus tard 30 jours avant chaque réunion des actionnaires. Les actionnaires sont habilités à voter diverses résolutions relatives aux affaires de la société. S'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une assemblée, les actionnaires peuvent soumettre leur vote par courrier ou désigner un mandataire. Le procès-verbal des réunions ainsi que les résultats des votes sont publiés sur le site web d'Anheuser-Busch InBev immédiatement après la fin de l'assemblée.

1.3.4. Prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées Le Code of Dealing de la société s'applique à tous les membres du Conseil d'administration de la société ainsi qu'à l'ensemble des employés. Il vise à prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées, plus particulièrement au cours des périodes précédant l'annonce de résultats financiers, ou encore avant des événements ou décisions pouvant avoir un impact sur le cours de bourse.

Le Code of Dealing interdit toute négociation d'actions pendant une « période close », c'est-à-dire une période de 15 jours précédant toute annonce de résultats de la société. En outre, avant de pouvoir négocier des actions de la société, les membres du Conseil d'administration de la société et les membres de son *Executive Board of Management* sont tenus d'obtenir une autorisation auprès du Clearance Committee et de présenter un rapport au comité à l'issue de la transaction.

Le Compliance Program de la société renforce et contrôle le respect de ce Code of Dealing.

Conformément à la réglementation belge sur la prévention des abus de marché, la société établit des listes d'initiés. Conformément à cette même réglementation, les membres de l'*Executive Board of Management* et du Conseil d'administration communiquent en outre toutes leurs transactions à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), qui publie ces déclarations sur son site web.

1.3.5. Responsabilité sociale d'entreprise Le rêve d'Anheuser-Busch InBev est d' « *être la meilleure entreprise brassicole rassemblant les gens pour un Monde Meilleur* ». En poursuivant ce rêve, la société s'efforce de trouver le juste équilibre entre la réalisation d'excellents résultats commerciaux et son souci d'assumer ses responsabilités environnementales et sociales. La durabilité est propre à la culture de la société et est ancrée dans la conduite de ses affaires.

Depuis 2005, Anheuser-Busch InBev publie annuellement son Global Citizenship Report, lequel donne un aperçu de ses objectifs et des progrès réalisés dans les domaines suivants :

- la consommation responsable ;
- l'environnement ; et
- la communauté.

Le Global Citizenship Report est disponible sur le site web d'Anheuser-Busch InBev, www.ab-inbev.com/social-responsibility/global-citizenship-report ; il s'agit d'une section du site web consacrée spécifiquement aux initiatives et accomplissements de la société en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

2. Le Conseil d'administration

2.1. Structure et composition

Le Conseil d'administration se compose actuellement de 14 membres, tous non-exécutifs.

Les rôles et responsabilités du Conseil, sa composition, sa structure et son organisation sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La Charte de gouvernance d'entreprise énumère également les critères auxquels doivent répondre les administrateurs qualifiés d'« indépendant ».

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 4 ans maximum, renouvelable. La limite d'âge pour un administrateur est de 70 ans, bien que des exceptions puissent être faites dans des circonstances particulières.

Le Comité de Nomination identifie les personnes qualifiées pour devenir membres du Conseil d'administration et recommande des candidats pour le poste d'administrateur afin que ceux-ci soient nommés par le Conseil d'administration et que cette nomination soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. Conformément au Code belge des sociétés, tel que modifié par la loi du 28 juillet 2011 portant réforme du Code des sociétés afin de garantir la présence des femmes dans le conseil d'administration des sociétés cotées, un tiers au moins des administrateurs devront être des femmes à partir du 1er janvier 2019. Lorsqu'il recommande un candidat au poste de membre du Conseil, le Comité de Nomination effectue des recherches et propose des candidatures, fondées sur le mérite, évalué au regard de critères objectifs assurant la diversité au sein du Conseil, tels que parcours, expérience, compétences et genre. Anheuser-Busch InBev poursuivra ses efforts en vue de favoriser la mixité au sein du Conseil dans les années à venir.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 30 avril 2014, le mandat de Monsieur Kees Storm, président du Conseil d'administration et celui de Monsieur Mark Winkelman, ont été renouvelés pour une durée d'un an. Les mandats de Messieurs Alexandre Van Damme, Grégoire de Spoelberch, Marcel Herrmann Telles et Carlos Alberto Sicupira ont été renouvelés pour une durée de 4 ans. De plus, Monsieur Paulo Lemann a été nommé en tant que successeur de Monsieur Jorge Paulo Lemann pour une durée de 4 ans et Monsieur Alexandre Behring a été nommé en tant que successeur de Monsieur Roberto Thompson pour une durée de 4 ans. Monsieur Elio Leoni Sceti a été nommé en tant qu'administrateur indépendant additionnel pour une durée de 4 ans. Enfin, suite à la réalisation du rapprochement avec Grupo Modelo S.A.B. de CV le 4 juin 2013, Madame Maria Asuncion Aramburuzabala et Monsieur Valentin Diez Morodo ont été nommés, en tant qu'administrateurs non-exécutifs et non-indépendants pour une durée de 4 ans.

Les mandats de Messieurs Kees Storm, Président du Conseil, Olivier Goudet, Président du Comité d'Audit, Paul Cornet de Ways Ruart, Stéfan Descheemaeker et Mark Winkelman arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 avril 2015. Leur mandat est renouvelable. La proposition du Conseil aux actionnaires en ce qui concerne le renouvellement du mandat de ces administrateurs, la nomination de tout successeur ou administrateur supplémentaire sera basée sur la recommandation du Comité de Nomination et communiquée dans la convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 avril 2015.

Le Conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev est actuellement composé comme suit :

Nom	Date de naissance - Nationalité	Fonction	Début du mandat	Fin du mandat
Maria Asuncion Aramburuzabala	°1963, mexicaine	Administrateur non-exécutif et non-indépendant	2014	2018
Alexandre Behring	°1967, brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2014	2018
Paul Cornet de Ways Ruart	°1968, belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	2011	2015
Stéfan Descheemaeker	°1960, belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	2008	2015
Grégoire de Spoelberch	°1966, belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	2007	2018
Valentin Diez Morodo	°1940, mexicain	Administrateur non-exécutif et non-indépendant	2014	2018
Olivier Goudet	°1964, français	Administrateur indépendant non-exécutif	2011	2015
Paulo Lemann	°1968, brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2014	2018
Elio Leoni Sceti	°1966, italien	Administrateur indépendant non-exécutif	2014	2018

Nom	Date de naissance - Nationalité	Fonction	Début du mandat	Fin du mandat
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	°1948, brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2018
Kees Storm	°1942, néerlandais	Administrateur indépendant non-exécutif	2002	2015
Marcel Herrmann Telles	°1950, brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2014	2018
Alexandre Van Damme	°1962, belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	1992	2018
Mark Winkelman	°1946, néerlandais	Administrateur indépendant non-exécutif	2004	2015

2.2. Principes de fonctionnement

En 2014, le Conseil a tenu neuf réunions ordinaires et trois réunions téléphoniques extraordinaires. Plusieurs réunions ordinaires se sont tenues dans les Zones géographiques où la société déploie des activités. A ces occasions, le Conseil a bénéficié d'une séance d'information complète sur la Zone et le marché en question. Ces séances d'information comportaient une présentation des résultats, des défis majeurs du marché ainsi que des mesures prises pour relever ces défis. Plusieurs de ces visites ont également donné l'occasion aux membres du Conseil de rencontrer des employés, des stagiaires, des clients et d'autres acteurs importants pour les activités de la société.

Parmi les principaux thèmes à l'ordre du jour du Conseil en 2014 ont figuré le plan à long terme, la réalisation des objectifs, les chiffres de ventes et la bonne santé des marques, les états financiers et le budget, les résultats consolidés, l'orientation stratégique, la culture et les collaborateurs, notamment la planification des successions au niveau de la direction, les nouveaux investissements et ceux en cours, les opérations sur le marché des capitaux, la croissance externe et les acquisitions, la responsabilité sociale, la pérennité de l'entreprise ainsi que la gouvernance et la planification des successions au sein du Conseil.

Le taux de fréquentation moyen des réunions a été de 94 % en 2014.

Au cours de cette même année, le Conseil a bénéficié de l'assistance de quatre comités : le Comité d'Audit, le Comité des Finances, le Comité de Rémunération et le Comité de Nomination.

Les quatre comités sont actuellement composés comme suit :

	Comité d'Audit	Comité de Nomination	Comité des Finances	Comité de Rémunération
Maria Asuncion Aramburuzabala				
Alex Behring			Membre	
Paul Cornet de Ways Ruart				
Stéfan Descheemaeker			Membre	
Grégoire de Spoelberch		Membre		
Valentin Diez				
Olivier Goudet	**Président**			Membre
Paulo Lemann			Membre	
Elio Leoni Sceti				Membre
Carlos Alberto da Veiga Sicupira		Membre		
Kees Storm	Membre	Membre		
Marcel Herrmann Telles		**Président**		**Président**
Alexandre Van Damme		Membre	**Président**	
Mark Winkelman	Membre		Membre	

Comité d'Audit

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité d'Audit se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil et au moins un de ses membres (M. Olivier Goudet) est administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés. M. Goudet est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris et est diplômé de l'ESSEC Business School de Paris avec une spécialisation en Finance. M. Goudet dispose d'une large expérience dans les domaines de la comptabilité et de l'audit acquise, entre autres, en tant que Vice-Président Exécutif et Directeur Financier chez Mars, Inc.

Chaque membre du Comité d'Audit bénéficie également du statut d'administrateur indépendant au sens de la règle 10A de la loi américaine *Securities Exchange* de 1934, telle que modifiée.

Le Comité d'Audit s'est réuni dix fois en 2014. Au cours de ses réunions, le Comité a examiné les états financiers de la société, les rapports annuels, semestriels et trimestriels, ainsi que les présentations des résultats. Le Comité s'est également penché sur des enjeux épinglés dans les audits internes menés par le département 'Internal Audit' du groupe ainsi que sur la mise en œuvre du Compliance Program de la société. Parmi d'autres points importants à l'ordre du jour du Comité figuraient également les obligations du groupe dans le cadre de la loi *Sarbanes Oxley,* la vérification de l'indépendance du commissaire externe et l'examen trimestriel des litiges importants. Les membres du Comité ont été présents à toutes les réunions.

Comité des Finances
Le Comité des Finances s'est réuni quatre fois en 2014. Les discussions de ce comité ont porté sur les bulletins de la trésorerie et la stratégie globale de gestion des risques en ce compris, mais pas exclusivement, les risques relatifs aux matières premières, les taux d'intérêt, les devises et liquidités, les politiques de couverture, la nature de la dette et la structure du capital du groupe, les pensions, les dividendes et la politique de communication de la société. Les membres du Comité des Finances ont été présents à chacune de ses réunions.

Comité de Nomination
Le rôle principal du Comité de Nomination est d'orienter la succession au sein du Conseil. Le Comité identifie les personnes qualifiées pour devenir membre du Conseil et recommande des candidats pour le poste d'administrateur afin que ceux-ci soient nominés par le Conseil et que cette nomination soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Comité de Nomination s'est réuni quatre fois en 2014 et a discuté, entre autres, de la nomination d'administrateurs en vue de leur élection ou du renouvellement de leur mandat par l'assemblée annuelle des actionnaires. Le Comité de Nomination a également défini les objectifs du management, discuté de l'évaluation du Conseil et de ses comités, du programme global de training du management et de la planification de la succession aux postes clés du management. Les membres du Comité ont été présents à chacune de ses réunions.

Comité de Rémunération
Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité de Rémunération se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil et la majorité des membres du Comité (M. Olivier Goudet et M. Elio Leoni Sceti) ont le statut d'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés.

Le rôle principal du Comité de Rémunération est de guider le Conseil, d'une part, dans les décisions de politique de rémunération du Conseil, du CEO et *de* l'*Executive Board of Management* et, d'autre part, en matière de rémunération individuelle des administrateurs, du CEO et des membres de l'*Executive Board of Management*.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2014. Au cours de ses réunions, les discussions du Comité ont porté sur la concrétisation des objectifs, les plans de rémunération, d'actions et d'options au profit du management et du Conseil d'administration, l'octroi de *Long Term Incentive* aux administrateurs et les autres plans d'intéressement spéciaux. Les membres du Comité ont été présents à chacune des réunions du Comité.

2.3. Evaluation du Conseil et de ses comités
Le Conseil et ses comités effectuent annuellement une évaluation de leurs prestations, à l'initiative du Président du Conseil pour ce qui concerne les prestations du Conseil en général et à l'initiative du Président de chaque comité pour ce qui concerne les prestations des comités du Conseil.

Cette évaluation constitue un point séparé de l'ordre du jour faisant l'objet d'une réunion physique du Conseil ou de son comité. La présence de tous les administrateurs est requise lors de cette réunion et des discussions ont lieu à huis clos en l'absence de la direction. Un tiers peut intervenir en tant que modérateur.

Au cours de cette réunion, il est demandé à chaque administrateur de commenter et d'évaluer les points suivants :
- efficacité des activités du Conseil et du comité (vérifier que les problèmes majeurs sont convenablement cernés et discutés, s'assurer que le temps consacré à la discussion des orientations importantes est suffisant, vérifier la disponibilité et la pertinence de la lecture introductive, etc.) ;
- les qualifications et responsabilités des administrateurs individuels (contribution réelle de chaque administrateur, présence de l'administrateur aux réunions et participation de celui-ci ou celle-ci aux discussions, impact des changements intervenus aux autres engagements importants des administrateurs en dehors de la société) ;
- efficacité du suivi de la direction et interaction avec la direction ;
- composition et taille du Conseil et des comités. L'évaluation considèrera au moins les critères suivants :
  - indépendance des administrateurs : une constatation de l'indépendance sera faite conformément aux critères d'indépendance publiés dans la Charte de gouvernance d'entreprise.
  - autres engagements des administrateurs : les engagements extérieurs au Conseil de chaque administrateur accroissent l'expérience et les perspectives des administrateurs, mais sont examinés au cas par cas afin de garantir que chaque administrateur puisse consacrer toute l'attention nécessaire à l'exécution de ses responsabilités de surveillance.
  - circonstances disqualifiantes : certaines circonstances peuvent justifier la disqualification d'un membre du Conseil (appartenance au Conseil d'un fournisseur, client ou concurrent majeur de la société, appartenance à un gouvernement fédéral ou régional). Les circonstances sont évaluées au cas par cas afin de garantir qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts dans le chef des administrateurs.

- compétences et contributions précédentes : la société attend de tous les administrateurs qu'ils se préparent, assistent et participent de manière active et constructive à toutes les réunions, qu'ils exercent leur jugement en toute bonne foi, qu'ils concentrent leurs efforts pour garantir que les activités de la société soient menées en vue de servir les intérêts des actionnaires et qu'ils s'informent en permanence sur la société, sur les tendances commerciales et économiques qui affectent la société et sur les principes et pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

Après avoir étudié les réponses et en avoir discuté, le Président du Conseil ou le Président d'un comité peut proposer des mesures visant à améliorer les prestations ou l'efficacité du fonctionnement du Conseil ou du comité respectif. L'avis d'un expert tiers peut être demandé.

L'évaluation du Comité d'Audit a lieu au moins une fois par an et est réalisée par procédure écrite, chaque membre du comité étant invité à fournir un commentaire et donner une note sur un certain nombre de questions reprises dans un questionnaire écrit. Ce questionnaire porte sur la composition du comité, la compréhension de la société et des risques auxquels elle s'expose, la surveillance des procédures d'information financière, notamment les contrôles internes et la surveillance des fonctions d'audit interne et externe. Pour les questions clés ayant obtenu un faible score sur l'échelle d'efficacité proposée, un plan d'action est discuté lors d'une réunion du comité. L'analyse du questionnaire et le plan d'action convenu sont ensuite présentés aux membres du Conseil.

2.4. Transactions diverses et autres relations contractuelles

Il n'y a pas de transactions ni d'autres relations contractuelles à déclarer entre la société et les membres de son Conseil d'administration qui auraient donné lieu à des conflits d'intérêts tels que visés par les dispositions du Code belge des sociétés.

Il est interdit à la société d'accorder des prêts à ses administrateurs, que ce soit dans le but d'exercer des options ou à toute autre fin.

3. Le Chief Executive Officer et L'*Executive Board of Management*

Le Chief Executive Officer (CEO) se voit confier par le Conseil d'administration la responsabilité de la gestion journalière de la société. Il assume la responsabilité opérationnelle directe de l'ensemble de la société. Le CEO préside un *Executive Board of Management* (EBM), composé de huit responsables fonctionnels internationaux et de six présidents de Zone, parmi lesquels le Chief Executive Officer d'Ambev (Bernardo Pinto Paiva), qui rend compte au Conseil d'administration de cette dernière.

A partir du 1er janvier 2015, João Castro Neves, Président de la Zone Amérique latine Nord et CEO de Ambev a été nommé Président de la Zone Amérique du Nord. Il a été succédé par Bernardo Pinto Paiva, le Chief Sales Officer d'AB InBev. Luiz Fernando Edmond, le Président de la Zone Amérique du Nord occupe désormais la fonction globale de Chief Sales Officer d'AB InBev.

Notre *Executive Board of Management* est actuellement composé des membres suivants :

Nom	Fonction
Carlos Brito	Chief Executive Officer
Felipe Dutra	Chief Financial and Technology Officer
Claudio Braz Ferro	Chief Supply Officer
Miguel Patricio	Chief Marketing Officer
Sabine Chalmers	Chief Legal and Corporate Affairs Officer
Claudio Garcia	Chief People Officer
Luiz Fernando Edmond	Chief Sales Officer
Tony Milikin	Chief Procurement Officer
Jo Van Biesbroeck	Chief Strategy Officer
Michel Doukeris	Président de la Zone Asie Pacifique
Stuart MacFarlane	Président de la Zone Europe
Ricardo Tadeu	Président de la Zone Mexique
Marcio Froes	Président de la Zone Amérique latine Sud
João Castro Neves	Président de la Zone Amérique du Nord
Bernardo Pinta Paiva	Président de la Zone Amérique latine Nord

4. Contrôle interne et systèmes de gestion des risques

Le Conseil d'administration et l'*Executive Board of Management* sont responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat et de systèmes de gestion des risques. Le contrôle interne a pour but de garantir de manière raisonnable l'atteinte des objectifs relatifs à la réussite et au bon déroulement des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et règlementations applicables. La gestion des risques consiste à identifier les évènements susceptibles d'affecter la société et à gérer le niveau et l'adéquation du risque.

Sans préjudice des responsabilités du Conseil, le Comité d'Audit surveille la gestion des risques financiers et économiques, discute du processus par lequel la direction évalue et gère l'exposition de la société à ces risques et évalue les mesures prises afin de surveiller et contrôler cette exposition aux risques.

Les principaux facteurs de risques et d'incertitudes sont décrits dans la section « Risques et Incertitudes » du Rapport de Gestion contenu dans le rapport annuel d'Anheuser-Busch InBev.

La société a établi et développe son contrôle interne et ses systèmes de gestion des risques sur base de lignes directrices définies par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Le système de contrôle interne est basé sur l'*Internal Control – Integrated Framework* du *COSO* de 2013 et son système de gestion de risques sur l'*Enterprise Risk Management Framework* du *COSO* de 2004.

Reporting financier
L'*Executive Board of Management* d'Anheuser-Busch InBev est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats de l'information financière. Le contrôle interne par la société de l'information financière est une procédure qui a pour but d'assurer raisonnablement la fiabilité de l'information financière ainsi que la fiabilité de la préparation des états financiers établis en conformité avec les *International Financial Reporting Standards*. Les contrôles internes de l'information financière incluent les procédures écrites qui :

- se rapportent au maintien d'une documentation qui, dans des détails raisonnables, reflète de manière précise et fidèle les opérations et les cessions d'actifs de la société ;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont prises en compte pour permettre la préparation des états financiers en conformité avec les *International Financial Reporting Standards* ;
- fournissent une assurance raisonnable que les recettes et dépenses de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société ; et
- fournissent une assurance raisonnable en ce qui concerne la prévention et la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession d'actifs non-autorisée de la société qui pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés.

Le contrôle interne de l'information financière comprend l'évaluation de certains risques importants, l'identification et la surveillance des contrôles clés ainsi que des actions adoptées afin de corriger les imperfections identifiées. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne de l'information financière est susceptible de laisser subsister des inexactitudes. De plus, les prévisions relatives à l'estimation de l'efficacité future sont sujettes au risque que le contrôle devienne inapproprié en raison du changement de certaines conditions, ou que le degré de conformité aux procédures en place se détériore.

L'*Executive Board of Management* a évalué l'efficacité du contrôle interne par la société de l'information financière au 31 décembre 2014. Comme indiqué ci-dessus, il a basé son estimation sur les critères d'un contrôle interne efficace de l'information financière tels que décrits dans l' « *Internal Control — Integrated Framework* » émis par le *COSO* en mai 2013. L'estimation faite comprend une évaluation de la procédure de contrôle interne par la société de l'information financière et un examen de son efficacité opérationnelle. Au terme de l'évaluation, l'*Executive Board of Management* a été amené à conclure que, pour la période arrêtée au 31 décembre 2014, la société a maintenu un contrôle interne efficace de l'information financière.

Le Conseil d'administration et le Comité d'Audit ont revu l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Conseil d'administration et le Comité d'Audit ont principalement veillé à ce qu'il n'y ait pas de défaillance ni de faiblesse importante dans les schémas de contrôles internes de l'information financière, susceptibles d'affecter la capacité de la société à enregistrer, à traiter, à résumer ou à rapporter l'information financière. Le Conseil et le Comité d'Audit ont d'autre part veillé à détecter les éventuelles fraudes, importantes ou non, qui impliqueraient la direction ou d'autres employés ayant un rôle significatif dans le contrôle interne de l'information financière.

Suite à l'introduction d'Anheuser-Busch InBev en bourse de New York, la société doit désormais se conformer à la Section 404 de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002. En conséquence, la société a l'obligation de produire un rapport de gestion annuel sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, tel que stipulé par la Section 404 et ses règles dérivées. Le rapport de la direction et l'opinion du commissaire y relative sont intégrés au rapport annuel de la société sur format F-20. Le rapport annuel doit ensuite être déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission*.

Audit interne
La société dispose d'un département d'audit interne professionnel et indépendant. La désignation du responsable de l'audit interne est examinée par le Comité d'Audit. Le Comité d'Audit examine et discute des risques épinglés par l'audit interne et le plan annuel d'audit, ainsi que des rapports d'audit que le Comité reçoit régulièrement.

Les défaillances du contrôle interne identifiées par l'audit interne sont communiquées en temps utile à la direction et un suivi périodique est effectué afin de s'assurer que des mesures correctrices ont été prises.

Conformité
Anheuser-Busch InBev dispose d'un *Compliance Program* favorisant une culture de l'éthique, de l'intégrité et de comportement légal au sein de la société. Ce programme est basé sur le *Code of Business Conduct* et l'*Anti-Corruption Policy*, qui sont disponibles sur le site web et sur l'intranet de la société. En outre, le *Compliance Program* assure le respect des lois et règlementations applicables et l'obtention par la direction d'une certification annuelle de conformité au *Code of Business Conduct*.

Un ensemble de contrôles internes a été mis en œuvre et est évalué périodiquement par les *Global* et *Local Compliance Committees*, le Comité d'Audit et dans le cadre de l'audit interne.

Le *Global Compliance Commitee*, présidé par le *Chief Legal & Corporate Affairs Officer*, évalue les risques de conformité règlementaire et éthique de la société d'un point de vue global et fournit des orientations stratégiques concernant les activités de la fonction *Compliance*. Sur base bi-mensuelle, le *Global Compliance Committee* examine le fonctionnement du *Compliance Program* et assure le suivi des résultats des rapports présentés par le biais de la plateforme d'alerte interne de la société (*Compliance Helpline*). Outre le *Global Compliance Committee*, chaque Zone dispose d'un *Local Compliance Committee* s'occupant des problèmes de conformité au niveau local.

Le Comité d'Audit examine le fonctionnement du *Compliance Program* et les résultats de toute analyse ou communication soumise via la *Compliance Helpline*. Régulièrement, le Comité d'Audit examine les affaires juridiques, réglementaires et de conformité susceptibles d'avoir un effet significatif sur les états financiers ou l'activité de la société, y compris les communications importantes faites aux agences gouvernementales, ou les demandes reçues de celles-ci.

Une équipe dédiée à la conformité (*Compliance team*) a été créée, renforçant l'engagement ferme de la société à une culture de conformité.

Le *Compliance Program* est classé dans le rapport 2014 de Transparency International, *Transparency in Corporate Reporting* (www.transparency.org), qui évalue la transparence dans le processus de reporting dans les 124 plus grandes sociétés cotées du monde. Le rapport évalue les pratiques de divulgation des sociétés, notamment en ce qui concerne leurs programmes anti-corruption.

5. Structure de l'actionnariat

5.1. Structure de l'actionnariat

Le tableau suivant fait état de la structure de l'actionnariat à la date mentionnée ci-dessous sur la base des déclarations communiquées à la société et à l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers (« FSMA ») par les actionnaires mentionnés ci-dessous, conformément à l'article 6 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées ainsi que des déclarations communiquées conformément à l'article 74 de la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition ou sur la base des informations contenues dans le dépôt public effectué auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis. Les dix premières entités indiquées dans le tableau agissent de concert et détiennent ensemble 838.902.092 actions ordinaires de la société, représentant un total de 52,16 % des droits de vote au 31 décembre 2014.

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage des droits de vote	Date de la dernière déclaration
1. Stichting Anheuser-Busch InBev, Stichting Administratiekantoor de droit néerlandais	663.074.831	41,23 %	31 décembre 2014
2. Eugénie Patri Sébastien (EPS,) SA de droit luxembourgeois, liée à Stichting Anheuser-Busch InBev qu'elle contrôle conjointement avec BRC, Sàrl de droit luxembourgeois	100.000	0,01 %	31 décembre 2014
3. EPS Participations, Sàrl, de droit luxembourgeois, liée à EPS, dont elle est une filiale	128.437.141	7,99 %	31 décembre 2014
4. Rayvax Société d'Investissements, SA de droit belge	10	< 0,01 %	31 décembre 2014
5. Sébastien Holding, SA de droit belge, liée à Rayvax Société d'Investissements, dont elle est une filiale	484.794	0,03 %	31 décembre 2014
6. BRC, Sàrl de droit luxembourgeois, liée à Stichting Anheuser-Busch InBev qu'elle contrôle conjointement avec EPS, SA de droit luxembourgeois	34.322.236	2,13 %	31 décembre 2014
7. Stichting Fonds InBev – Baillet Latour	0	0,00 %	31 décembre 2014
8. Fonds InBev – Baillet Latour, SPRL à finalité sociale de droit belge, affilié à Stichting Fonds InBev – Baillet Latour de droit néerlandais, qui la contrôle	5.485.415	0,34 %	31 décembre 2014
9. Fonds Verhelst, SPRL à finalité sociale	0	0,00 %	31 décembre 2014
10. Fonds Voorzitter Verhelst, SPRL à finalité sociale de droit belge, liée à Fonds Verhelst, SPRL à finalité sociale de droit belge qui la contrôle	6.997.665	0,43 %	31 décembre 2014
11. Anheuser-Busch InBev, SA/NV de droit belge	356.336	0,02 %	31 décembre 2014
12. Brandbrew, SA de droit luxembourgeois, liée à Anheuser-Busch InBev SA/NV qui la contrôle	525.894	0,03 %	31 décembre 2014
13. Capital Research & Management Cy, Californie, États-Unis	47.828.428	2,98 %	3 février 2011
14. Janus Capital Management LLC, Colorado, États-Unis	46.872.867	2,92 %	23 mars 2010
15. Fidelity Management & Research LLC, Massachusetts, États-Unis	48.561.873	3,03 %	16 septembre 2009
16. BlackRock, Inc., New York, USA	Non-communiqué	< 3,00 %	25 février 2014

Le tableau ci-dessous indique la structure des actionnaires de contrôle d'Anheuser-Busch InBev SA/NV agissant de concert (situation au 31 décembre 2014).

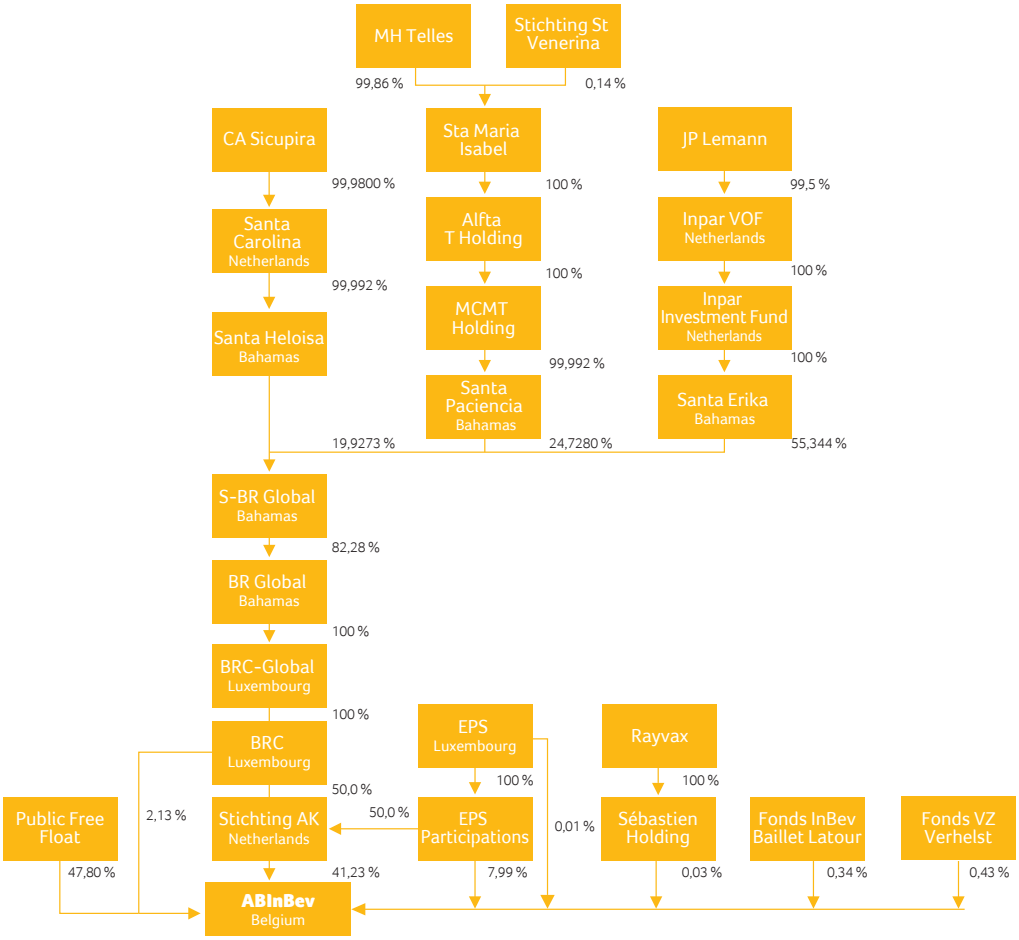

1. La structure des actionnaires au 31 décembre 2014 est basée sur les informations fournies à Anheuser-Busch InBev par les actionnaires qui sont contraints de publier leurs participations importantes conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées, à l'article 74 de la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition et aux statuts de la société, ou sur les informations contenues dans les dépôts publics effectués auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis.
2. Une convention d'actionnaires conclue entre EPS, EPS Participations, BRC et Stichting Anheuser-Busch InBev accorde des droits de vote et de contrôle égaux à BRC et EPS sur Stichting Anheuser-Busch InBev et, indirectement, sur les actions d'Anheuser-Busch InBev qu'elle détient.
3. La Stichting Anheuser-Busch InBev, BRC, EPS, EPS Participations, Rayvax, Sébastien Holding, Fonds InBev Baillet Latour et Fonds Voorzitter Verhelst agissent de concert.
4. Anheuser-Busch InBev et sa filiale, Brandbrew, détiennent ensemble 0,05 % des actions de la société au 31 décembre 2014.

5.2. Accords entre actionnaires

Dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et Ambev, BRC, EPS, Rayvax Société d'Investissement SA (« Rayvax ») et Stichting Anheuser-Busch InBev (« Stichting ») ont conclu une convention d'actionnaires le 2 mars 2004 qui prévoit le maintien de la participation de BRC et EPS dans le capital d'Anheuser-Busch InBev au travers de la Stichting (sauf pour environ 128 millions d'actions détenues directement ou indirectement par EPS et environ 34 millions d'actions détenues par BRC au 31 décembre 2014). La convention d'actionnaires a été modifiée le 9 septembre 2009. Le 18 décembre 2013, EPS a apporté ses actions dans Anheuser-Busch InBev et ses certificats dans Stichting Anheuser-Busch InBev à EPS Participations (« EPS Participations »), Sàrl de droit luxembourgeois, à l'exception de 100.000 actions Anheuser-Busch InBev. Par la suite, EPS Participations a rejoint le concert constitué par EPS, Rayvax, BRC et la Stichting et a adhéré à la convention d'actionnaires. Le 18 décembre 2014, la Stichting, BRC, EPS Participations et Rayvax ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires qui remplace le pacte précédent de 2009. Le 16 janvier 2015, EPS a transféré une action Anheuser-Busch InBev à la Stichting en vue d'une certification par cette dernière, de telle manière que le 16 janvier 2015, la Stichting détenait 663.074.832 actions Anheuser-Busch InBev et EPS détenait 99.999 actions Anheuser-Busch InBev.

La convention d'actionnaires aborde, entre autres, certaines questions relatives à l'administration et à la gestion de la Stichting et d'Anheuser-Busch InBev, ainsi qu'à (i) la cession des certificats de la Stichting et (ii) aux procédures de décertification et re-certification des actions Anheuser-Busch InBev et les circonstances dans lesquelles les actions Anheuser-Busch InBev détenues par la Stichting peuvent être décertifiées et/ou gagées à la demande de BRC, EPS ou EPS Participations. Au 16 janvier 2015, BRC détenait 331.537.416 certificats Stichting de catégorie B (représentant indirectement 331.537.416 actions), EPS détenait 1 certificat Stichting de catégorie A (représentant indirectement 1 action) et EPS Participations détenait 331.537.415 certificats Stichting de catégorie A (représentant indirectement 331.537.415 actions).

Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, BRC et EPS exercent, conjointement et à parts égales, un contrôle sur la Stichting et sur les actions Anheuser-Busch InBev détenues par la Stichting. BRC et EPS ont notamment convenu que la Stichting sera administrée par un Conseil d'administration composé de huit membres, et qu'elles auront chacune le droit d'y désigner quatre membres. Au moins sept des huit administrateurs de la Stichting devront être présents ou représentés afin de constituer un quorum et toute mesure que le Conseil d'administration de la Stichting devra prendre, requerra, sous réserve de certaines conditions de majorité qualifiée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents ou représentés, en ce compris au moins deux administrateurs nommés par BRC et deux administrateurs nommés par EPS. Sous réserve de certaines exceptions, toutes décisions de la Stichting relatives aux actions Anheuser-Busch InBev que cette dernière détient, en ce compris les décisions relatives aux modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces actions Anheuser-Busch InBev lors des assemblées d'actionnaires d'Anheuser-Busch InBev, seront prises par le Conseil d'administration de la Stichting.

La convention d'actionnaires requiert que le Conseil d'administration de la Stichting se réunisse avant chaque assemblée d'actionnaires d'Anheuser-Busch InBev afin de déterminer les modalités d'utilisation du droit de vote attaché aux actions détenues par la Stichting.

La convention d'actionnaires prévoit des restrictions à la capacité de BRC et d'EPS Participations de transférer leurs certificats Stichting (et par voie de conséquence leurs actions Anheuser-Busch InBev détenues par la Stichting).

De plus, la convention d'actionnaires requiert également qu'EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax, ainsi que tout autre détenteur potentiel de certificats émis par la Stichting, votent leurs actions Anheuser-Busch InBev de la même manière que les actions Anheuser-Busch InBev détenues par la Stichting. Les entités mentionnées ci-dessus doivent également user de leurs meilleurs efforts afin que leurs cessionnaires autorisés conformément à la convention d'actionnaires, dont les actions ne sont pas détenues au travers de la Stichting, et qui ont décidé de participer à une assemblée générale de Anheuser-Busch InBev, utilisent le droit de vote attaché à leurs actions de la même manière que les actions Anheuser-Busch InBev détenues par Stichting. Les entités mentionnées ci-dessus doivent également réaliser toute cession libre de leurs actions Anheuser-Busch InBev de façon ordonnée afin de ne pas perturber le marché des actions Anheuser-Busch InBev, et en conformité avec les conditions établies par Anheuser-Busch InBev afin d'assurer une telle vente ordonnée. En outre, EPS, EPS Participations et BRC se sont engagées à ne pas acquérir d'actions représentatives du capital d'Ambev, sous réserve de certaines exceptions, en vertu de la convention d'actionnaires.

Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, le Conseil d'administration de la Stichting propose à l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev la nomination de huit administrateurs, parmi lesquels BRC et EPS ont chacune le droit de nommer quatre administrateurs. En outre, le Conseil d'administration de la Stichting propose la nomination de trois à six membres au Conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev, qui sont indépendants des actionnaires d'Anheuser-Busch InBev.

La convention d'actionnaires reste en vigueur pour une période initiale qui court jusqu'au 27 août 2024. Par la suite, elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de 10 ans, à moins que, au plus tard deux ans avant la date d'expiration de la période initiale ou de toute période ultérieure de 10 ans, une partie notifie à l'autre son intention de mettre fin à la convention d'actionnaires.

De plus, la Stichting a conclu une convention de vote avec le Fonds InBev-Baillet Latour, SPRL à finalité sociale et le Fonds Voorzitter Verhelst, SPRL à finalité sociale. Cette convention prévoit des concertations entre les trois entités avant toute assemblée d'actionnaires afin de décider des modalités d'utilisation des droits de vote attachés à leurs actions. Cette convention expirera le 16 octobre 2016, mais est reconductible.

6. Elements devant être communiqués conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, Anheuser-Busch InBev expose les éléments suivants :

6.1. La structure de l'actionnariat et les autorisations accordées au Conseil

Le capital social de la société est représenté par des actions ordinaires.

Anheuser-Busch InBev peut augmenter ou réduire son capital social moyennant une approbation spécifique de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires peuvent également octroyer au Conseil d'administration une autorisation pour augmenter le capital social. Une telle autorisation doit être limitée dans le temps et dans son montant. Dans les deux cas, l'approbation ou l'autorisation des actionnaires doit satisfaire aux critères de quorum et de majorité requis pour les modifications des statuts. Le 30 avril 2014, les actionnaires ont expressément autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital d'Anheuser-Busch InBev pour un montant qui n'excède pas 3 % du nombre total des actions émises et en circulation au 30 avril 2014 (i.e. 1.608.242.156). Cette autorisation a été conférée pour une durée de cinq ans. Elle peut être utilisée pour diverses opérations, en ce compris lorsqu'une gestion saine des activités de la société exigerait une restructuration, une acquisition d'actions ou d'actifs dans une ou plusieurs sociétés, ou plus généralement, une augmentation du capital d'Anheuser-Busch InBev.

Le Conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires à acquérir, en bourse ou hors bourse, des actions d'Anheuser-Busch InBev à concurrence d'un maximum de 20 % des actions émises pour un prix unitaire qui ne peut être inférieur à 1 euro ni plus de 20 % au-dessus du cours de bourse de clôture le plus haut des 20 jours qui précèdent l'opération. Cette autorisation est conférée pour une durée de cinq ans, prenant cours à compter du 30 avril 2014.

6.2. Transfert d'actions et accords entre actionnaires

Chaque action donne droit à son titulaire à un droit de vote. Les statuts de la société ne contiennent aucune restriction concernant le transfert des actions. Des informations supplémentaires sont contenues dans les sections relatives à la structure de l'actionnariat et aux accords entre actionnaires.

6.3. Accords importants ou titres qui peuvent subir l'impact d'un changement de contrôle de la société

1. **Warrants dans le cadre du programme de *long-term incentive*.** Jusqu'en 2013, Anheuser-Busch InBev a émis régulièrement des warrants/droits de souscription dans le cadre de son programme de *long-term incentive* (« LTI ») en faveur de ses administrateurs et, jusqu'en 2007, en faveur des membres de son *Executive Board of Management* et de ses autres cadres. En vertu des conditions d'émission des LTI, les titulaires de droits de souscription pourront, en cas de modification, résultant d'une offre publique ou non, du contrôle direct ou indirect d'Anheuser-Busch InBev, telles que ces notions sont définies en droit belge, exercer ces droits pendant une période d'un mois à partir de la date du changement de contrôle sans devoir tenir compte du début des périodes d'exercice, ni des limitations d'exercice fixées dans les conditions d'émission. Les droits de souscription qui n'auraient pas été exercés pendant cette période d'un mois, seront à nouveau entièrement régis par les périodes et les limitations d'exercice prévues par les conditions d'émission.

   Le 30 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires a décidé que tous les warrants LTI existants seraient transformés en stock options LTI, c'est-à-dire en droits permettant d'acheter des actions existantes, au lieu du droit de souscrire à des actions nouvelles, avec effet au 1er mai 2014. Par conséquent, tous les droits de souscriptions en circulation au 1er mai 2014 sont devenus sans objet à cette date. Les termes et conditions des stock options LTI de remplacement sont identiques à ceux des droits de souscription, y compris en ce qui concerne le prix d'exercice et les conditions et périodes d'exercice, sauf dans la mesure strictement nécessaire pour prendre en compte le fait que des actions existantes seront délivrées et non pas des nouvelles actions. Actuellement 1,09 millions de stock options LTI sont en circulation dans le cadre du programme, donnant droit aux porteurs d'acheter le même nombre d'actions ordinaires d'Anheuser-Busch InBev existantes.

2. ***Senior Facilities Agreement* d'un montant de 13.000.000.000 d'US Dollars.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 27 avril 2010 (i) la clause 17 (*Mandatory Prepayment*) du *Senior Facilities Agreement* d'un montant de 13 milliards d'US Dollars du 26 février 2010, qui a été conclu par la société et Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc., en tant que *original borrowers* (premiers emprunteurs), les *original guarantors* (premiers garants) et les *original lenders* (premiers prêteurs) listés dans le *Senior Facilities Agreement,* Bank of America Securities Limited, Banco Santander, S.A., Barclays Capital, Deutsche Bank AG, London Branch, Fortis Bank SA/NV, ING Bank NV, Intensa Sanpaolo S.P.A., J.P. Morgan plc, Mizuho Corporate Bank, Ltd., The Royal Bank of Scotland plc, Société Générale Corporate and Investment Banking et The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd. en tant que *mandated lead arrangers* (principaux prêteurs mandatés) et *bookrunners* (teneurs de livres) et Fortis Bank SA/NV en tant que *agent* et *issuing bank* (banque émettrice) (tel que complété et amendé) (le *Senior Facilities Agreement* 2010), et (ii) toute autre disposition du *Senior Facilities Agreement* 2010 conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou pourraient donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « *Changement de Contrôle* » (tel que défini dans le *Senior Facilities Agreement* 2010) exercé sur elle. En vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev ou toute personne ou groupe de personnes agissant de concert avec ces détenteurs) obtenant le contrôle de la société* », (b) « *action de concert* » *signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d' un contrat ou autrement* ».

   La clause 17 du *Senior Facilities Agreement* 2010 confère en substance à tout prêteur (lender) en vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010, suite (entre autres) à un Changement de Contrôle exercé sur la société, le droit (i) de ne pas financer tout emprunt ou lettre de crédit (autre qu'un rollover loan (contrat de refinancement) répondant à certaines conditions) et (ii) d'annuler (moyennant une notification écrite de minimum 30 jours) ses engagements non encore exécutés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les emprunts ou lettres de crédit ainsi que le paiement des intérêts y relatifs et de tous autres montants dus au dit prêteur en vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010 (et de certains documents qui y sont relatifs).

   Sur les 13 milliards d'US Dollars, 0 milliard d'US Dollars demeure impayé au 31 décembre 2014 en vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010.

3. **Programme EMTN.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 24 avril 2013 (i) la clause 7.5 (*Redemption at the Option of the Noteholders*) (*Change of Control Put* – Option de vente en cas de changement de contrôle) des Conditions d'émission de l'*Euro Medium Term Note Programme* de 15 milliards d'euros mis-à-jour datant du 16 mai 2012 d'Anheuser-Busch InBev SA/NV et de Brandbrew SA (les « Emetteurs ») et de Deutsche Bank AG., London Branch, agissant en tant qu' *Arranger,* susceptible de s'appliquer en cas d'émission d'obligations dans le cadre du programme (le « Programme EMTN ») et (ii) toute autre disposition

du Programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans les Conditions d'émission du Programme EMTN). En vertu du Programme EMTN, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ».

Si une option de vente en cas de Changement de Contrôle est prévue dans les Conditions applicables définitives des obligations, la clause 7.5. des Conditions d'émission du Programme EMTN confère, en substance, à tout détenteur d'obligations le droit de demander le rachat de ses obligations au montant de rachat indiqué dans les Conditions définitives des obligations, avec, le cas échéant, les intérêts courus au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de *sub-investment*.

La disposition de changement de contrôle susmentionnée est reprise dans les Conditions définitives relatives aux :
- Obligations à 7,375 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2013 (remboursées le 30 janvier 2013), Obligations à 8,625 % à hauteur de 600 millions d'euros remboursables en 2017, et Obligations à 9,75 % à hauteur de 550 millions de GPB remboursables en 2024, chacune émises par la société en janvier 2009 ;
- Obligations à 6,57 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2014, émises par la société en février 2009 (remboursées le 27 février 2014);
- Obligations FRN à hauteur de 50 millions d'euros portant intérêt à taux variable Euribor 3 mois plus 3,90 %, émises par la société en avril 2009 (remboursées le 9 avril 2014);
- Obligations à 4,50 % à hauteur de 600 millions de CHF remboursables en 2014 (remboursées le 11 juin 2014), émises par Brandbrew SA en juin 2009 (et garanties par la société) ;
- Obligations à 5,75 % à hauteur de 250 millions d'euros remboursables en 2015, et Obligations à 6,50 % à hauteur de 750 millions de GBP remboursables en 2017, chacune émise par la société en juin 2009 ; et
- Obligations à 4 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2018, émises par la société en avril 2010.

Les séries d'Obligations indiquées dans le paragraphe ci-dessus ont été émises en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* initial de 10 milliards d'euros du 16 janvier 2009 ou en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* mis-à-jour de 15 milliards d'euros du 24 février 2010 (en fonction). Les dispositions de changement de contrôle contenues dans les Conditions définitives de ces séries d'Obligations ont été approuvées par les assemblées générales d'Anheuser-Busch InBev qui se sont tenues les 28 avril 2009 et 27 avril 2010.

Il n'y a aucune clause de changement de contrôle contenue dans les Conditions définitives de l'ensemble des séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN par la société et/ou Brandbrew SA après avril 2010.

Suite à la mise à jour du Programme EMTN le 22 août 2013, les Conditions définitives du Programme EMTN mis-à-Jour ne prévoient plus d'Option de vente en cas de changement de contrôle (*Change of Control Put*).

4. **Obligations émises en US Dollar.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations émises à hauteur de 3.250.000.000 d'US Dollars le 26 et le 29 mars 2010, composées d'obligations à 2,50 % émises à hauteur de 1.000.000.000 d'US Dollars remboursables en 2013, d'obligations à 3,625 % émises à hauteur de 750.000.000 d'US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5 % émises à hauteur de 1.000.000.000 d'US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à taux variable à hauteur de 500 millions d'US Dollars remboursables en 2013 (les « Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 »), (ii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises en septembre 2010 à hauteur de 3.250.000.000 d'US Dollars, composées d'obligations à 2,50 % émises à hauteur de 1.000.000.000 d'US Dollars remboursables en 2013 (remboursées le 26 mars 2013), d'obligations à 3,625 % émises à hauteur de 750.000.000 d'US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5 % émises à hauteur de 1.000.000.000 d'US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à taux variable émises à hauteur de 500.000.000 d'US Dollars remboursables en 2013 (remboursées le 26 mars 2013) et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 5 août 2010 et clôturée le 2 septembre 2010 (les « Obligations enregistrées émises en septembre 2010 »), (iii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises à hauteur de 8.000.000.000 d'US Dollars en mars 2011, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 d'US Dollars remboursables en 2014 (remboursées le 20 juin 2011), d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2.500.000.000 d'US Dollars remboursables en 2019, d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 d'US Dollars remboursables en 2039, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 1.550.000.000 d'US Dollars remboursables en 2014 (remboursées le 15 novembre 2014), d'obligations à 6.875 %

émises à hauteur de 1.000.000.000 d'US Dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8 % émises à hauteur de 450.000.000 d'US Dollars remboursables en 2039 et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 et d'obligations non-enregistrées correspondantes émises en mai 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 11 février 2011 et clôturée le 14 mars 2011 (les « Obligations enregistrées émises en mars 2011 »), étant entendu que toutes les Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, les Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et les Obligations enregistrées émises en mars 2011 ont été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts), ainsi que (iv) toute autre disposition applicable aux Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, aux Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et aux Obligations enregistrées émises en mars 2011 et conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Prospectus d'Offre relatif aux Obligations non-enregistrées, selon le cas, et dans le Document d'Enregistrement relatif aux Obligations Enregistrées). En vertu du Prospectus d'Offre et du Document d'Enregistrement (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » *signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » *signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ».

La clause de Changement de contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev le 28 avril 2009 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 5.000.000.000 d'US Dollars, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 d'US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange le 14 mars 2011 et remboursées le 20 juin 2011), d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2.500.000.000 d'US Dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 d'US Dollars remboursables en 2039 qui ont toutes été émises en janvier 2009 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts (les « Obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 »).

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 3.000.000.000 d'US Dollars en mai 2009, composées d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 1.550.000.000 d'US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 15 novembre 2014, d'obligations à 6,875 % émises à hauteur de 1.000.000.000 d'US Dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8 % émises à hauteur de 450.000.000 d'US Dollars remboursables en 2039 (les « Obligations non-enregistrées émises en mai 2009 »), émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations émises à hauteur de 5.500.000.000 d'US Dollars en octobre 2009, composées d'obligations à 3 % émises à hauteur de 1.500.000.000 d'US Dollars remboursables en 2012 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 15 octobre 2012), d'obligations à 4,125 % émises à hauteur de 1.250.000.000 d'US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 2.250.000.000 d'US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375 % émises à hauteur de 500.000.000 d'US Dollars remboursables en 2040 (les « Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009 »), toutes émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations enregistrées émises en février 2010 à hauteur de 5.500.000.000 d'US Dollars, composées d'obligations à 3 % émises à hauteur de 1.500.000.000 d'US Dollars remboursables en 2012 (remboursées le 15 octobre 2012), d'obligations à 4,125 % émises à hauteur de 1.250.000.000 d'US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 2.250.000.000 d'US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375 % émises à hauteur de 500.000.000 d'US Dollars remboursables en 2040, qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain (le « Document d'Enregistrement ») suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 8 janvier 2010 et clôturée le 5 février 2010 (les « Obligations Enregistrées émises en février 2010 »), toutes les obligations étant émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts.

5. **Obligations émises conformément au document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux Obligations Enregistrées à 9,750 % à échéance en 2015, émises à hauteur de 750.000.000 de BRL (*Brazilian real*) le 17 novembre 2010 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. en vertu du document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev déposé le 21 septembre 2010 (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts) et (ii) toute autre disposition applicable aux Obligations Enregistrées conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Supplément du 9 novembre 2010 au Prospectus d'Offre du 21 septembre 2010). En vertu du Supplément au Prospectus, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ». La clause de Changement de Contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

   Par souci d'exhaustivité, il est précisé qu'aucune clause de Changement de Contrôle n'est applicable aux Obligations émises conformément au document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable du paiement du principal et des intérêts par Anheuser-Busch InBev SA/NV) depuis janvier 2011.

6. **Obligations émises en dollar canadien (« CAD ») via un Placement Privé canadien.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux Obligations à 3,65 % émises à hauteur de 600.000.000 de CAD le 8 décembre 2010 via un Placement Privé canadien par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts) et (ii) toute autre disposition applicable aux Obligations conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Prospectus d'Offre du 8 décembre 2010). En vertu du Prospectus d'Offre, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ». La clause de Changement de Contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

7. L'activité de boissons non-alcoolisées d'Anheuser-Busch InBev comprend la production propre d'Anheuser-Busch InBev et des conventions avec PepsiCo portant sur la mise en bouteille et la distribution, conclues par diverses filiales d'Anheuser-Busch InBev avec PepsiCo. Ambev, qui est une filiale d'Anheuser-Busch InBev, est une des plus importantes sociétés de mise en bouteille pour PepsiCo dans le monde. Les grandes marques distribuées en vertu de ces contrats sont Pepsi, 7UP et Gatorade. Ambev a conclu des conventions à long terme avec PepsiCo, aux termes desquelles il a été conféré à Ambev le droit exclusif de mettre en bouteille, de vendre et de distribuer certaines marques du portefeuille de Carbonated Soft Drinks de PepsiCo au Brésil. Ces accords expireront le 31 décembre 2017 et seront renouvelés automatiquement par tranches supplémentaires de dix ans, sous réserve d'une résiliation avant la date d'expiration par notification écrite envoyée par une des deux parties deux ans au moins avant l'expiration de leur terme ou dans l'éventualité de certains événements, tels qu'en cas de changement de contrôle ou d'insolvabilité ou en cas de violation de certaines dispositions importantes ou de défaut portant sur certains engagements cruciaux par les filiales d'AB InBev concernées.

7. Rapport de rémunération

Le présent rapport a été approuvé par le Comité de Rémunération lors de sa réunion du 24 février 2015.

7.1. Rémunération des administrateurs

7.1.1. Procédure d'approbation Le Comité de Rémunération émet des recommandations sur le niveau de rémunération des administrateurs, en ce compris le Président du Conseil. Ces recommandations sont soumises à l'approbation du Conseil et, ensuite, à celle des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Le Comité de Rémunération évalue la rémunération des administrateurs à l'aune des rémunérations pratiquées dans des sociétés du même secteur. En outre, le Conseil établit et modifie, périodiquement, les règles ainsi que le niveau de rémunération applicables aux administrateurs exerçant un mandat spécial ou siégeant au sein d'un ou de plusieurs comités du Conseil. Il établit aussi les règles de remboursement en matière de frais professionnels des administrateurs.

Le Comité de Rémunération se compose de 3 membres nommés par le Conseil d'administration, tous non-exécutifs. Actuellement, le Président du Comité de Rémunération est un représentant des actionnaires de contrôle et les deux autres membres répondent aux critères d'indépendance tels qu'établis par notre Charte de gouvernance d'entreprise et par le Code belge des sociétés. Le CEO et le Chief People Officer sont invités aux réunions du Comité de Rémunération.

La fonction principale du Comité de Rémunération est de guider le Conseil dans la prise de décisions relatives aux politiques de rémunération applicables au Conseil, au CEO et à l'*Executive Board of Management* ainsi que pour leurs rémunérations individuelles. Le Comité s'assure que le CEO et les membres de l'*Executive Board of Management* sont encouragés à réaliser des performances exceptionnelles et récompensés pour ces performances. Le Comité veille également au maintien et à l'amélioration continue de la politique de rémunération de la société, qui sera fondée sur la méritocratie et le sentiment d'appartenance afin d'aligner les intérêts des employés sur les intérêts des actionnaires.

Le Comité se réunit 4 fois par an et plus régulièrement si c'est nécessaire et s'il est convoqué par son Président ou à la demande d'au moins 2 de ses membres. Le Comité doit tenir la majorité de ses réunions en Belgique.

La composition, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du comité, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

7.1.2. Politique de rémunération appliquée en 2014 La rémunération est liée au temps dédié au Conseil et à ses différents comités. L'indemnité de base, fondée sur la présence à dix réunions du Conseil, s'élevait à 75.000 euros en 2014. A cette indemnité s'ajoute un montant de 1.500 euros pour chaque participation supplémentaire à une réunion physique du Conseil ou d'un comité. L'indemnité du Président correspond au double de l'indemnité des autres administrateurs. Le Président du Comité d'Audit a droit à une indemnité de 30 % supérieure à celle des autres administrateurs.

Avant 2014, les membres du Conseil recevaient un nombre limité et prédéfini de droits de souscription dans le cadre du programme d'intéressement à long terme développé par la société en 1999 (« Plan de Warrant LTI »). Le nombre de droits de souscription accordés annuellement s'élevait à 15.000 depuis 2009. Le Président recevait le double et le Président du Comité d'Audit recevait 20.000 droits de souscription. Chaque warrant LTI donne à son titulaire le droit de souscrire à une action nouvellement émise. Les actions souscrites lors de l'exercice des warrants LTI sont des actions ordinaires d'Anheuser-Busch InBev SA/NV. Les titulaires de ces actions ont les mêmes droits que tout autre actionnaire. Le prix d'exercice des warrants LTI est égal au cours moyen de nos actions sur Euronext Brussels durant les 30 jours précédant leur date d'émission. Les warrants LTI octroyés au cours des années qui précèdent 2007 (à l'exception de ceux octroyés en 2003) ont une durée de 10 ans. Les warrants LTI octroyés à partir de 2007 (et en 2003) ont une durée de 5 ans. Les warrants LTI s'acquièrent définitivement sur une période qui varie de 1 à 3 ans. Un warrant peut être annulé dans certaines circonstances liées à la fin du mandat du titulaire.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI existants ont été convertis en stock options LTI, c'est-à-dire en droits permettant d'acheter des actions existantes plutôt que le droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes les autres conditions générales des warrants LTI demeurent inchangées.

L'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014 a également décidé de remplacer le Plan de Warrant LTI par un plan d'intéressement à long terme sous forme de stock options pour les administrateurs et a confirmé que tous les LTI accordés aux administrateurs le seraient sous la forme de stock options sur des actions existantes avec les caractéristiques suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de l'octroi sera fixé ;
- une durée de vie de maximum 10 ans et une période d'exercice qui commence après 5 ans ; et
- les stock options LTI seront acquises en bloc après 5 ans. Les options non-acquises seront sujettes à des dispositions de déchéance dans l'hypothèse où le mandat des administrateurs n'était pas renouvelé à l'issue de leur mandat ou si leur mandat était révoqué avant le terme, dans les deux cas en raison d'une faute des administrateurs.

Conformément à cette décision, l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014 a accordé à chaque membre du Conseil d'administration 15.000 stock options LTI. Le Président a reçu 30.000 stock options LTI et le Président du Comité d'Audit a reçu 20.000 stock options LTI. Les stock options LTI ont un prix d'exercice de 80,83 euros par action, ce qui équivaut au prix de clôture des actions Anheuser-Busch InBev le jour précédant le jour de l'octroi, à savoir le 29 avril 2014. Les stock options LTI ont une durée de vie de 10 ans et seront acquises en bloc après 5 ans, à savoir le 30 avril 2019.

Le programme d'intéressement à long terme développé par la société en 1999 s'écarte du Code belge de gouvernance d'entreprise en ce qu'il prévoit des paiements basés sur actions en faveur d'administrateurs non-exécutifs. Le Conseil est d'avis que le mode de rémunération de la société basé sur actions est conforme aux pratiques de rémunération des administrateurs dans les sociétés du même secteur. La réussite, en termes de stratégie et de développement durable de la société, ces 10 dernières années démontre que la rémunération des administrateurs, qui comprend un nombre fixe de stock options, permet de préserver l'indépendance des membres du Conseil dans leur rôle de direction et de contrôle de la société, et que les intérêts des administrateurs restent entièrement alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires. En particulier, l'allongement du délai d'étalement pour l'acquisition définitive des options sur une période de 5 ans (au lieu de 3 ans), d'application à partir de 2014 devrait favoriser un engagement durable et à long terme dans la création de valeur pour les actionnaires.

Conformément à l'article 554 du Code belge des sociétés, toute gratification accordée en vertu du programme d'intéressement à long terme est subordonnée à l'approbation préalable de l'assemblée générale.

La société ne peut octroyer de prêts aux administrateurs et aux membres de l'*Executive Board of Management*, que ce soit pour leur permettre d'exercer des droits de souscription ou dans tout autre but (exception faite des avances de routine pour des dépenses professionnelles conformément aux règles de la société concernant le remboursement des frais).

La société ne procure pas de pensions, de remboursements pour frais médicaux ou d'autres avantages complémentaires à ses administrateurs.

7.1.3. Rémunération en 2014 La rémunération individuelle des administrateurs est reprise dans le tableau ci-dessous. Tous les montants qui y figurent sont des montants bruts exprimés en euros, avant déduction de toute retenue à la source.

	Nombre de participations aux réunions du Conseil	Indemnité annuelle pour les réunions du Conseil	Indemnités pour les réunions des Comités	Indemnité totale	Nombre de stock options LTI octroyés[1]
Maria Asuncion Aramburuzabala (à partir du 30 avril 2014)[2]	7	50.000	0	50.000	0
Alexandre Behring (à partir du 30 avril 2014)	8	50.000	4.500	54.500	0
Paul Cornet de Ways Ruart	11	75.000	0	75.000	15.000
Stéfan Descheemaeker	12	75.000	6.000	81.000	15.000
Grégoire de Spoelberch	11	75.000	6.000	81.000	15.000
Valentin Diez (à partir du 30 avril 2014)[2]	6	50.000	0	50.000	0
Olivier Goudet	12	97.500	36.000	133.500	20.000
Jorge Paulo Lemann (jusqu'au 30 avril 2014)	4	25.000	1.500	26.500	15.000
Paulo Lemann (à partir du 30 avril 2014)	8	50.000	4.500	54.500	0
Roberto Moses Thompson Motta (jusqu'au 30 avril 2014)	4	25.000	1.500	26.500	15.000
Elio Leoni Sceti (à partir du 30 avril 2014)[2]	7	50.000	4.500	54.500	0
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	11	75.000	6.000	81.000	15.000
Kees J. Storm	11	150.000	21.000	171.000	30.000
Marcel Herrmann Telles	12	75.000	24.000	99.000	15.000
Alexandre Van Damme	12	75.000	18.000	93.000	15.000
Mark Winkelman	11	75.000	22.500	97.500	15.000
Totalité des administrateurs		**1.072.500**	**156.000**	**1.228.500**	**185.000**

[1] Les stock options LTI ont été octroyés le 30 avril 2014. Elles ont un prix d'exercice de 80,83 euros par action, une durée de 10 ans et sont acquises en bloc après 5 ans.

[2] En 2014, Madame Aramburuzabala, Monsieur Diez et Monsieur Sceti ont également gagné 28.125 euros pour leur présence aux réunions du Conseil de janvier, février et avril 2014 en qualité d'invités n'ayant pas le droit de vote mais tout en contribuant déjà grâce à leur expérience et à leurs connaissances aux délibérations du Conseil.

7.1.4. Options détenues par les administrateurs Le tableau ci-dessous reprend le nombre de stock options LTI détenues, en date du 31 décembre 2014, par les administrateurs actuels de la société[1][2]:

	LTI 22	LTI 21	LTI 20	LTI 19	LTI 18	LTI 17	LTI 17[3]	LTI 14	LTI 13
Date d'octroi	**30 Avril 2014**	**24 Avril 2013**	**25 Avril 2012**	**26 Avril 2011**	**27 Avril 2010**	**28 Avril 2009**	**28 Avril 2009**	**25 Avril 2006**	**26 Avril 2005**
Date d'expiration	**29 Avril 2024**	**23 Avril 2018**	**24 Avril 2017**	**25 Avril 2016**	**26 Avril 2015**	**27 Avril 2014**	**27 Avril 2014**	**24 Avril 2016**	**25 Avril 2015**
Maria Asuncion Aramburuzabala	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alex Behring	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paul Cornet de Ways Ruart	15 000	15 000	15 000	0	0	0	0	0	0
Stéfan Descheemaeker	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	0	0	0
Grégoire de Spoelberch	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	0	0	0
Valentin Diez	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Olivier Goudet	20 000	20 000	15 000	0	0	0	0	0	0
Paulo Lemann	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Elio Leoni Sceti	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carlos Sicupira	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	8 269	9 364
Kees Storm	30 000	30 000	20 000	20 000	0	0	0	8 269	0
Marcel Telles	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	8 269	9 364
Alexandre Van Damme	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	0	8 269	0
Mark Winkelman	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	8 269	9 364
Prix d'exercice (Euros)	**80,83**	**76,20**	**54,71**	**40,92**	**37,51**	**21,72**	**21,72**	**38,70**	**27,08**

[1] Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI existants ont été convertis en stock options LTI, c'est-à-dire en droits permettant d'acheter des actions existantes plutôt que le droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes les autres conditions générales des warrants LTI demeurent inchangées.

[2] En février 2014, Stéfan Descheemaeker a exercé 5.000 options de la série LTI 18. En avril 2014, Carlos Sicupira, Marcel Telles et Mark Winkelman ont exercé leurs options de la série LTI 17 qui expiraient le 27 avril 2014. En septembre 2014, Kees Storm a exercé 20.000 options de la série LTI 18 et 9.364 options de la série LTI 13. En novembre 2014, Grégoire de Spoelberch a exercé 15.000 options de la série LTI 18. En décembre 2014, Alexandre Van Damme a exercé 15.000 options de la série LTI 18 et 9.364 options de la série LTI 13.

[3] Ces warrants ont été octroyés afin de compenser le fait que les warrants LTI qui ont été octroyés avant novembre 2008 n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les effets dilutifs de l'augmentation de capital avec droit de préférence d'Anheuser-Busch InBev de décembre 2008. Les conditions d'émission des warrants prévoient que si une modification, décidée par la société et ayant un impact sur son capital, a un effet défavorable sur le prix d'exercice des warrants LTI, ce prix et/ou le nombre d'actions auxquelles les warrants donnent droit, seront ajustés afin de préserver les intérêts de leurs titulaires. L'augmentation de capital avec droit de préférence d'Anheuser-Busch InBev en décembre 2008 a constitué une telle modification et a déclenché un ajustement. En vertu des conditions d'émission des warrants LTI, il a été décidé que la manière la plus appropriée de tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit de préférence sur les warrants non-exercés était d'appliquer la « méthode du ratio » telle que décrite dans la « Liffe's Harmonised Corporate Actions Policy » de NYSE Euronext. Toutefois, cet ajustement n'a pas été appliqué aux warrants détenus par des personnes qui étaient administrateurs au moment de l'octroi des warrants. Afin d'indemniser ces personnes, 984.203 warrants LTI supplémentaires ont été octroyés dans le cadre du programme d'intéressement à long terme du 28 avril 2009, tel qu'autorisé par l'assemblée générale annuelle de 2009. De ces 984.203 warrants LTI, 206.449 warrants LTI ont été octroyés aux administrateurs actuels d'Anheuser-Busch InBev.

7.2. Rémunération de l'Executive Board of Management

7.2.1. Procédure de conception de la politique de rémunération et de détermination de la rémunération individuelle Les programmes de rémunération et de gratification pour l'*Executive Board of Management* sont contrôlés par le Comité de Rémunération qui est exclusivement composé d'administrateurs non-exécutifs. Ce dernier soumet à l'aval du Conseil d'administration des recommandations relatives à la rémunération du CEO et, sur les conseils de ce dernier, des membres de l'*Executive Board of Management*.

Le Comité de Nomination approuve les objectifs annuels individuels et ceux de la société et le Comité de Rémunération approuve la réalisation des objectifs ainsi que les intéressements annuels et à long terme correspondants des membres de l'*Executive Board of Management*.

La politique de rémunération et les plans octroyant des actions ou des droits d'acquérir des actions sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

La composition, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du Comité concerné, lequel fait partie de notre Charte de gouvernance d'entreprise.

7.2.2. Politique de rémunération Notre politique de rémunération a été conçue aux fins de promouvoir notre culture de haute performance et la création de valeur durable à long terme pour nos actionnaires. L'objectif de la politique de rémunération est de récompenser nos cadres en leur octroyant une rémunération de premier ordre, liée tant aux performances individuelles qu'au succès global de la société. Elle assure un alignement sur les intérêts des actionnaires en encourageant fortement les cadres à détenir des actions de la société et permet d'attirer et de garder les meilleurs talents de l'industrie aux niveaux globaux.

Les salaires de base sont alignés sur la moyenne du marché. Des intéressements supplémentaires à court et long terme sont liés à des objectifs stimulants et l'investissement de tout ou partie de la rémunération variable dans les actions de la société est encouragé.

A partir de 2010 et suite au regroupement avec Anheuser-Busch Companies, Inc., certaines modifications ont été apportées au programme annuel d'intéressement, et ce, afin de mettre en concordance les programmes d'intéressement respectifs d'Anheuser-Busch et d'InBev.

Aucun changement significatif n'a été apporté à cette politique de rémunération depuis la fin de l'année financière 2011. Le Conseil peut revoir le niveau de rémunération et approuver une politique révisée de rémunération sur recommandation du Comité de Rémunération. Au moment de la publication de ce rapport, aucun changement dans la politique de rémunération des cadres n'est envisagé.

7.2.3. Éléments composants la rémunération des cadres La rémunération des cadres est généralement composée de (a) un salaire fixe de base, (b) une rémunération variable liée aux performances, (c) un plan d'intéressement à long-terme sous forme de stock options, (d) des contributions à des plans de pension, et (e) d'autres éléments. Tous les montants repris ci-dessous sont des montants bruts, avant déduction du précompte professionnel et de la sécurité sociale.

a. Salaire de base Afin de s'assurer de leur conformité aux pratiques du marché, les salaires de base de tous les cadres sont revus chaque année en fonction de barèmes de référence. Ces barèmes de référence sont rassemblés par des consultants en rémunération reconnus au niveau international, parmi les secteurs et les marchés géographiques pertinents. Pour effectuer ces comparaisons, un échantillon de sociétés comparables dans le secteur des biens de consommation rapide (*Peer Group*) est utilisé lorsqu'il est disponible. Le Peer Group comprend entre autres Apple, Coca Cola Enterprises, Procter and Gamble, Pepsico International et Unilever.

Si les données du *Peer Group* ne sont pas disponibles pour un certain niveau dans certains marchés géographiques, les données des sociétés faisant partie du *Fortune 100* sont utilisées.

Les salaires de base des cadres se veulent alignés sur la moyenne en vigueur sur le marché pertinent et sont maintenus à ce niveau. La moyenne en vigueur sur le marché signifie que, pour un emploi similaire sur le marché, 50 % des sociétés sur le marché paient plus et 50 % paient moins. La rémunération totale du cadre se veut supérieure de 10 % par rapport au 3ème quartile.

En 2014, le CEO a perçu, en vertu de son contrat de travail, un salaire fixe de 1,22 millions d'euros (1,64 millions d'USD), les autres membres de l'*Executive Board of Management* ayant perçu globalement un salaire de base de 7,77 millions d'euros (10,45 millions d'USD).

b. Rémunération variable liée aux performances – *Share-based Compensation Plan* La rémunération variable liée aux performances est clé pour le système de rémunération de la société et vise à récompenser la réalisation de performance à court et long terme de l'entreprise par les cadres.

La rémunération variable est exprimée en un pourcentage du Salaire de Référence de Marché (*Market Reference Salary*) applicable au cadre en question. La rémunération variable maximale s'élève théoriquement à un maximum de 200 % de la Rémunération de Référence de Marché pour les membres de l'*Executive Board of Management*, et 300 % pour le CEO.

La rémunération variable effectivement payée est directement liée aux performances, à savoir la réalisation des objectifs de la société dans son ensemble, de la division commerciale concernée et des objectifs individuels, toutes ces réalisations étant fondées sur des mesures de performance.

Les objectifs de la société dans son ensemble et des entités commerciales sont basés sur quatre mesures de performance clés qui se concentrent sur la croissance du chiffre d'affaires, la profitabilité et la création de valeur. Pour 2014 et 2015, ces quatre mesures de performance clés sont :
- part de marché,
- croissance des recettes totales,
- EBITDA, et
- flux de trésorerie.

En-dessous d'un certain seuil de performance de la société dans son ensemble et des divisions commerciales, aucune rémunération variable n'est attribuée.

De plus, le pourcentage final reçu sous forme de bonus individuel dépend également de la réalisation personnelle par chaque cadre de ses objectifs individuels de performance. Les objectifs de performance individuels du CEO et de l'*Executive Board of Management* peuvent consister en des objectifs financiers et non-financiers tels que la durabilité et d'autres éléments de responsabilité sociale de l'entreprise ainsi que des objectifs liés à la conformité et à l'éthique. Les mesures typiques de performance dans ce domaine peuvent avoir trait à l'engagement des employés, réseaux de talents, objectifs pour un Monde Meilleur (*Better World*), tableau de bord de conformité , et cætera qui sont aussi important pour la viabilité à long terme de la performance financière.

La réalisation des objectifs est évaluée par le Comité de Rémunération sur la base des données comptables et financières.

En 2014, sur base de la réalisation des objectifs de la société durant l'année 2014 et de la réalisation des objectifs individuels des cadres, la rémunération variable totale de l'*Executive Board of Management*, en ce compris le CEO, a correspondu approximativement à 65 % de leur salaire de base perçu en 2014.

Les cadres reçoivent leur rémunération variable en espèces[1] mais sont encouragés à investir tout ou partie du montant de celle-ci en actions de la société (actions qu'ils devront conserver pendant une période de 5 ans (les « Actions Volontaires »)). Cet investissement volontaire permet d'obtenir une ristourne de 10 % et 3 actions pour chaque action investie volontairement (les « Actions Equivalentes ») à concurrence d'un pourcentage maximum de la rémunération variable de chaque cadre. Le pourcentage de la rémunération variable qui peut être investi en Actions Volontaires est de 60 % pour le CEO et pour les membres de l'*Executive Board of Management*.

Les modalités des Actions Volontaires sont les suivantes :
- Les actions sont des actions ordinaires existantes ;
- Les actions donnent droit aux dividendes payés à partir de la date de leur octroi ;
- Les actions sont soumises à une période de blocage de cinq ans ; et
- Les actions sont octroyées au prix du marché. La ristourne est à l'appréciation du Conseil. Actuellement, la ristourne est de 10 %, est délivrée sous la forme de *restricted stock units*, et est soumise à des dispositions particulières relatives à leur annulation qui s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

Tant les Actions Equivalentes que la ristourne sur les Actions Volontaires sont délivrées sous la forme de *restricted stock units* (RSU) et sont acquises définitivement après cinq ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent. Aucune condition de performance ne s'applique à l'acquisition définitive des *restricted stock units*. Toutefois, les *restricted stock units* seront uniquement accordées à la double condition que le cadre :
- ait gagné une rémunération variable qui est conditionnée à la réalisation avec succès des objectifs de performance relatifs à la société dans son ensemble, à la division commerciale relevante et des objectifs de performance individuels (la condition de performance) ; et
- ait consenti à réinvestir tout ou partie de sa rémunération variable en actions de la société soumise à une période de blocage de 5 ans (la condition de détention).

La rémunération variable est généralement payée annuellement après la publication des résultats financiers d'Anheuser-Busch InBev. Exceptionnellement, elle peut être versée semestriellement à la discrétion du Conseil en fonction de la réalisation des objectifs semestriels. Dans ce cas, la première moitié de la rémunération variable est payée immédiatement après la publication des résultats semestriels d'Anheuser-Busch InBev et la seconde moitié est payée après la publication des résultats financiers annuels complets d'Anheuser-Busch InBev. En 2009, le Conseil a décidé d'appliquer des objectifs semestriels, afin d'aligner l'entreprise sur la réalisation d'objectifs spécifiques résultant du rapprochement avec Anheuser-Busch, ce qui a mené au paiement semestriel de 50 % de la prime annuelle, respectivement en août 2009 et en mars 2010. Depuis 2010, la rémunération variable a à nouveau été payée annuellement a posteriori, aux alentours du mois de mars.

Conformément à l'autorisation octroyée par les statuts de la société, tels que modifiés par l'assemblée générale du 26 avril 2011, le système de rémunération variable s'écarte de l'article 520ter du Code belge des sociétés, en ce qu'il permet :

1. le paiement de la rémunération variable sur base de la réalisation d'objectifs annuels sans étaler cet octroi ou ce paiement sur une période de 3 ans. Toutefois, les cadres sont encouragés à investir tout ou partie du montant de leur rémunération variable en actions de la société qui doivent être conservées pendant 5 ans (les « Actions Volontaires »). Un tel investissement volontaire permet également d'obtenir des Actions Equivalentes sous la forme de *restricted stock units*, qui ne sont définitivement acquises qu'après 5 ans, ce qui garantit la durabilité à long terme de la performance.

2. l'acquisition définitive immédiate des Actions Volontaires accordées en vertu du *Share-based Compensation Plan* au moment de leur octroi, au lieu d'appliquer une période d'acquisition d'un minimum de 3 ans. Néanmoins, comme indiqué ci-dessus, les Actions Volontaires sont bloquées pendant 5 ans. En outre, tout Action Equivalente qui est accordée, ne sera définitivement acquises qu'après 5 ans.

Rémunération variable pour les performances de 2013 – Payée en mars 2014

Pour l'année 2013, le CEO a touché une rémunération variable de 3,29 millions d'euros (4,36 millions d'USD). Les autres membres de l'*Executive Board of Management* ont reçu une rémunération variable totale de 11,44 millions d'euros (15,15 millions d'USD).

La rémunération variable était liée à la performance de la société durant l'année 2013 et à la réalisation des objectifs individuels des cadres.

Le tableau suivant reprend les informations relatives au nombre d'actions acquises volontairement et d'Actions Equivalentes octroyées en mars 2014 (rémunération variable attribuée pour une performance réalisée en 2013) au CEO et aux autres membres de l'*Executive Board of Management* dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan*. Les Actions Equivalentes ont été octroyées sous forme de *restricted stock units* et seront acquises définitivement après 5 ans, le 7 mars 2019.

[1] *Selon les règlementations locales, la partie en espèces de la rémunération variable peut être remplacée par des options qui sont liées à un index ou à un fonds de sociétés européennes cotées de premier ordre.*

Nom	Actions Volontaires acquises	Actions Equivalentes octroyées
Carlos Brito – CEO	20 721	88 910
Sabine Chalmers	3 183	24 822
Felipe Dutra	7 015	30 100
Miguel Patricio	3 362	22 622
Claudio Braz Ferro	5 465	24 392
Tony Milikin	2 177	15 215
Claudio Garcia	3 116	22 694
Jo Van Biesbroeck	1 239	5 264
Luiz Fernando Edmond	3 534	14 632
Stuart Mc Farlane	1 108	4 708
Marcio Froes[1]	0	0
João Castro Neves[1]	0	0
Bernardo Pinto Paiva	3 775	15 566
Michel Doukeris	9 739	42 304
Ricardo Tadeu	5 394	38 229

[1] João Castro Neves, le Président de la Zone Amérique latine Nord jusqu'au 31 décembre 2014 faisait rapport au Conseil d'administration d'Ambev jusqu'à cette date. Lui et Marcio Froes, le Président de la Zone Amérique latine Sud ont participé en 2014 aux programmes d'intéressement d'Ambev S.A. qui sont publiés séparément par Ambev.

Rémunération variable pour les performances de 2014 – A payer en mars 2015

Au cours de l'année complète 2014, le CEO a perçu une rémunération variable de 1,00 millions d'euros (1,34 millions d'USD). Les autres membres de l'*Executive Board of Management* ont perçu une rémunération variable totale de 4,86 millions d'euros (6,53 millions d'USD).

La rémunération variable est liée à la performance de la société durant l'année 2014 et à la réalisation des objectifs individuels des cadres. Elle sera payée aux alentours de mars 2015.

c. Prime d'intéressement à long terme sous forme de stock options Depuis le 1er juillet 2009, les cadres supérieurs peuvent obtenir une prime d'intéressement annuelle à long terme, payée en stock options (ou en instruments financiers similaires donnant droit à des actions), en fonction de l'évaluation, par le management, de la performance du cadre et de son potentiel futur.

Les modalités des stock options sont les suivantes :
- un prix d'exercice égal au prix de marché de l'action au moment de leur octroi ;
- une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après 5 ans ;
- en cas d'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit d'acheter une action ;
- les options deviennent exerçables après 5 ans. Des règles particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin avant la date d'exercice.

Le tableau suivant reprend les informations relatives au nombre d'options octroyées en 2014 au CEO et aux autres membres de l'*Executive Board of Management*. Les options ont été octroyées le 1er décembre 2014, ont un prix d'exercice de 94,46 euros et deviennent exerçables après 5 ans.

Nom	Prime d'intéressement à long terme sous la forme de stock options
Carlos Brito – CEO	167 634
Sabine Chalmers	44 510
Felipe Dutra	80 119
Miguel Patricio	64 095
Claudio Braz Ferro	35 608
Tony Milikin	22 255
Claudio Garcia	31 157
Jo Van Biesbroeck	35 608
Marci Froes [1]	0
João Castro Neves [1]	0
Luiz Fernando Edmond	80 119
Bernardo Pinto Paiva	53 412
Stuart Mc Farlane	35 608
Michel Doukeris	66 766
Ricardo Tadeu	33 383

[1] João Castro Neves, le Président de la Zone Amérique latine Nord jusqu'au 31 décembre 2014, faisait rapport au Conseil d'administration d'Ambev jusqu'à cette date. Lui et Marcio Froes, le Président de la Zone Amérique latine Sud ont participé en 2014 aux programmes d'intéressement d'Ambev S.A. qui sont publiés séparément par Ambev.

d. Programmes à long terme d'octroi de *Restricted Stock Units* Depuis 2010, Anheuser-Busch InBev a mis en place trois programmes spécifiques à long terme d'octroi de *Restricted Stock Units* :

1. un programme permettant d'octroyer à certains cadres supérieurs des *Restricted Stock Units* dans certaines circonstances particulières. Ces primes exceptionnelles sont octroyées à la discrétion du CEO, par exemple pour indemniser les expatriés en cas d'envoi dans certains pays déterminés.

   Les caractéristiques des *Restricted Stock Units* sont identiques à celles des Actions Equivalentes octroyées dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan* (voir le point 7.2.3.b). Les *Restricted Stock Units* sont acquis définitivement après 5 ans et s'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

   En 2014, 23.038 *Restricted Stock Units* ont été octroyés à des cadres supérieurs dans le cadre de ce programme. Aucun *Restricted Stock Unit* n'a été octroyé dans le cadre du programme à un membre de l'*Executive Board of Management*.

2. Un programme permettant un octroi exceptionnel, à la discrétion du Comité de Rémunération d'Anheuser-Busch InBev, de *Restricted Stock Units* à certains cadres supérieurs afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à certains managers clés de la société.

   Les cadres supérieurs éligibles pour recevoir une prime dans le cadre de ce programme reçoivent deux séries de *Restricted Stock Units*. La première moitié de *Restricted Stock Units* est acquise définitivement après 5 ans. La deuxième moitié de *Restricted Stock Units* est acquise définitivement après 10 ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

   En 2014, 181.264 *Restricted Stock Units* ont été octroyées à notre direction dans le cadre de ce programme. Aucun *Restricted Stock Units* n'a été octroyé dans le cadre de ce programme à un membre de l'*Executive Board of Management*.

3. Un programme permettant à certains employés d'acquérir des actions de la société pour un prix inférieur à leur valeur de marché afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à (i) certains employés de la société ayant un potentiel très élevé et qui exercent des fonctions à un niveau de cadre moyen (« People bet share purchase program ») (ii) des employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans les actions de la société conduit à l'octroi de 3 Actions Equivalentes pour chaque action investie. La ristourne sur la valeur de marché et les Actions Equivalentes sont octroyées sous forme de Restricted Stock Units qui sont définitivement acquis après 5 ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

   En 2014, nos employés ont acquis 5.063 actions dans le cadre de ce programme. Aucun membre de l'*Executive Board of Management* n'a participé au programme.

e. Échange du programme d'actionnariat salarié De temps en temps, certains membres de l'équipe de direction d'Ambev sont transférés vers Anheuser-Busch InBev et vice versa. Afin d'encourager la mobilité de la direction et de s'assurer que les intérêts de ces cadres supérieurs s'alignent en tous points sur ceux d'Anheuser-Busch InBev, le Conseil a adopté un programme visant à permettre à ces cadres d'échanger aisément leurs actions Ambev contre des actions Anheuser-Busch InBev.

En vertu de ce programme, les actions Ambev peuvent être échangées contre des actions Anheuser-Busch InBev sur la base du prix moyen des actions Ambev et Anheuser-Busch InBev à la date de la demande d'échange. Une remise de 16,66 % est accordée sur les actions en échange d'une période de blocage de 5 ans et à la condition que le cadre reste en service pendant cette période. Les actions octroyées avec remise sont annulées de plein droit en cas de résiliation du contrat d'emploi avant la fin de la période de blocage de 5 ans.

Dans le cadre du programme, *João Castro Neves*, membre de l'*Executive Board of Management*, a échangé 2,3 million d'actions Ambev pour un total de 0,15 million d'actions Anheuser-Busch InBev en 2014. D'autres cadres supérieurs ont échangé 7,10 million d'actions Ambev pour un total de 0,47 million d'actions Anheuser-Busch InBev (0,13 million en 2013, 0,11 million en 2012, 0,24 million en 2011).

f. Programmes maintenant une cohérence dans les avantages accordés et encourageant la mobilité globale des cadres L'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2010 a approuvé deux programmes qui visent à maintenir une cohérence dans les avantages accordés aux cadres et à encourager une mobilité internationale des cadres tout en veillant au respect de toutes les obligations légales et fiscales :

1. Le Programme d'Echange: en vertu de ce programme, les restrictions relatives à l'exercice et à la cession des options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options d'avril 2009 ont pu être levées, par exemple, pour les cadres qui s'étaient expatriés aux États-Unis. Ces cadres se sont ensuite vu offrir la possibilité d'échanger leurs options contre des actions ordinaires Anheuser-Busch InBev qui demeurent incessibles jusqu'au 31 décembre 2018 (soit 5 ans de plus que la période de blocage initiale des options).

   Depuis l'acquisition définitive le 1er janvier 2014 des options de Catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en avril 2009, le Programme d'Echange n'est plus pertinent pour ces options. Au lieu de cela, le Programme d'Echange est maintenant devenu applicable aux options de Catégorie B octroyées

dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008. En vertu de ce programme tel qu'étendu, les cadres qui s'expatrient par exemple aux Etats-Unis peuvent se voir offrir la possibilité d'échanger leurs options de Catégorie B contre des actions Anheuser-Busch InBev ordinaires qui resteront bloquées jusqu'au 31 décembre 2023 (5 ans de plus par rapport à la période initiale de blocage).

En 2014, les cadres supérieurs ont échangé approximativement 0,54 million d'options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 contre approximativement 0,49 million d'actions. Les ratios d'échange ont été calculés sur la base de la juste valeur de marché de l'action au jour de l'échange.

En tant que variante à ce programme, le Conseil d'administration a également approuvé la recommandation du Comité de Rémunération d'autoriser la dispense anticipée des conditions d'acquisition définitive (vesting) des options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 à João Castro Neves, qui a été nommé Président de la Zone Amérique du Nord à partir du 1er janvier 2015. Conformément à cette autorisation, João Castro Neves a exercé 0,54 million d'options. Les actions qui résultent de l'exercice de ces options resteront bloquées jusqu'au 31 décembre 2023.

Contrairement à ce qui est prévu au Principe 7.13 du Code 2009 belge de Corporate Governance, ces variantes au Programme d'Echange initial n'ont pas été soumises à l'approbation préalable de l'assemblée générale, parce que le Conseil d'administration considère qu'elles restent totalement cohérentes par rapport au programme initial et étaient nécessaires pour permettre la relocalisation stratégique des membres du management sans tarder.

2. Le Programme de Renonciation au Dividende: le cas échéant, la protection particulière en matière de dividende liée aux options existantes détenues par des cadres qui s'expatrient aux États-Unis est annulée. Afin de compenser la perte économique résultant de cette annulation, un certain nombre de nouvelles options est octroyé à ces cadres à concurrence du montant de cette perte. Les nouvelles options ont un prix d'exercice égal au prix de l'action le jour précédant l'octroi des options. Toutes les autres conditions des options, en particulier les conditions d'exercice, les restrictions d'exercice et les règles de déchéance des nouvelles options sont identiques à celles qui étaient applicables aux options pour lesquelles la protection particulière en matière de dividende est annulée. Par conséquent, l'octroi de ces nouvelles options n'entraîne pas l'octroi d'avantages économiques supplémentaires aux cadres concernés.

   En 2014, dans le cadre du programme :
   - Le 15 janvier 2014, 0,02 million de nouvelles options ont été octroyées à nos cadres supérieurs avec un prix d'exercice de 75,29 euros, c'est-à-dire le prix de clôture de l'action le 14 janvier 2014.
   - Le 12 juin 2014, 0,01 million de nouvelles options ont été octroyées à nos cadres supérieurs avec un prix d'exercice de 83,29 euros, c'est-à-dire le prix de clôture de l'action le 11 juin 2014.
   - Le 1er décembre 2004, 0,002 million de nouvelles options ont été octroyées à nos cadres supérieurs avec un prix d'exercice de 94,46 euros, c'est-à-dire le prix de clôture de l'action le 28 novembre 2014.

g. Plans de pension Les cadres participent aux plans de pension d'Anheuser-Busch InBev, que ce soit aux États-Unis, en Belgique ou dans leur pays de résidence. Ces plans sont conformes aux pratiques de marché prédominantes sur les marchés géographiques respectifs. Il peut s'agir de plans à prestations définies ou de plans à contributions définies.

Le CEO participe à un plan à contributions définies. La contribution annuelle qui est payée dans le cadre de ce plan s'élevait à environ 0,24 million d'USD en 2014. Les contributions pour les autres membres de l'*Executive Board of Management* s'élevaient à environ 0,96 million d'USD en 2014.

h. Autres avantages Les cadres ont également droit à une assurance vie, à une couverture médicale et à d'autres avantages qui sont conformes aux pratiques du marché. En plus de l'une assurance vie, et d'une couverture médicale, le CEO bénéficie, pour une période limitée, d'une allocation de scolarité conformément aux pratiques en vigueur sur le marché local.

7.2.4 Dispositions contractuelles principales en matière d'emploi des membres de l'Executive Board of Management Les conditions d'emploi des membres de l'*Executive Board of Management* sont contenues dans des contrats d'emploi individuels. Les cadres sont également tenus de respecter les polices et codes de la société, tels que le Code de conduite et le « *Code of Dealing* » et sont soumis à des obligations d'exclusivité, de confidentialité et de non-concurrence.

Le contrat prévoit généralement que le droit des cadres au paiement de leur rémunération variable est exclusivement fonction de la réalisation des objectifs collectifs et individuels établis par la société. Les conditions et modalités spécifiques de la rémunération variable sont déterminées séparément par la société et approuvé par le Comité de Rémunération.

Les dispositions relatives à la fin du contrat sont conformes aux exigences légales et/ou à la pratique jurisprudentielle. Ces dispositions prévoient pour les membres de l'*Executive Board of Management* une indemnité de préavis équivalente à 12 mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable en cas de licenciement sans cause. A cet effet, la rémunération variable est calculée sur la base de la moyenne des rémunérations variables payées au cadre durant les deux dernières années d'emploi précédant l'année où le contrat prend fin. En outre, si la société décide d'imposer au cadre une obligation de non-concurrence pendant une période de 12 mois, le cadre a le droit de recevoir une indemnité équivalente à six mois de rémunération.

Durant l'année 2014, Francisco Sà, le précédent Président de la Zone Amérique latine Sud, a quitté la société. Il a reçu une indemnité de préavis correspondant à 12 mois du salaire de base et un montant correspondant à la moyenne de la rémunération variable payée durant les deux années précédentes.

Carlos Brito a été nommé au poste de *Chief Executive Officer*, avec entrée en fonction le 1er mars 2006. Dans l'hypothèse où il serait mis fin à son contrat d'emploi pour une cause autre qu'un motif grave, le CEO aurait droit à une indemnité de préavis équivalente à douze mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable telle que décrite ci-dessus.

Il n'existe pas de clause de récupération (« *claw-back* ») pour le cas où les comptes annuels s'avèreraient par la suite inexacts.

7.2.5. Options détenus par les membres de l'Executive Board of Management Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre d'Options Equivalentes détenues, au 31 décembre 2014, par les membres de notre *Executive Board of Management* dans le cadre du Share-Based Compensation Plan qui était applicable jusqu'en 2010[1].

	Options Equivalentes 2010	Options Equivalentes 2009	Options Equivalentes 2009	Options Equivalentes 2008	Options Equivalentes 2007	Options Equivalentes 2006
Date d'octroi	**5 mars 2010**	**14 août 2009**	**6 mars 2009**	**3 mars 2008**	**2 avril 2007**	**27 avril 2006**
Date d'expiration	**4 mars 2020**	**13 août 2019**	**5 mars 2019**	**2 mars 2018**	**1 avril 2017**	**26 avril 2016**
EBM[3]	**15 296**	**1 369 734**	**80 765**	**533 816**	**23 652**	**0**
Prix d'exercice (Euro)	**36,52**	**27,06**	**20,49**	**34,34**	**33,59**	**24,78**

	Options Equivalentes 2009 - Renonciation au Dividende 13[2]	Options Equivalentes 2009 - Renonciation au Dividende 13[2]	Options Equivalentes 2008 - Renonciation au Dividende 13[2]	Options Equivalentes 2008 - Renonciation au Dividende 09[2]	Options Equivalentes 2007 – Renonciation au Dividende 09[2]	Options Equivalentes 2006 – Renonciation au Dividende 09[2]
Date d'octroi	**15 mai 2013**	**15 mai 2013**	**15 mai 2013**	**1 décembre 2009**	**1 décembre 2009**	**1 décembre 2009**
Date d'expiration	**13 août 2019**	**5 mars 2019**	**2 mars 2018**	**2 mars 2018**	**1 avril 2017**	**26 avril 2016**
EBM[3]	**37 131**	**74 869**	**49 468**	**265 393**	**14 641**	**0**
Prix d'exercice (Euro)	**75,82**	**75,82**	**75,82**	**33,24**	**33,24**	**33,24**

[1] Les modalités des Options Equivalentes sont les suivantes :
a. un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de leur octroi ;
b. une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après 5 ans, pour autant que des conditions de performance financière aient été remplies à la fin de la deuxième, troisième ou quatrième année suivant leur octroi ;
c. en cas d'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit de souscrire à une action ;
d. des restrictions et des dispositions particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

[2] Options octroyées dans le cadre du programme de renonciation aux dividendes (voir le point 7.2.3.f)

[3] Les options suivantes ont été exercées en 2014 :
a. En août 2014 :
i. Stuart MacFarlane a exercé 36.664 Options Equivalentes 2009 à un prix d'exercice de 27,06 euros.
b. En septembre 2014 :
i. Claudio Garcia a exercé 82.959 Options Equivalentes 2007 à un prix d'exercice de 33,59 euros et 51.353 Options Equivalentes 2007 Renonciation au Dividende 09 à un prix d'exercice de 33,24 euros.
c. En décembre 2014 :
i. Sabine Chalmers a exercé 68.734 Options Equivalentes Août 2009 à un prix d'exercice de 27,06 euros.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de stock options LTI détenues, au 31 décembre 2014, par les membres de notre *Executive Board of Management* dans le cadre du programme d'intéressement à long terme sous forme de stock options de 2009 (voir le point 7.2.3.c).

	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI
Date d'octroi	**18 décembre 2009**	**30 novembre 2010**	**30 novembre 2011**	**30 novembre 2012**	**2 décembre 2013**	**1 décembre 2014**
Date d'expiration	**17 décembre 2019**	**29 novembre 2020**	**29 novembre 2021**	**29 novembre 2022**	**1 décembre 2023**	**30 novembre 2024**
EBM	**654 939**	**850 693**	**904 800**	**1 145 494**	**903 110**	**750 274**
Prix d'exercice (Euro)	**35,90**	**42,41**	**44,00**	**66,56**	**75,15**	**94,46**

Les options suivantes ont été exercées en 2014 :

a. En décembre 2014 :

i. João Castro Neves a exercé 53.297 Options LTI du 18 décembre 2009 à un prix d'exercice de 35,90 euros.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 et détenues, au 31 décembre 2014, par les membres de notre *Executive Board of Management*[(1)].

	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie A	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie A – Renonciation au Dividende 09	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B – Renonciation au Dividende 09	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B – Renonciation au Dividende 11	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 – Options de Catégorie B – Renonciation au Dividende 13
Date d'octroi	**25 novembre 2008**	**25 novembre 2008**	**1 décembre 2009**	**1 décembre 2009**	**11 juillet 2011**	**15 mai 2013**
Date d'expiration	**24 novembre 2018**	**24 novembre 2023**	**24 novembre 2018**	**24 novembre 2023**	**24 novembre 2023**	**24 novembre 2023**
EBM[(2)(3)]	**361 484**	**4 626 996**	**0**	**1 834 049**	**243 901**	**286 977**
Prix d'exercice (Euro)	**10,32**	**10,32**	**33,24**	**33,24**	**40,35**	**75,82**
EBM	**542 226**	**903 710**	**213 168**	**572 357**	**0**	**0**
Prix d'exercice (Euro)	**10,50**	**10,50**	**33,24**	**33,24**		

(1) Les Options de Catégorie A ont une durée de 10 ans à dater de leur octroi et sont exerçables à partir du 1er janvier 2014. Les Options de Catégorie B ont une durée de 15 ans à dater de leur octroi et sont exerçables à partir du 1er janvier 2019. L'exercice des options est soumis, entre autres, à la condition que la société satisfasse à un test de performance. Ce test de performance qui a été satisfait, imposait que le ratio net debt/EBITDA, tel que défini (et après ajustement pour les éléments exceptionnels) devienne inférieur à 2.5 avant le 31 décembre 2013. Des restrictions et des dispositions particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

(2) Dans le cadre du Programme d'Echange (voir point 7.2.3.f), João Castro Neves a exercé 542.226 Options de Catégorie B en 2014 à un prix d'exercice de 10,32 euros. Les actions résultant de cet exercice doivent rester bloquées jusqu'au 31 décembre 2023.

(3) Les options suivantes ont été exercées en 2014

a. En janvier 2014 :

i. Sabine Chalmers a exercé 180.742 Options de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 de Catégorie A à un prix d'exercice de 10,50 euros.

b. En février 2014 :

i. Sabine Chalmers a exercé 142.112 Options de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 de Catégorie A avec renonciation au dividende 09 à un prix d'exercice de 33,24 euros.

c. En septembre 2014 :

i. Sabine Chalmers a exercé 180.742 Options de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 de Catégorie A à un prix d'exercice de 10,50 euros.

ii. Ricardo Tadeu a exercé 180.742 Options de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 de Catégorie A à un prix d'exercice de 10,32 euros.

d. En décembre 2014 :

i. João Castro Neves a exercé 542.226 Options de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 de Catégorie A à un prix d'exercice de 10,32 euros.

[Cette page est non imprimée intentionnellement.]

Contacts

Siège social

Anheuser-Busch InBev
Grand'Place 1
1000 Bruxelles
Belgique

Siège administratif

Anheuser-Busch InBev
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique
Tél.: +32 16 27 6111
Fax: +32 16 50 6111

Bureau de management fonctionnel

Anheuser-Busch InBev
250 Park Avenue
New York, New York 10177
États-Unis
Tél.: +1 212 573 8800

Amérique du Nord

CANADA
Labatt Breweries of Canada
207 Queen's Quay West
Suite 299
P.O. Box 133
M5J 1A7
Toronto, Ontario
Canada
Tél.: +1 416 361 5050
Fax: +1 416 361 5200

ETATS -UNIS
Anheuser-Busch Cos. Inc.
One Busch Place
St. Louis, Missouri 63118
Etats -Unis
Tél.: +1 314 577 2000
Fax: +1 314 577 2900

Amérique latine Nord

Companhia de Bebidas das Américas – AmBev
Corporate Park
Rua Dr. Renato Paes
de Barros 1017,
4th floor
04530-001 São Paulo
Brésil
Tél.: +55 11 2122 1200
Fax: +55 11 2122 1563

Amérique latine Sud

Cervecería y Malteria Quilmes
Av. 12 de Octubre y
Gran Canaria
(B1878AAB) Quilmes
Provincia de Buenos Aires
Argentine
Tél.: +54 11 4349 1700
Fax: +54 11 4349 1858

Europe

BELGIQUE
InBev Belgium
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique
Tél.: +32 16 27 6111
Fax: +32 16 50 6111

FRANCE
InBev France
Immeuble Crystal
38 Place Vauban
ZAC Euralille Romarin
59777 La Madeleine, France
Tél.: +33 3 2048 3030
Fax: +33 3 2048 3240

ALLEMAGNE
Anheuser-Busch InBev Deutschland
Am Deich 18/19
28199 Bremen
Allemagne
Tél.: +49 421 50940
Fax: +49 421 5094 667

ITALIE
InBev Italia
Piazza Francesco Buffoni 3
21013 Gallarate (VA)
Italie
Tél.: +39 0331 268414
Fax: +39 0331 268505

LUXEMBOURG
Brasserie de Luxembourg
Mousel-Diekirch
Rue de la Brasserie 1
9214 Diekirch
Luxembourg
Tél.: +352 80 2131-1
Fax: +352 80 3923

RUSSIE
Sun InBev
Ul. Krylatskaya, 17
Business Park
'Krylatsky Hills,'
Building A
121614 Moscow
Russie
Tél.: +7 495 960 23 60
Fax: +7 495 960 23 62

ESPAGNE
AB InBev Spain
Poligono Industrial Miralcampo
Calle Aluminio 12
19200 Azuqueca de Henares
Guadalajara, Espagne
Tél.: +34 949264426
Fax: +34 949262395

PAYS-BAS
InBev Nederland
Ceresstraat 1
Postbus 3212
4800 CA Breda
Pays-Bas
Tél.: +31 76 525 2424
Fax: +31 76 525 2505

UKRAINE
SUN InBev Ukraine
30 V Fizkultury Str.
Kiev 03680
Ukraine
Tél.: +380 44 201 4000
Fax: +380 44 490 4009

ROYAUME-UNI & IRLANDE
AB InBev UK
Porter Tun House
500 Capability Green
LU1 3LS Luton
Royaume-Uni
Tél.: +44 1582 39 1166
Fax: +44 1582 39 7397

Mexique

Grupo Modelo
Cerrada de Palomas 22
piso 5
Colonia Reforma Social
CP 11650 Mexique
Tél.: +52 55 51749000

Asie-Pacifique

CHINE
Anheuser-Busch InBev China
26F, Raffles Office Building
268 Xi Zang Zhong Rd
Shanghai, PRC, 200001
Tél.: +86 21 6170 5858
Fax: +86 21 6170 5998

INDE
Anheuser-Busch InBev India
Office 461, Regus
Level 4, Augusta Point
Golf Course Road, Sector 53
Gurgaon 122002, Inde

REGION PACIFIQUE
Anheuser-Busch InBev International
Level 1
165 Fitzroy St
St Kilda 3182
Victoria, Australie

SINGAPOUR
InBev Market Development
Asia Pacific
Representative Office
408 North Bridge Road
#03-02
Lubritrade Building
Singapour 188725
Tél.: +65 6738 1742
Fax: +65 6737 5975

CORÉE DU SUD
Oriental Brewery Company
10FL, Fine tower
826-24, Yeoksam-dong,
Gangnam-gu
Seoul, Corée du Sud 135-935
Tél.: 82-2-2149-5000
Fax: 82-2-2149-5360

VIETNAM
Anheuser-Busch InBev Vietnam
12A Floor, Empress Tower
138-142 Hai Ba Trung, District 1
Ho Chi Minh City, Vietnam

Marques déposées

Les marques suivantes sont des marques déposées d'Anheuser-Busch InBev SA/NV ou d'une de ses sociétés liées :

Marques mondiales :
Budweiser, Stella Artois et Corona

Marques internationales :
Beck's, Leffe et Hoegaarden

Marques locales :
10 Barrel, Aleston, Alexander Keith's, Andes, Antarctica, Bagbier, Barrilito, Bass, Beck's Blue, Becker, Belle-Vue, Belgian Beer Café, Best Beer Company Bringing People Together For a Better World, Blue Point, Boddingtons, Bohemia, Brahma, Brahma 0,0%, Brahma Seleção Especial, Bud 66, Bud Light, Bud Light Lime Lime-A-Rita, Bud Light Lime Straw-Ber-Rita, Bud Light Lime Mang-O-Rita, Bud Light Lime Raz-Ber-Rita, Bud Light Lime Apple-Ahh-Rita,Bud Light Platinum, Bud NA, Budweiser Brewmaster Reserve, Budweiser Magnum, Budweiser Supreme, Busch, Busch Light, Cafri, Cass, Chernigivske, Corona Extra, Corona Light, Cubanisto, Diebels, Diebels Dimix, Diekirch, Double Deer, Draftmark, Estrella, Franziskaner, Gilde, Ginsber, Global Be(er) Responsible Day, Goose Island, Goose Island India Pale Ale, Goose Island Honker's Ale, Guaraná Antarctica, Haake-Beck, Harbin, Hasseröder, Hertog Jan, Hoegaarden Rosée 0.0, Hoegaarden 0.0, Jinling, Jinlongquan, Johnny Appleseed, Julius, Jupiler, Jupiler Blue, Jupiler Tauro, KK, Klinskoye, Kokanee, Labatt, Lakeport, Land Shark Lager, Leffe Nectar, Leffe Royale, Leon, Liberty, Löwenbräu, Lucky, Mackeson, Michelob, Michelob Amberbock, Michelob Ultra, Mixx Tail Mojito, Modelo, Modelo Especial, Modelo Amber, Montejo, Natty Daddy, Natural Light, Negra Modelo, Norte, OB Golden Lager, Oculto, Oland, Original, Paceña, Pacifico, Patagonia, Patricia, Pilsen, Pilsen Soul, Presidente, Quilmes, Rogan, Sedrin, Shiliang, Shock Top, Shock Top Twisted Pretzel Wheat, Sibirskaya Korona, Skol, Skol Beats Senses, Skol Beats Extreme, Smartbarley, Spaten, Stella Artois Cidre, Stella Artois Cidre Pear, Stella Artois Cidre Raspberry, T, Tolstiak, Tropical, Vieux Temps, Victoria, Whitbread, Yantar.

Les marques suivantes sont des marques déposées :
- PerfectDraft: détenu en copropriété avec Koninklijke Philips N.V.

Les marques suivantes sont des marques déposées utilisées sous licence :
- Pepsi, H2oh!, Triple Kola sont des marques déposées de Pepsico, Incorporated.
- 7UP est une marque déposée, distribuée sous licence, de Seven Up International.

Editeur responsable
Marianne Amssoms

Chef de projet
Karen Couck

Supervision des traductions
Natacha Schepkens et
Kathleen Van Boxelaer

Nous remercions spécialement nos réviseurs ainsi que l'ensemble de nos collègues d'Anheuser-Busch InBev qui ont participé à la rédaction de ce rapport annuel.

Version anglaise originale écrite par
Edward Nebb

Conception et production
Addison

Impression
Kirkwood Printing

Les pages enduites du Rapport annuel sont imprimées sur du papier à 30 % recyclé à post-consommation. Les pages non couchées au coeur du Rapport annuel sont imprimées sur du papier 100% recyclé post-consommation.

U kan dit rapport in het Nederlands raadplegen op onze website:
www.ab-inbev.com

You can consult this report in English on our website:
www.ab-inbev.com

Anheuser-Busch InBev NV/SA
Brouwerijplein 1
3000 Leuven - Belgique
Tél.: +32 16 27 61 11
Fax: +32 16 50 61 11

Registre des personnes morales
0.417.497.106

Conduire le changement en faveur de la sécurité routière

TOGETHER FOR
SAFER ROADS

Together for Safer Roads (TSR) est une coalition formée au cours de l'année précédente dans un effort d'élargir notre attention à la sécurité routière en général - et d'aider à prévenir les près de 3 000 décès par jour causés par des accidents de la route. TSR a été lancée lors d'un événement à haute visibilité organisé aux Nations Unies en novembre 2014. Quelques principales entreprises mondiales se sont engagées à collaborer pour aider à réduire le nombre de décès et de blessures dues aux accidents de circulation. Présidée par Carlos Brito, CEO d'AB InBev, les autres membres fondateurs de TSR sont AIG, AT&T, Chevron, Ericsson, Facebook, IBM, iHeartMedia, PepsiCo et Walmart. TSR est conseillé par un panel d'experts composé d'éminents leaders spécialisés en sécurité routière.

Les partenaires ont convenu d'unir leur expertise collective, leurs rapports axés sur les données, leur technologie et leurs réseaux afin d'identifier et d'agréger les pratiques exemplaires en la matière et afin de sensibiliser par rapport à ce majeur problème de santé mondial.

Design by Addison www.addison.com